LIBRARY
OF THE
Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.

BX 4881 .M99 1851 v:4
Muston, Alexis.
L'Israel des Alpes

L'ISRAËL DES ALPES.

PREMIÈRE

HISTOIRE COMPLÈTE

DES

VAUDOIS DU PIÉMONT

ET DE LEURS COLONIES,

COMPOSÉE EN GRANDE PARTIE SUR DES DOCUMENTS INÉDITS ;
AVEC L'INDICATION DES SOURCES ET DES AUTORITÉS :
suivie d'une

BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE

des ouvrages, anciens et modernes, qui traitent des Vaudois, et des manuscrits, en langue romane, où ils ont exposé leurs doctrines;

PAR

ALEXIS MUSTON,

Docteur en théologie.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,
LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX.
rue Tronchet, 2,

1851

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/lisraeldesalpes04must

L'ISRAËL DES ALPES,

HISTOIRE COMPLÈTE

DES VAUDOIS.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE :

comprenant l'état des vallées Vaudoises depuis l'expulsion de 1698, jusqu'à nos jours. — Bibliographie historique et documentaire de l'Israël des Alpes.

PROPERTY OF
PRINCETON
THEOLOGICAL

PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY.

CHAPITRE XIX.

HISTOIRE DES VAUDOIS

DEPUIS L'EXPULSION DE 1698 JUSQU'A CELLE DE 1730.

(Le duc de Savoie dans la vallée de Luserne, la république dans celle de Saint-Martin.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS : — Toutes inédites et de peu d'étendue. On les a indiquées au bas de chaque page.

En vertu de l'édit du 1er juillet 1698, tous les réfugiés français, proscrits par la révocation de l'édit de Nantes, qui s'étaient retirés dans les vallées vaudoises, sur les invitations expresses de Victor-Amédée II (1), furent obligés de quitter cet asile ; et al-

(1) Edits de juin 1692 et de mai 1694.

lèrent avec une partie des habitants originaires du Pragela, ainsi qu'un grand nombre d'autres familles vaudoises qui leur étaient alliées, fonder en Allemagne les colonies dont on a vu l'histoire dans les chapitres précédents.

Cet événement, qui privait les vallées vaudoises d'une partie considérable de leur population, ne put manquer d'être très douloureux pour ceux qui le subirent. — La mesure qui l'amena ne fut assurément point prise dans l'intérêt des Vaudois; cette expulsion inattendue et cruelle de la moitié d'un peuple violemment déchiré et traînant ses lambeaux dans l'exil, dut être à bon droit regardée comme une persécution nouvelle.

Mais ce ne peut être sans motifs que la Providence a permis cette catastrophe; et à présent que la poussière soulevée par ce bouleversement subit, est tombée aux yeux de l'historien, on ne saurait méconnaître l'influence providentielle que cette élimination de tous les étrangers du milieu des Vaudois dut avoir pour l'intégrité, le maintien, la conservation à part et sans mélange de cet Israël des Alpes, déjà éprouvé par tant d'infortunes, dans le plan des destinées auxquelles il avait été appelé. Cette mesure n'avait été

prise par le roi de Piémont que sur les instances réitérées, et peut-être impérieuses, de Louis XIV, dont les catholiques fureurs poursuivaient ses sujets fugitifs jusque dans l'asile sacré d'une hospitalité étrangère; et Victor-Amédée, en fermant cet asile aux proscrits des autres nations, rassura les habitants originaires des vallées vaudoises, sur leur repos et sur leur avenir (1). Ses vues étaient toutes politiques : les résultats furent tout religieux; mais ils ne se développèrent que plus tard.

Privée des sept pasteurs d'origine étrangère, qui devaient sortir du Piémont avant le 1er septembre 1698, l'Eglise vaudoise tint un synode extraordinaire à Bobi, le 12 août de la même année, afin de pourvoir immédiatement au service des paroisses qui allaient devenir vacantes ou qui l'étaient déjà; et les six pasteurs d'origine vaudoise, qui restaient seuls dans les vallées, se répartirent la charge de les desservir (2).

(1) La lettre de Victor-Amédée II, adressée dans ce but au comte Martiniano, gouverneur de Pignerol, est du 23 août 1698; il le charge de dire aux Vaudois : *che puono con ogni quiette e sicuritta, applicarsi a luor affari domestici; poiche proveranno sempre gli effetti della sua reggia protetione* (sic). — Le comte Martiniano adressa une ampliation de cette lettre au sieur Pasca, podestat de la vallée de Luserne, qui à son tour la fit connaître dans toutes les communes vaudoises. — (Archives du Villar; cahier *Religionarii*, fol. 107.)

(2) Cette répartition eut lieu de la manière suivante : Léger, pasteur de

Le personnel de la Table vaudoise fut aussi renouvelé (1).

En même temps on demanda au roi l'autorisation de faire venir provisoirement de la Suisse, des pasteurs destinés à remplacer les ministres français (2); et cette autorisation ayant été obtenue, on écrivit dans ce but à l'académie de Genève, qui pourvut sans retard aux besoins qui lui étaient exposés (3). Le sy-

Bobi, joignit à cette paroisse celle du *Villar*; MALANOT, pasteur d'*Angrogne* y joignit *Saint-Jean*. Ces deux pasteurs devaient en outre desservir en commun la paroisse de *La Tour*. REYNAUDIN, pasteur de *Pral*, devait se transporter à *Ville-Sèche* et joindre à son champ de travail le *Pomaret*. BERTIN restait à *Macel* et desservirait de plus la paroisse de *Pral*. JACQUES JAHIER, pasteur de *Pramol*, desservirait en outre *Rora*. BERNARD JAHIER, enfin, joindrait à sa paroisse de *Saint-Germain* celles de *Prarusting* et de *Rocheplate*. — Le Synode ajoute que « si la divine providence rappelait un « jour dans ces vallées les pasteurs qui sont obligés d'en sortir présen- « tement, chacun d'eux retournera dans l'Eglise qu'il laisse vacante. »

(1) Le MODÉRATEUR, *Henri Arnaud*, fut remplacé par *David Léger, modérateur-adjoint*. Ce dernier poste fut confié à *Malanot;* et la charge de SECRÉTAIRE, occupée par *David Jordan*, fut donnée à *Laurent Bastie*.

(2) Le capitaine *Pastre* et *Joseph Donneaud* furent pour cela députés à Turin, par le synode de 1698.

(3) Archives de Berne, onglet E. Lettre du modérateur (23 septembre 1698) recommandant les pasteurs sortants. — Archives de la vénérable compagnie de Genève, vol. O. p. 499, 510 etc., et vol. Q. p. 20, 82 etc., sur la demande et l'envoi des pasteurs suisses. — Ces derniers, qui vinrent aux Vallées, et les paroisses où ils furent placés sont : DUBOIS, à *Bobi;* DIND, au *Villar;* SENEBIER, à *La Tour;* DECOPPET, à *Saint-Jean* et DUTOIT à *Prarusting*. Les pasteurs vaudois se placèrent dans les paroisses les plus pauvres, les plus montagneuses et les plus difficiles; savoir, BERTIN à *Rora* MALANOT à *Angrogne*, J. JAHIER à *Pramol*, B. JAHIER à *Saint-Germain*,

node demanda aussi que l'on fît arriver, aussitôt que possible, au terme de leurs études, les étudiants vaudois qui se préparaient au ministère évangélique, dans les facultés de théologie suisses ; il exposait enfin les pressantes nécessités des Vallées, les dettes dont leurs communes étaient chargées, le dénûment des habitants, la misère, la pénurie, l'absence de travail, les mauvaises récoltes et l'impossibilité où seraient les Vaudois de pourvoir à l'entretien de leurs pasteurs sans des secours étrangers (1). Ces secours ne leur furent pas refusés ; les membres d'un même corps sont solidaires les uns des autres, et l'inépuisable charité des protestants, qui jouissaient alors d'une po-

David Léger au *Pomaret* (il fut remplacé, deux ans après, par Jacques Léger et lui-même alla à *Ville-Sèche*) ; Laurens Bertin à *Maneille* et à *Mace* (il fut remplacé l'année suivante par Henriod) ; et Paul Reynaudin, à *Pral* et à *Rodoret*. — Ces dispositions se rapportent à l'année 1699. — Reynaudin passa à Bobi en 1705. en remplacement de Portaz, qui lui-même avait remplacé decoppet en 1703. — M. Senebier se retira en 1700 (sa lettre de rappel est de novembre 1699); mais en 1701 eut lieu la consécration de deux ministres vaudois : Jean Jahier et Charles Bastie.

(1) *Mémoire touchant l'état politique et ecclésiastique des Vaudois, par rapport au pressant besoin d'assistance qu'ils réclament pour acquitter leurs dettes.* (Arch. de la vén. comp. des pasteurs de Genève, vol. Q. p. 82.) — Ce mémoire fut envoyé au duc de Zell ; à l'archevêque de Canterbury ; à l'évêque de Salisbury, pour S. M. Britannique ; à M. Spanheim professeur à Leide, pour les états généraux de Hollande ; au comte de Dhona, pour l'Electeur de Brandebourg ; au premier pasteur de la cour de Hesse-Cassel et à M. Herwart, envoyé du roi d'Angleterre en Suisse.

sition plus heureuse que ceux des vallées du Piémont, permit à ces derniers de relever leur culte et leurs écoles, qu'un zèle patient et dévoué avait jusque-là soutenus.

Indépendamment des réunions générales des synodes, qui n'avaient lieu qu'une ou deux fois par an, et qui plus tard ne revinrent que tous les cinq ans, les pasteurs de chaque vallée vaudoise avaient alors leurs colloques particuliers, qui les réunissaient tous les mois (1). Ils prêchaient dans leur paroisse, deux fois chaque dimanche, et faisaient un service de prière, suivi d'une instruction religieuse, chaque jour sur semaine (2). Un pasteur, manquant de paroisse, ne craignit pas de diriger lui-même l'école de La Tour (3). Les paroisses menacées de perdre leur culte ne reculaient pas devant d'onéreux sacrifices pour se le maintenir (4). La suspension momentanée des sub-

(1) On lit dans les actes synodaux du 10 février 1699 : « Les pasteurs du *colloque de Val-Luserne* desserviront l'Eglise de Rora tour à tour. » (Archives de la Table.)

(2) Les pasteurs venus de la Suisse furent autorisés à ne faire qu'une prédication le dimanche et une catéchèse sur semaine, mais *pendant la première année seulement* de leur ministère dans les Vallées. (Même source.)

(3) Ce fut Abraham Henriot, venu également de la Suisse. — De 1699 à 1700. — C'était une école *latine et italienne*. — Voir les actes du synode du 19 juillet 1701.

(4) On lit dans les actes synodaux du 28 octobre 1699 : « l'Eglise de Pra-

sides que la reine Anne avait accordés aux pasteurs vaudois, ne ralentit en rien leur activité dans l'accomplissement de toutes les fonctions de leur ministère (1). Les retours cruels de violence arbitraire, subis par les Vaudois de la part de leur prince, ne les empêchèrent pas de lui prouver leur fidélité dans mainte circonstance. Une révolte éclata à Mondovi, en juin 1700, et les milices vaudoises contribuèrent puissamment à l'étouffer.

Victor-Amédée II était alors en dissentiment avec la cour de Rome (2), au sujet de *la monarchie de Sicile* (3); et ces dissentiments se prolongèrent pendant une vingtaine d'années.

« rusting ayant été obligée de dépenser près de trois cents livres pour se « maintenir dans l'exercice public de la religion dont le droit lui avait été « contesté... toutes les autres Eglises des Vallées sont vivement pressées « de leur tendre la main... pour marquer leur union et leur charité chré- « tienne. » — Le rescrit de Victor-Amedée, qui autorise les Vaudois de Prarusting à avoir un temple, est du 20 octobre 1699. (Turin, *Arch. de la cour des comptes, Regio controrollo generale.* An. 1699, nº 199, fol. 112.) — Un rapport sur l'érection de ce temple, et sur l'ancien emplacement de Rocheplate, où l'on exige que le nouveau soit bâti, se trouve aux *Archives d'Etat.* Cat. Vald. nº de série 488.

(1) Voir les Actes synodaux de juin 1700 et de juillet 1701.

(2) *Mercure historique*, T. XVIII, p. 16, 238; T. XX, p. 7, 128, 616; T. XXI, p. 235, 355, 480, etc. Toutes ces indications se rapportent aux dates comprises entre juillet 1700 et novembre 1702.

(3) Urbain II, par une bulle du 5 juillet 1098, avait accordé à Roger, comte de Sicile, qu'un tribunal, appelé *la Monarchie de Sicile*, aurait le droit de juger souverainement et sans appel toutes les affaires ecclésia-

Il ne devait pas tarder d'être de nouveau en hostilité avec la France, et d'attirer sur ses Etats le fléau de la guerre, plus redoutable alors que l'animadversion de Rome.

En 1701, ayant reconnu le duc d'Anjou pour roi d'Espagne, il lui donna en mariage sa seconde fille (1). Mais bientôt, entraîné dans une voie contraire, il se tourna contre son gendre, après avoir trompé la France et l'Espagne, pendant deux ans, avec cette duplicité de haut parage qu'on décore du nom de diplomatie, et qui ôterait tout prestige à l'art de gouverner, s'il ne devait être basé que sur de pareils moyens.

Ces fluctuations capricieuses d'une politique qui sacrifie tout à l'intérêt, et qui ne demeure constante que dans son inflexible égoïsme, brisant avec indif-

stiques. Clément XI contesta à Victor-Amédée II les priviléges de cette institution; et finalement, il publia, le 20 février 1715, une *Constitution*, pour l'abolir. Il y eut appel de cette bulle au pape mieux informé; et le débat se prolongea jusqu'à la mort du pontife.

(1) Louise-Gabrielle de Savoie, qui fut mariée par procureur, le 11 septembre 1701. — Le duc d'Anjou, né le 19 décembre 1683, fut appelé à la couronne d'Espagne, le 2 octobre 1700, par le testament de Charles II, qui rappelle dans cet acte les droits de Marie-Thérèse, aïeule du duc d'Anjou. En vertu de cet acte, il fut déclaré roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, à Fontainebleau, le 16 novembre 1700, et le 24 du même mois, à Madrid : où il fit son entrée le 14 avril 1701. — Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) seul le mit en possession paisible de ce trône contesté.

férence les liens de l'honneur et ceux de l'affection, pour se ranger toujours au parti du plus fort, présentent un aspect affligeant, qui repousse les hommes droits.

Toutes les puissances de l'Europe avaient confirmé l'élection du duc d'Anjou comme roi d'Espagne, à l'exception de l'Autriche, qui voyait avec jalousie un prince de la maison de France monter sur le trône de Charles II (1). Mais bientôt l'Empire germanique tout entier, l'Angleterre et la Hollande, formèrent une ligue (2), pour détrôner ce monarque. Les veilles haines de ces puissances contre Louis XIV, qui le soutenait, en étaient le véritable motif.

Victor-Amédée, nommé généralissime des armées de France et d'Espagne, en Italie (3), au lieu de défendre son gendre avec affection, son allié avec loyauté, prit des engagements secrets avec leurs ennemis. La maison d'Autriche lui avait promis le Montferrat pour prix de sa défection; et doublement perfide, il combattit encore contre les impériaux en diverses rencontres. Ce manége dura pendant deux ans.

(1) Prédécesseur de Philippe V, en Espagne.
(2) Signée le 7 septembre 1701.
(3) En septembre 1701.

Les armées impériales, commandées par le prince Eugène, et les troupes françaises commandées par Catinat, se rencontrèrent en Piémont, dès le milieu de 1701 (1). Le maréchal de Catinat reçut successiment plusieurs petits échecs, qu'il ne pouvait attribuer à la seule habileté de son adversaire. Il soupçonna la connivence du duc de Savoie avec ses ennemis, et fit part de ses soupçons à la cour de Versailles, qui les repoussa. Mais dix-huit mois après, Louis XIV ne pouvait plus douter qu'ils ne fussent fondés, et prenant soudain une de ces résolutions énergiques, auxquelles dispose une volonté altière, développée par l'habitude d'un pouvoir obéi, il ordonna au duc de Vendôme de désarmer et de retenir prisonnières, les troupes du duc de Savoie qui se trouvaient dans le Milanais (2). Ces ordres furent exécutés. Trois cent quarante officiers piémontais se virent inopinément privés de la liberté et répartis en diverses forteresses.

(1) Le 9 juillet 1701 eut lieu le combat de *Carpi*, sur l'Adige. Le 1er septembre, combat de Chiari, près de l'Oglio. — Escarmouches nombreuses.

(2) Louis XIV écrivit en même temps à Victor-Amédée : « Monsieur, puisque la religion, l'honneur, l'intérêt, les alliances et votre propre signature ne font rien entre nous, j'envoie mon cousin, le duc de Vendôme, à la tête de mes armées pour vous expliquer mes intentions. » (Lamberty P. II, p. 564.)

Cette nouvelle arriva à Turin le 1er d'octobre 1703. Aussitôt les portes de la place sont fermées; la plus vive agitation se répand à la cour et dans la ville; l'ambassadeur de France est arrêté dans son hôtel (1); et les Français domiciliés à Turin reçoivent l'ordre de ne pas en franchir les murailles.

Toutes les troupes disponibles sont mises sur pied, celles qui étaient en Ivrée et ailleurs, rappelées aux fortifications; les rapports avec l'Autriche deviennent plus intimes (2). Le duc de Savoie cherche à rallier toutes ses forces; et voici de quelle manière il donnait alors connaissance aux Vaudois de ces événements :

« Chers et bien-aimés fidèles,

« La violence inouïe que la France vient d'exercer « contre la bonne foi des traités et le droit des gens, « ayant fait désarmer nos troupes, qui étaient à son « service dans le Milanais, retenu nos officiers pri- « sonniers, et faisant marcher un corps de troupes

(1) La même mesure fut prise à l'égard de l'ambassadeur d'Espagne. — *Merc. hist.* T. XXIV, p. 508.

(2) Le 25 octobre 1703 fut signé le traité d'alliance offensive et défensive entre la Savoie et l'Autriche, par lequel cette dernière puissance garantissait à Victor-Amédée la possession du Montferrat Mantouan : prix convenu de la défection de ce prince. (*Art de vérifier les dates.*)

« pour envahir nos Etats.... Nous vous le faisons sa-
« voir, étant persuadés que le même motif, qui vous
« a portés à nous faire connaître dans toutes les oc-
« casions des guerres passées, votre fidélité et votre
« zèle, vous inspirera à ne nous en donner pas moins
« de marques dans celle-ci, qui est beaucoup plus
« importante.

« Vous devez, à cette fin, sans perte de temps,
« former vos compagnies, ainsi que vous avez fait
« dans la dernière guerre, et accepter tous les refu-
« giés français qui voudront venir dans vos vallées;
« vous devrez même les convier à s'y rendre pour
« agir conjointement avec vous. Nos commissaires
« pourvoiront à la subsistance de ces troupes..... Il
« s'agit du soutien de nos Etats, de notre gloire et de
« votre salut... Et sur ce, nous prions Dieu qu'il vous
« ait en sa sainte et digne garde (1). »

Les Vaudois mirent aussitôt sur pied trente-quatre

(1) Cette lettre est datée de Turin, *le* 5 *octobre* 1703. — Elle fut envoyée à chaque pasteur vaudois, avec une autre lettre qui leur était personnelle et qui portait aussi la signature de Victor-Amédée, sous l'adresse suivante : *A notre cher, bien-aimé et féal N. ministre de...* — Ces pièces se trouvent dans Lamberty, *Mémoire pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*. T. II; *Mercure historique*, T. XXI, p. 629. La lettre de Victor-Amédée adressée aux Vaudois, est en outre dans *Moser*, pièces justificatives, nº 18 ; et dans *Erman et Reclam*, T. VI. — Je n'en ai cité que la partie essentielle à l'histoire.

compagnies de leurs vaillantes milices, et ne tardèrent pas d'attirer l'attention par de brillants coups de main.

« Le duc de Savoie leur ayant permis de se nommer un commandant, écrivait-on, sur la fin de l'année, ils ont choisi M. de Malanot, qui était un de leurs capitaines dans la guerre précédente (1).

« Ils ont déjà fait diverses courses sur les frontières de Provence et de Dauphiné, et ont exigé cinquante mille livres de contribution de cette dernière province, outre un grand nombre de bestiaux. Ils ont offert cet argent à S. A. R.; mais elle a voulu le leur laisser, afin de leur donner moyen de se mieux armer et équiper (2). »

Aussi, pendant que les Vaudois lui étaient utiles, Victor-Amédée traitait-il sévèrement ceux qui venaient se plaindre d'eux (3).

(1) Ce passage est textuellement reproduit du Mercure historique, T. XXV, janvier 1704. — Cependant je dois faire observer que la particule dont on pourrait faire précéder un nom quelconque parmi les Vaudois, est étrangère dans leurs habitudes à toute signification nobiliaire, contrairement à ce que l'on pourrait croire en lisant ici le nom de leur commandant. — Lorsque différentes personnes portent le même nom, on les distingue par celui du lieu qu'elles habitent, précédé de l'article contracté. Mais aucune distinction de rang n'a jamais été attachée chez eux à ces désignations.

(2) *Mercure historique*, T. XXV, p. 136.

(3) « Le gouverneur du fort Mutino, qui venait se plaindre des habitants « des Vallées, fut arrêté à Pignerol. » *Mercure historique*, T. XXIV, p. 509.

Ce peuple, toujours sacrifié, ou par la tyrannie de ses rois lorsqu'ils étaient puissants, ou par son dévouement à leur cause lorsqu'ils étaient menacés, se signala encore par de nouveaux exploits en l'année 1704.

Mais dans l'intervalle, leurs rangs s'étaient augmentés d'une foule de réfugiés français, venus de la Suisse (1) ou des Cévennes.

Ces derniers avaient pris les armes contre Louis XIV, au commencement de 1703. « Ce n'est point ici une révolte, » disaient-ils, dans leur manifeste (2), ni une rébellion des sujets contre leur souverain. Nous lui avons toujours été soumis et fidèles... Mais c'est un droit de la nature qui nous oblige de repousser la force par la force; autrement nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à notre foi, à nous-mêmes et à notre patrie, etc.... »

Malgré l'intrépidité de leurs chefs, ils furent écrasés (3); les habitants d'Orange, qui avaient résisté

(1) Louis XIV avait envoyé un chargé d'affaires, M. de Puissieux, pour obtenir du gouvernement suisse qu'il empêchât les réfugiés français qui s'y trouvaient, d'aller prendre les armes sous les drapeaux du duc de Savoie. — De longues conférences s'ensuivirent. — Voir *Mercure historique*, T. XXIV, p. 512, 634, 641, 648 ; T. XXV, nº de janvier, etc.

(2) Daté du 17 février 1703. Imprimé à part.

(3) Voir les histoires des Camisards. — *Lamberty*, T. II, etc.

plus longtemps, furent bannis et se retirèrent en Prusse. Les fugitifs des Cévennes, dont la tête était mise à prix ou dont les biens avaient été confisqués, se retirèrent aux Vallées.

Les forces de Victor-Amédée s'augmentèrent avec avantage de ces hardis partisans, aguerris aux privations et aux dangers. Dans sa prospérité cependant, il avait interdit aux Vaudois de leur donner asile (1). Plus tard, il dut encore les bannir (2). Aujourd'hui, ils étaient d'autant mieux accueillis, que ses Etats étaient plus menacés. Le duc de La Feuillade (3) venait de s'emparer de toute la Savoie (4). Bientôt, il traversa les Alpes. En juin 1704, il prit la ville et le château de Suze. Quelques jours après, le duc de Vendôme se rendît maître de Verceil (5), où près de

(1) En avril 1703. « Le duc de Savoie a fait venir quelques-uns des principaux habitants des Vallées et leur a déclaré, pour tous, qu'il leur défendait, sous de rigoureuses peines, d'avoir aucun commerce avec les « soulevés des Cévennes, ni de donner retraite à aucun d'eux, etc..... » *Mercure historique*, T. XXIII, p. 355.

(2) Par les *Instructions* du 20 juin 1730.

(3) D'autres disent, le maréchal de Tessé.

(4) A la réserve du fort de Montmellian, qui ne se rendit qu'en 1705. On en démolit alors les fortifications.

(5) Suze fut prise le 12 juin, et Verceil le 21 juillet.

six mille hommes furent faits prisonniers. La place d'Ivrée ne tarda pas de subir le même sort (1).

Pendant que le duc de Vendôme poursuivait ainsi ses succès, le duc de La Feuillade chercha à détacher les vallées vaudoises de la cause de leur souverain. Après avoir occupé Suze, il se porta dans nos vallées. Il offrit d'abord de les préserver de tous les inconvénients de la guerre, si elles voulaient garder la neutralité entre lui et le duc de Savoie (2). Ce fait suffit à démontrer l'importance de leurs armes. « Les habitants des vallées de Saint-Martin et de Saint-Germain, qui sont les plus exposées, avaient assez de penchant à cette neutralité; mais M. Van-der-Meer, ministre des Etats généraux, s'y étant rendu avec M. Arnaud, rassura entièrement les esprits et fit évanouir les desseins des Français (3). »

(1) Le 30 septembre 1704.

(2) *Mercure historique*, T. XXVI, p. 140.

(3) Il s'agit ici du ministre *Henri Arnaud*, qui avait présidé à la rentrée des Vaudois dans leur patrie en 1689, qui fut proscrit en 1698, et qui revint aux Vallées en 1703. Il exerça alors son ministère dans l'Eglise de Saint-Jean, comme l'atteste un mémoire, daté du 27 décembre 1706, en ces termes : *L'Eglise de Saint-Jean est maintenant desservie par M. Henri Arnaud, en qualité de ministre provisionnaire.* (*Etat des Eglises des Vallées.* Bibliothèque particulière de M. Appia, à Francfort.) Peu après, Arnaud se rendit à Londres, car il y était en 1707. — D'après la tradition, il aurait voulu faire passer la vallée de Luserne sous le régime républicain

« Là-dessus, le maréchal voyant qu'il n'y avait rien à faire par la négociation, fondit de tous côtés sur les Vaudois. Il fit attaquer le fort de Mirabouc, par M. de Lapara (1), pendant que lui-même entra dans la vallée de Saint-Martin, avec le reste de ses troupes, et s'en empara (2).

« Il passa ensuite dans celle de Saint-Germain, où il trouva beaucoup de résistance de la part des Vaudois, qui en gardaient les avenues, mais qui enfin, furent obligés de plier à cause de la supériorité des ennemis.

« Cependant, le marquis de Parelles y étant arrivé, avec l'ordre de faire marcher les milices du voisinage au secours des Vallées, et le duc de Savoie y ayant aussi envoyé quelques troupes réglées, ceux des vallées de Saint-Germain envoyèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs effets mobiliers dans les commu-

qu'avait adopté celle de Saint-Martin, et sa tête eût été mise à prix. (Je tiens cette tradition du dernier des pasteurs vaudois en Wurtemberg, M. Mondon, successeur du fils d'Arnaud, à Gros-Villar, et mort presque centenaire, il y a peu de temps. — Un autre fils d'Arnaud fut nommé pasteur au Pomaret en 1713. — Le premier se nommait Scipion et le second Vincent.)

(1) Le 20 juin 1704.

(2) Ses troupes continuèrent de l'occuper, jusqu'au 8 d'août 1708. (Attestation notariée de cette occupation, en date du 18 mai 1713. — *Archives du Perrier.*)

nautés voisines et dans les bois, après quoi ils s'assemblèrent de nouveau sous le commandement de M. de St-Hippolyte (1).

« Ils commencèrent, le même jour, à reconquérir leurs postes, et dès le 1er juillet ils attaquèrent les Français à Angrogne, et les défirent, n'ayant eu de leur côté que cinq hommes tués et sept blessés. Cet avantage déconcerta tellement les ennemis, que dès-lors ils commencèrent à quitter à la sourdine les hauteurs des environs d'Angrogne, et peu à peu ils abandonnèrent entièrement la vallée d'Angrogne, ainsi que celle de Luserne (2). »

Il n'en fut pas de même pour la vallée de St-Martin. Le duc de La Feuillade persuada à quelques communes de s'ériger en république indépendante (3), sous la protection de Louis XIV. Son but était d'avoir un pied à terre pour ses troupes, en Piémont, et de diviser le pays en affaiblissant d'autant la domination de Victor-Amédée. On sait d'ailleurs que la vallée de

(1) Le 30 juin 1704.

(2) Le fort de Mirabouc, qui avait été assiégé, fut dégagé par les Vaudois le 14 juillet 1704. — Tous les passages entre guillemets sont extraits du *Merc. hist.* T. XXVI, p. 140 et suivantes.

(3) Il avait voulu persuader la même chose aux communes du Val-Luserne, mais ce fut sans succès. — *Loc. cit.* p. 248.

Saint-Martin est une des plus fortes des Alpes. Ce n'est pas son étendue qui la rend importante, mais sa position. Enfin les Vaudois avaient acquis un renom, qui les faisait paraître à l'étranger plus grands qu'ils n'étaient. Ce peuple figurait, pour ainsi dire, au rang d'une puissance, de dernier ordre sans doute, mais plus connue cependant que bien d'autres qui avaient droit à ce titre.

C'est ce qui explique comment Louis XIV a pu descendre à signer, avec toutes les formes d'un traité sérieux, l'inconcevable mystification, ou la puérile ruse de guerre, qui fit croire pendant quatre ans à la république de Saint-Martin (1).

Voici les principales dispositions de ce traité :

« Les chefs, anciens, syndics, conseillers, capitai-
« nes et autres officiers de la vallée de Saint-Martin,
« Pomaret, Envers-Pinache et Chenevières, tant ca-
« tholiques que de la religion prétendue réformée : »
1° s'érigent et sont reconnus en république, sous la protection du roi de France et de ses successeurs ;

(1) Son existence n'étant mentionnée par aucun historien, j'ai cru devoir citer un plus grand nombre de témoignages à l'appui de ce fait. — Même remarque, pour le séjour de Victor-Amédée à Rora, qui a été contesté. — De là, l'abondance des notes qui suivent.

2° ils se constitueront leurs propres règlements, qui seront approuvés et maintenus par S. M. T. Ch.; 3° ils établissent parmi eux la liberté de conscience, avec la réserve que les réfugiés français ne pourront venir en jouir; 4° *que pour l'affermissement et la défense de ladite république, S. M. y entretiendra à ses frais les troupes nécessaires* (1).

C'était tout ce que voulait La Feuillade, et pour ne pas revenir sur ce sujet, disons tout de suite que les destinées de cette éphémère république ont été aussi malheureuses pour ceux qui en faisaient partie que pour leur alentours. Les troupes françaises s'y étant établies, conformément au traité, et l'ayant occupée pendant

(1) Ces lignes soulignées reproduisent les termes mêmes du traité. — Il a en tout sept articles, qui descendent quelquefois à des détails sans valeur politique. Le cinquième stipule au nom des Vaudois : « que S. M. « et ses successeurs leur fournira (*sic*) toujours *du sel* au Périer, *à deux sols « la livre.* » On lit au bas du traité : « Nous, ayant pour agréable le sus- « dit traité, acceptons et promis (*sic*), d'observer invariablement tous les « points; en témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, « et à icelles fait apposer notre scel secret. »

« A Versailles, le 25 juillet 1704. » Signé *Louis*, contresigné *Colbert*. (*Traité passé entre le duc de La Feuillade et les particuliers de la vallée de St-Martin*, le 15 juillet 1704. — Turin, Archives de Cour, n° de S. 486). — D'après un mémoire de l'époque, les propositions du général français, à cet égard, auraient d'abord été repoussées par les Vaudois du Val-Pérouse et du Val-St-Martin; mais il se saisit de leurs biens et c'eût été pour y rentrer qu'ils consentirent à ce traité.

(*Mémoire pour les Eglises évangéliques des vallées du Pragela*, de 1704 à 1707. Arch. des P. P. de G. vol. R.

tout le temps de son existence (1), faisaient des incursions hostiles sur les terres environnantes (2). Il s'y rassembla des vagabonds de tous pays, qui vinrent lui demander asile (3). Les pasteurs et les maîtres d'école cessant d'être soutenus par la répartition des subsides anglais (4), et bannis peut-être par quelque caprice populaire, furent obligés de s'éloigner, errants et sans ressources (5); l'instruction primaire et

(1) Jusqu'au 8 août 1708. — Attestation notariée, dans les *Archives du Perrier*.

(2) « L'Eglise de St-Germain, dans la vallée de Pérouse, est présentement abandonnée de ses habitants et sans aucun exercice de religion, à cause des ennemis qui l'ont entièrement ruiuée et brûlée. Elle n'a point de ministre ni de régent d'école, attendu qu'ils sont obligés d'être réfugiés dans le voisinage, un peu plus eloignés des ennemis.

« L'Eglise de Pramol est pareillement déshabitée de ses paroissiens, à cause que les ennemis l'ont de même brûlée en plus grande partie; et ils sont obligés de se recouvrer dans les autres endroits des Vallées. »

(Mémoire *sur l'état des Vallées* du 27 décembre 1706.)

(3) « Cette vallée étant tombée dans la rébellion, est maintenant habitée par la lie et par l'écume de divers peuples... qui portent les armes contre S. A. R. »

(*Mémoire pour les Eglises évangéligues du Piémont*, de 1704 à 1707. — Genève, Arch. de la ven. comp. des P. P. vol. R.)

(4) « Ces 784 louis d'Angleterre ne nous valent ici que 4 livres ducaes pièce. Il se trouve donc que les pasteurs ne reçoivent que 200 ducats chacun, et les maîtres d'école 100. Pour le régent latin, il y en aura environ 170. Mais il y en avait beaucoup moins encore, devant le malheur de la vallée de St-Martin. »

(*Mémoire en faveur des Vallées*, 1708. Même source.)

(5) « Les trois Eglises de la vallée de St-Martin... ayant eu le malheur de tomber dans l'infidélité... leurs pasteurs les ont quittées. » (*Loco cit.*) —

le culte divin y tombèrent rapidement en décadence (1); et lorsque le peuple réclama des pasteurs, on s'adressa, pour remplir ces augustes fonctions, à des jeunes gens sans vocation (2), qui commirent les actes les plus irréguliers (3).

Les Vaudois considéraient cette vallée comme perdue pour leur Eglise (4), et craignaient que, leur unité de corps étant ainsi brisée, la perte totale ne s'ensuivît (5). Mais enfin, la guerre étant finie, la vallée

« L'assemblée ayant délibéré sur l'état des pasteurs errants, et le moyen de les faire subsister... » décide qu'une retenue sera faite sur le traitement de leurs collègues de la vallée de Luserne. — « Jean Jahier, ci-devant pasteur à Pral, sera censé pasteur du *camp volant...* » (Actes synodaux du 7 octobre 1704. — Arch. de la Table vaudoise.)

(1) « L'Eglise de Villesèche, qui était *devant leur révolte* composée des communautés de Riocla**r**et, Faët, Bouvil, Traverses et St-Martin, n'a maintenant, ni ministre, ni maître d'école, ni exercice religieux d'aucune sorte. » (*Etat des Eglises de la vallée de St-Martin et du Pomaret, présentement dominées par les ennemis*). Mémoire sans date. — Il y est dit ensuite : « Toutes les autres Eglises de ces vallées sont dans le même état. » — (Communiqué par M. Appia.)

(2) Voir *les Arch. de la comp. des P. P. de Genève.* Registre R. pages 312. 313.

(3) Mentionnés dans une lettre de Reynaudin, du 28 septembre 1708 (*même source*). Voir aussi les actes synodaux du Villar, 23 octobre 1708 (*Arch. de la Table vaudoise.*)

(4) « La vallée de St-Martin, *que l'on croyait perdue*, étant revenue à ses devoirs... » (Convocation synodale adressée par le modérateur Reynaudin, *à Messieurs les pasteurs, anciens, directeurs et autres chefs de famille*, etc... Datée de Bobi, 26 décembre 1708. — *Arch. du Villars.* Rel. fol. 158.)

(5) « Cette division entraînera inévitablement la ruine de ces vallées. » (Mémoire *sur l'état des vallées vaudoises*, du 27 décembre 1706.)

de Saint-Martin rentra sous la domination de Victor-Amédée, qui accorda une amnistie complète à tous ses habitants (1), en considération de la fidélité que lui avait témoignée la vallée de Luserne, où il avait trouvé un asile au temps de ses malheurs. Car les généraux français l'avaient privé momentanément de presque tous ses Etats.

Le duc de Vendôme, qui avait assiégé Verrüe dès le 22 octobre 1704, s'empara de cette place le 10 avril 1705, après la plus belle défense qui jamais ait été faite par des assiégés (2).

Le duc de La Feuillade prit d'assaut Villefranche (3),

« La conservation de la vallée de Luserne dépend de celle de la vallée de St-Martin... sans quoi, on ne peut pas espérer de pouvoir subsister longtemps. » (*Mémoire pour les Eglises des vallées du Piémont.*)

(1) Sous le nom de *patentes de grâce*, datées *du camp de Balbottet*, 17 *août* 1708, accordant l'amnistie, à condition que les prétendus républicains renouvelleront leur serment de fidélité à la maison de Savoie, entre les mains du gouverneur Gasca. — Cette pièce commence ainsi: « *Dopo* « *l'enorme crime di rebellionne, comesso da i particolari, e abitanti della* « *valle di san Martino, etc...:* étant tous coupables du crime de haute trahison et de lèse-majesté, ils ont encouru peine de mort, etc... Mais son Altesse Royale, mue de compassion, etc... leur fait grâce. » (Archives d'Etat à Turin. Vald. nº. deS. 482.)

(2) Ce jugement est tiré du *Mercure historique*, T. XXVII, page 479 ; les dates sont tirées de l'ouvrage des Benédictins, car le *Mercure* place la reddition de Verrüe au 7 avril.

(3) Le 2 avril 1705 d'après le Mercure, et le 7 mars d'après l'*Art de vérifier les dates.* — Mais le château de Villefranche ne fut pris que le 3 avril.

Montalban et Nice, dont le gouverneur se transporta dans la citadelle, sans pouvoir y tenir plus de trois jours (1).

La Miradole se rendit à discrétion, le 11 mai, après vingt-deux jours de tranchée. Le 16 août, les troupes impériales et savoyardes, commandées par le prince Eugène, sont défaites près de Cassano ; puis les fortifications de Nice, d'Ivrée et de Verrüe sont détruites par les Français. L'année d'après, ces derniers remportent encore une brillante victoire à Calcinato (2). Turin est investi par eux, du 12 au 13 mai; et dans la nuit du 3 au 4 juin, ils ouvrent la tranchée. Le duc de Savoie se retire à Bubiane, où il reçoit une députation des officiers et des pasteurs des vallées vaudoises (3). Il alla ensuite à Luserne, où selon les expressions d'un ancien manuscrit, *les Vaudois lui firent*

(1) La ville fut prise le 6 et la citadelle le 9 avril 1705.

(2) Le 19 avril 1706.

(3) « Pendant la guerre qui vient de finir, S. M. le roi de Sardaigne « semblait vouloir favoriser les Vaudois, jusque-là même que, l'année 1706, « s'étant rendu dans la vallée de Luserne, dans le temps que l'armée de « France les poursuivait par tant de près, les pasteurs et officiers protes- « tants des Vallées, se sont rendus à Bibiane et à Luserne, pour lui pro- « tester une fidélité inviolable et à toute épreuve. Ce prince les reçut « très gracieusement, leur disant que s'ils lui étaient fidèles, comme ils le « protestaient, ils trouveraient en sa personne un bon ami, aussi bien qu'un « père affectionné, et les maintiendrait dans tous leurs priviléges, sans « permettre qu'on y apportât la moindre infraction. » (Extrait d'une note

une retraite assurée (1). On a lieu de croire que cette retraite fut la profonde vallée de Rora (2) où Janavel, avec dix-huit hommes, avait pu arrêter une armée, et devant laquelle s'arrêta aussi l'ennemi qui avait suivi le duc de Savoie jusqu'à Briquéras (3). Peut-être même ne fut-ce que devant les armes des Vaudois que le général français s'arrêta dans cette circonstance (4). Victor-Amédée, en se retirant ainsi au

manuscrite placée à la suite d'une copie des *Négociations de* 1686, appartenant à M. Ant. Blanc, de La Tour. — Ces mots, *la guerre qui vient de finir*, permettent de croire que la note a été rédigée peu après les événements dont elle fait mention. Le dernier qu'elle relate est du 9 août 1718.

(1) « A la paix d'Utrecht, l'influence de la cour britannique aurait pu « faire jouir les Vaudois du Pragela des mêmes prérogatives dont jouissent « les trois autres vallées, d'autant plus que celles-ci avaient, au sujet du « siége de Turin, procuré *retraite assurée* à leur souverain... et que *tout* « *cela était récent.* » (*Mémoire concernant la situation présente des vallées du Piémont et celle du ministère dans ces Eglises, dressé par les pasteurs commissaires... chargés au nom du synode... du soin de veiller à leurs intérêts, etc... Présenté au synode de La Haye, le 9 septembre* 1762. (Archives des Eglises vallones, communiqué par M. Appia.)

(2) Voir Monastier, T. II, p. 173. — Gilles, *Waldensian Researches*. Brokedon *Excursions*. Acland, etc.

(3) *Histoire militaire du Piémont*, par le comte de Saluces, T. V, p. 189; cité par Monastier, T. II, p. 172.

(4) Lors de l'arrivée de Victor-Amédée dans la vallée de Luserne, les Vaudois, « exposant leur propre vie pour son service, *se sont opposés à l'ar-* « *mée française avec tant de vigueur*, qu'ils ont obligé l'ennemi de se re- « tirer et d'abandonner la vallée de Luserne. » (Note précitée, MSC. de M. Antoine Blanc.) — « Le duc de Savoie vint ensuite dans la vallée de Lu- « serne, où La Feuillade voulut encore le combattre, mais il fut repoussé « partout et rentra dans son camp. » (*Histoire du prince Eugène...* édition de Vienne, 1755, en 5 volumes in-8o, T. III, p. 77.

milieu de ces valeureux montagnards, avait pour but, non-seulement de chercher un refuge qui ne lui eût pas manqué ailleurs, mais surtout de les rattacher à son service par des témoignages personnels de bienveillance, qui leur fissent oublier ce qu'ils avaient souffert. Il savait en effet que le duc de La Feuillade leur avait offert la protection de la France; il importait de prévenir une défection semblable à celle de la vallée de Saint-Martin, ou du moins de donner à la vallée de Luserne des marques de confiance et de bon vouloir dignes de sa fidélité. Victor-Amédée II tenait en outre à organiser les forces militaires de ces fidèles sujets, qui accoururent autour de lui, *en grand nombre* (1), et peut-être à s'en faire une garde personnelle destinée à remplacer les Suisses, qui l'avaient abandonné (2).

On le vit en effet arriver à Carmagnole, escorté de

(1) Expressions du comte de Saluces. *Hist. militaire du Piémont* v. 189.

(2) *Mercure historique*, T. XXVII, p. 1705. — « Les Vaudois sont encore fiers d'avoir, en 1706, lors du siége de Turin, donné asile à Victor-Amédée, leur plus cruel persécuteur, qui vint, sans gardes, se jeter « entre leurs bras, jusqu'à l'approche de l'immortel Eugène. Ce fut dans « le village de Rora qu'il se retira, et tous nos hommes, en état de porter les armes, le suivirent au siége ou plutôt à la délivrance de sa capitale. » (*Lettre de M. Paul Appia, député de la vallée de Luserne, à M. le comte de Nieperg*, datée de La Tour, ce 2 décembre 1799. — Communiquée par M. Appia, de Francfort.)

six-cents Vaudois et de cent Camisards qui avaient appartenu à l'intrépide régiment de Cavalier. (1). Ce ne fut pas sans avoir remercié le secrétaire général de la vallée de Luserne, des bons offices qu'il lui avait rendus, au nom de tous les habitants de la vallée (2); il avait même laissé à Rora un souvenir de sa main aux hôtes qui l'avaient reçu (3).

A Carmagnole, le prince Eugène vint le rejoindre avec huit régiments de troupes de ligne et quatre mille dragons. Le duc s'arrêta ensuite quelques jours au château de Pianesse, et marcha de là sur Turin, dont il fit lever le siége aux Français (4), à la suite

(1) *Histoire du prince Eugène de Savoie.* Edition de Vienne de 1755, T. III, p. 104.

(2) « Invitati dalli *buoni serviggi*, sin qui *resi*, con ogni applicatione, « — fedelta e zelo, del Nodaro Collegiaro, Guiseppe Brezzi, del Villar, « *in qualita* di segretaro delle valli di Luserna, deputato *dal corpo*, *in ge-* « *nerale delle ufficiali valdesi*, etc... »

(Rescrit de Victor-Amédée II, daté de Bubiane, 31 juillet 1706, et imprimé en 1711, *in Torino, per Gio Battista Valetta, stampatore di S. A. R.*) — Victor-Amédée arriva à Bubiane le 7 juillet 1706; il y resta jusqu'au 14, dans la maison des missionnaires. (*Storia della missione, dal P. Bonaventura di vergemoli. MSC.* fol. Arch. Ev. Pignerol.) De là il alla à Luserne : ce ne peut donc être que du 16 au 28 juillet qu'il se rendit à Rora, puisque le 31 juillet il était de retour à Bubiane.

(3) Un gobelet d'argent. (Voir tous les écrivains modernes.) — Monastier T. II, p. 173. Gilly, *Narrative of an excursion....* Beattie, *Vallées vaudoises pittoresques*, p. 170, etc. —

(4) Le 7 septembre 1706. — Le duc de Savoie et le prince Eugène étaient arrivés, dans la nuit du 6 au 7, sur la colline de *Superga*, où Victor-Amé-

d'une brillante victoire qui lui rendit ses Etats (1).

La perte des vaincus ne monta cependant qu'à deux mille hommes; mais la consternation fut telle, qu'au lieu de se porter sous Casal, pour couvrir le Milanais, leur armée regagna Pignerol, pour se retirer en Dauphiné. C'était abandonner tout ce qu'elle avait conquis. Encore subit-elle de nouvelles pertes pendant cette retraite.

Les Vaudois, commandés par le colonel de Saint-Amour, la harcelèrent pendant tout le temps de leur retraite, et lui enlevèrent plusieurs convois (2). Ils avaient établi un camp volant qui se portait avec rapidité d'une montagne à l'autre, et qui fit des incursions jusques en Dauphiné.

dée, en vertu d'un vœu qu'il avait formé alors, fit élever, neuf ans après, une fort belle église, sur les plans de Philippe Juvara, de Messine, en l'honneur de la Vierge, « qui, à ce que prétendait le peuple, avait reçu dans son tablier les bombes que les Français faisaient pleuvoir sur Turin. » (*Mémoire pour servir à l'histoire des Vaudois*, MSC. fol. p. 61, par M. Paul Appia. — Se rapportant surtout à l'époque de la Restauration. — Communiqué par la famille Appia.)

(1) On frappa, au sujet de cette victoire, une médaille représentant la chute de Phaéton, avec ces mots : *Mergitur Eridano* MDCCVII. Sur le revers, on voit le duc de Savoie embrassant le prince Eugène, et la Renommée qui vole au-dessus d'eux, en faisant flotter une bandelette où est écrit : *Sabaudia liberata : io triumphe!*

(2) *L'Esprit des cours...*, T. XV. *Histoire militaire du Piémont*, T. V, page 212.

La guerre se poursuivit faiblement pendant quelques années. En 1707, les troupes françaises et espagnoles remirent aux alliés les places qui leur restaient en Lombardie (1), et évacuèrent ce pays.

L'année suivante, Victor-Amédée tenta de s'emparer du Dauphiné; mais l'habile maréchal de Villars, gouverneur de cette province, fit échouer tous les desseins du duc. Ce dernier regagna cependant les terres cisalpines que lui avait enlevées La Feuillade, et entre autres la vallée de Saint-Martin (2). Il avait établi son camp près de Mentoules (3), où des députés de la vallée de Luserne (4) vinrent solliciter sa clémence, en faveur de leurs coreligionnaires égarés, dont la puérile république s'était évanouie devant l'ombre de son avant-garde. « Sa Majesté, dit l'un de ces députés, s'entretint avec nous pendant une demi-heure, avec la bonté d'un père et une douceur qui est presque sans exemple de la part d'un souverain envers ses sujets (5). » Aussi ne refusa-t-il

(1) Par capitulation du 13 mars.

(2) Suze s'était rendue le 30 octobre 1707.

(3) A Balbottet.

(4) *Paul Reynaudin*, modérateur, accompagné de MM. *Goante* et *Léger*.

(5) Lettre de Reynaudin, datée de Bobi, 26 septembre 1708. (Archives du Villar, cahier *Religionarii*, fol. 158.

pas son pardon à ceux pour qui il était sollicité, n'exigeant d'eux que de renouveler à sa dynastie leur serment de fidélité (1). Il autorisa en même temps un synode destiné à pourvoir aux besoins des paroisses restituées (2).

C'est en 1708 aussi que le duc de Savoie (3) entra en possession du Monferrat, qui lui avait été garanti par l'Autriche lors de son alliance avec les impériaux (4).

L'année d'après se passa sans incident remarquable; mais en 1710 le maréchal de Berwik fut envoyé en Savoie par Louis XIV, et les Vaudois reprirent les armes pour leur prince. « On a publié à Turin, écrit-on de cette ville, que ceux qui voudront aller servir parmi eux, jouiront du payement et des gages ordinaires de la milice, jusqu'à la fin de la campagne (5).

(1) *Patentes de grâce*, datées *du camp de Balbottet*, 17 août 1708. (Archives de cour.)

(2) Décret daté du même camp, le 13 de septembre 1708.

(3) On donnait déja à Victor-Amédée le titre de *Majesté*, mais comme roi de Sicile et non comme roi du Piémont. Ce ne fut qu'à partir du 18 août 1718, qu'il prit la Sardaigne en échange de la Sicile, et le titre de roi de Sardaigne, hérité par ses successeurs.

(4) En vertu du traité du 25 octobre 1703.

(5) *Mercure historique et politique*, La Haye, 1710. No de juillet, page 524.

C'était un nouvel appel adressé indirectement aux réfugiés français. Pourquoi faut-il que les rois, après la victoire, aient été si souvent infidèles aux promesses qu'ils avaient faites dans leurs revers? Ces malheureux proscrits, déjà deux fois trompés, le furent encore une troisième; car plusieurs d'entre eux vinrent alors joindre leurs armes à celles des défenseurs du trône de Savoie.

Victor-Amédée II déclara, le 26 mai 1711, qu'il allait se mettre en personne à la tête de ses troupes (1); et peu après il eut reconquis la Savoie. L'année suivante, le maréchal de Berwik traversa le mont Genèvre avec une armée française, et vint camper à Cézane (2). De là il se rendit maître des vallées d'Oulx et de Pragela. Le roi de Piémont leva aussitôt le camp de Saint-Columban, où il se trouvait alors, et vint repousser l'ennemi en Dauphiné. Pendant ce temps le baron de Saint-Rémy s'était emparé de la vallée de Barcelonnette; et les Vaudois, au milieu de tous ces mouvements dont ils étaient le centre, ne laissaient pas d'agir avec leur valeur et leur audace

(1) Extrait d'une lettre de Turin, du 17 juin 1711. (Mercure historique et politique. N° de juillet, p. 551.)

(2) Le 11 juillet 1712. (*Id.* N° d'août 1712, p. 1647.

accoutumées. Beaucoup d'excursions et d'escarmouches victorieuses qu'ils firent à cette époque, contribuèrent puissamment à repousser l'ennemi, ainsi qu'à leur donner à eux-mêmes les moyens de se pourvoir de munitions, et de s'équiper aux dépens de leurs adversaires. Le roi, pour leur témoigner sa satisfaction, ordonna au comte de Bagnol, d'envoyer un caissier à Pignerol, afin de payer les arrérages qui étaient dus à ces vaillantes milices, auxquelles il offrit même une continuation de solde, sur pied de guerre, si elles voulaient continuer de défendre les passages des Alpes comme par le passé (1).

Le traité d'Utrecht (2) avait rendu Victor-Amédée paisible possesseur de ses Etats agrandis. Les hautes vallées du Cluson et de la Doire lui demeurèrent avec le comté de Nice, en échange de la vallée de Barcelonnette, qui restait à la France ; et nous avons vu déjà combien les Vaudois du Pragela eurent à souffrir, plus tard, de l'abandon dans lequel les puissances protestantes laissèrent alors leurs intérêts inaperçus.

Les Pragelains, cependant, assistèrent par députés

(1) Même collection. No de mai 1713, p. 372.
(2) 11 avril 1713.

au synode général des Eglises vaudoises qui eut lieu à cette époque, pour la réorganisation de leur Eglise (1). Mais ils ne jouirent pas longtemps de cette faveur. Les actes de cette assemblée furent déclarés exécutoires, à la réserve de l'incorporation des anciennes paroisses vaudoises du Pragela dans l'ensemble unitaire de toutes celles des vallées (2).

Henri Arnaud, qui était venu reprendre du service aux Vallées en 1703 (3), en était reparti en 1707 (4). Le roi d'Angleterre l'invita vainement à venir à sa

(1) A Bobi, le 11 novembre 1709. — On s'était déjà occupé, dans le synode précédent, « de procéder, pour le service de Son Altesse Royale, à l'é« tablissement de quelques pasteurs, dans la vallée de Saint-Martin, pro« pres pour confirmer ces gens-là dans la fidélité qu'ils devaient à leur « légitime souverain. » (Préliminaires des *actes synodaux* du 23 octobre 1708. — *Archives de la Table vaudoise.*)

(2) Voir la déclaration de l'intendant de Pignerol, apposée au bas des actes du Synode de Bobi 1709. — C'est dans le synode du Villar (23 octobre 1708) que nous trouvons pour la première fois l'intervention du pouvoir civil pour sanctionner les actes de nos assemblées religieuses en les déclarant *exécutoires :* « *quelli* (*articoli*) *admettiamo e dichiaramo esecutorii.. Pasca, intendente e direttore.* » — En d'autres circonstances, l'appui du pouvoir séculier eût été précieux et eût pu donner une grande force aux décisions de nos synodes, si elles avaient été contestées. Mais jamais ils n'en eurent besoin.

(3) Voir *Mercure historique*, T. XXVI, p. 140, et le *Mémoire pour les Eglises du Piémont,* daté de Saint-Jean, 27 décembre 1706. (Arch. des PP. de Genève, vol. R.)

(4) Voir l'article XV des actes synodaux du 13 et 14 février 1708. (*Archives de la Table vaudoise.*)

cour (1), le modeste pasteur des Alpes, ne pouvant résider parmi les habitants de ces vallées du Piémont qu'il avait reconquises, préféra rejoindre ses compatriotes exilés, dans la modeste colonie des bords de l'Eintz, où il s'occupa, comme Xénophon, à mettre en ordre la relation de ses patriotiques travaux (2).

La peuplade vaudoise, qu'il venait de quitter, subissait des destinées moins heureuses encore. Appauvrie par les vicissitudes récentes qu'elle avait souffertes, et par la guerre qui venait de se terminer, elle achevait de s'épuiser, afin de pourvoir aux besoins des nombreux réfugiés qu'elle avait accueillis (3). En enlevant des bras à l'agriculture, les enrôlements militaires avaient augmenté le nombre des bouches à

(1) Acland, *The glorious recovery*, etc.... Bracebridge. — Plenderbath et *Mémoires de Paul Appia*. (Communiqués.)

(2) Imprimée en 1710. — Les uns disent à Bâle, d'autres à Cassel. — Réimprimée à Neuchâtel en 1845.

(3) Ordre de Bercastel, gouverneur de Luserne aux réfugiés français, *e altri stranieri.... che non sono arrolati, e che possedono alcun registro*, de quitter le pays dans trois jours. — Daté de Luserne, 27 avril 1706. — (Archives du Villar, cod. *Religionarii*, fol. 131.) — Mais cet ordre ne produisit qu'un effet momentané : car on trouve, à la date du 18 septembre 1708, une *note des pauvres et des réfugiés étrangers dans les vallées vaudoises*, et au 25 mai 1709, un nouvel ordre d'expulsion : *de l'exécution duquel sont rendues responsables les communes vaudoises qui servaient d'asile à ces refugiés*. (Arch. Villar, cod. cit. fol. 161); enfin, à la date du 23 mars 1714, un nouvel ordre pour le même objet. (Id. ib. fol. 171.)

nourrir (1), et sans les secours étrangers qui furent accordés aux Vaudois (2), la générosité de leur prince (3) n'eût pu les empêcher peut-être de succomber aux plus extrêmes privations (4).

Cet état de misère se prolongea pendant bien des années (5). L'Eglise vaudoise, néanmoins, semblait

(1) *Rapport sur le triste état des Eglises du Pragela et des anciennes vallées* : Adressé à Genève par les pasteurs vaudois; daté du 1er de juin 1714. (Arch. de la vénérable compagnie des PP. de Genève, vol. S. p. 258.) — La cause première en était les édits de 1703 et de 1704, par lesquels Victor-Amédée avait appelé sous les drapeaux les proscrits étrangers.

(2) *Mémoire en faveur des Vallées* en 1707. (Arch. PP. Gen. vol. R.) — *Mémoire du ministre Léger, délégué par la compagnie pour se rendre aux Vallées*, etc... allant du 2 d'août 1629 à la fin de novembre, et inséré dans les mêmes archives, vol. X, p. 173 et suivantes. — Un *mémoire justificatif* des opérations de Léger fut publié l'année d'après, sous la date du 20 octobre 1730. (Communiqué par M. Vaucher Mouchon, de Genève.)

(3) Stato delle compagnie Valdesi, che hanno servito S. M. durante l'hor scorsa guerra... *quali hanno continuamente gioïto del pane e delle contribuzione, stateli graziosamente accordati da detta S. M.*, etc... Pièce datée de Saint-Jean, 22 mai 1717. (Se trouve aux Archives d'Etat, Turin, catég., Vald., nº S, 456.) MSC. de 40 p. fol. — Les noms sont écrits sur deux colonnes; il y a 73 colonnes. — La minute est du notaire Joseph Brezzi.

(4) Lettre des pasteurs de Bobi et du Villar à la vénérable compagnie des PP. de Genève, exposant qu'il règne dans le pays une famine si grande, que l'on voit des malheureux obligés de se nourrir avec l'herbe des champs. « Les catholiques, disent-ils, reçoivent des secours, par leurs coreligionnaires et plusieurs des nôtres sont en danger de sacrifier leur foi pour conserver leur vie. » — Ecrite par Reynaudin le 15 juin 1714. — Le conseil de la ville de Genève décida qu'il serait accordé cent écus de secours, pour les Eglises de Bobi et du Villar. (Arch. comp. vol. S. p. 260 et 270.)

(5) Voir *Mémoire sur la situation présente des Eglises évangéliques des Vallées*... présenté au synode de La Haye, le 9 septembre 1762.

se consolider (1). Les habitants de ces contrées avaient retrouvé des amis. Plusieurs d'entre les magistrats, appelés à les gouverner, se montrèrent même leurs protecteurs (2). Mais la bienveillance du souverain (3) et l'estime de leurs alentours ne purent prévaloir contre l'influence hostile de l'Eglise romaine, qui ne cessait de les poursuivre. Elle obtint qu'on les obligeât de cesser toute œuvre manuelle pendant les jours de fête catholique (4), et qu'il leur fût interdit de rece-

(1) Voir les *Actes synodaux de l'Eglise vaudoise*, depuis 1708 jusqu'à 1730.

(2) Le marquis de Bercastel, gouverneur de Luserne, *spirito da un atto di carita, e mosso a compassione verso il detto popolo, se compiaciuto di farli l'offerta e di dar e sborsar, la soma di liure trecento ducati d'argento...* pour l'érection du temple du Villar. — Tiré d'un acte notarié du 11 février 1706. — Le temple fut terminé en 1707. Ce n'était qu'une reconstruction. — (Cette pièce et beaucoup d'autres qui s'y rapportent se trouvent dans les archives du Villar, cahier *religionarii* du fol. 121 au fol. 157.) — La cloche de cet édifice fut refondue en 1719, par un nommé Nigretti de Crussol. — Les conventions faites avec cet artiste sont du 28 avril, et se trouvent au fol. 174.

(3) En 1693 et 1694, en 1703 et en 1706, en 1708 et en 1713, Victor-Amédée II avait témoigné aux Vaudois non-seulement de la bienveillance mais même de l'attachement et de la reconnaissance. (Voir à ces dates.) — On lit dans une lettre du modérateur à l'ambassadeur d'Angleterre à Turin : « Que Votre Excellence veuille bien rappeler à notre souverain, *qu'il avait donné sa parole* à lord Molesworth (prédécesseur de lord Hedges) *de ne plus inquiéter les Vaudois.* » — La lettre est du 26 mai 1727.

(4) Un ordre de Victor-Amédée II, daté du 14 juillet 1718, enjoignit aux Vaudois de s'abstenir de toute espèce de travail pendant les jours de fête de l'Eglise romaine. (Arch. du Villar, id. fol. 176.) — Les Vaudois réclamèrent contre cette interdiction; et par un nouvel ordre, daté du

voir dans les temples, aucune personne étrangère à leur culte (1); puis, sous prétexte de sécurité publique, leurs droits les plus légitimes furent souvent méconnus (2). Déjà, on avait voulu restreindre le

9 d'août 1718, il leur fut permis de travailler chez eux, *à portes closes*, pendant les heures seulement où les catholiques pouvaient se livrer à de pareils travaux. Afin de vaquer à ceux pour lesquels les catholiques avaient besoin d'une permission du curé, les protestants devaient en obtenir une du juge. (Cette pièce est sous forme de *biglieto regio* dans les archives de Turin, et d'*instructions explicatives* transmises par le comte de Mellarède, ministre de l'intérieur, dans celles de Pignerol.) — Le second article de l'édit du 25 juin 1720 confirmait ces dispositions. — Mais les Vaudois réclamèrent encore contre ce chômage forcé des fêtes d'une autre Eglise que la leur. (*Memoria sopra il raccorso fatto, nel* 1718, *dalli protestanti, per la liberta di travagliare le festi, e sopra diversi abusi.* — Arch. de cour, Turin, no de série 451.) — De nouvelles instructions furent adressées, en 1721, au sénat de Pignerol, pour confirmer l'édit du 14 juillet 1718. (Id. no 452.) — Mais les tracasseries auxquelles donnait lieu l'arbitraire de cet édit, devinrent si criantes, que sur une nouvelle requête des Vaudois, le roi les adoucit un peu : par rescrit du 12 mai 1724, confirmant les dispositions du 25 juin 1720; — et par *biglieto regio* du 27 juin 1724, confirmant celles du 9 août 1718. — (Même source, nos 442, 927, etc.)

(1) Le conseil supérieur de Pignerol, demanda d'abord le 31 mars 1717, que l'on empêchât les protestants du Pomaret de recevoir des catholiques à leur culte. (C'était surtout pour en éloigner les réformés du Pragela, qu'on avait forcés à suivre les rites de l'Eglise romaine.) Victor-Amédée II, par un rescrit du 2 avril 1717, fit droit à cette demande. — Le 28 mai parut un manifeste, qui admit quelques exceptions personnelles à cette interdiction. (Turin, Arch. de cour, Cat. Valdesi : du no 474 à 478.) Mais cette interdiction fut bientôt étendue à tous les temples vaudois. (Ordres du 28 septembre et du 22 octobre 1720 : cités dans une requête de 1721.)

(2) Ordre du 20 juin 1714, qui, en bannissant des protestants français du pays, interdisait aux Vaudois eux-mêmes d'en sortir. — Note du procureur général, datée du 11 septembre 1714, disant que ces mesures sont pour la tranquillité publique. (Archives du Périer.)

nombre de leurs temples (1), et la propagande redoublait d'activité pour leur susciter de nouvelles tracasseries (2).

(1) Lorsque le territoire de Luserne et celui de Saint-Jean ne faisaient qu'une seule commune (en 1688, par suite de la dépopulation du pays, provenue de l'expulsion des Vaudois), les catholiques de Saint-Jean élevèrent une église qui plus tard, lors du retour des exilés, passa au culte protestant, en vertu de transactions qui nous sont inconnues ; et la restitution de cet édifice au culte catholique fut ordonnée par décret du 12 mai 1717. — Le temple de Saint-Germain, qui avait été démoli en 1686 et relevé en 1711, n'était pas à la même place que l'ancien. Par ce motif on demandait qu'il fût détruit ; mais comme l'emplacement du temple primitif ne put être exactement déterminé, on laissa subsister celui qui existait. (*Risoluzioni prese nel congresso tenuto avanti S. E. il signor conte ministro e primo segretario di stato*, *Mellarède*, *li* 12 *maggio* 1717. (Turin, Arch. de cour, *Valdesi*, no de S. 473.) — Un édit spécial de Victor-Amédée avait autorisé le culte protestant dans la commune de Prarusting : *dalle regioni di costa longia e Massera in su, verso la montagna ; e alla Duriva del Colloretto*, ove vi e un piccolo canale, etc... (Edit du 20 octobre 1699. Se trouve aux *Archives de la cour des comptes*, à Turin, *Reg. contr. gen.* MDCXC. no 199, fol. 112.) Les instructions du 20 juin 1730 ne pouvaient supprimer cet édit ; mais elles statuaient : qu'aucun temple nouveau ne pourrait être élevé dans les Vallées ; et quant à celui de Prarusting, il est dit : *vogliamo ben permettere che sussista la campana* (quelques auteurs ont lu : *la cabane*) ; à condition toutefois, qu'elle ne recevra aucune extension, et que le pasteur qui demeurait autrefois à Rocheplate y rétablira sa résidence, sans pouvoir demeurer à Saint-Barthélemy. » (*Istruttione a rignardo de Valdesi*, 20 juin 1730, artic. IX.) — Plus tard, tous les lieux de réunions religieuses, hors les temples, furent fermés dans les Vallées. (Décrets du sénat de Turin, du 19 fevrier 1756 et du 18 janvier 1771. — Arch. du S.)

(2) En particulier pour obtenir des catholisations. — Les dots étaient fixées ; (*stato delle dotti... costituite a figlie convertite...* etc. Arch. Cour. S. 448.) — Les dons même abondaient. (Acte testamentaire du 2 juillet 1723, par lequel le testateur dispose de ses biens en faveur des Vaudois qui se catholiseraient. — Archives de l'Intendance de Pignerol, catégorie 1re, classe 4, article VIII, no 8.) Pour les *tracasseries*, j'ai un mémoire intitulé *Griefs des vallées du Piémont*, qui est de 1721. — Il serait trop long d'entrer dans les détails.

Les vexations suivirent les rigueurs (1), les tentatives criminelles elles-mêmes demeurèrent impunies (2); des actes cruels se faisaient jour par intervalle (3), ou s'enveloppant de mystère, inspiraient plus d'effroi (4).

(1) Des poursuites criminelles étaient intentées aux pasteurs qui accordaient leur office ecclésiastique à quiconque était né sur la rive gauche du Cluson ou du Pragela, où le gouvernement ne voulait reconnaître que des catholiques. — Pour avoir administré le baptême à un enfant né à Fenestrelle, le 18 avril 1727, le pasteur de St-Jean, Cyprien Appia, fut condamné au bannissement et à la confiscation des biens. Mais l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Hedges, obtint sa grâce. — « Nous n'osons plus nous assem- « bler pour aucune affaire, » écrivait-il plus tard, « en suite du procès qui « a été intenté à cinq d'entre nous, qui s'étaient abouchés pour affaires pu- « bliques... » (Lettre d'Appia, datée du 24 août 1733, à M. Chetwind, à Londres. — *Correspondance vaudoise.*) Ce procès se termina aussi par une condamnation, mais grâce à l'indulgence du souverain elle fut annulée par des patentes, datées du 16 avril 1734, et entérinées le 20. — Au nombre de ces personnes se trouvait un nommé Daniel Musseton. — Cyprien Appia s'y trouvait encore impliqué, ainsi que d'autres pasteurs.

(2) C'est en 1727 que paraît avoir été formé, par les moines du Villars, le projet de faire sauter, au moyen d'une mine, le temple protestant du lieu, bâti en 1707. — J'ai donné des détails sur ce fait, dans un volume sur les Vaudois, publié en 1834, page 53. — Voir aussi Blair, *History of the Waldenses,* (2 volumes in-8o.) Edimbourg, 1833. Tome II, page 533.

(3) Il s'agit ici des enlèvements d'enfants vaudois, qui avaient lieu de temps en temps, d'une manière violente ou subreptice. — La *correspondance vaudoise,* de 1725 à 1765, qui a été entre nos mains, en contient un grand nombre. — « On ne néglige rien pour porter les enfants à la révolte « contre leurs père et mère... Etienne Odin, de Prarusting est fort inquiet « au sujet de sa fille, qui s'est catholisée... Le tribunal de Pignerol fait « vendre judiciairement les biens d'Odin, pour en doter l'apostasie de sa « fille, au préjudice de ses enfants fidèles... Toutes les requêtes que nous « avons présentées depuis 1718, ont été sans résultat. » (Passages extraits de diverses *lettres du modérateur*, depuis le 5 janvier jusqu'au 12 juin 1727.)

(4) Lors de la démolition du couvent du Villar on trouva des squelettes humains, murailles dans l'intérieur des parois épaisses de l'édifice.

La protection des puissances étrangères n'était efficace que pour réparer et non pour prévenir (1). La défiance régnait partout (2), les plaintes des Vaudois n'étaient plus écoutées (3), leurs synodes ne pouvaient

(1) « Les Eglises évangéliques du Piémont, qui ne subsistent que par un « miracle perpétuel de la Providence... ont toujours été l'objet d'une tu- « téléire protection de la part des souverains de la Grande-Bretagne, de- « puis le règne de la reine Marie. Les afflictions auxquelles elles sont con- « tinuellement exposées la leur rendent plus nécessaire que jamais. » (Lettre de condoléance, écrite le 10 septembre 1727, par le modérateur des Eglises vaudoises au roi d'Angleterre Georges III, à propos de la mort de son père Georges II. *Correspondance vaudoise*:) « A l'étranger, dit le *mémoire* de « 1729, *sur l'état des Eglises vaudoises*, leur plus ferme appui est mainte- « nant l'Angleterre, comme avant la paix des Pyrénées, elles étaient sou- « tenues par le roi de France. » (Registres de la vénérable compagnie des P. P. de Genève, volume X, pages 174 etc.) — On doit y ajouter la Hollande et la Prusse, qui certes ont, dans tous les temps, bien plus fait pour les Vaudois que la France. —

(2) Même contre les pasteurs: car les secours en argent, venus de l'étranger, n'avaient pas de destination fixe. Le synode en disposait. Une partie du traitement des pasteurs et des maîtres d'école était prise sur ces sommes. De là quelques irrégularités, beaucoup de jalousies rivales, et des bruits de malversation sans cesse renaissants, quoique toujours démentis. — Les directeurs des Eglises vaudoises se plaignaient de l'ingratitude et des accusations auxquelles ils étaient en butte. — Leurs Lettres, d'un autre côté, étaient souvent interceptées à Pignerol. — On n'osait s'épancher, se fier à personne, ni au dedans ni au dehors, etc. (*Les registres de la vénérable compagnie des P. P. de Genève*, vol. T. V. X, ainsi que la *correspondance du modérateur vaudois*, et un grand nombre de *lettres* et de *pamphlets* du temps, qu'il serait trop long de citer en détail, renferment les preuves de tous ces faits.) — En 1727, un imposteur s'était présenté à Londres, avec des papiers supposés et le cachet falsifié des Eglises vaudoises, pour se faire attribuer les secours qui leur étaient destinés. (*Lettre du modérateur à M. Chetwind*, procureur des Vaudois à Londres, en date du 6 mai 1727, etc.)

(3) « Nos requêtes ne sont pas répondues, nos plaintes restent sans écho,

qu'effacer des griefs particuliers (1), maintenir l'union dans les familles (2), veiller aux bonnes mœurs (3) et sauvegarder la discipline (4).

« on va jusqu'à retenir les lettres que nous vous faisons parvenir. » Correspondance vaudoise de 1718 à 1729. — (Lettres à M. Hedges à Turin, et à M. Turretin à Genève.) — « Les livres que nous faisons venir de Genève « pour l'instruction religieuse de nos enfants, sont arrêtés au bureau du « Pont d'Arve, sans qu'on les en puisse retirer. » (Note de la main de Cyprien Appia, datée de 1729.) « Nos députés ne peuvent avoir accès au- « près du roi... nos requêtes sont desservies... » (Synode du 28 novembre 1724, § 5), etc.

(1) Voir, *Actes synodaux*, du 3 juin 1694, art. 1 et 2; du 25 octobre 1695, article 7 et 9; du 25 avril 1697, article 2 et 5, du 28 avril 1705, article 7 et 10; du 23 octobre 1708, article 8 et 9; de 1712, article 3; de 1724, § 7; de 1727, § 4; de 1729, § 9 et 16, etc. — « Les Vaudois sont peu fa- « vorisés par la magistrature catholique, mais les procès qu'ils ont entre « eux se terminent presque toujours par l'entremise de leurs ministres ou « autres, qu'ils choisissent pour arbitres. » (*Brève narration des Vaudois, ou sujets protestants de S. M... faite par un gentilhomme, en ses voyages d'Italie :* sans date; mais il y est parlé des démêlés de la cour de Rome avec la maison de Savoie, *il y a quatorze ans de cela :* ce qui tend à faire placer cette note en 1707, s'il s'agit des démêlés de 1694 relatifs au rétablissement des Vaudois, ou en 1733, s'il s'agit de ceux relatifs à la *Monarchie de* Sicile, qui se prolongèrent jusqu'en 1729. (Archives d'Etat à Turin. Cat. Valdesi. No de série 458.

(2) Voir les *Actes synodaux*, aux § déjà cités. (*Archives de la Table vaudoise.*)

(3) Voir en outre les synodes de 1703, § 14; de 1707, § 7, 8; de 1708, § 11, 12; de 1712, § 6, 11; de 1713, § 4, 15; de 1716, § 9; de 1718, § 8, 9; de 1725, § 3 et de 1729, § 8, 9 et 16.

(4) Voir le synode de St-Germain, 29 novembre 1729, article VIII. — (Suivent diverses dispositions.) — Le synode précédent, d'après une lettre du modérateur à M. Iselin, à Bâle (datée du 12 mars 1727), « a pris la « résolution d'examiner désormais les étudiants, avant de les envoyer aux « places qui leur seront accordées par les académies étrangères. » — Toutes les opérations de ces assemblées n'avaient du reste pour objet que le

Mais cette discipline elle-même avait participé à l'ébranlement de leurs destinées (1); les doctrines dissolvantes du siècle croissaient sans détruire le fanatisme religieux, qui n'avait plus même, pour son intolérance, l'excuse de la conviction (2).

L'Eglise vaudoise multipliait les prières et les jeûnes publics, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur son avenir (3).

Cependant la société tendait à se transformer, les

maintien de l'ordre, des bonnes mœurs, des doctrines évangéliques, et de la discipline. — Pour les dispositions de détail, voir les procès-verbaux de leurs opérations.

(1) Mêmes sources que pour les notes précédentes, et de plus, synode de 1708, art. 1 et 2; de 1710, § 23 et 24; de 1715, 4 et 8; de 1716, 2; de 1727, 5, etc. « Nos écoles sont très irrégulièrement tenues. » (Lettre du modérateur à Jacques Léger, pasteur à Genève, datée du 5 avril 1728.) « Nos Eglises ont besoin de réformes considérables. » (Lettre à M. Burlamaqui, du 23 avril même année.)

(2) Il était défendu alors aux Vaudois : 1o d'acquérir des propriétés hors de leurs limites et d'exercer certaines professions; 2o de s'établir hors de leurs vallées, même pour commercer; 3o de faire des prosélytes dans l'Église romaine, et de s'opposer à son prosélytisme parmi eux ; 4o de réclamer leurs enfants enlevés sous prétexte d'abjuration ; 5o d'augmenter le nombre de leurs temples et de leurs ministres, dans l'intérieur même des vallées ; 6o de tenir des assemblées religieuses, ou de simples réunions de prière, hors de ces temples et sans la présence du pasteur. (Voyez Gilly, *Vigilantius and Valdo*, page 32.) — Chacune de ces interdictions devenait un prétexte à de faciles calomnies et à de promptes procédures.

(3) De 1701 à 1726, sept jeûnes publics et solennels furent ordonnés par le synode, dans les Vallées. — Celui de 1720 était pour conjurer le fléau de la peste; et celui de 1723, pour remercier Dieu d'en avoir été préservés. —

mœurs se modifiaient et l'esprit du passé cherchait d'autant plus vivement à regagner son empire.

La promulgation de l'ancien statut piémontais (1), qui aggravait la position des Vaudois (2), concorda avec l'ouverture du concile d'Embrun (3) qui fomenta les dissensions amenées par la bulle *Unigenitus*.

Les remontrances furent vaines de la part des Vaudois, pour obtenir des dispositions plus équitables et plus douces (4) ; on pressentait au contraire de nouvelles rigueurs, et l'édit du 20 juin 1730, publié sous

(1) Le synode du 28 novembre 1724, eut pour but principal d'examiner, au point de vue des intérêts vaudois, ce qui avait été publié en 1723, sous le titre de *Royales constitutions*. (Voir les procès-verbaux de cette assemblée.)

(2) L'édit du rétablissement des Vaudois (23 mai 1694) n'y était pas rappelé. — Il n'y était fait aucune mention des habitants des Vallées, *quoique les Juifs fussent, par les mêmes constitutions, mis à couvert de toute insulte et violence*. (Tels sont les termes d'un placet dressé par le synode de 1724.) — L'observation des fêtes catholiques y est rendue obligatoire. — On interdit aux protestants d'avoir des notaires de leur religion, *quoiqu'ils en aient eu de temps immémorial*. (Termes du même placet.) — On oblige les parents à se depouiller de leurs biens en faveur de leurs enfants catholisés, qu'ils avaient précisément le moins de motifs de favoriser, etc.

(3) Ouvert le 16 d'août 1727. — Ce fut à la date du 24 octobre 1728 que fut rendu un parère, *circa il capo da aggiungere alle costituzioni a riguardo de valdesi*, où il est dit, à propos de l'édit de 1694, sur lequel les Vaudois s'appuyaient pour demander le maintien de leurs privilèges, que « les « circonstances venant à changer, les édits perdent de leur valeur. » (Turin, Arch. de cour. S. 441.) Cette maxime n'a pas besoin de commentaire.

(4) « Malgré toutes nos requêtes nous n'avons pu obtenir le moindre « relèvement. » (Derniéres paroles d'un mémoire dressé en 1728, sous ce titre : *Griefs des Vaudois*. Archives particulières.)

forme d'*Instructions* au sénat de Pignerol, ne fit que réunir et codifier, pour ainsi dire, toutes les mesures dont ils avaient gémi. C'est alors que furent expulsés pour la seconde fois, de leurs vallées, tous les protestants d'origine étrangère, et qu'à quelques exceptions près, tous les protestants originaires du Pragela s'en virent bannis sans retour (1).

Les organes de l'Eglise vaudoise et ses protecteurs étrangers réclamèrent vainement contre ces abus de pouvoir : on répondit à leurs justes griefs par d'insidieuses subtilités (2) ou par des promesses presque tou-

(1) La liste nominale des Vaudois de Pragela, exilés en 1730, et qui trouvaient dans le canton de Berne, au mois de mai de cette année là, se trouve dans *Dieterici*, page 404. Leur nombre est de 360 personnes. — Ceux des autres vallées qui étaient en Suisse, comme exilés, en decembre 1730, se montent à 480 personnes. La liste en est aussi donnée par Dieterici, page 408-414. (Total des Vaudois exilés à la fin de 1730 : 840.)

(2) « Toutes les réclamations des Vaudois ou des puissances qui les protégent, ne sont fondées que sur l'édit du 23 mai 1694 ; or cet édit laisse « subsister tous ceux qui étaient antérieurs à 1686, et par conséquent la « plénitude de l'action du souverain. » (*Progetto di capo per l'agiunta alle costituzioni...* Arch. de Cour, nº D. S. 471.) — Au lieu d'accorder plus de liberté aux Vaudois, il faut les restreindre autant que possible. (*Parere sovra la toleranza degl' eritici, in Piemonte.* Même source, no 464. — sans date.) — « Le roi d'Angleterre fit faire des représentations au sujet des « Vaudois, par lord Molenvorck, son envoyé extraordinaire à Turin ; on « promit de régulariser leur position d'après les édits antérieurs, et tous « les articles de l'edit du 20 juin 1730 furent successivement communi- « qués à l'ambassadeur anglais, avec l'édit qui leur servait de base. Il en « a reconnu l'exactitude : on est donc mal venu à s'en plaindre aujour- « d'hui. » (Extrait et résumé d'une *note remise au secrétaire d'Angleterre,*

jours illusoires (1). Ils renouvelèrent leurs requêtes (2).

Allen, le 27 *avril* 1731. — Même source, nº 465.) — Il fut reconnu cependant que plusieurs des édits avancés n'étaient pas applicables aux vallées vaudoises. (Rescrit du 12 août 1730, publié par *Borelli.*) — Les états généraux de Hollande avaient écrit à Victor-Amédée pour le même objet, en date du 7 novembre 1730 ; la réponse du roi, polie mais évasive, est du 2 décembre 1730. (Arch. de cour, nos 467, 468.) — L'influence du clergé catholique s'exerçait alors sur le roi, par l'intermédiaire d'une personne, pour laquelle il croyait pouvoir sacrifier le repos des Vaudois, puisqu'il ne tarda pas à lui sacrifier son trône.

(1) Le roi de Prusse écrivait à Victor-Amédée, sous la date du 6 janvier 1725 : « La tranquillité des Vaudois ne saurait m'être indifférente... on veut « les obliger à l'observation des fêtes catholiques, contrairement à l'édit du « 23 mai 1694... l'ordonnance par laquelle ils doivent fournir une pension « à leurs enfants qui auraient abjuré la religion de leurs pères, ne me pa- « raît pas moins dure... enfin on arrête à la douane les livres qui sont né- « cessaires pour l'exercice de la religion protestante... Je prie Votre Ma- « jesté d'être bien persuadée que de toutes les marques d'amitié qu'elle me « pourra donner, celle d'avoir égard à mon intercession pour les Eglises « vaudoises me sera toujours la plus agréable. » Cette lettre, pleine d'un si noble et si touchant intérêt, se trouve en entier dans Dieterici, pages 395-397. — Victor-Amédée y répondit le 3 mars 1725 : « Monsieur mon « frère, j'ai reçu très agréablement la lettre de V. M. qui vient de m'être « rendue. J'aurai toujours un empressement sincère de rencontrer au pos- « sible vos satisfactions; mais je ne puis me refuser celle de lui dire que « les offices qu'elle accorde aux Vaudois mes sujets, par un pur effect d'in- « tercession généreuse, me trouvent déjà prévenu par les sentiments de « bonté et de protection, avec lesquels je regarde *la fidélité et le zèle des* « *mêmes Vaudois, et par conséquent leur tranquillité. L'on n'est point dans* « *le cas qu'elle coure aucun risque,* puisque mon intention est qu'elle soit « autant permanente que le sera *leur attachement à remplir leurs devoirs;* « et je prie Votre Majesté d'être persuadée de la parfaite amitié et con- « sidération, avec laquelle je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, « le bon frère : Victor-Amédée. » — Quoique cette lettre ne répondît à aucun des faits mentionnés par le roi de Prusse, elle n'en est pas moins remarquable par le témoignage que Victor-Amédée rend à la fidélité des Vaudois, ainsi qu'à leur attachement à leurs devoirs.

(2) Le 20 novembre 1730 ; signée par 165 chefs de famille des Vallées, présentée au roi par Appia et Léger, députés.

Mais ces protestations du droit ne firent qu'exciter l'injustice (1); et les dénis de justice agrandissaient encore le champ des vexations (2).

Etait-ce un châtiment de la Providence infligé à cette peuplade (plus éprouvée que mille autres, par les verges de l'amour jaloux de son Dieu), pour la punir du zèle décroissant qui se manifestait chez elle, et du relâchement de mœurs dont ses propres synodes se plaignaient déjà (3)?

«La fin du dix-huitième siècle,» dit M. Monastier (4) (et nous n'hésitons pas à faire peser ce jugement sur le dix-huitième siècle tout entier), «s'était quelque peu ressentie, aux Vallées, du déclin de la pensée religieuse généralement affaiblie partout. L'esprit chrétien, si vif et si fécond jadis, s'alimentait avec plus de lenteur

(1) Recherche de toutes les personnes actuellement protestantes, mais qui étaient nées ou avaient été baptisées dans l'Eglise romaine, avant 1686 et après 1676, pour les obliger à rentrer dans le catholicisme ou à sortir du pays. (De 1730 à 1732.) — Rescrit du 9 octobre 1733, interdisant aux Vaudois qui n'étaient pas dans ce cas, la faculté de sortir du pays pour accompagner leurs parents à l'étranger. (Archives du Villar. Cahier *rel.* folio 177.)

(2) Toutes les poursuites criminelles qui eurent lieu à cette époque, pour fait de religion, et les proscriptions multipliées qui décimèrent les vallées vaudoises, ainsi que les mesures précédemment citées, ne le prouvent que trop.

(3) Dans les préliminaires de chaque exhortation à un jeune public. (*Actes synodaux*, etc.

(4) Tome II, page 198.

à la source pure de l'Evangile. Une raison orgueilleuse et fragile, un sens humain, d'autant plus fier qu'il était plus borné, commençaient à revendiquer une place dans la théologie. »

Nous verrons ces germes d'affaiblissement moral et religieux se développer dans le chapitre suivant, et décroître heureusement vers la fin de cette histoire.

L'Eternel, dit David, n'a point abandonné son peuple, et le Dieu d'Israël s'est souvenu de son héritage. Puisse de même l'Israël des Alpes ne jamais oublier les grâces de son Dieu !

CHAPITRE XX.

INFLUENCE

DE LA PHILOSOPHIE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE SUR L'ÉGLISE VAUDOISE, ET SUITE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(De 1730 à 1792.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS : — Indiquées au bas des pages.

Aucune époque n'a laissé un plus grand nombre de documents que celle dont nous allons traiter (1); mais aucun horizon n'est plus monotone que celui des faits qui la remplissent. Jamais les événements

(1) On ne doit pas oublier que ces documents sont presque tous inédits. J'en indiquerai un assez grand nombre pour qu'on puisse juger de leur richesse, en mentionnant les sources d'où ils émanent.

n'ont été plus nombreux ni moins saillants qu'en cette partie de notre histoire.

L'esprit de persécution continuait à s'exercer de mille manières contre le repos des Vaudois ; mais il avait perdu son audace, comme leur foi son héroïsme. La hardiesse passait à des idées nouvelles, aussi éloignées de la foi que de l'intolérance. Une longue suite de vexations rampantes et assidues, cauteleuses et acharnées, sourdes et tracassières à la fois, s'étendit comme un réseau étouffant sur l'Eglise vaudoise.

Cette Eglise elle-même se ressentait obscurément déjà de l'influence dissolvante du dix-huitième siècle. « Les candidats au saint ministère, dit M. Monastier, « n'acquéraient plus, pour la plupart, dans les acadé- « mies étrangères où ils allaient se préparer, qu'une « froide orthodoxie ou des germes fatals de socinia- « nisme. La vertu fut souvent prêchée et exaltée, « plus que l'œuvre du Christ, plus que la foi, plus « que l'amour du Seigneur (1). » Et c'est alors aussi que la vertu devenait plus rare !

Cet apparent contraste n'est qu'une conséquence parfaitement claire aux yeux du chrétien ; et la mé-

(1) Monastier. *Hist. des Vaudois*, t. II, p. 198.

taphysique elle-même, en reconnaissant aujourd'hui qu'un grand nombre de phénomènes moraux s'opèrent au dedans de nous-mêmes, sans l'intervention de notre propre volonté, devra forcément avancer vers l'instauration logique de cette influence mystérieuse, libre et puissante, que le plus humble enfant de Christ connait déjà sous le nom de la grâce de Dieu.

Mais à l'époque où ce chapitre doit reprendre l'histoire des Vaudois, les questions de forme se disputaient encore un empire qui déjà ne leur appartenait plus.

C'était surtout le formalisme étroit et tyrannique de l'Eglise romaine qui voulait s'imposer, et qui luttait par la violence contre la répulsion croissante qu'il inspirait.

« Nous avons d'amères tribulations, écrivait-on des Vallées, car les personnes nées ou baptisées catholiques, avant 1686, et celles qui se sont catholisées dans la persécution, mais qui sont revenues à leur Eglise en des temps plus calmes, ainsi que les y autorisait l'édit de 1694, ont reçu l'ordre, contrairement à cet édit, d'abandonner le protestantisme, et de ne pas sortir du pays pour l'aller professer au dehors, sous

peine de confiscation des biens et des galères. Plusieurs d'entre ceux qui sont rentrés depuis 1730, sont morts dans les prisons ; d'autres sont errants dans les montagnes, ou sans ressources à l'étranger (1).

« Le 23 juin dernier, dit un autre Vaudois (en 1535), une de mes filles, nommée Catherine, nous fut enlevée sans que nous sussions d'abord ce qu'elle était devenue. Mais quelques jours après, son petit frère, âgé de sept ans, la rencontra ; et elle, l'ayant pris par la main, le conduisit au Périer, chez le prêtre don Quadro. J'allai alors chez cet ecclésiastique pour réclamer mes enfants; mais il refusa de me les rendre, sous prétexte qu'ils s'étaient catholisés. Je dis alors que le petit, de sept ans, n'était pas en âge de raison pour une chose semblable; mais tout fut inutile, et je ne les revis plus (2).

Les pasteurs vaudois réclamèrent à Pignerol pour que ces enfants fussent rendus à leur malheureux

(1) Lettre du 12 juillet 1733, adressée par M. Cyprien Appia, pasteur de Saint-Jean, à M. Turretin professeur à Genève. (Archives partic.)

(2) *Requête de Jean Richard, natif et habitant du village des Prals, dans la vallée de Saint-Martin.* — Elle n'est pas datée. (Archives de cour ; Turin, S. 528.) Le signataire demande que ses enfants lui soient rendus. — Je n'ai point trouvé de réponse à cette requête.

père; mais ils n'obtinrent que des promesses sans résultats; et la requête adressée au roi dans le même but ne paraît pas même avoir reçu de réponse.

Cependant l'édit du 18 août 1655 n'autorisait l'abjuration des enfants, contrairement à la volonté des auteurs de leurs jours, qu'à un âge déterminé (1). Mais l'influence des auteurs de ces rapts était si grande, que plusieurs faits semblables se reproduisirent encore.

On lit dans les actes synodaux des Vallées (2) « L'assemblée ayant la douleur de voir que contre « les édits de nos souverains, et notamment contre « la patente de Pignerol de 1655, on a enlevé quel- « ques enfants à leurs parents, a arrêté qu'on sup- « pliera très humblement S. M. d'ordonner qu'ils « nous soient restitués, et qu'à l'avenir on observe « en notre faveur les royales et gracieuses disposi- « tions de S. M. et celles de ses glorieux prédéces- « seurs. »

Les représentations du synode étant restées inutiles, on recourut à la médiation de l'Angleterre, qui n'obtint pas de meilleurs résultats. « On n'a point en-

(1) Plus de douze ans pour les garçons et plus de dix pour les filles.
(2) Synode tenu aux Clots, le 23 octobre 1736, § V.

levé d'enfants aux Vaudois, fut-il répondu à l'ambassadeur de cette puissance; on a seulement reçu dans l'hospice de refuge (1) ceux qui s'y sont volontairement retirés (2). » La note d'où sont extraites ces paroles ajoute même que deux enfants qui n'avaient pas atteint l'âge voulu, savoir : un garçon de onze ans et une fille de sept, avaient été renvoyés de l'hospice à leurs parents. Mais si ce fait a eu lieu, ce n'a pu être que par un faux semblant, préparé peut-être pour la circonstance; car on trouve au contraire, que cet hospice, loin de renvoyer volontairement à leurs parents les enfants qu'il avait réclusionnés, n'aspirait pas moins qu'à obliger les parents eux-mêmes à lui restituer forcément ceux de ces enfants qui avaient échappé à la surveillance de leurs ravisseurs, pour retourner dans leur famille (3).

(1) *Opera del rifugio, cd ospizio pe' cattolizzati e cattolizandi.* Fondé d'abord à Turin, en 1679, par la duchesse Marie, régente alors des Etats de Savoie. A cet établissement était affectée une rente de 3000 francs prise sur les revenus de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare; et de 2500 francs sur ceux de la compagnie de Saint-Paul. C'est en 1740 seulement qu'il fut transporté à Pignerol. — On peut voir de très longs détails, sur ce sujet, dans Duboin, t. XIII, vol. XV, de la p. 217 à 231.

(2) *Réponse au mémoire remis par M. le duc de Bedfort, ministre d'Angleterre, à M. le chevalier Ossorio, et par celui-ci envoyé à Turin, avec sa lettre du 31 mai 1748, à M. le marquis de Gorzègue, au sujet des représentations des Vaudois.* (Inscription de l'enveloppe renfermant cette note, aux archives d'Etat à Turin.)

(3) Cela résulte d'une dépêche de l'Intendant de Pignerol, qui avait de-

Les moines et les curés, disséminés dans les Vallées, étaient les pourvoyeurs naturels de l'hospice détentionnaire. On demanda au gouvernement de restreindre le nombre de ces ecclésiastiques. Loin de le diminuer, on l'augmenta. C'est à cette époque que remonte l'érection de l'évêché de Pignerol (1). Le gouvernement répondit qu'on n'avait envoyé dans les Vallées que le nombre de prêtres strictement nécessaire, pour la direction spirituelle des catholiques (2).

On espérait, par ces paroles, donner le change aux étrangers sur l'existence des missions prosélytistes qui avaient lieu dans les Vallées. La dénégation était implicite, quoique non exprimée en termes formels; et cependant ce prosélytisme organisé était incontestable. Qu'on juge par là de la foi qu'on pouvait atta-

mandé à l'Avocat Général, *se possa obligarsi un religionario, a restituire all' ospizio, un figlio minore d'anni dieci?* — La réponse de l'avocat général fut negative. — Cette réponse est datée de Turin, 21 juillet 1778. (Archives de cour; no de S. 613.) Mais on trouve, à la date du 15 novembre 1747, une *requête de Pierre Roche*, ayant pour but d'obtenir la restitution d'un enfant qui lui avait été enlevé, avant l'âge autorisé pour les abjurations; c'est en vain que le père produisait l'acte de naissance de son enfant: cet acte fut renvoyé cinq fois de suite, pour être rédigé sous des formes différentes. — J'ignore si la restitution a été obtenue.

(1) En 1748.

(2) Réponse au *Mémoire du duc de Bedfort.* (Pièce déjà citée.)

cher à de semblables promesses, lorsque les rapports diplomatiques étaient si peu sincères.

Dans cette même note il est dit (1) qu'on n'avait jamais fait contribuer les protestants aux frais du culte catholique; et néanmoins, deux ans auparavant, les Vaudois de Saint-Jean contribuaient encore à la dépense du cierge pascal et à l'entretien des cloches de l'église papiste de leur localité, comme nous l'apprennent leurs propres requêtes (2).

Et, par une inconcevable injustice, les poursuites les plus sévères étaient alors dirigées contre tout protestant qui eût été soupçonné de faire des prosélytes à l'Eglise réformée (3). C'était de la part du papisme

(1) A l'article V.

(2) Datées de mars 1746.

(3) On intenta un procès au pasteur de Saint-Jean (Daniel Isaac Appia) sur l'accusation d'un renégat prétendant que ce pasteur lui avait fait des représentations pour le détourner d'embrasser le catholicisme. (Lettre d'Appia au commandant de Pignerol, pour se justifier de cette accusation. — La letre n'est pas datée, mais on y trouve cette phrase qui en détermine l'époque : *Sotto li tre di questo medesimo mese d'Agosto del cadente anno* 1773.) — Comme, depuis 1708 jusqu'à 1780, il y eut dans les vallées vaudoises huit pasteurs qui portèrent le nom d'*Appia*, je crois utile d'en donner ici la généalogie. Deux frères de ce nom, *Paul* et *Cyprien*, qui avaient fait l'un et l'autre leurs études en Angleterre, furent consacrés à La Tour, le 13 février 1708.

Paul Appia fut pasteur à Prarusting, de 1708 à 1724; puis au Villar, de 1728 à 1738; et enfin à Bobi, de 1739 à 1756. Son fils, *Paul Joseph*, fut pasteur à Maneille, de 1732 à 1734; puis à Rora, de 1735 à 1764. Il eut un

une défiance accusatrice qui laissait soupçonner bien peu de force dans ses doctrines.

La crainte du protestantisme était telle qu'on s'opposait, même d'office, à ce que ses adhérents fussent en majorité dans les conseils municipaux (1); et l'on allait jusqu'à interdire le culte de famille, dans lequel la Bible offrait aux âmes simples de nos bons montagnards, la nourriture spirituelle dont elles avaient besoin (2).

C'était les priver de l'un des biens auxquels ils tenaient le plus; et le prix qu'ils y attachaient est attesté par les nombreuses, mais inutiles requêtes qu'ils adressèrent à cet égard à l'autorité (3), qui se réser-

fils, nommé *Paul*, qui fut pasteur à Prarusting, de 1750 à 1760; puis à Bobi, de 1760 à 1768.

Cyprien Appia fut pasteur à Saint-Jean, de 1708 à 1738. Son fils, *Daniel Isaac*, à Angrogne, de 1736 à 1739; puis au Villar, de 1739 à 1761. Le fils de Daniel Isaac se nommait simplement *Daniel* et fut pasteur à Saint-Jean, de 1745 à 1762. Celui-ci eut deux fils : *Cyprien Barthélemy* qui fut pasteur à Maneille, de 1760 à 1762; puis à Prarusting, de 1762 à 1787; et *Daniel Isaac Appia*, qui fut pasteur à Saint-Jean, de 1762 à 1780. (C'est de ce dernier dont il est question dans cette note.)

(1) Informations et rapport du commandant de Pignerol, sur la formation du conseil de Prarusting, *ch' erano tutti religionarii*. Datées du 13 juillet 1747. (Turin, Archives de cour, nº de S. 577.)

(2) Décret du Sénat de Turin, datee du 18 janvier 1771, et *renouvelant* l'interdiction de toute assemblée ou conférence religieuse hors des temples. (Archives du Sénat.) — Elles avaient déjà été interdites par défenses du 19 février 1756 et du 9 août 1769.

(3) « Après la lecture du mémoire, présenté par M. Jahier, touchant les

vait ainsi la faculté de faire à son gré d'arbitraires poursuites, sous prétexte de réunions religieuses.

Ces vexations d'ailleurs n'étaient pas les seules. Arrivait-il par exemple que des vieillards se laissassent aller, par faiblesse d'esprit ou par toute autre cause, à embrasser le catholicisme, on voulait que leurs enfants élevés dans la foi protestante abandonnassent leurs propres convictions, pour entrer dans l'Eglise romaine (1). Quant aux enfants illégitimes, ils étaient de plein droit acquis au papisme (2); et souvent il y eut pour

« démarches qu'il a faites, de concert avec MM. ses collègues, pour ob-
« tenir la révocation des défenses prononcées par le royal Sénat, concer-
« nant les exercices de religion hors des temples... l'assemblée decide qu'on
« renouvellera les requêtes présentées à ce sujet le 12 mars 1771, et le 23
« septembre 1773. » (Procès-verbal du Synode tenu au Chiabas, le 6 mai 1772, article VII.) Mais il paraît que ces requêtes furent inutiles, car dans le Synode du 12 au 13 octobre 1774, le pasteur Jahier lut un nouveau mémoire sur la suite de ses démarches; et à la date du 24 octobre 1774, un ordre de l'intendant de Pignerol (Sylvestre Beltram), renouvelait la défense *di far adunanze, Sinodi o colloquii, in luoghi e case particolari, senza licenza di S. M.* (Arch. part.)

(1) Ordre du *Sécrétaire d'Etat, au département de l'intérieur,* enjoignant *au Préfet de Pignerol* de veiller à ce que les enfants nés de parents protestants, mais qui se seraient ensuite catholisés, fussent élevés catholiques. — Cet ordre, basé sur le *Biglietto reggio* du 17 juillet 1728, est daté du 14 avril 1744. (*Turin, Archives du Sénat : Materie eccles. et ordinarie,* de 1738 à 1745. Registre V. Fol. 351.)

(2) *Nel* 1751, *un fanciulo essendo nato da due heretici, sciolti amendue dal Vincolo matrimonalie, fu scritto dal Prefetto da Pinarolo al senato,* etc... Il fut décidé que cet enfant serait enlevé à ses parents et élevé catholique. (*Parere, sul ricorso del Vescovo di Pinerolo, toccanto l'allevamente nella cattol. rel. de spurii nati da religionarii.* Daté du 21 mai 1788.

la mère coupable une douleur non moins cruelle que la honte, à voir son nourrisson enlevé de ses bras pour être transporté à l'hospice des catholisés. D'un autre côté, les vallées vaudoises souffrirent pendant presque toute la durée du dix-huitième siècle, d'une extrême misère; tantôt provenant des événements publics (1), tantôt causée par de mauvaises récoltes (2.;

— Turin. Archives d'État. Cat. *Valdesi*, n° 518.) — Par un *real biglietto* du 24 juin 1739, Charles-Emmanuel III avait ordonné, pour un enfant né en de telles circonstances, la recherche de la paternité, afin que si le père était protestant, l'enfant ne fût point élevé catholique. — D'après un ordre du sénat de Turin, daté du 2 mai 1755, le préfet de Pignerol devait recommander aux juges de Saint-Jean et d'Angrogne de veiller à ce que deux enfants, qui se trouvaient en pareil cas, fussent élevés par leurs mères, jusqu'à ce qu'ils pussent être recueillis par l'hospice. Les mères devaient être tenues de présenter ces nourrissons, toutes les fois qu'elles en seraient requises. (Détails tirés du même *parere*.) — En 1757, les Vaudois adressèrent une requête pour avoir la faculté d'élever dans leur religion de tels enfants, lorsque les parents ou l'Eglise voudraient s'en charger. — Cette requête n'est pas datée, mais le *Mémoire du Sénat de Pignerol, présenté à S. M.* sur cette demande, est daté du 29 novembre 1757. — Il rappelle que cette matière a déjà été examinée en juin 1739, et d'une manière contradictoire en 1751. Il propose de s'en tenir aux dispositions du 18 août 1655. —

(1) « Les calamités dont Dieu a affligé divers peuples, les châtiments « dont il nous a visités nous-mêmes, dans ces dernières années, par la té- « nuité des récoltes (seule ressource de ce pays) et autres malheurs qui ont « réduit la plupart des habitants à un état de pauvreté lamentable... en- « gagent l'assemblée à décider qu'un jeûne public sera célébré, etc... » (Actes du synode vaudois, tenu au Villar, le 19 avril 1768, art. IV et V.)

(2) « Les rigueurs de l'hiver ont detruit nos récoltes et causé une grande misère. » (Synode du 19 octobre 1716, § IV.) — « Nos récoltes ont presque totalement manqué... » (Lettre de Cyprien Appia, septembre 1728.)

quelquefois aggravée par les poursuites du fisc (1); ou par des sinistres inattendus (2), amenant ici la ruine lente des familles, là leur démoralisation (3).

— « Il y a 27 ans que j'exerce le ministère dans les Vallées. Nous sommes toujours exposés à la haine et aux outrages de nos ennemis. Nous gémissons sous les croix les plus pesantes. Les Vallées sont pauvres et ne peuvent faire que très peu de chose pour leurs pasteurs. Sans les secours britanniques nous ne pourrions subsister. » (Lettre du même, cahier de 1734.) — Les récoltes manquèrent encore en 1752, en 1768, et en 1779.

(1) Séquestre mis sur les biens, dont les impositions étaient en retard. (Archives du Perrier, an. 1716.) Mémoires de Léger, sur l'état des Vallées en 1729. (Archives des P. P. de Genève, vol. X. p. 174, etc.) *A brief account of the Vaudois of Piemont.* Brochure publiée en 1753. — « Nous sommes écrasés de taxes extraordinaires, pendant que les catholiques sont même exemptés de la taille royale. » (*Correspondance vaudoise*, lettres de 1764, etc.)

(2) « Nous souffrons encore beaucoup du terrible malheur arrivé en 1728. » (Lettre de Cyprien Appia, modérateur, datée de Saint-Jean, ce 3 mars 1731.) — Il s'agissait d'une inondation. — Une autre inondation désastreuse eut lieu en septembre 1738. C'est à la suite de ce débordement que fut construite à Bobi la digue nommée *le rempart*. Des collectes furent faites de 1739 à 1743, en Hollande et en Angleterre, pour l'élever, et subvenir aux besoins des habitants. (L'*état distributif* de ces secours forme un MSC. in-fol. de 40 pages. Sur 372 chefs de famille qui y figurent, comme parties prenantes, il y en a 186 (la moitié juste.) dont la signature n'est représentée que par un signe de convention. — Cette particularité peut servir à faire connaître, avec assez d'exactitude, l'état de l'instruction primaire dans les vallées vaudoises, à cette époque, par la proportion de ceux qui savaient écrire leur nom, sur ceux qui étaient complètement illettrés.

(3) *Note sur les événements survenus après* 1730, « Beaucoup de nos gens n'entrevoyant qu'inquiétudes et désordres chez eux, voulurent s'expatrier. — Les uns, ayant su qu'on accordait des secours plus considérables à ceux qui étaient serrés de plus près par le prosélytisme (afin de les en garantir), affectèrent d'être près d'abjurer pour avoir part à ces secours. D'autres vendirent leurs biens à perte et passèrent à l'étranger. N'y ayant pas trouvé la fortune qu'ils avaient espérée, ils revinrent plus misérables et

Cette pauvreté excessive provenait en partie du manque de travail et de commerce : triste résultat des interdictions de toute nature qui pesaient sur les Vaudois; elle était due, en partie aussi, à la surabondance de cette population, resserrée dans les limites infranchissables des trois vallées, où ils étaient parqués (1). Mais on doit dire, à l'honneur des doctrines évangéliques, que les Eglises protestantes étrangères furent

plus inquiets. Souvent aussi, ceux qui avaient abjuré pour échapper aux poursuites de l'édit, ne purent se soustraire à celles de leur conscience. Quelques-uns se rendirent en Suisse pour y reprendre la religion qu'ils avaient abjurée. Leurs biens furent alors confisqués en Piémont, et de grands dangers les y attendaient s'ils voulaient y revenir. On faisait même des procès aux pasteurs, en les accusant d'avoir encouragé ces catholisés à la relapsation; et l'on defendit à ceux qui restaient de sortir du pays. D'autres, après avoir tout dépensé en pays étranger, revenaient augmenter la misère de leurs vallées natales. Des parents protestants avaient des enfants baptisés catholiques ; et plusieurs de ces enfants étant revenus à la foi de leurs pères, furent poursuivis comme relaps. Le relâchement des liens de famille, de la discipline et des mœurs, furent le résultat de cette vie agitée et vagabonde. Le pays s'en ressentit longtemps, etc. »

(1) « Outre que les limites, qu'on leur a de temps en temps restreintes, sont petites, il ne leur est pas permis, quoique chrétiens, d'en sortir pour s'établir ailleurs, avec leurs freres, dans les Etats du même souverain ; de sorte que ces montagnes sont en certains lieux trop peuplées, en d'autres pas assez. Le commerce y est impossible, la pauvreté générale, etc. ... » (Requête des Pasteurs vaudois *aux magnifiques Seigneurs de la Florissante République Helvétique, à Zurich* ; elle est datée du 15 mars 1728. Ecrite de la main de Reynaudin, moderateur adjoint, et signée de neuf autres pasteurs, parmi lesquels Vincent Arnaud, fils du colonel. — Arch. part.)

aussi assidues à soulager les Vaudois que l'indigence à les frapper (1).

Le roi de Sardaigne peut-être eût pu contribuer davantage à les secourir; car ils lui avaient donné récemment de nouvelles preuves de leur fidélité. « Vous savez, Messieurs, écrivait l'intendant de Pignerol aux ministres vaudois, en 1733, que Sa Majesté notre souverain a déclaré la guerre; et vous n'ignorez pas sans

(1) Longue série de pièces et de lettres, s'étendant du 16 mars 1730 au 11 août 1731, et toutes relatives à la gestion et à la distribution des dix mille florins accordés par la Hollande aux vallées vaudoises. (Mémoire du professeur Léger, imprimé à Genève en 1731, in-4° de 30 pages. — Voir aussi le mémoire manuscrit renfermé dans les *Archives des pasteurs de Genève*, vol. X. 177.) — *Etats de secours accordés par la Hollande aux Eglises vaudoises, fait et arrêté à Delft, le* 13 *mars* 1738, *par M M. les commissaires du Synode vallon, etc...* (Mémoire communiqué.) — Ces secours étaient réguliers et accordés, 1° aux pauvres de chaque paroisse; 2° aux pasteurs en activité; 3° aux pasteurs émérites; 4° aux veuves de pasteur; 5° aux maîtres d'ecole. — A la date du mémoire, il y avait dans les Vallées 68 écoles, participant à ces secours; et trois veuves de pasteurs, qui recevaient chacune 60 florins. C'étaient MMmes Léger, Bastie et Reynaudin. Elles vivaient toutes trois ensemble à Villesèche. — De 1739 à 1744, eurent lieu des distributions de secours, en suite de l'inondation de 1738. On trouve, à la date de 1741, *un tableau général des subsides ecclésiastiques pour les Vallées*, où l'Angleterre figure pour 270 livres sterling. — En 1758, un *mémoire pour les Eglises évangéliques des vallées de Luserne, Pérouse et Saint-Martin*, adressé au stadhouder et suivi d'une note sur un secours extraordinaire de 300 francs, accordé en décembre 1758, par les Eglises vallonnes, aux pauvres des Eglises vaudoises, ainsi que pour l'établissement d'une maison d'ecole à Villar-Pinache. — Enfin le *Mémoire concernant la situation présente des Eglises évangéliques des vallées vaudoises... présenté au Synode tenu à La Haye, le* 9 *septembre* 1762, etc. complète le tableau des secours étrangers, reçus à cette époque par les Vallées.

doute, qu'il part pour se mettre à la tête de l'armée. Je dois donc vous avertir qu'il faut, s'il vous plaît, exhorter vos troupeaux à faire des prières extraordinaires.... pour le succès de ses armes (1). » On verra plus loin que les Vaudois eux-mêmes contribuèrent par leur valeur, à les rendre glorieuses.

La cause de cette guerre était cependant bien éloignée des intérêts du peuple piémontais. Il s'agissait de la couronne de Pologne, que l'empereur d'Autriche (2) voulait faire passer sur le front de l'Electeur de Saxe. La France s'y opposait, et le roi de Sardaigne s'allia à la France. Il joignit ses troupes à celles du maréchal de Villars, et prit à l'Autriche diverses places en Italie (3). La mort du maréchal (4) mit un terme aux exploits de Charles-Emmanuel III, mais ne l'empêcha pas d'en recueillir les fruits; car le traité de paix, qu'il conclut l'année suivante avec la cour de Vienne (5), augmenta ses Etats de tout le Novarais, et de quelques autres terres lombardes.

(1) Lettre datée du 17 octobre 1733. (Correspondance du modérateur des Eglises vaudoises de 1732 à 1734. (Archives particulières.)

(2) Charles VI.

(3) Pavie, le 4 novembre 1733 ; Milan, le 30 décembre même annee ; Novare, le 7 janvier 1734 ; Tortone, le 28, etc.

(4) Survenue à Turin, le 17 juin 1734. De Villars était âgé de 84 ans.

(5) Signé à Vienne, le 3 octobre 1735. — Par ce traité, les royaumes de

Peu d'années après, la guerre se ralluma entre l'Autriche et la France (1); mais cette fois, le roi de Sardaigne, fidèle à la politique habituelle de ses prédécesseurs, se déclara contre la France et s'unit à l'Autriche (2).

L'armée française tenta une invasion dans le Piémont, par les passages des Alpes vaudoises, en 1742; Charles-Emmanuel la repoussa en Dauphiné.

L'année suivante, les Français s'étant unis aux Espagnols pénétrèrent en Piémont par le Var, et battirent le roi de Sardaigne, près de Coni, le 30 septembre 1744.

Ils firent ensuite le siége de Coni, mais ne purent s'emparer de la place, où les Vaudois, disent les historiens, déployèrent une grande valeur (3).

Naples et de Sicile furent cédés à Don Carlos, allié de la France, et issu de la maison de Bourbon. — Il était fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse; né le 20 janvier 1716; duc de Parme et de Plaisance en 1731, et roi des Deux-Siciles en 1735; il fut proclamé roi d'Espagne sous le nom de Charles III, à Madrid, le 11 de septembre 1735. Il laissa alors Ferdinand, son troisième fils, à Naples, comme roi des Deux-Siciles. — Ce ne fut qu'en 1761 (le 15 d'août), qu'eut lieu le pacte de famille, conclu à Versailles, entre les quatre souverains de la maison de Bourbon, à la suite duquel l'Angleterre leur déclara la guerre.

(1) La France était alors soutenue et alliée de l'Espagne.

(2) En 1742.

(3) Voir Monastier, t. II, p. 182.

Trois ans après, eut lieu la bataille de l'Assiette (1), dont le succès fut dû principalement aux Vaudois, et dont la conséquence fut encore d'agrandir les Etats de leur souverain (2).

Le col de l'Assiette est situé entre Fenestrelles et Exilles, sur la montagne qui sépare la vallée de Pragela de celle de la Doire. Les Piémontais unis aux impériaux (3) y avaient élevé de forts retranchements. Le maréchal de Bellisle vint les y attaquer; il avait

(1) Le 19 juillet 1747.

(2) Par traité, signé à Aix-la-Chapelle, en 1748.

(3) Il y avait huit bataillons de troupes piémontaises, et trois bataillons de troupes impériales. (Ces détails et les suivants sont tirés d'un manuscrit intitulé : *Memorie storiche estratto dal libro titolato*, liber rerum notabilium et decretorum, pro hoc conventu Sanctæ-Mariæ : Gratiarum Carmeli collecti ; *da Fra Cypriano*, *segretario del convento*. — Arch. de l'évêché de Pignerol.) — J'ai aussi consulté pour les détails, deux ballades ou *sirventes*, sur cet événement. L'une de ces pièces est en patois, et commence ainsi :

Sé fossé may senti, etc.....

L'autre, écrite en mauvais français, fut composée probablement par un soldat vaudois; ce n'est qu'un long jeu de mots sur le nom du champ de bataille.

On peut en juger par les vers suivants :

Dix mille fantassins
Y ont laissé la vie....
Voulant tremper leurs doigts
Dans l'*Assiette* aux Vaudois.

Cette complainte a 22 couplets. — D'après les historiens français, il ne périt à la bataille de l'Assiette que 1500 hommes. — La relation que je cite donne des nombres différents. Je les ai adoptés à cause de leur précision, mais je ne puis les garantir. Des recherches sur cet objet eussent été pour moi difficiles et superflues.

neuf canons; ses adversaires n'en possédaient pas un. Il avait huit bataillons de réserve, et toutes les forces piémontaises étaient en activité. L'attaque commença vers le milieu du jour, et le feu se prolongea jusqu'au soir.

A la faveur de leur artillerie, les Français gagnèrent d'abord du terrain; ils gravirent la montagne jusqu'au pied des retranchements ennemis; mais par une vigoureuse sortie, les Piémontais les repoussèrent avec avantage. Le maréchal de Bellisle ralliant ses troupes sur les plateaux inférieurs, leur donna quelques instants de repos; puis les ayant encouragées, il les ramena vaillamment à la charge. Elles montèrent cette fois à l'assaut avec tant de rapidité, que la mousqueterie piémontaise ne put les faire reculer. Le combat s'engagea à l'arme blanche sur presque toute la ligne. Le poste que les Vaudois occupaient demeura tellement rempli de cadavres, qu'on l'appela depuis lors *le Vallon de la mort* (1). Mais l'ennemi tenait toujours. Quelques-uns de nos montagnards, se rappelant alors les heureux succès de leur tactique de guérillas, firent rouler des pierres énormes sur les as-

(1) Ces détails sont extraits des *Mémoires de Paul Appia.* (Manuscrit communiqué par la famille de l'auteur.)

saillants, et cela en telle quantité, que les Français, malgré leur vigoureuse initiative, plièrent encore devant ces foudroyantes avalanches de rocs et furent une seconde fois repoussés.

« Alors, dit notre relation, Bellisle, qui dans cette affaire s'était fort bien conduit, malgré ses revers, et à qui le rouge en montait au visage, résolut d'y engager et sa gloire et sa vie.

« Il fait un dernier effort, ramène une troisième fois ses troupes fatiguées; leur donne l'exemple, s'élance à leur tête et sous le feu de l'ennemi, s'exposant comme un simple soldat, il vient avec toute l'audace d'un héros planter, le premier, un étendard sur nos retranchements. C'était glorieux; mais ce fut tout. Le lant maréchal fut tué sur la place.

« Sa troupe perdit six mille hommes en morts ou en blessés; et parmi eux, plus de trois cents officiers. On prit en outre trois drapeaux.

« De notre côté, continue le narrateur, nous eûmes deux cents morts ou blessés, parmi lesquels trois officiers, dont l'un se rétablit (1). »

L'attention du souverain, ayant ainsi été favorable-

(1) Relation précitée : *Memorie storiche, estratte dal libro titolato*, liber rerum notabilium, etc.....

ment ramenée sur les fidèles et valeureux habitants des montagnes vaudoises, Charles-Emmanuel leur accorda d'abord quelques faveurs.

Ils purent avoir des notaires de leur communion (1). La justice civile se montra moins partiale à l'égard des protestants (2) ; l'autorité les protégea même en diverses circonstances.

Mais l'Eglise romaine n'en mit que plus d'activité dans ses menées de vexations et de prosélytisme. Elle obtint à la fois de nouvelles *Instructions*, plus rigoureuses que celles de 1730 (3), et la faculté d'ouvrir,

(1) Charles-Emmanuel II établit, à l'usage des protestants, six offices de notaires, dans les vallées vaudoises, à condition que ces officiers civils ne contracteraient que pour leurs coreligionnaires. — Patentes royales, du 14 fevrier 1746. (Dérogeant ainsi au § 4, du chap. 2, Titre XXII, livre V, des Constitutions ou code général du royaume.) — Avant la concession de ces patentes, divers notaires protestants avaient néanmoins été autorises à exercer leur charge dans les Vallées. — Jean-Pierre Brezzi, à Saint-Jean, avait été patenté le 4 septembre 1732; Jacques Brezzi, son frère, avait été patenté le 7 août 1733, pour exercer à La Tour; mais il transporta son office à Saint-Germain. — Jean François Combe enfin occupait, à Saint-Jean, un office de notaire, acheté le 22 juillet 1708, à Manfredo Danna : mais pour lequel Combe n'avait été patenté qu'à la date du 5 mai 1741. (Extrait de diverses pièces, des *archives de cour*.)

(2) En 1774, les Vaudois réclamèrent contre des taxes injustement perçues sur eux. (Leur requête, selon l'usage regrettable de ces temps, n'est pas datée.) — Un ordre de la chambre des comptes, en date du 17 août 1774, portait que les droits injustement perçus leur seraient remboursés. (Ces deux pièces ont été imprimées sur une même feuille.)

(3) *Instructions du sénat de Turin*, datées du 29 juillet 1740, et adressées *aux juges des vallées* vaudoises, *sur la conduite qu'ils auront à tenir*

aux portes des Vallées, l'office de captations et d'enlèvements qui jusque-là avait été placé à Turin, sous le titre de *Refuge* ou d'*Auberge de la Vertu* (1); cet

à l'égard des religionnaires. Elles renferment 32 articles, s'appuyant tous sur des édits antérieurs : comme celles de 1730, dont elles sont le commentaire pesamment aggravé. — D'après ces nouvelles *instructions*, s'il arrivait qu'un protestant tombât malade hors des limites légales des vallées vaudoises, le pasteur ne pourrait aller le visiter sans être accompagné d'un laïque ; il lui était défendu de passer la nuit auprès du malade ; il ne pouvait y séjourner qu'un jour, et devait s'abstenir d'y célebrer aucune espèce de culte. — Le culte catholique, en revanche, devait pouvoir être célebré partout, même dans les localités complètement protestantes, si les curés ou les missionnaires le jugeaient convenable. — Le nombre des pasteurs et des temples vaudois ne pouvait être augmenté. — Tout exercice religieux soit public, soit privé, était interdit à Saint-Jean. Encore moins était-il permis d'y avoir une école. Il était défendu au pasteur d'y résider ; et s'il se trouvait appelé auprès d'un malade, il ne pouvait y passer plus d'une nuit. (C'est alors que les Vaudois de Saint-Jean célébrèrent leur culte au Chiabas, temple bâti sur le territoire d'Angrogne.) — En outre par ces instructions, il était défendu aux Vaudois de recevoir des catholiques dans leurs temples, d'enclore leurs cimetières, d'acheter ou d'affermer des biens hors des limites tolerées, et d'avoir aucun rapport religieux avec les étrangers. — Les mariages mixtes sont aussi défendus, à moins que le conjoint protestant ne signe préalablement la promesse d'embrasser le catholicisme. — Les enfants des protestants pourront être enlevés à leurs parents, à un âge determiné (pour les garçons, en sus de douze ans et pour les filles, en sus de dix), si ces enfants manifestent le désir de se catholiser. (Et l'on conçoit combien il était facile de supposer ce désir, ou de le faire naître, par l'appât de quelque promesse, dans l'esprit irreflechi de l'enfant.) Enfin, les étrangers protestants ne pourront s'établir dans les vallées vaudoises que moyennant une permission expresse de Sa Majesté. — *Con questi lumi*, ajoutent les instructions en terminant, *restando voi sufficiamente instrutto, di cio che riguarda li sudetti religionarii, non avete dunque che a vigilare*, etc....

(1) *L'Alberga di virtu* était un établissement antérieur au *Refuge*, mais auquel ce dernier fut primitivement uni. (De 1679 à 1739.) En 1740 le *Re-*

établissement reçut ensuite plus d'extension encore (1); et c'est à cette époque que doivent se rapporter diverses tentatives d'abjuration poursuivies par la violence, non point seulement sur des enfants, mais sur des hommes faits (2).

fuge fut transporté à Pignerol, et ouvert sous le titre d'*Hospice pour les catholisés et ceux qui veulent se catholiser.* — On devait y instruire les réfugiés dans quelques arts ou métiers, qui leur permissent de gagner leur vie lorsqu'ils en sortiraient. Mais bientôt l'intérêt religieux ou plutôt ecclesiastique l'emporta sur celui de l'industrie et de la charité. Cet établissement ne fut plus alors destiné qu'à propager les doctrines et les formes du culte catholique, parmi les protestants. Cette propagation avait surtout pour objet de rattacher à l'Eglise romaine les enfants qu'on parvenait à attirer dans l'hospice. Il prit alors le nom d'*Hospizio di Catecumeni.* (En 1772.)

(1) En date du 28 décembre 1740, ordre royal, pour fournir 20,000 livres, à la construction de l'*hospice* à Pignerol. — Du 13 mai 1744, nouvel ordre, pour subvenir aux agrandissements de cette construction. — Du 1er mai 1745, patentes pour organiser l'administration de l'établissement. — Du 14 juin 1745, *Biglietto reggio*, ordonnant d'y transporter les enfants vaudois, entretenus *nell' alberga di Virtu, in Torino.* — Du 24 juin 1730, concordat avec Benoît XIV, appliquant le quart des rentes provenues de bénéfices vacants, à l'hospice de Pignerol. (Articles VI et VII.) — Du 21 mars 1752, patentes par lesquelles S. M. déclare prendre cet établissement sous sa protection, et en approuve les règlements. — Par ces derniers : 1o l'établissement est réputé séculier ; 2o la direction en est confiée à une commission qui sera présidée par l'évêque, et en son absence par le gouverneur ou le commandant de Pignerol. Cette commission se réunira une fois par mois. (Articles II, III et IV.) L'hospice ne pouvant entretenir à la fois plus de cinquante pensionnaires, on les divisera en deux catégories. (Article XVI) etc. Voir Duboin, T. XIII, vol. XV, p. 220-228.

(2) Il existe un petit poëme fort imparfaitement rhythmé, mais plein de naïveté et quelquefois d'énergie, dans lequel un Vaudois, nommé *Michelin*, raconte qu'étant parti un samedi soir, pour aller dans la vallée de Saint-

L'Eglise vaudoise, de son côté, n'en appréciait que

Martin, il fut arrêté au Pomaret, par les soldats, conduit à la Pérouse, fouillé, privé de ses habits, et jeté dans un cachot. Là, dit-il :

Je n'étais assisté d'aucune nourriture :
Et mon corps grelottait par la grande froidure.

Viennent ensuite quelques détails sur sa captivité ;

Les enfants, le matin,
Venaient devant ma porte
Me disant, Michelin....
Ne nous chantez-vous plus la chanson de l'Assiette?

— Il s'agit ici de cette ballade que j'ai citée à propos du *combat de l'Assiette*. Peut-être était-elle l'ouvrage du même barde des montagnes, maintenant prisonnier. Comme Homère, le pauvre Michelin paraît avoir été aveugle ; car dans ce récit, il ne parle que de ce qu'il entend, et jamais de ce qu'il voit ; il raconte qu'il tomba, en se promenant dans son cachot ; et enfin, que les gens du peuple lui disaient : *Chantez, avec votre violon, et vous gagnerez deux ou trois picaillons.* — (Le *picaillon* est une ancienne monnaie piémontaise, valant deux deniers.) — « Quand les archers venaient, dit-il ensuite, il fallait employer la force, pour éloigner la foule des portes de mon cachot. » Et les curieux s'entretenaient de lui, dans les termes suivants :

S'il se faisait chrétien
Se disaient-ils l'un l'autre,
On lui ferait du bien.
Mais il n'est pas des nôtres ;
Et puisqu'il ne veut pas
Changer de religion,
On va le laisser là
Périr dans la prison.

Quatre strophes sont ensuite consacrées à narrer les différents propos de la foule :

Croyez-vous que cela le tirera d'affaire?...
Que peut-il avoir fait, ce pauvre misérable?...

« Et moi, dit-il, qui écoutais tout cela, couché sur la paille, je priais Dieu, de me soutenir

En fermeté de foi, pendant toute ma vie. »

mieux la nécessité de fortifier sa discipline et son organisation (1). Elle obtint de pouvoir être représentée

Il y eut aussi des visiteurs charitables qui lui apportèrent quelque soulagement. Puis des moines qui vinrent le presser d'abjurer. Enfin il fut conduit à Pignerol, où il subit un nouvel emprisonnement et de nouvelles sollicitations :

Si vous n'abjurez pas votre infâme hérésie...
Votre corps périra
Au fond d'une prison
Et l'on confisquera
Toute votre maison.
Ma maison est au ciel; c'est en lui que j'espère!...
Quand j'aurais en ce lieu
Tout perdu, corps et biens,
Mon âme devant Dieu
Ne craindra jamais rien.

Enfin la persévérance des convertisseurs fut vaincue par la persévérance du captif à demeurer dans l'Evangile ; et Michelin fut remis en liberté. — Cette pièce de vers a 37 couplets, de 2 quatrains chacun. — J'ai cru devoir la citer, malgré son peu de mérite littéraire, à raison des sentiments qui y sont exprimés, et des détails qu'elle fait connaître; car ces détails font quelquefois mieux comprendre le caractère de l'époque, que des documents plus sérieux.

(1) Obligé de me restreindre dans ces notes déjà trop étendues, je ne puis qu'indiquer ici, sans développements, les *actes synodaux* et les matières y traitées, qui se rapportent à cet objet. — *Consistoires :* Synode de 1760, § VII ; Synode de 1768, § XIII. *Diaconie :* Synode de 1765, § IV. *Sanctification du dimanche :* Synode de 1722, § I et X ; de 1724, § I ; de 1727, § VIII ; de 1745, § IV ; de 1748 ; § IX ; de 1753 ; § III ; de 1760, § II etc. *Culte :* 1718, XIV ; 1722, VIII, XI ; 1729, VIII ; 1745, X ; 1762, II, etc. *Synodes :* 1820, VIII ; 1744, V ; 1791, IV, etc. « Le modérateur et l'adjoint, feront, l'année où il n'y a pas de synode, une tournée dans toutes les Eglises, pour s'enquérir de leurs besoins et maintenir la bonne harmonie entre les paroissiens et leur pasteur. » (Actes du synode tenu aux Clots, le 23 octobre 1736, § 10.) Le synode de Saint-Germain, 29 novembre 1729, *remarquait avec douleur que la discipline était de plus en plus relâchée* (§ VIII) ;

officiellement par les directeurs électifs, que lui donnaient ses propres synodes, sous le nom de *Table vaudoise* (1). Elle s'occupa de régulariser le traitement de ses pasteurs (2) et de ses maîtres d'école (3) ; ainsi

et le synode de La Tour, (1748,) ordonna que tout pasteur lirait chaque année, à Pâques, du haut de la chaire, les articles de la *discipline extraite des actes synodaux*, afin que les fidèles ne pussent arguer d'ignorance à cet égard (§ VIII.) — Ce premier extrait disciplinaire avait été fait par le pasteur Bastie, mais c'était un ouvrage fort incomplet.

(1) Une lettre de l'intendant de Pignerol, datée du 12 septembre 1754, autorise la *Table Vaudoise* à rédiger et à signer des requêtes au nom des Vallées. — Dans le synode tenu en 1754 à Saint-Germain, il fut arrêté que l'on ferait un inventaire de tous les papiers relatifs aux Eglises vaudoises, et qu'ils seraient remis au modérateur, pour être conserves de mains en mains, dans les archives du corps qu'il devait présider. (§ VIII.) — L'introduction des *membres laïques* dans le corps de la *Table Vaudoise* fut tentée en 1722. (Synode du Villar, art. XIII.) Elle fut proposée de nouveau au synode de 1795, et ne fut admise definitivement qu'à celui de 1823. — Dans le synode de 1765, on décida que deux personnes, parentes l'une de l'autre, ne pourraient faire ensemble partie de la Table. (§ IX.)

(2) Les subsides d'Angleterre avaient été suspendus, en 1723. L'arriéré fut soldé en 1726. — Sur le rapport du procureur général, Edouard Worthey, (daté de Londres, 30 mai 1726,) Georges I régularisa leur payement ultérieur. (Ordonnance signée à Wite-Hal, le 9 juin 1726.) Par une procuration, datée du 20 mai 1726, les Eglises vaudoises avaient autorisé le banquier Schetwynd, à Londres, à toucher cet argent, pour le leur faire passer en Piémont, où ils le recevaient des mains d'un banquier de Turin. (Cette même année 1726, l'Eglise d'Amsterdam, avait fait passer des secours aux Vallées.) — Georges II renouvela l'ordonnance qui assurait aux Vaudois la régularité de ces subsides. La première distribution eut lieu sous son règne, le 25 mars 1728.

(3) Il y en avait alors 68 dans les communes vaudoises, et 14 seulement participant régulièrement aux secours étrangers : savoir les 13 régents des écoles communales qui recevaient chacun 160 francs des subsides britanniques,

que de surveiller ses étudiants dans les facultés de théologie étrangères (1).

Dès l'année 1727, on trouve l'origine de la petite Eglise protestante de Turin, qui n'obtint un service régulier qu'un siècle plus tard (2), et qui, tout récemment à peine, a pris rang au nombre des Eglises vaudoises (3).

Les entraves ne lui ont pas manqué (4); mais il lui

et celui de l'école latine, qui recevait 250 francs de la Holladde. — Les 54 autres instituteurs recevaient leur salaire des élèves, et ne tenaient école que pendant trois ou quatre mois durant l'hiver.

(1) Il y avait à Lausanne cinq places ou bourses d'étudiants vaudois, payées par les cantons évangéliques de la Suisse. En 1726, on en transporta une à Genève. En 1727, le synode des Eglises wallonnes en fonda une à Marbourg. La reine Anne en avait établi trois en Angleterre. Il y en avait alors une, puis il en fut créé une seconde à Bâle, au collége d'Erasme; deux autres enfin furent créées à Genève, après 1730. Il y en eut ainsi trois dans cette ville, et en tout treize. — Voir les actes synodaux du 16 septembre 1693; du 3 juin 1694; du 6 octobre, même année; du 17 juin 1695; du 19 juillet 1701; du 17 septembre 1720; du 13 novembre 1725; et successivement, aux années 1727, § VI; 1729, § VII; 1743, § II; etc.

(2) Le pasteur de Saint-Jean, Cyprien Appia, qui avait fait ses études en Angleterre, offrit à l'ambassadeur de cette puissance, près la cour de Turin, d'aller célébrer un service religieux dans son hôtel, toutes les fois qu'il le désirerait. (Lettre du 5 janvier 1727.) Ce ne fut qu'en 1827, par arrêté du 6 juillet, qu'un pasteur vaudois fut nommé *Chapelain des Légations protestantes, à Turin.*

(3) Voir l'*Echo des vallées vaudoises,* du 6 septembre 1849, p. 43; et dans ce vol. chap. XXIV.

(4) Un *reggio vilietto, al vicario di Torino, riguardente i religionarii stabiliti, in questa citta,* datée du 23 mars 1753, ordonnait :

1o Que tous les protestants de Turin auront à se faire inscrire à la police;

a suffi de la patience et de l'espoir en Dieu pour les surmonter heureusement. Puisse-t-elle maintenant l'en bénir et le glorifier par sa vie chrétienne!

Les restes longtemps oubliés des anciennes Eglises vaudoises, dans les Alpes françaises, s'étaient aussi peu à peu relevés (1). Des rejetons nouveaux et pleins de sève poussaient autour de la souche, qui semblait disparue. Et fidèles à leur origine, ces Eglises renaissantes profitèrent du premier rayon de liberté que fit luire sur elles l'époque où nous allons entrer, pour

2o Qu'ils n'auront jamais à leur service de domestique catholique;

3o Qu'ils ne pourront obtenir d'y résider au delà d'une année: ce terme écoulé, la permission sera prorogée s'il y a lieu;

4o Ils ne pourront affermer des propriétés aux environs de Turin, sans autorisation spéciale de l'autorité;

5o Nul d'entre eux ne pourra se livrer à l'industrie du filage ou de l'ouvraison de la soie, réservée exclusivement aux catholiques;

6o Il leur est interdit de parler, d'écrire, ainsi que de distribuer des livres ou des estampes, et de tenir des conférences sur des sujets religieux.

L'ambassadeur britannique, lord Rochefort, fit, à la date du 4 juillet 1753, une protestation dans laquelle on remarque ce passage: « Je ne suppose « pas qu'en interdisant tonte conférence religieuse, on prétende empêcher « personne de venir assister au culte, qui a lieu dans la chapelle de la lé- « gation. »

La réponse du roi, à cette note, est du 7 juillet 1753. Il y est dit à cet égard: « Les protestants continuant de fréquenter la maison du ministre « d'Angleterre, *comme ils ont fait par le passé*, nous fermerons les yeux « là-dessus, par manière de tolérance. » (Arch. du Turin, no de S. 529, 530. 531.)

(1) Voir, dans le chapitre IV de la 1re partie de cet ouvrage, à l'année 1775, le *Mémoire sur les progrès de l'hérésie dans la vallée du Pô et en Queyras.*

s'unir aussitôt en un seul corps, avec leurs sœurs des vallées du Piémont (1). Cette union temporelle n'a pu se maintenir, mais on peut espérer que leur union spirituelle n'a fait depuis lors que s'accroître. Dieu permit encore que les mêmes hommes y contribuassent plus tard (2).

Pendant ce temps, l'esprit de l'avenir avait commencé de se manifester. L'hostilité séculaire du papisme contre l'Eglise réformée tendait à s'effacer entre les représentants les plus éclairés des deux cultes (3). Les Vaudois éprouvaient moins de peine à compléter l'exercice du leur (4). Des motifs nouveaux

(1) On lit dans les actes du synode de 1801, § III : « Les Eglises de Saint-Véran, Molines, Fonsillarde, La Chalp, Arvieux et Brunissard, dans le département des Hautes-Alpes, ayant délégué à la vénérable assemblée le citoyen David Monnet, son pasteur actuel... demandent instamment d'être considérées comme ne faisant qu'un seul corps avec les nôtres. » Le synode l'accorda avec empressement, et se réjouit de cet échange de témoignages fraternels, aux deux côtés des Alpes. — Le vénérable pasteur Monnet est aujourd'hui (1850) le doyen des pasteurs de l'Eglise vaudoise.

(2) Le bienheureux Felix Neff vint aux Vallées en 1826 ; son influence, quoique plus lente à se manifester, n'y fut pas moins profonde que dans les Alpes françaises, où son souvenir est si justement vénéré.

(3) Dans le synode de 1701, on décida de s'adresser à l'évêque de Pignerol, pour obtenir le déplacement du curé de Pramol : « persuadés (est-« il dit à l'art. V), que ce prélat, le modèle de la douceur, de l'équité et « de toutes les vertus chrétiennes, éloignera, dans sa sagesse, un homme « qui peut semer la discorde. »

(4) Des exercices religieux se faisaient à Saint-Jean, contrairement à l'édit de 1740 ; mais on n'usait pas alors de rigueurs pour les faire cesser. — Cependant, par requête du 11 février 1792, les Vaudois avaient demandé

rattachaient l'intérêt de leur Eglise à l'union de ses membres et à la rectitude de leur vie.

Ainsi s'oubliaient peu à peu les anciennes difficultés, qui avaient fait craindre pour l'existence de l'Eglise vaudoise (1), et les dissensions intestines qui avaient menacé son bonheur (2).

La cause qui les avait produites ne s'était que trop longtemps maintenue; car, depuis le fils de Reynaudin jusques au docte et caustique Peyran, on ne cessa presque jamais d'avoir aux Vallées quelque pasteur dont la vie scolaire avait été non-seulement peu sé-

d'avoir une cloche au temple de Serres. La réponse, datée du 13, fut négative. — En 1722, le conseil supérienr de Pignerol s'était opposé à la reconstruction du temple de Faët. (Y. Synode du Villar, 6 octobre 1722, § II.)

(1) On lit dans une lettre, écrite de Saint-Jean, le 3 mars 1736 : « Ceux de la plaine sont si extraordinairement endettés envers des créauciers, la plupart catholiques, que quand ces derniers voudront être payés, il faudra que la plupart de leurs débiteurs déshabitent. Il y en a toujours quelques-uns qui changent... *Cette Eglise se perd peu à peu...* » (Correspondance vaudoise, Arch. part.)

(2) Sans m'étendre sur cette matière, je renvoie au mémoire de Léger, inséré dans *les Archves des pasteurs de Genève, vol. X, p.* 177, et à celui qu'il fit imprimer en 1731. — Voici cependant quelques passages d'une lettre adressée par le synode wallon à l'Eglise vaudoise, le 17 déc. 1730. « Nos Eglises pourraient-elles être insensibles aux divisions funestes qu'el-« les voient naître dans votre sein?... Au nom de Dieu, Messieurs et très « honorés frères, prenez des précautions efficaces, sous les yeux du puis-« sant scrutateur des âmes, pour étouffer d'une manière chrétienne, dès « leur naissance, ces premiers feux d'une dissension, dont les suites vous « seraient éternellement funestes. »

rieuse, mais trop souvent répréhensible (1). La fièvre innovatrice et dissolvante du siècle les poursuivit même quelquefois jusque dans leur paroisse (2). Mais ces écarts devenaient de plus en plus rares; et les actes de contrition, d'humilité, de repentance, les nombreux appels de l'Eglise vaudoise à l'esprit du Seigneur, par des jeûnes et des prières, furent enfin écoutés (3). Elle sortit, pour ainsi dire, une seconde fois du moyen âge.

(1) Le fils de Reynaudin fut renvoyé de l'académie de Bâle, pour sa conduite irrégulière; après avoir précédemment été éloigné d'Utrecht, il quitta cette dernière ville en compagnie de Scipion Rostan, qui fut successivement à Utrecht, à Lausanne, à Genève et à Bâle, et qui partout laissa des sujets de reproche. — Cette jeunesse agitée ne l'empêcha pas néanmoins de montrer un noble cœur et une conduite irrépréhensible, au temps de sa maturité. — Nous pourrions en dire autant de Jacques Peyran, dont la jeunesse a fourni matière à un mémoire très rigoureux. Mais il nous est permis d'oublier ces *juvenlia*, dont la mémoire de Th. de Bèze lui-même n'a pas eu a souffrir, pour nous rappeler que le synode de Bobi (octobre 1760), adressa des remerciements spéciaux à Peyran, pour l'excellence de sa modérature, et dans le même article (§ I) le cita comme un modèle aux modérateurs à venir.

(2) Il existe un mémoire latin, qui doit se rapporter à l'année 1780, dans lequel les pasteurs Jacques Peyran et Paul Appia, avaient été accusés de vouloir supprimer l'effusion de l'eau, dans la cérémonie du baptême. — Ces pasteurs protestèrent dans le synode du Pomaret (20 juillet 1830) contre cette inculpation.

(3) « On ne saurait se dissimuler l'état déplorable dans lequel le monde « chrétien est depuis longtemps plongé » (disait le synode de 1782, § II); « le vice continuant de régner parmi nous et même d'augmenter son em- « pire (synode de 1788, § II), » montre les funestes effets des passions « déréglées qui éclatent de temps en temps. » (Synode de 1777, § III.)

Le souffle subversif qui l'avait effleurée, bouleversait maintenant le monde, en ébranlant tous les trônes de l'Europe par la chute de la monarchie française. La révolution de 1790 venait d'éclater. Nos vallées elles-mêmes furent bientôt entraînées dans l'effrayante orbite de ses innovations.

« Tout alors, dit M. Monastier (1), tendait à détourner l'âme de la vie intérieure, cachée avec Christ en Dieu. La puissance de l'intelligence humaine, unie à la force matérielle, s'était faite la régénératrice du monde. Il n'était question que d'organisation sociale, de conquêtes visibles et de gloire mondaine; il ne restait pour ainsi dire plus de place sur la terre pour les intérêts du ciel. »

Mais on peut dire aussi, que ce fut là un temps d'orage, et que le propre des orages est d'être rapides et de purifier l'air.

« Nos chutes sont si fréquentes, nos transgressions si multipliées, nos vices « si nombreux, que nos consciences, d'accord avec la religion, nous pres- « sent de solliciter la clémence divine. » (Synode de 1774, § III.) Et les jeûnes solennels qui eurent lieu depuis lors, savoir, en 1775, 1778, 1781, 1783, 1786, 1789 et 1799, ont tous été précédés par de pareilles humiliations, ferventes de repentir, pleines de prières et de supplications, telles que nulle Eglise, peut-être, n'en adressa jamais de plus profondément sentiés.

(1) T. II, p. 200.

Aussi la lourde atmosphère du passé s'est-elle dégagée, dans ces agitations, des éléments vieillis qui étaient incompatibles avec la vie du progrès.

Dieu tire le bien du mal, et il dirige à leur insu les hommes qui s'agitent sous sa main.

CHAPITRE XXI.

LES VALLÉES VAUDOISES

PENDANT LES GUERRES SURVENUES EN ITALIE A LA SUITE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(De 1789 à 1801.)

—

Sources et autorités. — En général, les auteurs modernes, mentionnés à la fin de la *Bibliographie*. — En particulier les *Mémoires inédits de Paul Appia*, renfermant le récit des événements qui ont eu lieu dans les vallées vaudoises, de 1799 à 1816. — Enfin, les sources de détail indiquées au bas des pages.

Les scènes révolutionnaires dont la France était le théâtre, n'excitèrent d'abord, dans les vallées vaudoises, qu'un sentiment de prudente réserve.

Dans un sermon prononcé en public (1), un pasteur

(1) A l'ouverture du synode de 1789, dit M. Monastier, T. II, p. 193. Mais aucun synode n'a été tenu, que je sache, dans les vallées vaudoises, de 1788 à 1791.

vaudois s'étant permis, en 1789, de faire allusion aux événements qui s'accomplissaient de l'autre côté des Alpes, fut suspendu de ses fonctions pour six mois. « Cette décision, dit M. Monastier, était aussi sage que juste, car le prédicateur avait manqué à son devoir, soit comme sujet du roi de Sardaigne, en attirant l'attention sur des questions antipathiques à son gouvernement, soit comme pasteur, en introduisant la politique dans la chaire chrétienne. — Il était difficile que des hommes aussi peu favorisés du pouvoir que les Vaudois l'avaient été, pussent montrer, en de pareilles circonstances, plus de prudence et de modération (1).»

Mais il était difficile aussi que d'ardentes sympathies pour la cause de la liberté ne fissent pas en secret palpiter bien des cœurs, dans ces pauvres vallées si longtemps asservies.

Le fait même que nous venons de citer prouve l'existence de ces sympathies secrètes, dont l'expression publique était seule blâmée.

Et comme si le génie du passé avait pressenti sa défaite, comme s'il avait voulu livrer une dernière lutte au génie des temps modernes, l'esprit haineux

(1) Monastier, T. II, p. 183.

et fanatique du vieux papisme se redressa au seuil de cette nouvelle ère, pour conspirer le massacre des Vaudois; il voulut répondre par de nouveaux martyres à cette acclamation républicaine : « liberté, fraternité, égalité, » dont les échos de nos montagnes, commençaient à vibrer.

En 1792, la guerre s'était déclarée entre la France et l'Autriche. Le Piémont soutenait cette dernière puissance. Vers la fin de l'année, la Savoie, conquise par Montesquiou, et la province de Nice, par Anselme, furent unies à la France, qui venait de s'ériger en république (1).

Le roi de Sardaigne (Victor-Amédée III), ayant fait prendre les armes aux Vaudois, leur confia la défense de leurs frontières, sous les ordres du général Gaudin (2).

Toutes les milices vaudoises étaient campées sur la crête des Alpes, pour s'opposer à l'ennemi. Il ne restait dans le bas des Vallées que les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes : faibles défenseurs! dit M. Monastier (3).

(1) 21 septembre 1792.

(2) Originaire Suisse; né à Nyon; son nom est écrit dans quelques auteurs *Gudin*, et dans d'autres *Godin*.

(3) T. II, p. 185.

Le fanatisme catholique conçut l'idée d'une nouvelle Saint-Barthélemy contre ces familles protestantes, ainsi privées de leurs protecteurs naturels, occupés à la défense de la patrie.

L'exécution de ce complot devait avoir lieu dans la nuit du 14 au 15 mai 1793. La liste des conjurés portait plus de sept cents noms. Une colonne d'assassins, réunie à Luserne, devait, à un signal donné, se répandre dans les communes de Saint-Jean et de La Tour, pour y mettre tout à feu et à sang (1). La maison du curé de La Tour, son église, le couvent des Récollets et quelques maisons des catholiques du lieu, étaient remplies de sicaires, prêts à courir également au pillage et au massacre (2).

Mais il se trouvait aussi des catholiques généreux, qui avaient refusé de s'associer à cet odieux attentat. Ces hommes probes valaient mieux que le catholicisme; et pour la quatrième fois dans le cours de cette histoire, nous avons la douceur de voir sortir des rangs

(1) Monastier, II, 185.

(2) Ces détails et les suivants sont tirés d'un mémoire contemporain, qui donne même, en partie, les noms des conjurés. — L'auteur fut plus tard membre du conseil général du département du Pô, comme représentant du canton de Luserne.

de l'Eglise romaine les libérateurs du peuple qu'elle voulait anéantir.

Don Brianza, curé de Luserne, avait non-seulement refusé de s'associer aux conspirateurs, mais il se hâta encore de faire connaître cette conjuration à ceux dont l'existence était menacée.

Le capitaine Odetti, de Cavour, accourut aussi pour en prévenir les Vaudois, et défendre les amis qu'il avait parmi eux.

Aussitôt un message pressant est envoyé au général Gaudin (1), pour obtenir qu'il fasse descendre ses troupes des montagnes, ou du moins qu'il permette à la légion vaudoise de venir préserver ses foyers de l'invasion des assassins.

Le brave général, ne pouvant croire à d'aussi perfides cruautés, n'attacha aucune importance à cette révélation.

Un nouveau messager lui est dépêché sans qu'il produise plus d'effet.

Un troisième arrive et lui présente la liste des conspirateurs. Le général ne peut y croire. D'ailleurs, il a des ordres; il ne saurait abandonner son poste, ni

(1) Dont le quartier général était à Malpretus, au-dessus de Bobi.

consentir à la retraite d'une partie de ses troupes; et ce troisième émissaire revient encore sans avoir rien obtenu.

Dix-sept personnes se rendent successivement auprès de lui. Le temps pressait; l'alarme était donnée; les milices vaudoises, frémissantes d'indignation, brûlaient de courir au secours de leurs familles. Enfin les magistrats de La Tour et du Villar viennent eux-mêmes confirmer, au général Gaudin, la réalité de cette atroce conspiration, et le supplier de les en garantir.

Il se décide alors.

C'était la veille du jour fatal; on répandit le bruit d'une prochaine attaque des Français; les troupes se replièrent; les compagnies vaudoises prirent position dans leurs communes respectives. Mais les milices de Saint-Jean et de La Tour, plus éloignées de leurs demeures et plus impatientes d'y rentrer, descendirent alors avec tant de rapidité, que plusieurs soldats perdirent en route une partie de leurs bagages. Le retard d'un instant, qu'ils eussent mis à relever de terre un objet échappé de leurs mains, leur eût semblé pouvoir compromettre l'existence de ce qu'ils avaient de plus cher et constituer la perte la plus irréparable.

Voyant arriver ces troupes irritées et aguerries, les conjurés se sauvèrent par la porte du couvent des Recollets, qui donnait sur le torrent d'Angrogne (1).

On remit la liste de leurs noms, dressée par eux-mêmes, au duc d'Aoste (2), qui avait témoigné de l'intérêt aux Vaudois; mais aucun de ces traîtres ne fut poursuivi. Le roi (3) fit même des reproches au général Gaudin d'avoir permis à ses troupes d'abandonner leur poste : — Sire, répondit-il, c'est le plus beau jour de ma vie; car j'ai empêché l'effusion du sang et n'ai point eu à en verser.

Il n'en fut pas moins éloigné du service. Mais s'il encourait la disgrâce des cours, il devint l'objet de la plus vive gratitude de la part des Vaudois qui lui devaient leur conservation.

« Les Français, dit M. Monastier, qui n'ignoraient pas combien la position de ce pauvre peuple avait été précaire et exceptionnelle, crurent qu'ils n'auraient

(1) Ces détails sont tirés du mémoire précité. — Il existe sur cet événement un poëme manuscrit de 225 vers, commençant ainsi :

Dieu tout-puissant, Dieu de nos pères,
Ton bras s'est encor déployé...

(Arch. partic. de M. Appia.)

(2) Qui monta sur le trône en 1706, et prit le nom de Charles-Emmanuel IV.

(3) Victor-Amédée III.

pas de peine à le porter à la révolte, à leur livrer les passages des Alpes, et à faire cause commune avec eux. Ils se trompaient. Les Vaudois estimèrent la fidélité au serment, même dans une condition inférieure, préférable aux splendides espérances de liberté religieuse, civile et politique, obtenue par un parjure. Cette belle conduite ne put cependant faire taire la calomnie, ni étouffer le soupçon (1). »

Le fort de Mirabouc s'était rendu. Cette place était très faible; elle n'avait que deux canons; l'une de ces pièces sauta quand on y mit le feu. La garnison se composait d'une seule compagnie de Vaudois et d'invalides piémontais. Un officier suisse, nommé Mesmer, y commandait. Les Français vinrent surprendre le fort, du côté du col La Croix. On accusa les Vaudois de les avoir favorisés. Mesmer était malade; il se rendit : et à vrai dire, il n'eût pu résister; mais il était protestant, et il fut fusillé dans la citadelle de Turin.

La tyrannie du gouvernement piémontais devenait plus soupçonneuse, à mesure qu'elle se voyait plus menacée. Le colonel Frésia avait succédé dans les Vallées au général Gaudin. Un de ses officiers d'ordon-

(1) Monastier, T. II, p. 184.

nance était Vaudois; il se nommait Davit; on l'accusa de trahison et il fut mis à mort. Les deux militaires les plus élevés en grade, dans les milices vaudoises, le colonel Marauda et le major Goante, furent jetés en prison (1).

Toutes les puissances de l'Europe s'étaient coalisées contre la France (2). Elle s'agrandissait en les combattant. Le souffle orageux de la terreur avait passé sur elle (3); Napoléon faisait ses premières armes (4); le Piémont pressentait des dangers. Le général Zimmerman, ancien colonel des gardes suisses à Paris, ayant échappé au massacre du 10 août (5), venait d'entrer au service du roi de Sardaigne. Il sut bientôt se concilier l'affection générale.

Quoique catholique romain, il réclama pour les Vaudois les droits civils et politiques, que la France leur avait offerts, et que leurs princes, fidèles à la politique de Rome, persistaient à leur refuser. Le duc d'Aoste, second fils de Victor-Amédée, se chargea de transmettre au souverain les réclamations du noble

(1) Ces détails sont extraits de Monastier. T. II, p. 186.
(2) Moins la Turquie, la Suisse, le Danemark et la Russie. (7 mars 1793.)
(3) Du 28 mars 1793 au 27 juillet 1794.
(4) A Toulon; en décembre 1793.
(5) 1792.

général. Le roi répondit à son fils : « Nous avons lu « le mémoire que le général Zimmerman nous a re- « mis de votre part, touchant les désirs que nos chers « fidèles sujets, les Vaudois, vous ont fait témoigner « relativement à leur existence politique actuelle. D'a- « près les preuves constantes et distinguées, qu'ils ont « données de tout temps à nos royaux prédécesseurs, « de leur attachement et de leur fidélité, et le dé- « vouement qu'ils ont montré dans la guerre actuelle, « nous ont d'abord disposé à accueillir favorable- « ment le contenu dans ledit mémoire, et à leur faire « ressentir dès à présent les effets de notre bien- « veillance spéciale : nous réservant, quant à quel- « ques-uns des articles qui exigent maintenant de plus « amples renseignements, de leur accorder, après la « guerre, telles concessions qui, étant compatibles « avec la constitution de l'Etat, pourront les assurer « toujours plus du cas que nous faisons de leurs ser- « vices. »

A la suite de ces paroles embrouillées, et pour prix de tant de fidélité, de bravoure et de vertus qu'il se plaisait à reconnaître aux Vaudois, Victor-Amédée III leur accordait : 1° l'autorisation d'exercer la médecine, mais uniquement parmi leurs coreligionnaires.

2° La *promesse* qu'on ferait cesser les abus dont ils étaient victimes, surtout en matières fiscales. (Mais les abus ne doivent exister pour personne. Sous quelle législation avait donc été tenu le peuple des Vallées, pour qu'on en fût venu à oser présenter la cessation des *abus* comme une grande faveur?) 3° Nous défendons, ajoutait-il, qu'on enlève aux Vaudois leurs enfants, *avant l'âge établi.* (Mais la loi le défendait déjà; et cet *âge établi*, n'était-il pas le comble de l'arbitraire?) 4° S'il arrive qu'on fasse peser sur les Vaudois des charges dont les catholiques seraient exempts, *nous y ferons pourvoir selon que la justice exige.*

Voilà quelles étaient ces faveurs signalées annoncées avec tant d'apparat; voilà jusqu'où s'étendait la *bienveillance spéciale* du roi de Sardaigne à l'égard de ces Vaudois, qui avaient donné *de tout temps des preuves constantes et distinguées de leur fidélité* à ses royaux prédécesseurs.

Il continue ainsi :

« Vous voudrez bien annoncer à nos chers et fidèles « sujets vaudois, nos déterminations et nos sentiments « ci-dessus exprimés; en leur faisant sentir qu'autant « que nous sommes persuadés, qu'ils en seront plus « animés à déployer, dans cette occasion, tout leur

« zèle, leur courage et leur bravoure contre nos enne-
« mis; ils doivent aussi compter toujours plus, avec
« confiance, sur notre empressement à leur donner, *à*
« *la fin de la guerre* (1), des marques les plus parti-
« lières de notre protection spéciale; et sur ce nous
« prions Dieu qu'il vous ait dans sa sainte et digne
« garde (2). »

Est-ce bien là le langage d'un père qui écrit à son fils, d'un prince qui traite en père ses sujets? Les promesses enveloppées sous cet ajournement à la fin de la guerre n'ont point été réalisées; mais les témoignages de bienveillance à l'égard des Vaudois croissaient en raison des dangers extérieurs, et ces dangers passés, les rigueurs reprenaient leur cours.

Quelques insignifiantes concessions suivirent d'abord ces promesses pompeuses. Les communes de Maneille et de Chiabrans obtinrent d'avoir un cimetière (3).

On accorda aux Vaudois une nouvelle ratification

(1) Une armistice fut conclu à Cherasco, le 28 avril 1796, et la paix signée bientôt après.

(2) Donné à Turin, le 4 juin 1794. *Signé :* Votre très affectionné Père V. Amé. *Contre-signé :* Granéri.

(3) Par autorisation du 6 décembre 1694. (Turin, archives de cour, nº de S. 617.)

de leurs priviléges, (1) déjà ratifiés plus de cinquante fois, sans qu'aucune extension, en harmonie avec les besoins et les lumières du temps, y eût été apportée depuis trois siècles. Et à mesure que la grande voix du siècle actuel semblait se faire moins entendre, cette faveur précaire s'éloignait des enfants des martyrs, pour se reporter du côté de leurs persécuteurs (2).

« Il n'est personne, cependant, que la cour de Savoie devrait avoir plus à cœur de s'attacher que les habitants des Vallées, » dit encore le général Zimmerman, dans un de ses mémoires (3); « car leurs « montagnes sont presque partout des remparts inex- « pugnables... et une armée, *quelque nombreuse qu'elle* « *fût*, pourrait échouer dans l'entreprise de les sou- « mettre; s'il était possible que jamais des démar- « ches hostiles détruisissent cet amour pour leurs sou-

(1) Le 1er février 1795; sanctionnant ceux du 14 septembre 1448. — (Turin : *Arch. de la cour des comptes*. Un petit vol. in-fol. sur papier timbré; no 576.)

(2) Par un rescrit royal du 3 décembre 1796, enrégistré le 17 janvier 1797, le roi accordait une somme de 2114 francs aux catholiques et catholisés des Vallées. (Turin, Arch. d'Etat, no 507. — Le no 506 est intitulé : *Relazione sopra l'origine del' annual grazia, sovra i tributi, che S. M. fa, alle communita delle vall*, etc... — C'est en suite de ce rapport que le rescrit a été rendu.)

(3) Accompagnant une lettre du même, datée du 15 juin 1797. (Turin, Arch. d'Etat.)

« verains, dont ils ont donné en tant d'occasions les « preuves les moins suspectes. »

Dans la lettre d'envoi, jointe au mémoire, il est dit que plusieurs propositions de soulèvement démocratique avaient été faites aux Vaudois par les habitants de la plaine, mais que ces montagnards les avaient toujours repoussées; et le mémoire ajoute : « les feux « de la plaine seront toujours des feux de paille, si « nous savons nous conserver imperturbablement les « montagnes. »

« Le général a parcouru lui-même les Vallées, » est-il dit dans la lettre (1); « il s'y est entretenu avec « les moindres habitants; et quelle a été sa peine... « de les entendre se plaindre amèrement... surtout de « l'enlèvement des enfants, dont un, âgé de neuf ans, « vient d'être récemment ravi pour l'hospice de Pi- « gnerol ! La nature de ces plaintes, ajoute-t-il, « mérite la plus prompte et la plus grande considé- « ration. »

Il propose, dans son mémoire, « de traiter les Vau- « dois sur pied d'égalité avec les catholiques, » et recommande en particulier à l'attention du souverain

(1) A la troisième page.

le colonel Maraude, le major Musset, les deux frères Arnaud, de La Tour, et le modérateur Geymet qui, dit-il, « est un homme d'esprit, instruit, doux et gé-« néralement estimé, ne voulant que l'ordre et la « paix, etc. »

Ce devait être aux administrations françaises de rendre justice à son mérite ; car dans l'article premier du synode de 1801. on lit : « Le citoyen Geymet, mo-« dérateur des Eglises vaudoises, ayant été nommé « sous-préfet de l'arrondissement de Pignerol, l'as-« semblée le remercie de ses soins, et nomme pour « le remplacer J. R. Peyran. »

Mais avant que ces événements se fussent accomplis, un nouveau roi était monté sur le trône ébranlé de Victor-Amédée III. C'était le frère du jeune duc d'Aoste, à qui Zimmerman s'était adressé une première fois, en faveur des Vaudois (1).

Les Vaudois eux-mêmes lui adressèrent une requête, dont voici, pour abréger, les points principaux, suivis des réponses correspondantes faites par le ministre d'Etat (2).

(1) Il monta sur le trône le 10 octobre 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV.

(2) Signée *Geymet* modérateur, et *Meille* secrétaire (de la Table vau-

Demandes : 1° Qu'on ne fasse pas contribuer les protestants aux dépenses du culte catholique. — *Réponse :* Il faut se conformer à l'usage (1).

2° Que les élections municipales se fassent sans acception de culte. — La loi s'y oppose, et veut expressément que le nombre des conseillers catholiques soit supérieur à celui des protestants : quelle que soit du reste la portion de la population appartenant à l'un ou à l'autre culte.

3° Que lorsqu'on diminuera les impôts pour les catholiques, ils soient aussi diminués pour les protestants. — Cela peut dépendre de la volonté de Sa Majesté, mais ne ferait que restreindre les revenus de l'Etat.

4° Que, sans augmenter le nombre de leurs temples, les Vaudois puissent réparer ceux qui existent. — Ceci mérite quelque égard, quoique les anciens édits n'admettent ni réparation, ni agrandissement des temples (2).

doise). La requête n'est pas datée ; mais le *parere* du ministre porte la date du 19 juillet 1797.

(1) On se souvient que dans sa *réponse au mémoire remis par le duc de Bedfort, au chevalier Ossorio, et par celui-ci envoyé à Turin le* 31 *mai* 1748, le gouvernement piémontais affirme (§ V), qu'*on n'a jamais fait contribuer les protestants pour le culte catholique.*

(2) M. le ministre aurait bien dû nous faire connaître les édits qui interdisent les *réparations* aux édifices religieux.

5° Que les habitants de Saint-Jean puissent avoir une école dans cette commune. — Refusé.

6° Que les protestants soient admis aux emplois civils comme les catholiques. (C'était ce que demandait Zimmerman ; c'était ce que le duc d'Aoste avait fait espérer, n'étant que l'héritier du trône : aujourd'hui qu'il régnait il ne s'en souvenait plus.) — Il n'y a point de réponse à cette dernière demande.

On voit combien l'esprit de réaction était prompt à repousser les Vaudois, dès que l'appui de leurs armes n'était plus nécessaire.

C'est qu'alors l'esprit national de l'Italie s'était uni aux haines aristocratiques des divers pouvoirs de ce pays, dans un élan commun contre la domination étrangère. Bonaparte, vainqueur, avait forcé le roi de Sardaigne à conclure une alliance offensive et défensive avec la république française (1) ; mais la cour de Savoie n'eut pas été plus fidèle à la république qu'elle ne l'avait été à Louis XIV. Charles-Emmanuel IV espérait être bientôt affranchi de ses embarrassants alliés. Les Français étaient massacrés à Vérone (2) ; Venise s'insurgeait contre eux (3) ; la liberté semblait

(1) Traité signé à Turin le 5 avril 1797.
(2) Du 4 au 6 avril 1797.
(3) Du 17 avril au 16 mai.

pâlir. Voilà pourquoi la tyrannie haussait le ton dans les vallées vaudoises. Mais avant qu'elle ait pu restaurer le passé, une révolution éclate à Gènes (1), et la *république ligurienne* est proclamée (2). Milan lui répond à l'autre bout de l'horizon et proclame la république cisalpine (3). Ces cris de liberté couvrent la voix du despotisme. Le danger revenait pour les rois; leur langage change à l'instant; et par ses *instructions* du 18 juillet 1797, adressées *au sénat de Pignerol* (4), Charles-Emmanuel IV annonce inopinément : 1° que les Vaudois ne seront plus tenus de fournir aux dépenses du culte catholique; 2° qu'on ne fera aucune acception de personnes dans les charges publiques (ceci ne se rapportait sans doute qu'aux élections municipales); 3° que lorsque Sa Majesté accorderait quelques exemptions aux papistes, elles seraient également accordées aux protestants; 4° que les Vaudois pourront, non-seulement réparer leurs temples, mais les agrandir et tenir leurs réunions religieuses partout où ils le juegront convenable; 5° qu'à l'exemple de

(1) Du 22 au 23 mai.
(2) Le 14 juin.
(3) Le 6 juillet.
(4) Déposées aux *Archives de cour;* no de S. 594.

la Divinité qui fait du bien à tous, Sa Majesté veut rendre tous ses sujets heureux.

Et comme si ces concessions inattendues n'étaient pas suffisantes, Charles-Emmanuel écrit encore au préfet qu'il doit engager les Vaudois à s'adresser en toute confiance à leur souverain, les assurer de son affection toute particulière, etc. (1). On voit bien que les temps avaient changé. A une sourde agitation succédèrent rapidement des mouvements tumultueux; et cela jusques à Montcalier, aux portes de Turin. La vérité exige de nous l'aveu que les Vallées n'y restèrent pas étrangères. Une troupe de révolutionnaires, composée de catholiques aussi bien que de Vaudois, se rendit à Campillon, au château du marquis de Rora, et lui demanda ses titres féodaux pour les anéantir. « Mes amis, leur répondit-il, avec une présence d'es-

(1) Cette lettre est datée du 25 août 1797. (Même source : nº 595.) Ces pièces furent publiées sous forme de *Biglietto regio*, le 26 août; mais avec quelques modifications. L'autorisation accordée aux Vaudois d'exercer la médecine envers leurs coreligionnaires y est rappelée. L'obligation d'avoir dans les conseils communaux une majorité catholique y est maintenue. Quant aux temples, il est permis de les réparer et de les agrandir, pourvu qu'on n'en augmente pas le nombre. — Une autre pièce datée également du 25 août 1797, et qui semble n'avoir été que l'étude préparatoire de celles-ci, est intitulée : *Parere intorno ad una rappresentanza de religionarii delle valli, in qua espongono varii aggravii.* — Ce mémoire a 22 pages in-fol. (Même source. Nos 511 et 618.)

« prit et une aménité admirables, si ce ne sont que « mes titres que vous voulez, je vous les abandonne « volontiers, à l'exception d'un seul, que vous ne « m'arracherez pas : je veux parler de mon titre d'ami « des Vaudois, de ma vieille affection pour eux. » Ce mot, dit à propos, suffit pour les désarmer; ils se retirèrent sans commettre le plus petit désordre (1).

Les Vaudois cependant, en vertu des *instructions* du 18 juillet (1797), qui les autorisaient à former leurs réunions religieuses partout où ils le jugeraient convenable, demandèrent à pouvoir ériger un temple à Saint-Jean. Mais Napoléon avait quitté l'Italie (2); l'effervescence des premiers jours s'était calmée; le trône semblait se raffermir et la bienveillance que Charles-Emmanuel avait promise aux Vaudois, s'éloigna d'eux dans la même mesure. Il leur fut répondu que la pa-

(1) Monastier, T. II, p. 189, 190. — L'auteur ne donne pas la date de ce fait. Dans son récit il semble se rapporter à l'année 1797; mais quoique je m'abstienne de le déplacer, je crois qu'il se rapporterait avec plus d'exactitude à l'année 1799, où d'autres faits analogues se sont produits : notamment à La Tour, où l'on força le comte Rorengo à jeter lui-même ses parchemins dans un feu de joie, allumé au centre de la place publique, et à se joindre à une ronde révolutionnaire dansant autour de l'arbre de la liberté. — C'est à cette époque aussi que le vaste jardin, situé en face de la demeure du comte, fut détruit et qu'on nivela la place publique qui s'y trouve maintenant.

(2) Pour se rendre à Rastadt. Il partit le 17 novembre 1797.

roisse de Saint-Jean, ayant été privée de temple dans le passé, n'avait droit d'en élever aucun (1). Mais des armements nouveaux s'opérèrent bientôt en France pour une destination mystérieuse (2) ; le danger semblait revenir en Piémont, et l'intérêt se réveilla soudain pour les Vallées. La commune du Pomaret en profita, pour demander l'autorisation d'agrandir et de clore son cimetière protestant. Elle lui fut accordée (3). C'était à ce qu'il semble une bien légère faveur. Cependant elle fut retirée, dès que le pouvoir crut se sentir plus fort (4).

Cette versatilité contribua à le déconsidérer. Charles-Emmanuel IV abdiqua, sans dignité, la couronne de ses pères, et se retira à Cagliari (5).

Je renvoie au chapitre suivant l'exposition des me-

(1) Extrait d'une de lettre M. P. Appia au comte de Nieperg, datée de La Tour, 2 décembre 1799. (Communiquée.)

(2) Pour l'expédition d'Egypte; de septembre 1797 à février 1798.

(3) Par décret du sénat de Turin, en date du 16 février 1798.

(4) Par un nouveau décret du sénat de Turin, en date du 11 avril 1798.

(5) L'abdication est datée du 20 frimaire, an VII. (10 décembre 1798.) — Dans le 1er article, le roi de Sardaigne déclare *renoncer* à tout pouvoir, et *ordonne* à ses sujets d'obéir au gouvernement provisoire qui sera établi par le général français : (Suchet.) — L'héritier présomptif du trône ajouta au bas de l'acte d'abdication : *Io garantisco che non portero impedimento alcuno all' esecuzione del presente atto. Vittorio Emanuele.* (Il monta sur le trône en 1814, sous le nom de Victor-Emmanuel IV.)

sures prises par le gouvernement provisoire, qui fut alors établi en Piémont.

Son règne fut de peu de durée (1).

Une nouvelle coalition s'était formée contre la France (2); et six mois s'étaient à peine écoulés, qu'une armée russe envahissait le Piémont, sous les ordres de Suwarow (3). Napoléon n'était plus là; Milan (4), Turin (5), Alexandrie (6), tombent au pouvoir des alliés. Les républiques de Gènes et de Naples, ont bientôt cessé d'exister (7).

(1) Devant l'invasion dont nous allons parler, le gouvernement provisoire se retira à Pignerol; ensuite à Fenestrelle, où sa retraite fut couverte par les Vaudois qui repoussèrent les Autrichiens, au défilé du Malanage. La place de Fenestrelle demeura aux Français pendant tout le temps de l'occupation austro-russe.

(2) Par suite du traité d'alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et la Russie, signé le 5 janvier 1799. (Un simple traité d'alliance avait déjà été formé entre les deux puissances, le 18 décembre 1798.)

(3) Prononcez *Souvarof*.

(4) Le 20 juin.

(5) Le 22 juillet.

(6) Rendu le 24 mai.

(7) La *République parthénopéenne* avait été établie après l'occupation de Naples, par Championnet. (Le 23 janvier 1799.) — On lit dans la vie de ce général, que la population de Naples, et surtout le clergé, voyait avec déplaisir l'occupation de cette ville par l'armée française. — Le jour où s'opère annuellement le prétendu miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier, patron des Napolitains, le prodige habituel tardait à se réaliser. — C'est un signe de la colère divine contre l'occupation française, disaient les moines. — Le peuple commençait à manifester des intentions menaçantes. — Le général est averti. — Allez dire à l'évêque que je le

L'armée française, victorieuse à la Trébie (1) et à Novi (2), reculait, épuisée par ses victoires, devant des forces supérieures (3).

A Carmagnole, la population indigène se souleva contre la garnison, et la bravoure des Vaudois contribua puissamment à comprimer l'émeute (4).

Cependant il fallait reculer. Les cosaques venaient d'envahir Pignerol. Des blessés français, des invalides, augustes et misérables débris de l'armée de Vérone, refluaient devant eux. « Ces malheureux, dit un con-

rends responsable de l'effectuation du miracle, dit-il à l'un de ses aides de camp. Si dans dix minutes le miracle ne s'est pas accompli, Son Excellence sera immédiatement fusillée. — Il est inutile d'ajouter que la liquéfaction du prétendu sang de saint-Janvier eut lieu quelques instants après que ce message fut parvenu au prélat. — Le général Championnet était protestant.

(1) La bataille de la Trébie eut lieu du 17 au 19 juin 1799. Les Autrichiens prétendent l'avoir gagnée.

(2) Le 15 août.

(3) A Novi, les Français perdirent 10,000 hommes. — Les Austro-Russes eurent 12,000 morts et 7,000 blessés. — Mais leur armée était de 70,000 hommes et celle des Français de 45,000. Le général Joubert, qui les commandait, y périt.

(4) Voir là-dessus les réflexions de Monastier, T. II. p. 191. — Un contemporain présente ainsi ce fait : « L'administration générale du Piémont s'était réfugiée à Pignerol... On fit partir pour cette ville quatre à cinq cents Vaudois, qui croyaient ne pas devoir aller plus loin ; mais on les fit marcher jusqu'à Noun, où ils se trouvèrent enveloppés par deux mille Français, qui les forcèrent de marcher sur Carmagnole.... » (*Lettre au comte de Nieperg*, précédemment citée.)

temporain (1), étaient arrivés à La Tour, entassés sur plusieurs charrettes. Ils venaient de Cavour. Ils mirent pied à terre sur la grande place. On apporta du pain, du fromage, du vin. Plusieurs d'entre eux souffraient cruellement. Il y en avait dont les blessures n'avaient pas été pansées depuis plus de quinze jours : parce que les Cosaques les poursuivaient, pour ainsi dire, l'épée dans les reins. Le chirurgien Fissour vint en panser plusieurs. Mais au moment où on allait les loger, une fausse alarme de l'arrivée des Cosaques, qu'on disait être aux Blonats, les jeta dans la terreur. Les charrettes qui les avaient amenés étaient reparties pour Cavour; la plupart d'entre eux avaient de la peine à se traîner. On les accompagna jusqu'à Sainte-Marguerite où ils firent une halte nouvelle, et poussèrent le soir jusqu'à Bobi, où ils arrivèrent sans argent, sans médicaments et sans linge. »

C'est à l'humanité du pasteur de Bobi, le vénérable Emmanuel Rostan, et au dévouement de ses parois-

(1) *Mémoires de Paul Appia*, sur les événements qui se sont passés de 1799 à 1816. — L'auteur de ces mémoires fut nommé *membre du conseil général* et *juge de paix* à La Tour. — Ses écrits sont la principale source à laquelle j'ai puisé pour l'année 1799. — Ils m'ont été communiqués par le vén. M. Appia, pasteur de l'Eglise française de Francfort S. M., à la mémoire duquel mon respectueux attachement ne saurait témoigner trop de reconnaissance.

siens, que les blessés français durent alors d'être rendus à leur patrie.

Voici comment le fait est officiellement exposé, dans un ordre du jour du général en chef de l'armée française (1).

« Trois cents malades ou blessés étaient arrivés à Bobi, dans le dénûment le plus absolu et prêts à périr faute de secours.

« Le respectable vieillard Rostan et son épouse se montrèrent dans cette circonstance avec cette noble

(1) C'était le général Suchet. Il envoya lui-même cet ordre du jour au ministre Rostan, avec une lettre qui se terminait ainsi : « Le général en « chef, citoyen pasteur, a pensé ne pouvoir dans cette circonstance donner « un témoignage plus sensible de sa satisfaction, qu'en offrant une telle « conduite à l'admiration de l'armée. » Les deux pièces sont datées *du camp de la Pietra*, 3 frimaire 1799. (24 novembre 1800.) — Une lettre du chef de bataillon Pressecq, commandant de place au quartier général, accompagnait cet envoi. — « Je suis bien flatté, citoyen pasteur, d'avoir reçu « de mon général l'honorable mission de vous faire passer le paquet ci-« joint. Il le remercie ensuite d'avoir sauvé la vie à tant de leurs frères « d'armes. Je n'ai pu, dit-il, donner plus tôt connaissance au général de cette « belle action, attendu que ce n'est que dans le mois de brumaire dernier « que j'en ai été instruit, et cela par un pur hasard, etc.... »

Rostan reçut plus tard une lettre du chancelier de l'ordre de la légion d'honneur (baron de Lacépède), qui lui annonçait la décoration. — J'expliquerai plus loin pourquoi il ne l'a pas reçue. — Voici les premières lignes de l'ordre du jour de Suchet. « Le général en chef, à qui il a été « rendu compte des actes d'humanité et de républicanisme, exercés envers « les Français, par les habitants de la vallée de Luserne et surtout par le « respectable vieillard Rostan, ministre protestant, ordonne que les détails « de leur louable conduite soient offerts à la reconnaissance de l'armée. » Suit le narré des événements.

simplicité qui caractérise les républicains. Ils n'ont qu'un veau et vingt-cinq pains, qui sont aussitôt distribués aux malades. Ce vénérable vieillard ne borne pas là sa générosité : il y ajoute le peu de vin qu'il a et quelques chemises qui sont employées au pansement des blessés. Vers la fin du jour (c'était plutôt quelques jours après) (1), on craint d'être surpris; car les ennemis n'étaient plus éloignés de Bobi que de quatre milles. A l'aspect du danger, la sollicitude du citoyen Rostan est réveillée de nouveau. Il fait un appel à ses compatriotes de toute la vallée, pour les inviter à porter sur leurs épaules (au delà des frontières piémontaises) (2), les trois cents français malades ou blessés.

« Cet appel est bientôt suivi de l'exécution. On traverse le col La-Croix, qui est un des plus longs et des plus difficiles des Alpes , et encore couvert de neige. Après dix heures d'une marche des plus pénibles, on arrive au premier village de France où les blessés sont déposés. Ils oublient leurs maux, pour bénir leurs li-

(1) Cette parenthèse se trouve dans l'écrit de Suchet. Les Austro-Russes arrivèrent à La Tour le 3 juin; et c'est le 4 juin (1799) que les blessés français furent transportés de Bobi en France.

(2) Cette parenthèse n'est pas dans l'ordre du jour.

bérateurs; et les braves habitants de la vallée de Luserne, qui venaient de faire preuve d'un courage au-dessus de tout éloge, retournent dans leurs foyers.

« Puissent une telle conduite et un tel dévouement être d'un utile exemple et trouver des imitateurs! »

Ce fait cependant fut imputé à crime aux Vaudois, par leurs ennemis piémontais (1); et Souwarow leur adressa une menaçante proclamation.

« Peuples! leur disait-il, quel parti comptez-vous

(1) Voy. *Monastier* T. II, p. 192. — Cet auteur a cru devoir rappeler au bas de cette page que Marauda, dans son ouvrage, *Tableau du Piémont*, revendique l'honneur de cet acte de dévouement, accompli, dit-il, par ses ordres. — Voici une anecdote contemporaine, qui montre la valeur de cette assertion. — « En 1801 (dit Appia dans ses mémoires), me trouvant à Turin, je fis visite à M. Marauda, qui était alors occupé d'écrire son *Tableau du Piémont*. — Vous pourriez y insérer la belle action de Rostan. — Quelle est-elle? dit-il. — Je la lui racontai. — Il ignorait donc ce fait; et lors de la publication de son ouvrage, je fus extrêmement surpris de voir qu'il se l'appropriait : se faisant adresser une lettre où l'on disait que, sous ses ordres des soldats de son corps avaient sauvé ces Français. — Mais en 1799, ce corps n'existait pas. Marauda était alors dans la vallée de Saint-Martin, emmenant avec lui le cheval de Jean Bonjour de La Tour, qu'il n'a jamais voulu payer, et que les Austro-Russes lui prirent à Pral, au moment où il cherchait à passer le col, pour se retirer à Abriès. » — C'est à cause de l'incertitude jetée sur la belle action du pasteur de Bobi, par cette réclamation de Marauda, qu'on ne donna pas suite au projet de décorer le vénérable Rostan. — Marauda lui-même demanda la croix d'honneur, mais sa lettre resta sans réponse. — Je ne puis le juger comme militaire (quoique les mémoires d'Appia contiennent encore cette note : « Marauda avait fait le double espion en 1792 et 1793); » mais, comme historien, il n'a aucune autorité. — Son nom ne se serait pas même trouvé dans ces pages, sans la note de M. Monastier.

de tenir? Hommes séduits, vous protégez les Français; les perturbateurs, les ennemis de la tranquillité publique. Ils se sont déclarés les ennemis de l'Homme-Dieu ! et l'ancien attachement de vos aïeux pour les dogmes chrétiens... vous a procuré la protection de l'Angleterre. Les Français se sont déclarés les ennemis de cette puissance; et cette puissance, votre bienfaitrice, n'est-elle pas maintenant notre alliée? etc (1).... »

Déjà les troupes russes étaient arrivées à Pignerol. « Les habitants de la vallée de Luserne (dit Appia dans ses mémoires), prévoyant qu'ils ne tarderaient pas à recevoir leur visite, jugèrent à propos de nommer des députés, pour aller à leur rencontre et traiter avec elles (2). Je fus du nombre; et le 3 juin 1799, à la pointe du jour, ayant été prévenu que les coalisés paraissaient en grand nombre du côté de Luserne, je me levai; mais avant que je fusse habillé, les cosa-

(1) Cette proclamation, qui n'est pas datée, est imprimée sur deux colonnes, l'une en italien et l'autre en français. Hahn la donne en entier à la p. 207, du 2e vol. de son ouvr. *Hist. des Sectes au moyen âge.*

(2) Ces députés furent : *Jean Daniel Peyrot; Jacques Vertu; Pierre Volle,* de Saint-Jean, ancien capitaine des milices vaudoises; l'avocat *Plochtu,* quoique catholique; et *Paul Appia,* l'auteur des mémoires.

ques parcouraient déjà les rues de La Tour, en poussant des *hourras!* effrayants.

Des pillards les suivaient pour nous dévaliser. Mes collègues étaient absents ; Pierre Volle défendait sa maison contre le pillage. Jacques Vertu avait perdu la parole de saisissement, et ne pouvait me suivre. Je revins sur mes pas, fort inquiet du parti que j'avais à prendre ; car j'hésitais à me présenter seul à quatre ou cinq cents furieux, qui ne pourraient peut-être pas comprendre mes paroles. — M. Appia, prenez garde! me dit un catholique, que je rencontrai; car vous avez encore votre cocarde tricolore. — Je le remerciai de son avis et remplaçai aussitôt ma périlleuse cocarde par un morceau de papier blanc. Puis, élevant les mains vers le ciel, je priai Dieu de m'assister et dans l'espoir d'être utile à ma patrie, je m'acheminai vers les Cosaques. Ils venaient de massacrer huit hussards de Zimmerman. Mon cœur tremblait comme suspendu à un fil. On commençait le pillage; je vis la boutique des frères Long envahie.

Le danger raffermit mon courage. Ce que Dieu garde est bien gardé : remettant mon sort entre ses mains, je m'avançai sans crainte vers l'officier qui

me parut le plus élevé en grade. — Qui êtes-vous? et que voulezvous? me dit-il en allemand.

Je lui répondis, dans cette langue, que j'étais un magistrat du lieu et que je désirais savoir ce qu'il exigeait des habitants de La Tour.

— Qu'ils mettent bas les armes; et qu'on nous livre tous les Français.

— Nul n'est armé. Les Français sont en fuite ou massacrés.

— Votre nom?

— Appia.

— Garantissez-vous sur votre tête la vérité de ce que vous dites?

— Oui, Monsieur.

— En ce cas, je vais sonner la retraite.

Mais avant de le quitter, je voulus m'informer du lieu où se trouvait son général. — Il n'y a point de général! reprit-il.

— Et votre commandant?

— Il est à Saint-Jean.

— Donnez-moi un sauf-conduit pour me rendre auprès de lui.

Il réfléchit un moment, puis il dit : — Vous n'en avez pas besoin.

Alors il fit sonner la retraite, et je me mis à la recherche de mes collègues en députation.

Les deux premiers que je vis n'osaient sortir, parce qu'ils avaient entendu dire au premier officier qui avait paru, qu'on allait mettre tout le bourg à feu et à sang. Je les rassurai et nous nous mîmes en marche pour Saint-Jean.

On s'y battait; car nous entendions le bruit de la fusillade. Chaque coup me portait au cœur. Arrivés aux Blonats, nous fûmes cernés par trois patrouilles de Croates. Mais il nous était impossible de rien faire comprendre. A ce moment parut un officier sur le pont. Nous levâmes un mouchoir blanc en l'air; il nous répondit de même et nous fit amener à lui. Lui ayant expliqué l'objet de notre mission, il nous dit d'aller le rejoindre à Luserne, auprès du colonel Woisach.

Nous y allâmes. Cet officier nous reçut très bien. La première chose que je lui demandai fut de rendre la liberté à la fille aînée de Pierre Volle, qui avait été arrêtée par les soldats. Il me l'accorda tout de suite. Enhardi, je lui demandai la même grâce pour une trentaine de prisonniers, que nous avions vus sous la halle; mais il nous la refusa. Après quoi il nous dit :

« Messieurs, retournez dans vos maisons; dites aux « habitants d'être tranquilles et de reprendre sans « crainte leurs travaux. »

Je le priai de me donner cet ordre par écrit.

— Allez l'écrire, et je le signerai.

Nous entrâmes chez le curé où nous écrivîmes l'ordre; mais le colonel était déjà monté à cheval; nous nous hâtâmes de le lui apporter et il le signa sur le pommeau de la selle.

Je lui demandai encore l'autorisation d'établir des patrouilles, pour nous garantir du pillage.

— Allez, répondit-il; tout ce que vous ferez sera bien fait. — Et il ajouta cette autorisation sur le billet qu'il avait signé.

Il nous avait parlé moitié en latin et moitié en allemand.

Nous partîmes fort satisfaits de notre mission. »

L'auteur raconte ensuite qu'il favorisa l'évasion d'une compagnie de soldats français (1), en leur donnant des guides pour les conduire à Angrogne, et de là sur les terres de France, leur évitant ainsi de tomber entre les mains des ennemis.

(1) Appartenant à la trente-troisième demi-brigade de ligne, que le général Carpentier avait envoyée à Zimmerman, depuis Briançon.

Il fit aussitôt établir une garde spéciale, dans chaque commune vaudoise (1).

Puis, observant que la faveur qu'il avait obtenue pour le repos des Vaudois, ne dépendait encore que d'un subalterne, il résolut de la faire sanctionner par le général en chef.

Ayant réuni ses codéputés, il partit avec eux pour Pignerol.

« Arrivés à Briquéras, dit-il, nous tombâmes au milieu de quelques centaines de Cosaques, qui brûlaient d'envie de nous dévaliser. L'un d'eux avait même déjà porté la main à la bride de mon cheval; mais un officier autrichien nous fit relâcher. »

A Pignerol, le comte Zuccato introduisit les députés auprès du comte Denison, commandant l'avant-garde des troupes austro-russes.

— Messieurs, leur dit cet officier, vous venez d'une vallée rebelle; il faut vous rendre aux arrêts. Et il les fit reconduire dans leur hôtel, par un huzard, chargé d'y mettre bonne garde.

« Ce huzard, ajoute l'auteur, parlait très bien le

(1) Les catholiques, dit-il, et ceux qui espéraient le pillage, ne pouvaient comprendre comment on remettait aussitôt les armes aux mains d'une population qu'on était venu désarmer. Aussi disaient-ils, à propos des Vaudois : « Quand le diable viendrait, il est tout de suite leur ami »

hollandais. Nous entrâmes en conversation. Il avait habité Amsterdam et se trouvait lié avec plusieurs personnes de ma connaissance. Au bout de quelques temps il fut tout à fait de nos amis.

« L'auberge était remplie d'officiers autrichiens, parmi lesquels il y en avait de blessés. Ils avaient été repoussés au Malanage par nos gens des communautés de Prarusting, Angrogne et Saint-Germain, qu'on avait postés là, pour couvrir la retraite du gouvernement provisoire. Ces officiers nous regardaient de bien mauvais œil.

« Il était arrivé dans la journée dix à douze mille Austro-Russes, qui bivouaquaient sur les places de Pignerol. Ces troupes étaient destinées à marcher contre la vallée de Luserne.

Cette cruelle pensée m'empêcha de prendre aucun repos durant la nuit.

« Au point du jour, une éclatante musique se fit entendre. C'était le régiment russe qui faisait sa prière. Un moment après, on frappa à grands coups de crosse de fusil à la porte de l'hôtel, puis à celle de notre chambre. C'était un aide de camp, arrivant pour nous conduire au prince Bagration, qui logeait chez le comte de Pavie, l'un de nos plus cruels ennemis. Le

sort de notre chère patrie allait peut-être dépendre des hasards d'une entrevue. Mais non, il dépendait de Dieu ; et Dieu nous protégeait; car ce prince russe se trouva être un ange de bonté, dont les Vaudois béniront à jamais la mémoire.

« Il écouta patiemment tout ce que je lui exposai sur la position de nos vallées, et je terminai par lui dire que je lui apportais la soumission des habitants. — C'est bien ! dit-il; l'avez-vous par écrit ? — Non, Monseigneur. — Eh bien, allez l'écrire et signez-la.

« La lui ayant apportée, nous lui demandâmes la grâce de trente-trois malheureux prisonniers, que nous avions vus à Luserne. — Je vous l'accorde, répondit-il avec obligeance.

« Etant sortis ensuite, nous vîmes sur la place une tourbe de cinq à six cents hommes, chargés de sacs, de cordes et de hottes. — Que veulent ces gens-là ? dit le prince. — Vous demander des armes. — Pour quoi faire ? — Pour saccager et piller nos vallées. — Qu'on chasse cette canaille ! dit-il à un colonel ; et un régiment de Croates l'eut bientôt dissipée.

« Un officier de Nice était sur la place de Saint-Donat, devant une table où se signaient des enrôlements volontaires; là il criait à la foule : *Ki veul piè*

parti per ender contra i Barbets (1)*?* Dès qu'il eut appris l'ordre de Bagration, il disparut aussi. »

Les députés se rendirent ensuite à la mairie, où les ordres du prince devaient leur être expédiés avec des passeports. Mais avant de les leur remettre, on leur fit signer une déclaration, par laquelle ils répondaient, *sur leur tête*, de la tranquillité des Vallées.

Ces dignes patriotes n'hésitèrent pas à signer. Etant revenus aux Vallées, ils apprirent qu'une horde de quelques centaines de brigands, s'était jetée sur la colline de Prarusting, pour se livrer au pillage et qu'on avait déjà incendié le quartier des Gay (2).

Aussitôt les députés vaudois mandent un exprès, pour en donner avis au prince. Bagration fit immédiatement cesser ces brigandages, et peu de jours après, il envoya une estafette à La Tour, pour engager ces mêmes députés à revenir à Pignerol.

— Messieurs, leur dit-il, en les voyant, j'ai été si satisfait de la manière franche et loyale avec laquelle vous avez agi, que je n'ai pas voulu quitter cette ville sans avoir le plaisir de vous revoir. Mais ce n'est pas le seul motif qui m'a fait désirer votre présence; de-

(1) *Qui veut s'engager pour marcher contre les Vaudois?*

(2) La perte subie dans ce quartier fut évaluée à 25,000 francs.

main vous serez appelés à faire votre soumission au maréchal.

Le lendemain, ils partirent avec le comte Zuccato, pour se rendre à Turin, auprès de Suwarow.

« Des officiers reconnaissant le comte lui dirent : D'où venez-vous, Zuccato? — D'une expédition manquée. — Laquelle? — Nous devions marcher aujourd'hui contre la vallée de Luserne : ce pays s'est rendu; voici les députés (1). »

Après quelques heures de repos, ils furent conduits dans le palais du maréchal, qui logeait chez le prince de la Cisterne; mais ne pouvant les recevoir ce jour-là, il les invita à dîner, pour le lendemain, à huit heures du matin.

« En attendant l'heure du dîner, on nous introduisit dans la salle de l'état-major, où nous trou-

(1) Avant d'entrer à Turin, le comte recommanda au postillon de faire le tour de la ville pour y pénétrer par la porte du Pô, car les Français occupaient encore la citadelle, et tiraient sur toutes les voitures ou les cavalcades qui entraient par Porte-Neuve. — Ah bah! dit le postillon, (pour éviter une demi-heure de chemin), on ne tirera pas dans ce moment. — S vous n'avez pas peur, ni moi non plus, dit Zuccato; ce n'est pas mon métier. — Et la voiture fut lancée au galop. Mais bientôt une roue se détache et, au même instant. un boulet passe sur la tête des voyageurs. « Je suis persuadé, dit Appia, que l'artilleur crut que c'était lui qui nous avait renversés. » — Cet accident n'eut pas de suite fâcheuse.

vâmes le colonel Contsnikow (1), et le jeune prince de Gorciakow (2)..... Ces messieurs parlaient le français avec une volubilité qui m'étonna.... Ayant été introduits dans la salle à manger, nous vîmes entrer un petit homme âgé, en veste blanche à la Keyserlitz : culottes blanches, et petit bonnet de cuir sur la tête ; bas et bottes souples, tombant sur ses talons... c'était le maréchal. Le comte me prend par la main et me présente. Je veux lui répéter de vive voix l'acte de soumission que nous avions donné par écrit ; mais il me dit : — Cela n'est pas nécessaire ; je sais tout. — Puis il m'embrasse, en prononçant ces mots : *pace, amicizia e fratellanza!*... Je me rappelai malgré moi, que cet homme qui nous recevait si bien, était ce cruel général qui avait fait mettre à feu et à sang le faubourg de Praga à Varsovie, et je frémis en pensant que nous aurions pu avoir le même sort.

« Après cela un domestique vint lui apporter un grand verre d'eau-de-vie, qu'il avala tout d'un trait.

(1) Prononcez *Consnicof*.

(2) Prononcez *Gorchicof*.

(3) *Paix, amitié et fraternité.* « Vrai salut de Jacobin ! » ajoute l'auteur. (Page 41 du manuscrit.)

Un moment après, le même domestique lui apporta une assiette, dans laquelle il y avait une douzaine de gros raiforts avec du sel et de l'huile. Il les croquait avec ses gencives décharnées, aussi facilement que s'il avait eu encore de jeunes dents. Puis il vint vers moi, m'en mit trois dans la main gauche, et me fit servir un verre d'eau-de-vie.

« Quand nous eûmes fini notre raifort, il nous dit : — Messieurs, de quelle religion êtes-vous ? Dites-vous *toi* ou *vous* au Bon Dieu ? — Lui ayant fait connaître notre foi, il se tourna vers un vieux général danois, et il lui dit : — Priez pour ces messieurs.

« Le général joignit les mains, et commença une prière avec beaucoup d'onction. Mais il paraît que Suwarow ne l'approuvait pas; car lui mettant la main sur le bras, il l'interrompit, et se mit à lui en réciter une, que le général danois répétait à mesure et mot pour mot.

« Les témoins de cette scène singulière avaient beaucoup de peine à s'empêcher de rire. Quand elle fut achevée, le maréchal nous dit : — A présent mettons-nous à table. »

Après le dîner il fit connaître aux députés vaudois

qu'ils devaient aller rendre leurs devoirs au président du conseil suprême (1).

Le comte Zuccato les introduisit. — Excellence, dit-il, voici trois députés vaudois... Mais le président ne lui en laissa pas dire d'avantage, et se levant comme un furieux : — Ces gens sont d'une vallée rebelle; ils ont le cœur pourri !

« Qu'on juge de notre situation, écrit Appia. Le président était venu se placer en face de nous; et dans notre perplexité, ignorant les griefs qu'il pouvait avoir contre nous, nous ne savions que répondre à cette brutale inculpation.

« Mais le digne comte Zuccato ne se laissa pas imposer, et il répondit avec fermeté : — Ces messieurs sont d'honnêtes gens, auxquels leur patrie doit beaucoup. Au surplus, ils sont sous la protection immédiate du maréchal Suwarow.

« A ce nom redoutable, le président resta un moment interdit; ses lèvres tremblaient; on voyait éclater dans tous ses traits la rage de ce que cette expédition contre les vallées avait manqué (2). Il

(1) C'était le comte Thaun, de Saint-André, marquis de Revel. — Le conseil se réunissait dans les palais de la place de Saint-Charles.

(2) « On savait à Turin qu'il était parti une expédition contre les Vallées. Les Vaudois qui habitaient cette capitale étaient dans la consterna-

l'avai, dit-on, suggérée; il était doublement irrité.

« Cependant, lorsqu'il eut appris l'accueil que nous avions reçu, il nous fit trois fois des excuses, et finit par nous inviter à dîner, pour nous faire, dit-il, *oublier sa balourdise.* »

On conçoit aisément que les députés vaudois n'eurent garde d'accepter une pareille invitation. Ils se hâtèrent de revenir aux Vallées, et d'y donner connaissance du résultat de leur mission, par une circulaire envoyée dans toutes les communes.

Quelques temps après on envoya en station, à La Tour, trente à quarante Cosaques, commandés par un lieutenant. « Rien n'égale la gloutonnerie de ces troupes, » dit l'auteur des mémoires que nous venons de citer (1). » Ces soldats rapportaient souvent de la campagne des noix vertes, et des grappes de raisin à peine formées; ils mettaient tout cela dans leur marmite, avec la viande qu'on leur donnait et y ajoutaient des bouts de chandelle pour l'assaisonner.

tion. Ayant rencontré Malanot dans la rue des Ambassadeurs : — O ciel! me dit-il, comment êtes-vous ici? — Je viens de La Tour. — Les vallées vaudoises subsistent-elles encore? etc... » (Extrait des mêmes mémoires.)

(1) Ces détails ne sont pas d'une grande valeur historique; mais ils caractérisent trop bien la scène que nous venons de parcourir, pour que nous ayons cru devoir les supprimer.

« Je leur vis faire ce beau potage dans leurs quartiers; mais jamais ils n'ont voulu loger dans aucune maison. Leur défiance était extrême. Ils couchaient pêle-mêle avec leurs chevaux. Le matin, à l'aube du jour, ils se tournaient vers l'orient, et faisaient leur prière avec une multitude de signes de croix. Le respect qu'ils portent à leurs supérieurs est incroyable (1). Ils vont jusqu'à s'approcher d'eux, à genoux, pour leur baiser les bottes, après avoir été frappés du knout.

« Ils étaient enthousiastes de Suwarow. Un soir, ayant invité à souper leur lieutenant Kitow (2), avec le trucheman, qui était Bohémien, je vins à lui faire une question sur le maréchal. Aussitôt Kitow se lève debout, tire son sabre, le met entre ses dents, prend un pistolet dans chaque main, et les élevant au-dessus de sa tête il s'écrie, d'une voix stridente, malgré le sabre qu'il mordait : Oh! Souvarof! Souvarof!...

(1) Lorsque leur colonel Stadion m'envoyait une lettre, le Cosaque qui en était chargé me l'apportait immédiatement; et quelle que fût l'heure de la nuit où il arrivât, il me faisait lever pour me la remettre et m'en faire signer un reçu. J'écrivais mon nom sur le registre du poste en grosses capitales grecques, et alors ils pouvaient le lire, etc... » (Mêmes mémoires.)

(2) Prononcez *Kitof*.

« Ma femme et mes enfants en eurent une peur mortelle. »

Je supprime de nombreux détails, entre autres sur une échauffourée de Marauda, qui faillit entraîner la ruine de sa patrie.

Ayant recruté en France une troupe irrégulière de quelques centaines d'hommes, il vint par le col La-Croix, attaquer les Cosaques cantonnés à La Tour.

Il fut repoussé ; mais il était Vaudois : on crut ses compatriotes d'intelligence avec lui ; ils furent accusés de trahison ; et les députés qui avaient garanti sur leur tête la tranquillité des Vallées, manquèrent d'y perdre la vie. Les uns furent arrêtés, d'autres prirent la fuite (1). La protection divine leur fournit encore dans cette circonstance les moyens de se justifier et l'inquiétude se calma.

L'animosité de leurs ennemis fut moins prompte à s'apaiser.

Lorsque le comte de Dénison commandait encore à Pignerol, il écrivit un jour aux représentants des Vallées, et personnellement à Appia, que des conférences révolutionnaires avaient lieu à La Tour.

(1) Appia raconte, à ce propos, les détails de son évasion en France ; mais ils sont trop personnels pour trouver place ici.

Appia se hâta d'accourir auprès du commandant, pour le dissuader. Il le trouva fort irrité. — Je suis mieux instruit que vous ne pensez, lui dit Denison; je connais les membres de votre club, et il les lui nomma (1). — Je puis vous assurer, reprit le député, que non-seulement on vous a indignement trompé sur la formation de ce prétendu club, mais que d'entre les personnes désignées, il n'en est pas deux, peut-être, qui depuis un an se soient trouvées ensemble. — D'où viennent donc ces accusations? — Ce serait à moi de vous le demander? — Laissons cela : mais d'où vient cette haine dont vous êtes l'objet? car il n'est pas de jour que quelque prêtre ne soit à assiéger ma porte, pour m'exciter contre vous (2).

« Le prince Bagration m'avait déjà tenu le même langage, » observe Appia dans ses mémoires.

« Et lorsque le général Wukassovich arriva à Pignerol, en 1799, un chanoine de cette ville s'em-

(1) C'étaient Lauzaroth, lecteur et chantre à Bobi; Peyrot, pasteur à Rora; Frache de La Tour, Brezzi etc.

(2) Le député ayant expliqué au commandant que cette haine provenait de la différence de religion, Dénison s'écria : — Bon Dieu! cela est-il possible? Nous vivons, nous, dans la meilleure intelligence avec les Kalmouks; et pourtant ils sont idolâtres. — Oui, mais vous n'êtes pas catholiques! — (Mêmes mémoires.)

pressa de l'irriter contre les Vaudois par les plus fausses accusations. Nous nous hâtâmes, dit-il, de dresser l'apologie de notre conduite, depuis le 3 juin, et de la lui apporter.

Il put vérifier les faits. Mais alors il ajouta : — J'ai encore ici, dans les prisons, un de vos montagnards, qui a voulu tuer un de mes sergents d'un coup de pistolet.

« J'étais instruit de l'affaire. — Mon général, lui dis-je, cet homme n'est pas Vaudois; c'est un catholique de Lusernette. — Ayant reconnu la justesse de ces informations, Wuskasovich nous renvoya, en disant : Allez ! soyez tranquilles; je réglerai ma conduite sur votre modération.

« Un jour d'hiver, poursuit le narrateur (c'était en décembre 1799), je vois venir chez moi le colonel Papius, accompagné de plusieurs officiers. — Monsieur, me dit-il, nous sommes informés que les Vaudois veulent nous empoisonner ou nous livrer aux Français.

« Je restai un moment interdit. Mon indignation ne pouvait s'exprimer. Mais Dieu me donna du calme. Je fis venir mes trois enfants, dont l'aîné n'avait que neuf ans, et je dis au colonel : — Monsieur, voilà mes

enfants ; je les chéris plus que ma vie ; prenez-les en otages ; et s'il vous arrive une seule égratignure de la part d'un Vaudois, faites-en ce que vous jugerez à propos ! »

Ah ! il connaissait bien ses compatriotes, le noble citoyen qui s'exprimait ainsi ; et plus que personne, il était digne de les représenter !

Les officiers se retirèrent rassurés, et lui laissèrent ses enfants ; mais ce trait de l'histoire moderne est digne aussi des plus beaux jours de l'antique Italie.

Je n'irai pas plus loin : les faits me pressent et me débordent. Malgré mes soins pour abréger, je sens se briser le cadre de ce travail, sous la pression des événements multipliés qu'il doit encore contenir. Que la sécheresse des pages suivantes, où une extrême concision me permettra seule de faire entrer tout ce que comporte le sujet du chapitre, soit compensée par les détails plus animés de celles-ci.

Napoléon était revenu d'Egypte (1) ; il avait dissous le Directoire (2), organisé le Sénat (3), reçu le titre de premier Consul (4), reconstitué les tribunaux (5), l'administration (6) et l'armée (7).

(1) Du 24 août au 16 octobre 1799. — (2) Le 10 novembre. — (3) Le 24 décembre. — (4) Le 13 décembre. — (5) Le 17 mars 1800. — (6) Le 17 février 1800. — (7) Du 10 novembre 1799 au 27 avril 1800.

Il fallait sa main puissante pour reconstruire, en aussi peu de temps, l'avenir de la France avec les débris du passé.

Le 6 mai 1800, il part de Paris, pour venir se mettre à la tête de l'armée des Alpes. Dix jours après, il franchit avec elle les neiges du Saint-Bernard. Une semaine s'est à peine écoulée, que les places de Suze, d'Yvrée, de la Brunette, sont déjà entre ses mains. Le 2 de juin, il était à Milan.

Toutes les troupes coalisées contre lui s'étaient réunies dans la plaine d'Alexandrie. Il y marche; les bat à Montébello (1), et son armée jusque-là victorieuse (2), parut cesser de l'être à Marengo. « Il était trois heures de l'après-midi; tous les généraux regardaient la bataille comme perdue. Dans la persuasion que l'armée française était en déroute, Zach manœuvrait pour lui couper la retraite. — Soldats! il nous faut coucher sur le champ de bataille! — s'écrie Napoléon. » Au même instant, il donne l'ordre de marcher en avant. L'artillerie est démasquée; elle fait pendant dix minutes un feu terrible; l'ennemi étonné

(1) Le 9 de juin. — Il fit aux Autrichiens six mille prisonniers.

(2) La prise des places de Nice (29 mai), de Novare (30 mai), de Turbigo (31 mai), de Pavie (3 juin), de Lodi (4 juin), de Crémone (5 juin) et de Plaisance (7 juin), précéda la bataille de Marengo.

s'arrête; la charge est battue en même temps sur toute la ligne : et cet élan qui se communique comme la flamme au cœur des braves, les entraîne à la voix de leur chef. Desaix arrive avec sa division, calme et intrépide; et l'ennemi qui croyait nous couper la retraite, est tourné lui-même par sa gauche.

« Dans ce moment, Bonaparte ordonne à la cavalerie de passer au galop par les intervalles. Cette manœuvre hardie décide le succès.

« Les Autrichiens plient de partout. L'ardeur des nôtres s'en augmente; ils s'emparent de Marengo... La bataille est gagnée (1). »

Tout le Piémont et toute la Lombardie, retombèrent ainsi sous l'influence de la France; et la république cisalpine fut soudain proclamée.

« Cet événement, dit M. Monastier (2), auquel d'ailleurs les Vaudois n'avaient pris aucune part, leur faisait une position comme ils n'en avaient jamais eu, comme ils n'auraient jamais osé l'espérer. En un jour,

(1) Extrait d'un écrit du maréchal Lannes, cité dans l'histoire de Napoléon par Hugo, p. 154-158. — La bataille de Marengo eut lieu le 14 juin. — Un armistice fut signé le 15; et le traité d'Alexandrie, qui rendait le Piémont et la Lombardie à la France, fut conclu le 16 juin 1800. — Le lendemain 17, Napoléon était de retour à Milan.

(2) T. II, p. 190.

et comme par enchantement, ils voyaient tomber toutes les lois prohibitives, sous lesquelles ils avaient si longtemps gémi. La barrière qui les séparait des autres citoyens venait d'être brisée. Un libre champ était ouvert à l'activité de leurs lumières et de leur industrie. De parias méprisés, ils passaient au même rang politique que leurs persécuteurs les plus hautains. Et, ce qui leur était plus précieux que tout le reste, ils allaient jouir sans entraves de cette liberté religieuse, pour laquelle ils avaient lutté pendant trois siècles. »

C'est au chapitre suivant que nous allons les voir dans cette nouvelle position.

CHAPITRE XXII.

ETAT DES VAUDOIS

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

(De 1799 à 1814.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS. — Les mêmes qu'au chapitre précédent. — Plus, *Raccolta delle leggi, providenze e manifesti, emanati dai governi francese e provisorio, e dalla municipalita di Torino*, etc... deux vol. in-4o le premier de 320 et le second de 240 pages. — *Destinées des Vaudois pendant et depuis la révolution française... par Jean Vater* (en allemand), Berlin 1820. — *Actes synodaux de l'Eglise vaudoise.* — *Archives consistoriales* de 1800 à 1814. — Documents particuliers.

Le Piémont avait été réuni à la France le 2 février 1799; il lui échappa au mois de juin de la même année; et il rentra sous la domination française après la victoire de Marengo, en juin 1800.

Ce chapitre comprend donc deux périodes, dans lesquelles la domination française s'est exercée sur les

vallées vaudoises : la première contient les six premiers mois de 1799 ; la seconde commence un an après, et se poursuit jusques à la restauration des anciens pouvoirs (1814.)

L'année intermédiaire (de juin 1799 à juin 1800), présente l'invasion des troupes austro-russes, dont nous avons parlé séparément, pour ne pas interrompre le développement des faits actuels, par celui d'un fait étranger. Charles-Emmanuel IV s'était retiré à Cagliari, le 9 décembre 1798; un gouvernement provisoire fut institué le jour même (1) ; et dès le lendemain il fit paraître avec la signature d'Eymar (2), et sous les yeux de Joubert (3), une proclamation où il était dit : « Peuples!... l'aurore de la raison a paru sur « votre horizon, avec l'armée française... Les noms « d'un Joubert, d'un Eymar, d'un Grouchy, seront « un éternel *objet de tendresse* et d'admiration pour « les cœurs sensibles. »

L'enflure et la vanité se disputent le sourire du dédain à la lecture d'une pareille pièce. Mais des mesures plus sérieuses suivaient ces paroles déclamatoires.

(1) Composé de treize membres. — (2) Signant : *vu, au nom du gouvernement français.* — (3) Général en chef de l'armée française, alors en Italie.

Toutes les anciennes administrations étaient provisoirement maintenues; et tous les titres de noblesse disparaissaient devant celui de citoyen (1).

Divers décrets parurent ensuite pour l'organisation des municipalités (2), des gardes nationales (3) et des finances publiques (4). Toute autorité séculière fut retirée à l'Eglise (5). La loi civile cessa de protéger l'irrévocabilité des vœux ecclésiastiques (6); et enfin, le gouvernement nouveau, « considérant que la diffé-« rence de culte ne doit introduire, parmi les ci-« toyens d'un peuple libre, aucune différence de droits « ni de devoirs, » décréta qu'à l'avenir *les protestants jouiraient des mêmes prérogatives que les catholiques* (7).

La torture et l'inquisition avaient été abolies (8); le droit d'asile dans les églises supprimé (9), et la liberté de la presse rendue illimitée (10).

En même temps, on avait décidé que la magnifique chapelle de Superga, bâtie sur une colline, aux portes

(1) Décret du 10 décembre 1798. — (2) Le 15 décembre. — (3) Le 18. — (4) Le 21. Par ce décret les *intendances* furent abolies et remplacées dans chaque province, par un *conseil des finances publiques*. — (5) Décret du 19 décembre 1798. — (6) Même décret. — (7) Décret du 31 décembre 1798. — (8) La *torture*, par décret du 17 décembre 1798; et l'*inquisition*, par celui du 28 janvier 1799. — (9) Par décret du 6 janvier 1799. Ce droit d'asile ne profitait qu'aux criminels, dont il favorisait l'impunité. — (10) Le 17 janvier.

de Turin, serait, comme le Panthéon de Paris, « des-« tinée à recevoir, sous le nom de *Temple de la Re-« connaissance*, les restes des citoyens qui auraient « bien mérité de la patrie, » sans distinction de culte (1).

Le *collége des nobles*, le *tribunal des apanages*, les ordres de *la Nonciata* et de *Saint-Maurice* disparurent du même coup (2).

Le Piémont avait été réuni à la France (3). Les gardes nationaux de la vallée de Luserne furent convoqués à La Tour (4), pour prêter serment de fidélité à la constitution, au pied de l'arbre de la liberté.

Le commandant de Pignerol s'y était rendu (5). L'auteur des mémoires, si souvent cités dans le chapitre précédent, Paul Appia, que la confiance de ses concitoyens avait revêtu du titre d'officier municipal, y prononça une chaleureuse allocution.

« Citoyens et frères! leur dit-il, vous voilà donc enrôlés sous l'étendard de la liberté; ce n'est point pour vous faire quitter vos foyers qu'on vous donne des armes, c'est au contraire pour les défendre; pour veiller à la tranquillité publique; pour purger le pays

(1) Décret du 6 janvier. — (2) Par décret du 1er, du 10 et du février 1799. — (3) Par décret du 2 février 1799. — (4) Le 20 janvier 1799. — (5) C'était le général Niboyet.

de quiconque voudrait attenter soit à la vie, soit aux propriétés des citoyens.

« Je vous invite à bannir désormais, comme des frères, toute haine et tout esprit de parti.

« Ainsi disparaîtront de la société ces infâmes délateurs, qui la déshonorent et la troublent... Lorsqu'il doit accuser, le véritable républicain ne craint pas de mettre, comme le Scythe, son nom sur la flèche qu'il décoche.

« Citoyens! pénétrez-vous bien de la grandeur des promesses que vous venez de faire. Vous avez juré d'être soumis aux lois, de respecter vos supérieurs et de leur obéir, de proscrire le despotisme sous quelque voile qu'il se présente.

« Que désormais cette dévise : vivre libre ou mourir! soit la même pour tous. Vive la République (1)!

« O Vaudois, ô mes chers compatriotes, s'écriait-il plus tard (2), qui plus que nous a des raisons de chérir cette liberté?

(1) Ces extraits sont considérablement abrégés. — Le discours tout entier a été imprimé à Pignerol, chez Scott, sous ce titre : *Discours prononcé aux quinze compagnies de garde nationale de la vallée de Luserne.... ce 1er pluviose, an VII de la République française, et le 1er de la liberté piémontaise, par Paul Appia, officier municipal.* (Hahn en cite des fragments plus étendus. *Geschichte der Waldenser*, etc., p. 204-206.)

(2) En 1808, étant alors *juge de paix* à La Tour.

« Nous ne verrons plus ces époques malheureuses, où des soldats et des bourreaux étaient les logiciens que les rois envoyaient contre nous ; où la superstition et le fanatisme nourrissaient les vengeances, aiguisaient les poignards pour en percer des frères.

« Mais, tirons un rideau sur le passé. Instruits dans la religion sainte qui nous apprend à pardonner, invitons tous nos compatriotes, quelle qu'ait été leur façon de penser, à s'unir à nous, à ne plus former qu'une seule et même famille, à travailler tous ensemble à la prospérité de la patrie ; enfin, que l'on puisse dire toujours : dans ces montagnes habite un peuple vertueux, ennemi du luxe et de toutes les passions qui corrompent le cœur de l'homme (1). »

Après s'être occupé de l'organisation militaire et administrative du pays, le gouvernement provisoire avait nommé une commission, « destinée à recueillir, « dans les archives et les bibliothèques nationales, « tous les documents qu'on croirait utiles à la com-

(1) *Mémoire historico-statistique sur les Vaudois... ou réponses aux questions qui ont été adressées à Paul Appia, membre du conseil général et juge de paix à La Tour, par M. Alexandre Lameth, préfet du Pô, par ordre de Son Excellence M. le ministre de l'intérieur, en* 1808. MSC. in-fol. de 26 p. communiqué par M. Appia de Francfort. (Cité par Hahn, p. 206.)

« position d'une histoire nationale (1). » Il nomma également une *commission des sciences et arts*, dont le modérateur des Eglises vaudoises (Pierre Geymet), fut appelé à faire partie (2).

L'archevêque de Turin lui-même recommandait l'ordre et la tolérance (3), malgré l'abolition des dîmes ecclésiastiques (4).

Par décret du 3 avril 1799, le Piémont fut partagé en départements ; et les vallées demeurèrent dans le département du Pô, appelé d'abord de l'Eridan. Son administration fut confiée à une commission centrale, dont Geymet fut encore appelé à faire partie (5).

Mais déjà la coalition formée contre la France avait rendu l'espoir aux partisans de l'ancien régime. Les Austro-Russes s'approchaient du Piémont. On défendit, sous peine de mort, de crier : Vive le roi (6) !

Les défenseurs de la liberté ne savaient pas même

(1) Par décret du 26 février 1799. — Ce projet a été réalisé, en partie, de nos jours, par la commission des *Monumenta patriæ*.

(2) Cette commission fut instituée par le décret du 27 février 1799. Elle se composait d'abord de quinze membres ; et par décret du 29 décembre, il en fut adjoint dix autres. C'est ce dernier décret qui nomma Geymet.

(3) Mandement du 14 mars 1799.

(4) Par décret du 31 mars.

(5) Par décret du 3 avril, signé *Musset, commissaire du gouvernement*.

(6) Par décret du 14 mai.

respecter la liberté des sympathies. C'était se rendre indignes d'en exciter; c'était compromettre la dignité de leur chute, qui ne tarda pas à arriver.

Les coalisés entrèrent bientôt à Turin (1). Le gouvernement provisoire s'était transporté à Pignerol; mais les Austro-Russes le suivaient de près; il se réfugia au fort de Fenestrelle. Peut-être même fût-il tombé aux mains des ennemis, sans la bravoure des Vaudois qui surent exposer leur vie, pour les arrêter au défilé de Malanage.

Les réactionnaires piémontais et les ennemis particuliers des Vaudois s'employèrent à faire organiser une expédition, qui devait mettre à feu et à sang les vallées vaudoises. Douze mille hommes étaient déjà arrivés dans ce but à Pignerol; et nous avons vu, dans le chapitre précédent, comment la Providence permit que ce malheur fût détourné, par le patriotisme et la prudence des hommes qui répondirent, sur leur tête, de la tranquillité de ces contrées.

« Après la bataille de Marengo, dit Appia dans ses mémoires (2), le Piémont fut inondé de troupes françaises, qu'il fallut entretenir malgré la cherté des vi-

(1) Sur la fin de mai. Mais la citadelle ne se rendit que le 20 de juin.
(2) Page 57.

vres : car le sac de froment se vendait jusques à cinq louis et le reste à proportion.

« Nos communes avaient été frappées d'une imposition décadaire qui surpassait de beaucoup leurs faibles moyens. Elle consistait en argent, foin, bois, paille, vin et viande. Ne pouvant y suffire, les communes députèrent à Turin, vers le général Chabrand, pour en être exemptées; et en considération des services que nous avions rendus, il déchargea les Vaudois de cette imposition extraordinaire. »

Napoléon avait passé sept jours à Milan (1), occupé à réorganiser la république cisalpine (2), et à nouer des relations avec la cour de Rome (3).

(1) Du 17 au 24 juin 1800.

(2) Qui prit plus tard le nom de *République italique,* et dont il fut nommé président le 26 janvier 1802.

(3) Rome appartenait alors au roi de Naples. (Pie VI, enlevé de sa métropole et transporté à Valence en 1798, était mort dans cette ville la même année.) Un conclave de trente-cinq cardinaux était réuni depuis plusieurs mois à Venise, pour lui donner un successeur. Une habile politique fit choisir le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui dans son diocèse (réuni alors à la république cisalpine) avait prononcé une homélie pleine de modération et presque de sympathie pour les idées de liberté. Il fut élu sous le nom de Pie VII. C'est avec lui que Napoléon conclut le *concordat* (15 juillet 1801), qui réglait le rétablissement du culte catholique en France. — Mais Pie VII, voulut aussi rétablir les jésuites et résister plus tard à Napoléon qu'il excommunia (1809); il fut enlevé à son tour du Vatican (6 juillet, même année) et ne rentra dans ses Etats, qu'à la restauration. (1814.) Il mourut en 1829.

Au milieu de ces grandes préoccupations, l'Eglise vaudoise néanmoins, était complétement oubliée. « La position financière des pasteurs, dit M. Monastier (1), devint des plus critiques au milieu de ces circonstances. Le subside royal anglais, qui formait la plus grande partie de leurs faibles honoraires, leur avait été retiré, depuis qu'ils étaient sujets de la France. Le subside national anglais, continuait à leur parvenir, mais irrégulièrement (2). La part de chaque ministre s'élevait à environ cinq cents francs. C'était tout leur salaire, assurément insuffisant pour les besoins d'une famille. Le dévouement des paroissiens s'efforçait d'y subvenir. Dans plus d'une localité, on vit les anciens de l'Eglise parcourir les maisons, quêtant le pain dont manquait leur pasteur. A l'ouïe d'aussi grandes nécessités, la commission exécutive du Piémont prit des mesures bien intentionnées, mais peu politiques. »

Elle commença par réduire à treize le nombre des paroisses catholiques qui se trouvaient, dans les vallées vaudoises, au nombre de vingt-huit (3). Puis, « considérant que, malgré l'oppression qui a pesé pen-

(1) T. II, p. 194.

(2) Ainsi que le subside accordé par les Eglises wallones, pour l'école latine.

(3) Décret du 27 brumaire, an IX. (18 novembre 1800.)

« dant tant de siècles sur les Vaudois,... ils se sont « toujours montrés *très attachés à la nation piémon-* « *taise;* que, dans la campagne désastreuse de l'an VII « (1799), ils couvrirent une partie de l'armée fran- « çaise (1), et qu'ils ne reçoivent plus le subside d'An- « gleterre, destiné à l'entretien de leurs pasteurs; » la commission exécutive décrétait que tous les revenus des paroisses catholiques supprimées leur seraient remis; que l'hospice de Pignerol, destiné jusque-là à favoriser l'enlèvement de leurs enfants, et la catholisation des membres nécessiteux de leur Eglise, passerait également, avec tous ses revenus, sous l'administration directe de la Table vaudoise; et enfin que les Vaudois étaient *déclarés dignes de la reconnaissance nationale* (2).

Peu de temps après, la vallée de Luserne reçut le

(1) En arrêtant les Austro-Russes, au Malanage, et favorisant ainsi la retraite du *gouvernement provisoire* à Fénestrelle.

(2) Décret du 28 brumaire an IX. (19 novembre 1800.) Les dispositions de ce décret furent renouvelées par celui du 13 nivôse an IX. (3 janvier 1801.) Ce dernier décret supprimait en outre la paroisse catholique de Prarusting, en conservant toutefois ses revenus au curé qui la desservait alors, mais statuant néanmoins qu'après la mort de cet ecclésiastique, les revenus de sa paroisse passeraient aussi aux Eglises vaudoises. — Les catholiques de Saint-Jean reclamèrent contre la suppression de leur paroisse (qui avait été unie pour le culte à celle de Luserne); et la commission exécutive la rétablit, en assignant au curé, *pro tempore,* l'Eglise, la

nom de *Val-Pélis*, du nom du torrent qui la traverse; et celle de Saint-Martin fut appelée *Val-Balsille*, en souvenir de l'héroïque défense d'Arnaud et de sa vaillante troupe de montagnards, lors de la glorieuse rentrée des Vaudois, dans leur patrie. (1689-1690.)

Chacun des treize pasteurs vaudois, alors existants, fût du reste confirmé dans le poste qu'il occupait et appelé à prêter serment de fidélité à la constitution (1).

Dans cet intervalle cependant, le modérateur des Eglises vaudoises avait été nommé sous-préfet à Pignerol (2). Il convoqua le synode de ces Eglises, afin de se démettre des fonctions de modérateur, pour l'exercice desquelles il reçut les remerciements de l'assemblée synodale (3).

Jean Rodolphe Peyran fut élu à sa place. « L'assemblée, est-il dit, vivement pénétrée des bienfaits dont les Vaudois ont été comblés par le gouvernement républicain, en exprime ici sa reconnaissance, et

cure et le pré attenant; avec une pension congrue de 800 livres, à prendre sur les finances nationales. (Décret du 14 germinal, an X. — 4 avril 1801.) — La donation de ces biens nationaux aux Vaudois fut ratifiée par les décrets du 11 et du 22 germinal an IX. (12 et 23 avril 1801.)

(1) Décret du 18 germinal an X (8 avril 1802.)

(2) En mai 1801.

(3) Synode du 1, 2, 3 juin 1801. § Ier.

voue à la cause sacrée de la liberté un attachement inviolable (1). »

Puis aussi : « Reconnaissant que l'irréligion est le produit de ce siècle, soi-disant philosophique, et ne pouvant se dissimuler que les vices qui en sont les suites ne fassent journellement des progrès, l'assemblée, fortement persuadée et convaincue que la religion est le lien le plus ferme de la société, qu'elle seule peut faire le bonheur de l'homme, agrandir ses idées, perfectionner sa raison, détruire ou affaiblir le vice, a résolu qu'il serait célébré un jour de jeûne et d'humiliation extraordinaire, selon l'antique usage de l'Eglise vaudoise (2). »

C'est dans ce synode, que les anciennes Eglises évangéliques des Alpes françaises eurent la douceur de pouvoir être admises à ne faire désormais qu'un seul corps avec celles des vallées du Piémont (3).

Sur ces entrefaites, Charles-Emmanuel IV avait abdiqué ses droits éventuels au trône de Sardaigne, en faveur de son frère Victor-Emmanuel (4). Napo-

(1) Même Synode : § II.

(2) Procès-verbal du synode de 1801, § XIII.

(3) Même pièce, § III. — Ces Eglises étaient représentées par le pasteur Monnet. — C'étaient celles de Saint-Véran, Fonsillarde, Molines, Arvieux, la Chalp et Brunissard.

(4) En 1802. — Charles-Emmanuel IV mourut à Rome en 1819; et son

léon avait été nommé président de la république italique (1), puis empereur des Français (2), et enfin roi d'Italie (3).

Lorsqu'il allait à Milan, pour mettre sur son front la couronne de fer, il reçut à Turin une députation de la Table vaudoise (4).

— Êtes-vous un des membres du clergé protestant de ce pays? dit-il à Peyran qui portait la parole.

— Oui, sire; et modérateur de l'Eglise vaudoise.

frère, qui prit en 1814 le titre de Victor-Emmanuel IV, abdiqua en 1821, en faveur d'un troisième frère nommé Charles-Félix.

(1) Le 26 janvier 1802.

(2) Couronné le 2 décembre 1804.

(3) — Le 26 mai 1805, à Milan.

(4) En juin 1805. — Tous les historiens qui ont parlé de cette entrevue la placent à l'année 1797. Elle ne peut avoir eu lieu à cette époque, car le roi de Sardaigne n'a abdiqué qu'en 1798; et les Vaudois n'eussent jamais fait un acte spontané de soumission à une puissance étrangère, lorsque le sceptre de leur souverain légitime s'étendait encore sur eux. D'ailleurs je ne trouve aucune circonstance en 1797, ni dans les années suivantes jusqu'en 1805, où Bonaparte ait pu recevoir une députation vaudoise à Turin. En outre, on voit que Peyran lui dit : « *Sire,* je suis *modérateur* de l'Eglise vaudoise. » Or, une qualification qui ne s'applique qu'aux têtes couronnées ne pouvait s'adresser à Napoléon en 1797, puisqu'il n'a été couronné qu'en 1804. Peyran ne pouvait pas non plus se dire modérateur en 1797, puisqu'il n'a été nommé qu'en 1801. Enfin, une lettre adressée par Peyran à M. de Portalis en mai 1805 s'exprime ainsi : « Une députation « vaudoise ayant eu l'honneur d'être présentée à S. M. I. et R. à son pas- « sage à Turin, et l'ayant entretenue de l'état des Eglises qu'elle repré- « sentait, en a reçu l'ordre de s'adresser à V. Exc. pour demander leur « organisation, etc... » Ce qui se rapporte de tout point aux détails de l'entrevue, qni ent lieu en juin 1805.

— Êtes-vous schismatiques de l'Eglise romaine?

— Non point schismatiques, mais séparés.

Puis l'empereur changeant soudain de conversation, comme sous l'influence d'un souvenir subit, lui dit :

— Vous avez eu des braves parmi vous?

— Oui, sire; le pasteur et colonel Arnaud qui reconduisit nos aïeux dans leur patrie.

— Vos montagnes sont les meilleurs défenseurs que vous puissiez avoir. César eut de la peine à traverser leurs défilés. La rentrée d'Arnaud, est-elle exacte?

— Oui, sire; mais nous croyons que notre peuple a été assisté par la providence.

— Depuis quand formiez-vous une Eglise indépendante?

— Depuis Claude, évêque de Turin, vers l'an 820.

— Quel traitement reçoit votre clergé?

— Nous n'avons maintenant aucun traitement fixe (1).

— N'aviez-vous pas une pension de l'Angleterre?

(1) Les revenus mêmes qui avaient été accordés aux Vaudois par la commission exécutive (18 novembre 1800 et 3 janvier 1801), se trouvaient suspendus, par le séquestre mis sur les biens nationaux. — Décret du 4 germinal an X. (25 mars 1803.)

— Oui, sire; les rois de la Grande-Bretagne, ont toujours été nos protecteurs et nos bienfaiteurs, jusques à récemment.

— Comment cela?

— La pension royale a été supprimée, depuis que nous sommes les sujets de Votre Majesté.

— Etes-vous organisés (1)?

— Non, sire.

— Présentez un mémoire; envoyez-le à Paris, et vous aurez cette organisation immédiatement (2).

Le modérateur étant revenu aux vallées, s'empressa de convoquer les maires et les pasteurs de toutes les communes vaudoises, à une réunion publique, qui devait avoir lieu en plein air, à Saint-Jean, sur la place des Blonats (3). Chaque pasteur et chaque maire, était prié d'apposer sa signature sur la lettre de convocation, pour attester qu'il en avait eu connaissance

(1) Pour comprendre cette question et surtout la réponse, il faut se rappeler qu'une loi organique pour les Eglises protestantes de France, avait été rendue le 18 germinal, an X (24 avril 1802); et qu'il s'écoula quelques années avant que l'organisation nouvelle se fût partout établie.

(2) Ces détails sont rapportés par Gilly, *Valdensian researches* p. 80, 82. Blair, *history of the Wald.* T. II, Sims, *Œuvres de Peyran.* Hahn, *geschichte der Wald.* p. 12, Acland, *Sketch of the hist. and present sit of the Vald.* — Monastier T. II, p. 189, etc. — Voir la *Bibliographie.*

(3) La lettre de convocation est du 26 mai: (elle est signée par tous les membres de la Table); le jour de la réunion était fixé au 30 mai 1805.

et donner son acquiescement à la conférence proposée (1).

Lorsqu'elle eut été réunie, Peyran soumit à l'assemblée :

1° Le projet d'une pétition au ministre des cultes (2), pour lui demander une organisation ecclésiastique, conforme à la nouvelle loi.

2° Un plan d'organisation par lequel les paroisses vaudoises eussent été groupées en cinq consistoriales, pour leur conserver le droit d'avoir un synode particulier (3). Il était dit dans cette pièce :

« Jusques à l'époque où le Piémont a été définitivement réuni à la France, nous avons joui du privilége de nous assembler en synode, pour régler nos statuts.

« Instruits par le concordat de la forme d'organisation que doivent revêtir les Eglises protestantes de l'empire (auxquelles nous ressemblons, quoique n'étant pas réformés), nous voyons avec douleur que le nombre de nos paroisses, comportera difficilement les

(1) Elle ne porte la signature que de huit pasteurs et de huit maires.

(2) M. Portalis. — Cette pétition fut accompagnée d'un tableau topographique des Eglises vaudoises, conforme à la demande d'organisation.

(3) Conformément à l'art. XIII, de la loi du 18 germinal, an X. (Titre II, section Ire.)

cinq Eglises consistoriales requises, pour former l'arrondissement d'un synode.

« Toutefois, monseigneur, à raison de notre isolement, nous osons solliciter une légère exception à la règle, etc (1).... »

L'assemblée adopta ces dispositions ainsi que : 3° Un mémoire destiné à être présenté au ministre de l'intérieur et au ministre des finances. — Dans cette dernière pièce, après avoir rappelé les principales phases de leurs destinées, les Vaudois exposent, que les ressources qui leur venaient de l'Angleterre ont été supprimées, depuis l'incorporation du Piémont à la France; que les bourses établies à Genève, à Lausanne et à Bâle, en faveur des étudiants des vallées, ont été suspendues; que les revenus des biens nationaux qui leur avaient été concédés par le décret du 28 brumaire, an IX, venaient également de leur être retirés, par le séquestre qui pesait sur eux (2). En con-

(1) On proposait de former cinq Eglises consistoriales, de la manière suivante. I : Bobi, Villar et Rora. II : La Tour, Saint-Jean et Angrogne. III : Saint-Germain, Pramol et Pomaret. IV : Ville-Sèche, Maneille, Macel, Pral et Rodoret. V : Prarusting, Rocheplate, Pignerol et les localités de la plaine où se trouvent des protestants disséminés.

(2) Par suite du décret qui suspendait toute vente ou donation de ces biens, *jusqu'à nouvel examen*. (Décret du 4 germinal an XIII. — 25 mars 1805.) « Ces revenus s'élevaient, dit le mémoire, à une rente annuelle de

séquence, ils demandaient que le gouvernement pourvût, d'une manière régulière, au traitement de leurs pasteurs; et que l'administration des biens séquestrés leur fut rendue, pour que les revenus en fussent uniquement consacrés aux besoins de l'instruction publique, dans les vallées (1).

Toutes ces pièces ayant été adressées à M. Mestrezat, président du consistoire de Paris, pour qu'il voulût bien les présenter aux divers ministères qu'elles concernaient, il fut répondu que le nombre des paroisses vaudoises ne pouvait comporter que trois consistoriales; qu'il était difficile de leur laisser les biens nationaux; et que le traitement des pasteurs (fondé sur l'étendue de la population), ne pourrait être dans les vallées, que de troisième classe. « Du reste, ajoutait-on, le préfet du Pô (M. La Villa) est bien disposé pour vous; et le ministre vient de lui demander des renseignements statistiques plus complets, sur les vallées vaudoises (2). »

« 10,000 francs, y compris les intérêts de plusieurs créances, sur diverses « communes, dont on n'a cependant rien pu tirer. » (Termes du mémoire.)

(1) Cette pièce est signée de tous les pasteurs des Vallées sans exception; des maires de toutes les communes vaudoises, aussi sans exception; plus, de Paul Appia et de Jean Daniel Peyrot, avec ce titre : *député du Val-Pélis*. En tout vingt-huit signatures.

(2) Lettre de M. Mestrezat, datée de Paris, ce 1er messidor, an XIII.

On voit que cette affaire menaçait de traîner en longueur. Napoléon, couronné à Milan le 26 mai, s'était ensuite rendu à Gênes, pour opérer l'annexion de ce pays à la France. Il venait de rentrer à Turin (1). Le modérateur, ayant obtenu une nouvelle audience, alla lui présenter une adresse de félicitations, et lui rappeler les besoins de son Eglise.

« C'est à vous, sire, disait-il, c'est aux prodiges de la valeur et de l'héroïsme, à la puissance du génie qui préside aux destinées du monde, que cette peuplade échappée aux ravages des temps et aux fureurs de l'intolérance, doit le bienfait de son existence politique et la certitude que ses autels seront désormais protégés (2)... Aussi le nom de Votre Majesté se mêle-t-il dans nos prières...

« Battus, pendant des siècles, par tous les orages du fanatisme... les protestants de nos vallées ont été, à

(20 juin 1805.) — La lettre du ministre qui demandait ces renseignements est du 29 prairial (18 juin).

(1) Vers la fin de juin 1805.

(2) Je ne donne que des extraits de cette pièce, et des meilleurs ; car elle abonde en phrases comme celle-ci : « Des mêmes mains dont vous avez lancé la foudre... vous avez relevé les étendards de la philosophie et d'une religion bien entendue... qui fait le bonheur des hommes sans ensanglanter la terre. » — « Un gouvernement philosophique, ami des hommes, s'éleva des débris d'une cour superstitieuse, etc... »

diverses époques, dépouillés de leurs biens,.. ou bannis de cette terre qu'avaient ensanglantée leurs martyrs....

« L'Angleterre vint au secours de nos familles errantes et de nos Eglises désolées... Nos sanctuaires furent rétablis ; les antres et les rochers retentirent encore de nos hymnes; et un subside royal nous apportait chaque année le fruit de la piété de la cour Britannique.

« Les nouvelles institutions politiques qui nous ont été données, ont ralenti cet intérêt de la Grande-Bretagne pour nous, et le subside royal a été supprimé... Nos vallées ont servi d'asile aux débris de l'armée de Vérone...

« Mais un sentiment douloureux se mêle à l'allégresse que l'arrivée de Votre Majesté a fait naître dans nos montagnes. Le bruit s'est répandu que vous alliez nous priver des biens nationaux...

« Veuillez, sire, les valider par un décret impérial... qui grave à jamais dans nos cœurs un souvenir éternel d'admiration et de reconnaissance pour votre auguste puissance (1). »

(1) Cette pièce n'est pas datée. — Une lettre du 4 messidor an XII (24 juin 1804), adressée par le préfet du Pô au sous-préfet de Pignerol, di-

A peine Napoléon fut-il de retour à Paris, qu'il demanda des renseignements sur la nature et la valeur des biens nationaux, dont les Vaudois avaient été nantis par la commission exécutive (1); et sans même attendre l'arrivée de ces renseignements, il maintint aux pasteurs vaudois la dotation qu'ils avaient reçue (2); sans préjudice du traitement qui leur fut al-

sait : « le ministre de l'intérieur vient de me transmettre une ampliation « de l'arrêté du 15 germinal dernier (5 avril 1804) par lequel le gouverne- « ment a fixé le traitement qui doit être alloué aux pasteurs, etc... » — Il s'agit ici des pasteurs de la France en général. On se borna pour lors à prendre des renseignements sur l'état des paroisses vaudoises.

(1) Par décrets du 28 brumaire, 13 nivôse, 11 et 22 germinal de l'an IX (19 novembre 1800; 3 janvier, 12 et 23 avril 1801.) — Le ministre demanda au préfet de Turin, un état des biens concédés aux Vaudois, par lettre du 17 thermidor an XIII (6 août 1805). — Le préfet écrivit dans le même but à M. Geymet : 29 thermidor (18 août). — Le sous-préfet aux pasteurs : 4 fructidor (22 août). Et les renseignements demandés furent rédigés le 5 fructidor (23 août), par *les officiers de la Table vaudoise*, puis envoyés le 6, en un tableau qui indique la nature, l'origine, la contenance, la valeur, l'administration et le revenu de ces biens : ainsi que la quotité des subsides, antérieurement venus d'Angleterre et de Hollande.)

(2) Par décret impérial du 25 thermidor an XIII (13 août 1805). On voit que Napoléon n'avait pas attendu l'arrivée des renseignements demandés pour se déterminer; puisque ces renseignements ne furent remis que le 24 août, et dès le 13, les biens nationaux en question leur étaient maintenus. — Plus tard, un arrêté préfectoral du 25 janvier 1806, établit : 1° les trois présidents des Eglises consistoriales des Vallées, prendront provisoirement l'administration de ces biens, au nom des Vaudois. — 2° Tous les pasteurs des Vallées, réunis sous la présidence du sous-préfet de Pignerol, nommeront à la pluralité absolue des suffrages, un agent et un receveur payant, pris dans leur sein. Ils seront adjoints aux trois présidents et leurs fonctions seront gratuites, — suivent des disposition de détail. — 6° Chacun des trois présidents remplira les fonctions d'administrateur en chef,

loué par l'Etat (1). En même temps, il signa le décret impérial (2) du 6 thermidor, an XIII (25 juillet 1805), par lequel leurs Eglises étaient organisées en trois consistoriales : l'une à La Tour, l'autre à Prarusting,

pendant quatre mois de l'année. — 8o Tous les pasteurs vaudois se réuniront une fois par an, sous la présidence du sous-préfet, pour régler et arrêter les comptes.

Le décret impérial du 5 mai 1806, considérant les temples et les presbytères ou habitations paroissiales comme des édifices publics, mit, à la charge des communes, les frais de construction ou de réparation qu'ils nécessiteraient.

(1) Comme pasteurs de troisième classe. — Décret 25 juillet 1805. — La rente produite par les biens nationaux n'était destinée qu'aux besoins de l'instruction scolaire et académique.

(2) Je n'ai pas eu ce décret sous les yeux, mais voici un extrait de la lettre du ministre des cultes, Portalis, datée de Paris, le 19 thermidor, an XIII, par laquelle il en annonçait la promulgation au préfet du département du Pò:

Monsieur le préfet.

J'ai l'honneur de vous prévenir que par un décret du 6 du courant, Sa Majesté a accordé trois Eglises consistoriales aux Vaudois de votre département : la première est établie à *La Tour*, la seconde à *Prarostino* et la troisième à *Ville-Sèche*, sans préjudice néanmoins des cérémonies extérieures du culte catholique.

Par le même décret, Messieurs Pierre Bert, Emmanuel Rostan, Pierre Gril et Paul Salomon Bonjour, sont confirmés pasteurs de l'Eglise de La Tour. MM. David Mondon, Paul Goante et Josué Meille sont confirmés pasteurs de celle de Prarostino ; et MM. Alexandre Rostan, Jean Daniel Olivet, David Monnet, Daniel Combe, Ferdinand Peyran et Salomon Peyran, sont confirmés pasteurs de l'Eglise vaudoise de Ville-Sèche, etc.

et la troisième à Ville-Sèche (1). Tous les pasteurs en exercice furent confirmés et installés officiellement dans leurs paroisses respectives, par le préfet du Pô :

(1) Voici le tableau des diverses paroisses qui s'y rattachaient et celui de leur population à cette époque :

Consistoriales.	Paroisses de la Consistoriale.	Population totale.	Population protestante.	Présidents de chaque Consistoriale.
Ire La Tour.	Bobi	1594	1570	Pierre Bert, *pasteur à La Tour.*
	Villar.	2260	1930	
	La Tour.	2200	1700	
	Rora	540	500	
IIme Prarusting . . .	Angrogne.	2100	1750	Josué Meille, *pasteur à St.-Jean.*
	Prarusting	1420	1400	
	Envers-Portes . .	600	400	
	Saint-Jean. . . .	1700	1600	
	Pignerol et Turin	140000	400	
IIIme Ville-Sèche . . .	Saint-Germain. .	810	700	Peyran, *pasteur au Pomaret.*
	Pramol.	980	900	
	Envers-Pinache.	480	400	
	Pomaret	600	550	
	Val-Balsille * . .	4600	3100	

* Comprenant Ville-Sèche, *Les Clots, Faët, Rioclaret, Maneille, Macel, Rodoret* et *Pral.* (Le Périer étant presque tout catholique.)

organe du gouvernement (1). Il dut leur être doux de voir auprès de lui, l'ancien modérateur de leurs Eglises, M. Geymet, qui conserva la sous-préfecture de Pignerol, pendant tout le temps que dura la domination française en Piémont.

Voici la relation que donne un contemporain, de cette cérémonie (2). « Je viens d'assister à l'institution de trois Eglises consistoriales accordées aux Vaudois des vallées de Pignerol.

« M. le préfet (3) avait annoncé qu'il se trouverait à La Tour, le dimanche 15 du courant (7 octobre 1805), à l'effet d'installer les pasteurs confirmés par Sa Majesté, et d'y recevoir d'eux le serment prescrit aux ministres de tous les cultes.

(1) Voici l'indication des pièces qui se rapportent à cette circonstance. — *Décret* du 6 thermidor, an XIII (25 juillet 1805); les pasteurs vaudois recevront leur traitement du trésorier de la couronne (à Paris) *. — Même date : *ordonnance*, qui les confirme dans le poste qu'ils occupent. — Du 19 thermidor (5 août) *lettre* du ministre des cultes au préfet du Pô, pour procéder à leur installation. — *Dépêche* du préfet du Pô, au sous-préfet de Pignerol, annonçant l'exécution de ces mesures. — Lettre du sous-préfet aux pasteurs, pour les en prévenir (16 août 1805).

(2) Dans le *Courrier de Turin;* no du 17 vendémiaire an XIV. (9 octobre 1805.) — Cet article est signé G.-A.

(3) M. Loysel.

* D'après de nouvelles *instructions* du ministre des cultes, datées du 1er frimaire, an XIV (22 novembre 1805) et transmises par le sous-préfet aux pasteurs vaudois (le 21 mars 1806), le traitement de ces derniers devait être payé, sur mandats envoyés de Paris, à la caisse du receveur des finances de Pignerol.

« Les habitants des trois vallées s'étaient rendus en foule à La Tour. A neuf heures précises, les feux de joie de la commune de Saint-Jean nous avertirent que M. le préfet approchait. Peu de moments après, il arriva accompagné du sous-préfet de notre arrondissement, et descendit à la belle habitation de M. Peyrot (1), membre du conseil général.

« En avant du pont d'Angrogne, M. le préfet fut complimenté par la députation des pasteurs; et arrivé au pont, il y trouva les maires des vallées, le conseil municipal de La Tour, et presque tous les fonctionnaires des communes voisines.

« M. Appia, autre membre du conseil général de notre département (2), prononça au nom de ses compatriotes un discours, dans lequel il exprimait leur amour pour Sa Majesté et leur reconnaissance pour le sage magistrat, auquel nous devions en grande partie le bienfait de notre organisation.

« Une nombreuse garde nationale était sous les armes, et formait la haie au milieu de laquelle le cortége a défilé. D'autres feux de joie ont annoncé l'entrée de M. le préfet, dans le chef-lieu de la commune.

(1) Connu sous le nom de M. Peyrot d'Hollande.
(2) L'auteur des mémoires que j'ai si souvent cités.

« Le cortége est arrivé à dix heures et demie au temple, où M. le préfet, en habit de cérémonie, a été reçu par les pasteurs de La Tour, et accompagné par eux, jusqu'à la place qui lui était destinée.

« La cérémonie s'ouvrit aussitôt par les prières d'usage, suivies d'un sermon, qui faisait à la fois l'éloge de la doctrine évangélique et de l'éloquence du pasteur (1). M. le préfet fit ensuite donner lecture aux assistants de la loi organique des cultes réformés; puis, des décrets impériaux relatifs aux Vaudois; après quoi ce magistrat prononça le discours suivant:

« La liberté de conscience est le plus saint des droits « de l'homme et les écarts qui ont eu lieu sur cet ob- « jet, ne peuvent être regardés que comme l'effet « d'une ignorance barbare.

« La religion sera toujours respectée par les gou- « vernements éclairés. Ce moyen de communication « entre Dieu et les hommes, doit réunir ces derniers « dans les mêmes sentiments de reconnaissance en- « vers leur Créateur; leur donner de nouvelles forces « pour la pratique des vertus sociales qu'il leur de- « mande et leur procurer le bonheur d'une vie pai- « sible.

(1) Ce sermon fut prononcé par M. Bert, pasteur à La Tour.

« Les vrais chrétiens ne doivent jamais s'écarter de « ces principes de douceur, dont l'Evangile leur fait « un précepte. Heureux habitants des Vallées ! Ce sont « ceux que vous professez. Puissent-ils ne jamais se « démentir dans vos cœurs !

« Ministres de l'Evangile ! Sa Majesté l'empereur et « roi vous confie le soin honorable d'entretenir par « vos leçons et votre exemple, la pureté des mœurs « de ce bon peuple. Je vais en recevoir le serment de « votre part, et celui de votre fidélité pour Sa Ma- « jesté. »

Voici la formule du serment.

« Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Evangiles, de garder obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. Je promets aussi de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon Eglise ou ailleurs, j'apprends qu'il se trâme quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai connaître au gouvernement (1). »

(1) Extrait du *procès-verbal* de cette cérémonie, dressé par le préfet e signé de tous les pasteurs. — Il commence ainsi : « ce jourd'hui quatorzième « du mois de vendémiaire, an XIV... » (6 octobre 1805. — Un jour avant

La cérémonie se termina comme le culte ordinaire des protestants. Elle avait excité en nous, ajoute le narrateur de cette solennité, un sentiment bien difficile à rendre.

« Victimes d'une longue persécution, nous respections les gouvernements, parce que notre doctrine nous en impose le devoir; mais nous ne pouvions éprouver la même sympathie pour les oppresseurs, que pour des magistrats dont l'impartialité était connue. »

Les Vaudois en effet, n'avaient guères, jusque-là, connu que la rigueur des lois de leur pays; ils commençaient à en connaître la justice.

Avant de retourner au chef-lieu de son département, le préfet pasa une partie de la journée dans la demeure où il était descendu, avec les pasteurs qu'il venait d'installer; et parmi les ministres avec lesquels il s'est particulièrement entretenu, ajoute l'écrivain auquel nous avons emprunté ce récit, « on a distingué M. Emmanuel Rostan, pasteur de Bobi; car c'est à ses soins, à sa générosité et à ceux de sa digne épouse,

la date donnée par la relation précédemment citée.) — D'après l'*Art de vérifier les dates*, le 6 octobre 1805 ou le 14 vendémiaire an XIV, est en effet un dimanche. — L'erreur se trouve donc dans le *Courrier de Turin*.

que trois cents soldats français blessés, durent leur salut, lors de la malheureuse retraite de l'an VII. Ce fait est assez connu ; et il justifie à lui seul, tout ce que le gouvernement vient de faire en faveur des Vaudois. »

Il ne se présente rien de saillant sous le point de vue historique, pendant le reste de la domination française sur les Vaudois. La marche régulière du gouvernement et l'observation impartiale des lois, suivaient leur cours, sans incident remarquable pour l'historien.

Les pasteurs des Vallées avaient le droit, et même l'obligation, de se réunir une fois chaque année (1) ; et quoique cette réunion ne portât pas le nom de synode, ils pouvaient s'entretenir efficacement des besoins de leur Eglise ; car la gestion des biens nationaux dont elle avait été dotée et qui était l'objet légal de cette réunion, impliquait la connaissance de ces besoins.

C'est dans la première de ces assemblées que fut arrêté le projet d'élever à Saint-Jean le temple qui s'y trouve aujourd'hui. Il fut construit de 1806 à 1808. Le

(1) Arrêté du préfet du Pô, 26 janvier 1806, § VIII.

gouvernement lui-même s'intéressa à cette construction. Jusques à la fin du dix-huitième siècle, le culte religieux avait été interdit aux Vaudois dans cette commune; et ce fut pour eux un sujet d'enthousiasme, une question d'intérêt général de l'y pouvoir inaugurer.

Ils semblaient protester ainsi contre l'oppression passée, et s'attester à eux-mêmes leur affranchissement.

A la même époque, un effrayant phénomène, qui s'était déjà produit dans les vallées vaudoises (en 1611 et en 1755), vint encore les épouvanter.

« J'étais à mon bureau, écrit un négociant de Pignerol, lorsque mon petit garçon, qui était près de moi, se lève tout à coup, en disant qu'il a peur; mon chien hurle de toute sa force; au même instant je sentis du froid sous mes pieds, et toute la maison se mit à trembler (1). » C'était le 2 avril 1808, à cinq heures et quarante-cinq minutes du soir (2). Un trem-

(1) Correspondance vaudoise ou recueil de lettres de quelques habitants des vallées de Pignerol, sur le tremblement de terre de 1808.

Nouvelle édition, corrigée et augmentée.

Paris, 1808, in-8°, de VIII et 70 pages.

(2) Rapport de M. Vassali-Eandi, à l'Académie des sciences de Turin. Séance du 2 mai 1808. Turin, in 8° de 138 p.

blement de terre, bien remarquable surtout par sa durée, venait de se déclarer. Cette première secousse dont la vallée de Luserne était le centre, se fit sentir à Turin, à Gênes, à Lyon, à Grenoble et à Genève.

« Mais comme le temps était très beau, quoique froid, la plupart des habitants et des bestiaux se trouvaient à la campagne; et par une grâce toute particulière, je pourrais dire miraculeuse, de la divine providence, personne n'a perdu la vie. Si cette secousse avait eu lieu une demi-heure plutôt, il y aurait eu plus de cent personnes d'écrasées, dans la seule Eglise de Luserne, dont la voûte tomba à plat. On dut étançonner toutes les maisons de La Tour, dont plusieurs furent fendues; et les habitants construisirent à la hâte des barraques dans les champs et les jardins, pour s'y retirer (1). Ils durent y passer plusieurs semaines.

« La population vivait sous des tentes; quelques individus dans de vieilles futailles ou dans d'autres demeures légères improvisées pour la circonstance. Ces lieux, naguère si paisibles, offraient l'image d'un camp, où tout était en confusion. Plus d'agriculture,

(1) Rapport de M. Appia, qui avait été chargé par M. Vassali-Eandi, de tenir note de toutes les phases du phénomène.

plus de commerce, plus de travaux. La peur avait tellement saisi tous les esprits, qu'on ne songeait qu'aux moyens d'avoir la vie sauve (1). »

Cette secousse fut la plus forte; mais elle fut suivie d'une multitude d'autres, presque sans interruption, jusques au 15 avril. « Dans les premiers jours la terre n'était pas un instant tranquille. Pendant une seule nuit, nous avons compté trente-deux secousses. Celle qu'on ressentit le 2 avril, à neuf heures du soir, égala presque la première. On était dans la dernière consternation (2).

« D'autres secousses eurent lieu, ce même jour, à neuf heures et quart, à dix heures, à onze et à minuit; puis à deux et à trois heures du matin (3).

« Dans l'espace de deux ans, nous avons ressenti de 15,000 à 16,000 secousses, plus ou moins fortes. Il y en eut, il est vrai, de très légères, qu'on pouvait comparer à des roulements de voitures pesamment chargées, ou à des décharges de grosse artillerie (4). »

Trois professeurs furent envoyés par l'Académie

(1) Monastier, T. II, p. 197.
(2) Mémoire de M. Appia, joint à son rapport.
(3) Correspondance vaudoise, p. 36.
(4) Lettre inédite de M. Appia.

des sciences de Turin (1), pour faire des observations sur cet événement.

« M. Vassali (professeur de physique) avait dressé un appareil électrique sur une galerie. Un fil d'or de la longueur de cinquante pieds, était fixé à une perche plantée dans un champ et aboutissait à une bouteille de cristal, qui renfermait l'électromètre. Nous vîmes au moment d'une légère secousse, que l'électromètre s'écarta jusqu'à toucher des deux côtés les parois de la bouteille (2).

« Dans l'intervalle qui s'écoulait entre deux secousses, l'électricité du sol était peu marquée et toujours positive. A l'instant de la secousse, elle devenait si forte, qu'elle ne pouvait plus être mesurée par l'électromètre. Vingt minutes après, les bandelettes de cet instrument, mises en contact avec l'appareil électrique permanent, restaient encore à trente degrés de divergence.

« L'hygromètre a toujours marqué de 20 à 28 degrès de sécheresse, sur une échelle qui en a 30. Le baromètre subissait toute sorte de variations d'une secousse à l'autre. Le thermomètre baissait souvent

(1) C'étaient MM. Vassali-Eandi, Bason et Carena.
(2) Lettre précitée.

après une forte secousse, et remontait ensuite peu à peu à sa première température (1).

« Ce qu'il y a de singulier, c'est que les plus violentes secousses étaient ordinairement annoncées, quelques secondes auparavant, par l'inquiétude des animaux. Les chiens aboyaient; les chevaux hennissaient, et les bêtes à cornes s'agitaient dans leurs étables, d'une manière inaccoutumée (2). Les coqs n'ont cessé de chanter, à toute heure, depuis les premières commotions (3). »

Quand on était à la campagne, on pouvait suivre la direction de ces secousses, par les mouvements que faisaient les cimes des arbres. En général, l'ébranlement s'est propagé du nord-est au sud-ouest(4).

« Les secousses sont précédées d'un vent froid, qui vient tantôt de la montagne et tantôt de la plaine. Une crue subite du Pélis, qui sort de deux lacs fort enfon-

(1) Extrait du *rapport* de M. Vassali-Eandi et de la *correspondance vaudoise*.

(2) Mémoire d'Appia.

(3) Correspondance vaudoise, p. 21.

(4) Dans la vallée de Luserne, l'ordre de propagation a été : Luserne, La Tour, Saint-Jean, Rora, Lusernette, Briquéras et Saint-Segont. Les secousses ont été presque insensibles à Villar et à Bobi. — Dans la vallée du Cluson, le centre de la commotion paraît avoir été Saint-Germain, puis Pramol, Pomaret, Pérouse et Pignerol.

cés dans la montagne, a précédé le premier tremblement. Ailleurs, dans un terrain sec, une source a jailli tout à coup.

« La terre s'est fendue aux environs de Pompara, et il en est sorti une quantité prodigieuse d'air. En gégénéral les puits ont donné une eau trouble et blanchâtre. Les vins même ont subi quelque altération dans les celliers ; les uns ont tourné , les autres sont devenus acides.

« Les personnes saines et robustes, ont souffert davantage que les enfants et les vieillards. Un paralytique a repris l'usage de ses jambes, et un goutteux souffre beaucoup moins depuis que la terre tremble (1). » Quelques personnes ont remarqué qu'elles mangeaient avec plus d'appétit (2). D'autres ont éprouvé des accès de paralysie, qui se sont renouvelés à chaque secousse (3). Il y a eu aussi plusieurs malades soulagés de leurs douleurs rhumatismales; ce qui était probablement un effet de l'électricité ambiante (4).

« Notre digne préfet monta lui-même de Turin

(1) Extrait de la *correspondance vaudoise,* p. 36, 16, 17, 18, 59, 61.
(2) Rapport de M. Appia.
(3) Correspondance vaudoise, p. 18.
(4) Rapport précité.

pour venir visiter nos désastres. Il témoigna le plus vif intérêt à tous les malheureux, visita sans crainte les maisons les plus délabrées et fit beaucoup d'aumônes. De retour à Turin, il fit faire une collecte qui rapporta 50,000 francs. Puis il s'adressa à l'empereur, qui accorda un demi-million, pour soulager tant d'infortunes (1).

« Un soir, ajoute le même écrivain, nous fûmes fort effrayés et crûmes toucher à notre dernière heure. Le temps était très obscur. Tout à coup un grand globe de feu s'élevant au sommet de la montagne de Vandalin, fit croire à l'éruption subite d'un volcan. Heureusement que ce globe de feu, après s'être élevé à une grande hauteur, se dissipa sans bruit. C'est le seul météore qu'on ait remarqué depuis deux ans (2). »

(1) Mémoire du même.

(2) La *Correspondance vaudoise*, dit au contraire (p. 38). « Plusieurs météores se sont fait remarquer. Le 11 d'avril, quelques voyageurs, venant de Lamure, virent du côté du nord une masse de feu qui avait la forme d'un globe et qui descendait sans détonnation. Le 12, la foudre tomba à Carmagnole, vers huit heures du soir, et après avoir renversé une voiture, alla se joindre à une autre masse de feu qui était sortie de terre, à la distance de trente à quarante pas. Il en résulta un torrent de lumière, dont pendant quelques secondes la vue ne put soutenir l'éclat. Dans la nuit du 15 d'avril, quatre hommes qui étaient de patrouille près de La Tour, furent tout à coup éclairés d'une lumière très vive, qui sortait du pic de Vandalin ; et lors des divers orages qui eurent lieu durant ce même mois, on vit souvent des gerbes de feu jaillir de la terre, pendant que les éclairs sillonnaient le ciel. »

On voit que Napoléon ouvrit une main généreuse, pour accorder alors aux vallées vaudoises des secours, proportionnés à leurs besoins et dignes à la fois de sa gloire et de sa puissance.

Son empire en effet avait acquis des proportions gigantesques. Une troisième coalition formée contre la France, avait été brisée à Austerlitz (1). L'Angleterre, infatigable dans une lutte où d'autres se battaient pour elle, prépara de nouveaux triomphes à ce nouveau César, en fomentant de nouvelles coalitions (2). Vainqueur dans toutes ces guerres, où tous les rois de l'Europe se liguaient contre lui, il finit par en avoir pour ainsi dire tous les sceptres entre ses mains (3). L'extrême hauteur à laquelle il était parvenu, l'éloi-

Je n'ai pas cru devoir supprimer ces détails quoiqu'ils soient étrangers à l'histoire : 1o à cause de leur précision et de leur rareté. 2o Parce que l'événement auquel ils se rapportent fut particulier aux Vallées; et 3o enfin, pour l'intérêt même qu'ils peuvent présenter.

(1) 2 décembre 1805.

(2) C'était l'époque où Napoléon songeait à faire une descente en Angleterre ; dans une bataille sur terre ferme, la lutte n'eut pas été douteuse. — L'Académie des sciences l'a peut-être privé de cette victoire (qui eut changé l'équilibre du monde), en repoussant, comme impossible, l'invention de Fulton, triomphante aujourd'hui. — La vapeur appliquée à la marine, — 1807.

(3) La troisième coalition eut lieu de 1805 à 1806 ; la quatrième de 1806 à 1807; la cinquième de 1809 à 1810. Presque tous les Etats de l'Europe, sauf la Russie et l'Angleterre, furent alors en la puissance de Napoléon.

gnait des considérations vulgaires, qui peut-être l'eussent mieux servi. Il voulut confiner, sous le cercle polaire, le géant du Nord, qui seul pouvait faire contrepoids à sa vaste puissance. Mais, repoussé par l'incendie de Moscou, et poursuivi à son tour, comme par les frimats révoltés, il vit ses armées vaincues sans avoir combattu (1).

A la suite de ce désastre, les alliés entrent à Paris le 31 mars 1814. Le 4 avril, Napoléon abdique en faveur de son fils; le 11, il abdique sans condition, et le 20 il part pour l'île d'Elbe.

Le 3 mai, Louis XVIII, mettait le pied dans la capitale de la France; et le 16, Victor-Emmanuel IV prenait possession du Piémont (2).

Alors s'ouvrit le congrès de Vienne, et les Etats de Gènes furent annexés à ceux du roi de Sardaigne.

Nous verrons dans le chapitre suivant comment ce monarque traita les Vaudois; mais nous pouvons dire d'avance que, loin de chercher à relever sa légitimité par des bienfaits, il ne la prouva qu'en se rattachant à tous les préjugés, à toutes les tyrannies de ses an-

(1) De septembre à décembre 1812.

(2) Son frère, Charles-Emmanuel IV, avait abdiqué en sa faveur en 1802.

cêtres, dont il n'oublia que la grandeur et le courage.

Mais c'est Dieu qui abaisse et qui relève. Il réservait, dans un prochain avenir, une nouvelle gloire au trône de Savoie et de nouveaux bienfaits aux Vaudois du Piémont.

CHAPITRE XXIII.

ETAT DES VAUDOIS

SOUS LA RESTAURATION.

(De 1814 à 1842.)

—

Sources et autorités. — Pièces officielles. Ampliations de documents. — *Mémoire sur les destinées des Vaudois depuis la révolution française* (en allemand; par le professeur Vater de Halle; compris dans une série de *matériaux pour l'histoire ecclésiastique moderne*, publiés dans les *Nouvelles annales théologiques de Halle*. Livr. de mai 1821, p. 316. — Dans le même journal : livr. de mai 1822, p. 216 : *Aperçu sur l'état actuel des Vaudois du Piémont.*) — Die Waldenser in unseren Tagen, Von D. E. T. Mayerhoff, Berlin, 1834. — Sims, *Mémoires relatifs aux Vaudois.* (Londres, 1814, en anglais.) — *Rapports sur les travaux du comité vaudois*, établi à Londres à la suite du grand intérêt qu'excita en Angleterre la *Relation d'un voyage dans les Vallées*, par M. W. Gilly.) — De cet auteur : *Valdo et Vigilance.* — Monastier : les deux derniers chapitres de son ouvrage. — Bridge, *A brief narrative of a visit to the Vaudois*, etc. — *Bulletins* et *Rapports* du *Comité vaudois* établi à Londres, en 1821. — Autres ouvrages en Anglais : Acland, Plenderleath, Jackson, Bracebridge, etc. (Voir la *Bibliographie.*) — *Statment of the grievances of the Waldenses*, 1843, in-8o de 40 p. publié par le comité de Londres. — *La complète émancipation des Vaudois*, par le comte Ferdinand Del Pozzo, 1829 (en italien.) — *Témoignages en faveur des Vaudois* (en anglais : Londres 1826.) — *La couronne et la tiare* : Considérations sur l'état présent des Vaudois. Lon-

dres 1842. — Etat et griefs des Vaudois en 1843. L'un et l'autre en anglais, etc.... — Et de nombreux articles de journaux : *Monly Review* juin 1814; *Quarterley Review* 1843; *Revue d'Edimbourg, Magasin britannique, Gazette d'Augsbourg* (décembre 1842); *Archives du christianisme; Archives Wesleyennes; le Semeur*, etc. (Ces différentes sources ont été indiquées avec plus de détails, dans la dernière partie du catalogue placé à la fin de ce vol.) — Enfin, *Mémoires d'Appia :* 1o *Biographiques;* 2o *Sur l'état actuel des Vaudois considérés au point de vue de l'histoire et de la statistique.* (Ce second mémoire est daté du 14 février 1815 et forme un manuscrit de 13 p. fol).

Au point de vue rigoureusement historique, l'époque de la restauration devrait s'entendre, pour les Vaudois, depuis le moment où ils sont rentrés sous la législation exceptionnelle du dix-septième siècle (1614), jusqu'à l'avénement du régime constitutionnel, qui proclama leur émancipation civile et politique (1848) ; et l'on ne serait pas même fondé à clore là cette période, si quelques-unes des dispositions arbitraires du passé se maintenaient encore dans l'avenir.

On a lieu d'espérer qu'il n'en sera pas ainsi : grâce à la liberté qui s'y est établie, aux lumières qui s'y propagent, à la charité qui s'y réveille, et aux progrès déjà accomplis, par le sage gouvernement qui préside à ses destinées.

C'est donc aux dernières mesures de répression, poursuivies contre les Vaudois en vertu des lois an-

ciennes, que nous bornerons ce chapitre : ne croyant pas devoir étendre le nom discrédité de restauration, sur les dernières années du règne de Charles-Albert, qui ouvrirent la voie nouvelle et ont laissé de si grands souvenirs.

(Avril 1814.) Victor-Emmanuel IV allait ressaisir le sceptre du Piémont ; il était roi depuis 1802, mais n'avait pas encore régné. Une flotte anglaise était allée le chercher en Sardaigne, pour le faire passer de l'exil sur le trône de ses ancêtres.

Les Vaudois jugèrent à propos d'envoyer une députation à Gênes, pour le recevoir à son débarquement et lui recommander les destinées de leur patrie.

Les pasteurs et les maires de toutes les communes vaudoises se réunirent donc à Rocheplate, le 4 mai 1814. Ils nommèrent pour députés M. Peyran et M. Appia. Ce dernier nous a conservé la relation de l'ambassade.

« Nous partîmes, dit-il, de Pignerol, le 6 mai, et arrivâmes à Gènes le 9. Une heure après notre arrivée, l'artillerie de tous les forts et celle de tous les vaisseaux de guerre anglais, annonça que le roi venait d'entrer dans le port.

« Nous jugeâmes que nous n'avions pas un mo-

ment à perdre pour obtenir une audience du général Bentink, commandant des forces britanniques. N'ayant pu lui être présentés, nous remîmes notre requête à son banquier, et au révérend Wennok, chapelain des troupes britanniques, qui s'intéressa vivement à nous.

« La requête portait, en substance, que nous priions Sa Majesté de nous traiter comme ses autres sujets. Nous eûmes la certitude qu'elle avait été remise au général, et recommandée par lui à Victor-Emmanuel. Mais ce dernier fit si peu de cas de la recommandation, faite par le représentant de cette grande et généreuse nation qui venait de lui rendre un trône, qu'avant même d'être arrivé à Turin, il fit paraître un édit qui remettait en vigueur toutes les anciennes mesures d'intolérance et d'exclusion, portées contre nous (1). »

Par cet édit, l'injonction de cesser tout travail les jours de fêtes catholiques ; la défense d'acquérir des biens hors du territoire des Vallées; l'interdiction de toute charge civile; l'obligation d'avoir dans les conseils communaux une majorité catholique, et beau-

(1) *Mémoires de Paul Appia, sur ce qui s'est passé dans les Vallées de 1799 à 1816.* — L'édit dont il est ici question est du 21 mai 1814.

coup d'autres mesures vexatoires étaient de nouveau imposées aux Vaudois.

Ce prince, qui avait à réorganiser toutes les administrations de ses Etats, à relever le lustre de sa couronne, à faire oublier la gloire usurpatrice de l'Empereur dans les vertus de la légitimité héréditaire, au lieu de se montrer un père pour son peuple, ne se montra qu'un valet servile du papisme.

Peu de jours après la publication de l'édit, qui faisait reculer les Vaudois jusques au régime de Philibert, Victor-Emmanuel IV, signa deux ordonnances, l'une contre les francs-maçons, l'autre contre les aubergistes et les restaurateurs, qui serviraient *du gras* le vendredi et le samedi (1).

Les Vaudois, redoutant avec raison les conséquences d'un retour si étrange à des rigueurs, dont les lumières du siècle avaient fait un anachronisme, hasardèrent une nouvelle tentative pour obtenir quelque adoucissement à leur position. Les mesures qu'on avait rétablies contre eux étaient si arriérées, que plusieurs étaient déjà tombées en désuétude à la fin du siècle précédent. Ils espéraient, d'ailleurs,

(1) Leur faisant encourir dans ce cas une amende de douze écus d'or. (Mémoires d'Appia.)

qu'en rappelant au roi les expressions de la lettre si bienveillante que son père avait jadis écrite en faveur des Vaudois (1), il consentirait à réaliser quelques-unes des promesses qui y étaient contenues.

Une députation vaudoise se mit donc en route pour Turin (2). Elle fut reçue en audience royale le 28 mai 1814. — J'accorderai aux Vaudois tout ce que je pourrai, répondit le monarque (3). — Ses intentions étaient sans doute bonnes; mais le clergé catholique, maître du souverain et ennemi des Vaudois, parvint bientôt à rendre ces derniers d'autant plus suspects au gouvernement restauré, qu'ils s'étaient montrés plus dignes de la protection et des égards de celui qui venait de tomber.

(1) *Biglietto regio* de Victor-Amédée III, au duc d'Aoste, daté du 4 juin 1794.

(2) Composée de deux pasteurs : Bert et Peyran ; et de deux laïques : Brezzi et Vertu. — La requête qu'ils présentèrent au roi se trouve dans Bert. *Valdesi*, p. 455.

(3) Victor-Emmanuel IV s'entretint familièrement avec les députés. Il leur fit voir un vieil habit rapiécé qu'il avait porté en Sardaigne, et leur dit : « Voyez, c'est ma femme qui a mis cette pièce. » Mais cette simplicité de mœurs, correspondait à une simplicité d'esprit, dont le clergé sut toujours profiter. On vit ce roi suivre des processions nu-pieds, avec un cierge dans la main, et descendre au rôle d'agent de police, en faisant arrêter lui-même les passants qui ne se découvraient pas devant la procession. (Ces détails sont extraits des mémoires d'Appia et de diverses lettres écrites par les députés.)

« Malgré le bon accueil que nous avions reçu, écrit un député, notre requête a été *depellita* (déchirée), ce à quoi l'on devait bien s'attendre, à la manière dont vont les choses. »

Sachons gré à Victor-Emmanuel d'avoir voulu accorder aux Vaudois tout ce qu'il pourrait; mais reconnaissons, pour la dignité du trône, qu'il n'a rien pu du tout.

Bientôt, on donna l'ordre à ceux qui avaient pris à ferme les biens nationaux accordés aux Vaudois par la commission exécutive et par Napoléon, de n'en plus exploiter les bois ni les vignes, et d'aviser à ce que ces biens pussent être prochainement remis en toute valeur entre les mains du gouvernement (1).

Puis on fit fermer le temple que les Vaudois avaient construit à Saint-Jean, et ils furent obligés de célébrer leurs services religieux dans l'ancien temple du Chiabas, bâti sur les confins d'Angrogne, malgré le délabrement de cet édifice depuis si longtemps abandonné (2).

(1) Cet ordre est du 30 septembre 1814. — Les comptes relatifs à l'administration de ces biens furent réglés devant l'intendant de Pignerol, par le modérateur des Vallées, en juillet 1815.

(2) La lettre du ministre de l'intérieur (comte Védon) à l'intendant de Pignerol, pour cet objet, est du 3 octobre 1814. — Celle de l'intendant

Le seul fruit que les Vaudois retirèrent de cette seconde députation, fut une *patente royale* qui confirmait les latitudes dont ils avaient joui avant 1794, et maintenait toutes les restrictions existantes à cette époque (1). Mais la privation des ressources sur lesquelles reposait le salaire de leurs pasteurs, et les nouvelles entraves apportées à leur culte, leur faisaient une impérieuse nécessité de recourir encore au souverain.

Cette troisième députation avait pour but de réclamer l'usage du temple de Saint-Jean, le maintien des propriétés achetées hors des limites, sous le gouvernement français, et une compensation des biens nationaux pour le traitement des pasteurs (2). Le roi refusa de se prononcer immédiatement; il ajourna sa réponse; mais il manifesta de favorables intentions.

(comte Crotti) au modérateur, pour le même objet, est du 25 novembre. — Le ministre demandait *la suppression* de tous les temples bâtis hors des limites. « Je pense, ajouta le comte Crotti, au bas de sa lettre, qu'il suffira de fermer le temple de Saint-Jean, qui est le seul qui se trouve dans ce cas, et de vous réunir ailleurs. » — Nous trouverons d'autres exemples encore de cette bienveillante modération, par laquelle de dignes magistrats, sans manquer à leur devoir, savaient adoucir les rigueurs de leur souverain.

(1) Ces *patentes* sont du 30 septembre 1814.

(2) Cette députation doit avoir été reçue à Turin du 2 au 4 décembre 1814.

« Notre députation pastorale, écrit M. Bert (1), a été présentée vendredi dernier (2) à l'ambassade britannique (3). On ne peut rien de plus encourageant que cette réception. Son Excellence a paru prendre le plus vif intérêt à notre sort, et a promis toute son intercession auprès du roi. Elle a d'ailleurs témoigné sa suprise qu'on en revînt aux anciens édits.

« Nos députés ont remis entre ses mains un projet de requête à Sa Majesté, où sont exprimées toutes nos demandes relatives aux pasteurs, au temple de Saint-Jean, et aux acquéreurs hors des limites.

« L'ambassadeur a demandé des nouvelles de notre bon M. G..... (4) qui lui avait écrit pour lui offrir ses services, en qualité de chapelain; nous avons lieu d'espérer que non-seulement il sera agréé, mais qu'il y aura une souscription pour qu'il puisse résider dans la capitale.

(1) Dans une lettre particulière datée de Sainte-Marguerite, 6 décembre 1814.

(2) Ce devait être le 2 décembre 1814.

(3) A Turin.

(4) Il s'agit ici de M. Geymet, ancien modérateur des Eglises vaudoises, puis sous-prefet de Pignerol. — A la chute de l'empire français, tous les Vaudois qui occupaient un poste quelconque dépendant de l'Etat, reçurent leur démission. — Avant d'être sous-préfet, M. Geymet avait été pasteur de La Tour; et M. Bert, l'auteur de cette lettre, fut d'abord son suffragant; puis il le remplaça. — Il a publié sur les Vaudois un intéressant opuscule intitulé : *Le livre de famille*. Genève 1830, in-12, de 105 p.

« On nous a confirmé que le baron, général de Neyperg, serait ambassadeur d'Autriche à Turin.

« Notre sombre horizon s'éclaircit un peu. — Vous savez sans doute l'ordre signifié de la clôture du temple de Saint-Jean. Cette signification a été envoyée par l'intendant, avec des adoucissements de sa propre main. Déjà on a recommencé le service au Chabas. »

Mais les ennemis des Vaudois ne cessaient de les poursuivre de toute sorte d'accusations.

« Nous avons comparu à l'intendance, dit encore M. Bert (1), et nos adversaires semblent visiblement craindre les suites de leurs fausses accusations. L'accueil que nous avons reçu contribue à nous rassurer. »

Pendant ce temps, le congrès de Vienne avait ouvert ses séances (2). « On assure, dit M. Monastier (3), qu'un ami des Vaudois avait préparé les voies à ce que leur émancipation fût imposée au roi de Sardaigne, comme compensation des avantages territo-

(1) Par suite d'une citation du 17 novembre 1814.

(2) Il s'ouvrit le 1er novembre 1814, et fut clos le 10 juin 1815. L'acte du congrès se compose de 121 articles. Il a établi les divers Etats de l'Europe tels qu'ils existent aujourd'hui.

(3) T. II, p. 203.

riaux qui lui étaient faits. Une démarche des Vallées auprès du congrès en aurait été l'occasion. Un mémoire fut rédigé; mais au moment de l'envoyer, la Table vaudoise, craignant de mécontenter un monarque qu'elle croyait généreux, ne jugea pas convenable de lui donner cours. Victor-Emmanuel, en effet, avait habité Pignerol, parcouru leurs vallées, commandé leurs milices; et l'attente qu'ils fondaient sur lui était si grande, qu'ils renoncèrent alors à l'emploi des moyens qui auraient pu lui déplaire. »

Ce monarque eut moins d'égards pour eux. Un manifeste fut publié le 4 janvier 1815, pour remettre en vigueur toutes les anciennes lois (1).

Les Vaudois renouvelèrent des représentations, qui furent inutiles (2).

Le gouvernement persista dans la voie qu'il avait choisie, et fit afficher dans les Vallées les principales dispositions des anciens édits (3) :

1° Il est enjoint à chacun d'observer religieusement les fêtes catholiques.

(1) *Manifesto del reggio governo, della provincia di Pinerolo.* (Imprimé.)

(2) *Mémoire sur l'état actuel des Vaudois...* (14 février 1815), *par Paul Joseph Appia.* — Manuscrit communiqué.

(3) *Aviso al publico*, daté de Luserne 4 mars 1815, et signé *Cerrutto*, suppléant du vice-juge *Perrotti*.

2° Il est défendu de se livrer à aucun travail ostensible, ces jours-là.

3° On tolérera la vente des comestibles : à condition de tenir fermée la devanture des boutiques, et de cesser tout trafic pendant la messe, les vêpres et l'instruction catéchétique du prieur. Une exception est accordée en faveur des substances médicinales (1).

4° Défense aux aubergistes, cafetiers, traiteurs, etc. de rien servir à personne, pendant ces mêmes heures; le tout, sous peine d'amende et de prison.

Toute espèce de divertissement est en outre interdit (2).

La publication de ces différentes mesures, depuis longtemps oubliées, causa une certaine fermentation dans le pays, surtout parmi la classe la plus mondaine de la population.

(1) Il y eut des débats pour savoir si le sucre, acheté chez un pharmacien pendant ces heures privilégiées, devait être considéré comme remède ou comme aliment.

(2) Cette pièce renferme neuf articles. Le dernier rappelle les dispositions des édits du 25 juin 1626 et du 20 juin 1730, qui rendent les protestants responsables de la présence d'un catholique dans leurs temples, etc... *Speriamo che dipendentemente a quanto sovra, tutti gli abitanti sudetti e chiumque altro, si faranno un dovere di mettersi in regola, per cosi evitare il dispiacere che proverissimo di procedere contro i contraventori.* (Dato Torre, Valle di Luserna, li 4 marzo 1815.)

Les anciens édits, cependant, qui avaient été remis en vigueur d'une manière générale, contenaient des dispositions bien plus vexatoires encore, et c'était pour ainsi dire une concession que de s'en tenir aux exigences sus-mentionnées.

C'est ce que le vice-juge, Cerrutto, chercha à faire comprendre à ses administrés, par une lettre destinée à être lue publiquement, et à éclairer le peuple sur l'esprit du précédent avis (1). « On m'accuse, dit-il, d'une rigueur déplacée; cependant, les édits que j'ai rappelés ayant été remis en vigueur par celui du 21 mai 1814, j'ai cru devoir en renouveler la connaissance pour éviter les nombreuses contraventions contre lesquelles j'aurais dû chaque jour sévir, si je les avais laissés dans l'oubli où ils étaient tombés. Je ne les ai donc rappelés que par intérêt pour mes administrés, et non par une rigueur volontaire.

« Leur observation amènera non-seulement le respect des fêtes catholiques, mais aussi une sanctification plus digne des jours de dimanche, que les protestants eux-mêmes font profession de respecter (2). »

(1) Cette lettre est datée *de Torre, val Luserna, li* 9 *marzo* 1815, et signée *Cerrutto, vice-giudice del mandamento.*

(2) Voici les termes plus sévères de la lettre.... *per levare lo scandaloso*

Il détermine ensuite le sens de l'édit de 1626, qui enjoint de se découvrir au passage du saint sacrement, ou de se retirer (1); et de celui de 1730, qui accorde la faculté de travailler les jours de fête, moyennant une autorisation du juge. C'était faire entrevoir qu'il ne la refuserait pas; d'autant plus qu'il termine sa lettre en disant : « Je puis en toute vérité me glorifier d'avoir toujours reçu toute sorte de bons traitements de la part des Vaudois; et je serais bien ingrat si je ne me faisais pas un devoir de leur rendre le réciproque, autant que la justice pourra le comporter (2). »

Mais au milieu de ces préoccupations secondaires, de grands événements s'étaient accomplis dans le monde.

Napoléon venait de quitter l'île d'Elbe (3).

Pendant que les souverains légitimes étaient impo-

abuso dai protestanti che dai giorni di domenica (festa per loro da tutti i tempi sempre stata in uso d'osservarsi con molta vigore), si fanno lecito di travagliare publicamente, etc...

(1) Ces derniers mots sont un adoucissement, qui appartient à l'interprétation du juge lui-même.

(2) *Io posso con tutta verita gloriami ed attestare publicamente, d'essere sempre stato dai Protestanti trattato con ogni riguardo, e che dovrei ben essere taciato da ingrato se non fossi correspondente,* etc....

(3) Il en partit le 26 février 1815, débarqua le 1er mars au golfe Juan et entrait le 20 aux Tuileries, que Louis XVIII avait abandonnées la veille.

sés à leurs peuples par des armées étrangères, ce glorieux captif, venu seul et sans armes, faisait fuir devant lui une royauté entourée de bataillons.

Cet homme étonnant qui, plus que personne, a répandu le sang des peuples, et que leur enthousiasme accueillait toujours; qui se fit roi, lorsque les rois tombaient au souffle révolutionnaire, et qui fonda sur les débris de leurs trônes le plus vaste empire qui se soit vu depuis l'Empire romain; cet homme, qui avait forgé son épée avec les fers brisés par la révolution, et qui du fond de sa captivité, en face de tous les potentats réunis au congrès de Vienne, osa concevoir et exécuter l'incroyable projet de reconquérir le trône français par sa seule présence : Napoléon venait de rentrer à Paris.

L'Europe tressaillit à cette nouvelle. Le congrès de Vienne fut dissous; Napoléon, mis au ban des Etats alliés, vit tous les rois qu'il avait vaincus marcher contre lui à la tête de leurs armées.

Lui-même, en deux mois de temps, avait levé plus de quatre cent mille hommes.

Une dernière lutte allait se livrer.

L'Europe était dans l'attente, les peuples dans la l'appréhension.

Les libertés qu'il avait accordées aux Vaudois, et l'oppression que leur avait rapportée Victor-Emmanuel IV, firent penser qu'ils devaient s'intéresser au retour de l'Empereur.

Il ne manqua pas de courtisans empressés d'exploiter ces soupçons. Victor-Emmanuel s'était mis sous la dépendance absolue du clergé ; c'était faire la cour aux rois que d'être agréable aux prêtres ; et ces derniers ne cachaient pas leur joie aux accusations dont les Vaudois étaient l'objet. Il n'en fallut pas davantage pour que les soupçons se changeassent en certitude.

Un homme généreux et puissant, qui avait vécu parmi eux (1), et qui venait d'être promu au grade d'intendant des armées du roi, le comte Crotti, se porta leur caution.

Voici en quels termes, dignes et réservés, le modérateur des Eglises vaudoises donna connaissance aux pasteurs de ce fait et de la conduite qu'ils devaient tenir :

« Sa Majesté, à laquelle on nous avait représentés comme nous réjouissant du retour de Napoléon, ayant eu sur ce sujet un entretien particulier avec un

(1) Comme intendant de la province de Pignerol. — Il visita plusieurs fois les vallées vaudoises.

seigneur, à qui nous avons déjà les plus vives obligations : ce seigneur a désabusé le roi, et m'a fait passer l'avis qu'il avait bien voulu être caution, auprès de Sa Majesté, de notre fidélité et de notre attachement à son service.

« J'ai cru devoir, MM. et très honorés frères, vous donner connaissance de ces particularités, vous priant tous en général, et chacun en particulier, de faire paraître par la sagesse de votre conduite, dans ces temps difficiles et épineux, que vous descendez de ces anciens Vaudois qui, quelquefois maltraités, ne laissaient pas d'oublier les torts de leurs supérieurs, pour courir à leur secours, et que rien n'était capable de détourner de leur devoir.

« J'ai une espérance bien fondée qu'avant la mi-juin tout ira à souhait pour nous ; et que Sa Majesté, convaincue qu'on a cherché plusieurs fois à surprendre sa religion à notre égard, voyant la sagesse de notre conduite et l'attachement que nous avons pour son auguste personne.... nous donnera des preuves non équivoques de son attachement et de ses soins paternels (1). »

(1) Cette lettre est signée de *Jean Rodolphe Peyran* et datée *du Pomaret*, le 12 avril 1815.

Cette espérance fut loin de se réaliser, mais la fidélité des Vaudois n'en fut pas ébranlée, et leur bonne conduite ne cessa de protester contre les insinuations perfides auxquelles ils étaient en butte.

Leurs pasteurs, privés de traitements fixes, n'avaient d'autre ressource alors que les dons volontaires de leurs paroissiens; le subside anglais ne leur fut rendu que sur la fin de 1814, et de plus amoindri (1).

Tous ceux d'entre eux qui avaient occupé une place sous le gouvernement français, en furent privés, si minime qu'elle fût. Ils surent se résigner à cette défaveur, que les préjugés du nouveau régime faisaient prévoir, mais que leur conduite n'avait pas méritée.

« M. Pierre Geymet, dit Monastier, avait su se conquérir le respect et l'attachement de tous ses administrés, pendant les treize années qu'il avait occupé la sous-préfecture de Pignerol. Il a laissé dans ce chef-lieu, tout catholique romain, une réputation intacte de probité, à une époque où les hauts fonctionnaires en avaient généralement si peu. A la Restauration, Geymet se retira à La Tour, si pauvre et si modeste

(1) Cette diminution dura jusqu'en 1827. Alors le vén. Esq. Gilly obtint le rétablissement de ces subsides sur l'ancien pied, et le solde de l'arriéré. — Cet arriéré fut capitalisé, pour fournir au traitement de deux nouveaux pasteurs ; ceux de Macel et de Rodoret.

à la fois, qu'il ne dédaigna pas, lui qui était quelques jours auparavant le premier magistrat des Vallées, d'accepter l'humble place de maître de l'école latine, dont le traitement ne dépassait pas 700 francs, et à laquelle il consacra ses dernières forces, jusqu'aux approches de sa mort, survenue en 1822 (1). »

Le gouvernement avait annoncé l'intention (2) de retirer aux Vaudois les biens dont ils avaient été nantis par l'administration française (3), afin de les restituer aux paroisses catholiques, qui avaient été supprimées à la même époque, et qui furent alors rétablies. Mais les curés voulaient en outre que l'on fît payer aux Vaudois une somme équivalente aux revenus de ces biens, pendant tout le temps dont ils en avaient joui.

« Le comte Crotti, intendant de la province de Pignerol, assembla les intéressés (4), et les invita à débattre leurs intérêts devant lui.

« Bien que modérée dans la forme, la discussion

(1) T. II, p. 199. — L'auteur de l'*Israël des Alpes* a été lui-même un des écoliers de M. Geymet.

(2) Par un ordre du 30 septembre 1814.

(3) Par les décrets du 28 brumaire, 13 nivôse, 11 et 22 germinal an IX, ainsi que par le décret impérial du 25 thermidor an XIII.

(4) En juillet 1815.

était tenace ; chaque parti abondait dans son sens ; elle ne paraissait pas tourner vers une solution, quand le plus jeune des prêtres qui, comme tel, prit la parole après ses confrères, émit un avis différent du leur. « Les ministres, dit-il, ont administré non-seulement légitimement, puisqu'ils tenaient ces pouvoirs de l'autorité reconnue alors par tout le Piémont, mais encore loyalement, comme le prouvent les comptes qu'ils viennent de nous soumettre ; ils ont conservé nos biens intacts et en parfait état : nous ne devons rien exiger de plus. »

« Ce prêtre équitable, ajoute Monastier, justifia avec tant de franchise et de vérité sa manière de voir, qu'elle prévalut, et termina le différend, à la grande satisfaction du digne intendant qui, au nom du roi, avait entrepris de l'arranger (1). »

Peu de temps après, les Vaudois adressèrent une requête à leur souverain, pour exposer *l'état de souffrance et de disette où sont réduits leurs pasteurs* (2). « Nos honoraires, disent-ils, se composaient autrefois

(1) Monastier, T. II, p. 205.

(2) Ce sont les termes de la requête. — Cette requête n'est pas datée selon la déplorable habitude de l'ancienne chancellerie vaudoise ; mais sa date est déterminée par le *parere* du ministre qui est du 17 février 1816. — Ce *parere* a dix pages in-folio. (Archives de cour.)

de deux subsides d'Angleterre : l'un appelé *royal*, l'autre *national*. Ils s'élevaient annuellement à peu près à quatre cents livres de Piémont pour chaque pasteur.

« Le subside royal ayant éprouvé un retard en 1793 et 1794, les pasteurs obtinrent du Synode de 1795, qu'il fût pourvu à ce déficit par les communes, à charge de restitution si ledit subside revenait. Ainsi ont été complétés nos traitements jusqu'en 1800.

« A cette époque, la commission exécutive s'étant occupée de nous sans que nous l'eussions demandé, il nous fut assigné une rente de biens nationaux, à titre de dédommagement des subsides perdus.

« Depuis le retour de notre légitime souverain, nous dûmes rendre tout cela; et les comptes en ont été réglés devant le régent de l'intendance, à Pignerol, en juillet 1815. »

Ils demandent en conséquence, que les communes qu'ils desservent soient imposées pour leur fournir un traitement, ou que Sa Majesté y pourvoie par quelque autre moyen.

Le préavis du ministre ne fut pas favorable à la demande des Vaudois: l'ambassadeur britannique fit des instances, qui paraissent n'avoir pas d'abord été

écoutées (1), mais qui finirent par ramener le gouvernement à des vues plus sages et plus humaines. Ces dernires se firent jour dans un conseil des ministres, tenu le 23 février 1816 (2), où l'on arrêta les bases de l'édit qui parut quatre jours après.

Par cet édit, Victor-Emmanuel IV statuait :

1° Qu'il serait pourvu au traitement des pasteurs vaudois, d'une manière ultérieurement déterminée (3);

2° Que les biens acquis par les Vaudois, hors de leurs anciennes limites, pourraient être conservés par leurs propriétaires;

(1) On lit, dans une note adressée par le ministre de l'intérieur au ministre des affaires étrangères (sans doute pour être commnniquée à l'ambassadeur britannique), « que les Vaudois veulent se faire un mérite de la perte des subsides anglais, *per il loro attacamento alla causa della liberta ; il che vuol dire per la ribellione al loro legitimo sovrano*, etc... (Arch. de cour, no de série 665.) — Or je n'ai vu rien de semblable dans la requête des Vaudois; ces paroles ne peuvent avoir été avancées que sur de simples ouï-dire. — Ainsi, on cherchait non-seulement à desservir les Vaudois dans leur patrie, mais encore à leur nuire à l'étranger.

(2) On lit à la fin de la décision du conseil, qui fut soumise à l'approbation du roi : *S. M. approva le determinazioni del congresso, con che l'assegno per la sussitenza de pastori de Valdesi, non ricada in nessuna parte a peso de catholici domiciliati in quelle valli.* (Même source, no 666.)

(3) On leur assigna une somme d'environ 500 francs qui fut d'abord payée par le trésorier royal de Pignerol. — Une ordonnance royale, du 14 décembre 1818 (Bert, *Valdesi*, p. 261), decida que cette somme serait prélevée sur le produit des centimes additionnels, perçus au marc le franc sur l'impôt foncier des Vallées. Il en résulta des fluctuations. En 1839, par

3° Qu'il serait permis aux protestants d'exercer des professions civiles, telles que celles d'ingénieur, d'architecte, de chirurgien, etc. (1).

Peu de temps après, Victor-Emmanuel, revenu complétement des préventions, qu'on avait cherché à

exemple, la diminution était d'un dizième; et c'est alors qu'on fixa ces subsides à 6432 fr. pour toutes les Vallées; savoir, 248 fr. 55 c. par semestre, à chaque pasteur : hormis ceux de Macel et de Rodoret, établis après 1816. — On peut se faire une idée des ressources générales de l'Eglise vaudoise à cette époque par le tableau suivant, emprunté au budget de 1841.

SOURCE DES FONDS.	DESTINATION DES FONDS.								TOTALITÉ DES FONDS reçus.	
	Culte.		Instruction		Secours aux indigents.		Hôpital.			
Angleterrre.....	14256	76	6610	34	»	»	3765	18	24632	28
Hollande.....	1756	80	5795	00	1608	»	3000	00	12159	80
Prusse.....	(Fonds de collecte placés sur la banque)						3777	53	3777	53
Vallées.....	»	»	5800	00*	2400	00**	2318	00***	14550	00
Gouvernement.	6432	»	prélevés sur les impositions des Vaudois.							
	22445	56	18205	34	4008	00	12860	61	55119	61

* Pour les écoles. — ** Collectes faites dans les temples. — *** Rentes particulières de l'hôpital. — Ces trois chiffres ne sont qu'approximatifs.

(1) Edit du 27 février 1816, enregistré au contrôle général du sénat, et à la cour des comptes, le 1er de mars 1816.

exciter dans son esprit contre les habitants des Vallées, consentit à ce qu'ils reprissent leurs services religieux dans le temple de Saint-Jean, construit en 1807, et fermé en 1814 (1).

A cette époque aussi, fut fait un recensement général de la population vaudoise (2).

L'Europe s'était calmée; Napoléon, vaincu à Waterloo (3), se mourait à Sainte-Hélène (4), où il ajoutait à sa gloire bruyante l'austère dignité de l'exil.

Le progrès social, momentanément suspendu par ces grandes secousses, avait repris sa marche lente mais assurée.

Les actes d'oppression devinrent plus rares, les lois plus régulières; le règne, jusque-là inégal, d'une civilisation qui semblait encore se chercher, acquit plus de calme à mesure qu'elle prit plus d'extension.

(1) Cette autorisation fut accordée, à condition qu'une muraille serait élevée devant le temple, pour en couvrir la vue. On consentit à ce que le mur fût remplacé par une cloison en planches; et celle-ci étant tombée en ruines, on se contenta d'un simple tambour intérieur, masquant la porte d'entrée de l'édifice.

(2) Le 6 février 1816. — En voici les résultats : — catholiques : 4075; protestants 16975; population totale : 21050. — D'après un tableau publié par l'*Echo des Vallées*, le 3 mai 1849, la population protestante était à cette époque dernière de 20650.

(3) Le 18 juin 1815.

(4) Il expira le 4 mai 1821.

Peut-être aussi les lumières, en se disséminant, perdaient-elles de leur profondeur. Dans tous les cas, le niveau social se préparait une surface plus uniforme.

Les Vaudois ne prirent aucune part aux événements politiques de 1821, qui amenèrent l'abdication de Victor-Emmanuel IV, en faveur de son frère, Charles Félix; mais ils adressèrent au nouveau roi une députation de convenance, qui ne fut pas reçue. Il tint à faire connaître la cause de cette sévérité. « Dites-leur, s'écria-t-il, qu'il ne leur manque que d'être catholiques (1). »

C'était leur reconnaître beaucoup de qualités.

Mais le mouvement populaire de 1821 avait reporté le pouvoir vers la répression. Les protestants domiciliés à Pignerol reçurent l'ordre d'en déloger dans les vingt-quatre heures (2) et ce ne fut que par faveur qu'ils obtinrent d'y demeurer (3). On s'op-

(1) Monastier, T. II, p. 209. — Ces paroles rappellent un mot de Louis XIV à Lesdiguières : — « Si tu n'étais pas huguenot, je te ferais maréchal de « France. — Sire, il suffit que vous m'en jugiez digne. » — La noble délicatesse de cette réponse n'a pas besoin de commentaire et ne pourrait nulle part être rappelée plus à propos qu'ici.

(2) Bert, *I valdesi*, p. 265.

3) Sur les représentations des ambassadeurs de Prusse et d'Angleterre.

posait à ce qu'ils eussent une école à Turin (1); et si l'un d'entre eux venait à mourir hors des vallées vaudoises, ses héritiers devaient payer 500 francs pour soustraire leurs restes aux profanations d'une sépulture de voirie, et acquérir le droit de les transporter dans un cimetière clos (2).

En 1828, une circulaire confidentielle fut adressée aux notaires des provinces de Saluces et de Pignerol, afin d'empêcher qu'ils reçussent aucun acte qui aurait pour objet de faire passer à un Vaudois des propriétés situées en dehors des anciennes limites (3).

On apporta aussi plus de sévérité dans l'interdiction des mariages mixtes (4), ou contractés à des degrés trop rapprochés (5).

Les canons du papisme prenaient la haute main; le passé avait momentanément reconquis l'avenir.

(1) Bert, *Valdesi* p. 324.

(2) Id. p. 326.

(3) Cette circulaire est du 26 novembre 1828. — Un arrêt de la chambre des comptes, du 26 juillet 1837, reproduisit cette défense. — La circulaire du 16 d'août 1837 en fit part aux notaires.

(4) Lettres du commandant de Pignerol du 6 février et du 20 mars 1833. — Rapport du gouverneur de Pignerol sur ce sujet en 1843, etc.

(5) Circulaire du préfet de Pignerol au modérateur et aux ministres de l'Eglise vaudoise, pour leur interdire de bénir des mariages entre cousins germains. (Ce dernier terme manque de précision.) — La pièce est du 15 juillet 1835.

En 1833 on défendit, sous peine de deux à cinq ans de prison, d'introduire en Piémont des livres, des gravures, ou quoi que ce fût, de contraire aux principes de la religion catholique, de la morale ou de la monarchie (1).

Puis le gouverneur de Pignerol reçut des instructions secrètes, afin qu'il surveillât les tendances trop libérales de quelques habitants des Vallées (2).

Mais ce gouverneur était alors un illustre écrivain (3), dont les pensées généreuses servirent mieux le gouvernement, que ne l'eussent fait d'excessives rigueurs.

Ayant fait venir auprès de lui les personnes qui lui

(1) Cette defense est du 20 mai 1833.

(2) Ces instructions sont du 12 novembre 1834. — On trouve dans d'autres instructions datées du 17 janvier 1835 : « Je dois vous parler à cette « occasion d'un ouvrage historique sur les Vaudois, qui vient d'être publié « à Paris.... On y a observé, entre autres choses, une tendance très mar- « quée à faire servir le christianisme d'instrument à cette chimère de la « perfectibilité politique des hommes, etc.... » — Cet ouvrage fut mis à l'index, et l'auteur obligé de s'expatrier. — Par ordonnance royale du 16 août 1840, il put rentrer pendant trois mois dans sa patrie ; plus tard la proscription qui pesait sur lui fut tout à fait levée ; et enfin l'autorisation de compulser les archives d'Etat, pour l'histoire qu'il avait entreprise, lui fut accordée comme par une sorte de compensation pour les précédentes rigueurs.

(3) *Alberto Notta :* écrivain dramatique distingué. — Le roi de Prusse lui accorda la décoration de l'Aigle, pour la manière impartiale et humaine dont il avait administré les Vaudois. (Bert, *Valdesi,* p. 269, note 2.)

étaient particulièrement désignées, il s'attacha d'abord à les convaincre de l'intérêt qu'il leur portait, et ne leur présenta qu'à ce titre les conseils qui lui avaient été suggérés par une sollicitude moins bienveillante.

L'extension de l'influence des Vaudois, ou même de leurs possessions, paraissait surtout préoccuper leurs adversaires (1). De nombreuses tentatives de prosélytisme furent alors exercées (2).

(1) C'était surtout l'influence de la Bible, que les Vaudois portaient avec eux, qui était redoutée. En 1826, un envoi de Bibles étant venu de Genève à la destination des vallées vaudoises, le gouvernement piémontais ne les laissa parvenir aux pasteurs qu'à condition qu'on écrirait sur chaque volume : *défendu de donner, de vendre ou de prêter aux catholiques.* (Le *Magasin méthodiste,* pour l'année 1833, p. 23.) — Voir aussi Bert, *Valdesi,* p. 280.

(2) Parmi les personnes enlevées, ou induites à quitter leurs parents pour se retirer dans un établissement catholique, se trouvait, en 1841, une jeune fille aveugle, dernière descendante du *grand Arnaud.* — « Les plus « grands avantages sont offerts à un Vaudois qui change de religion ; et si « un catholique romain se fait protestant, il est condamné à une prison « perpétuelle.

« Tout journal religieux qui, d'un pays étranger, serait adressé à un « Vaudois, est retenu à la poste.

« Le Vaudois qui serait convaincu d'avoir prêté sa Bible à un catho- « lique romain, serait puni de la prison. » (*Archives du christianisme,* T. IX, seconde série, p. 45.) — Voir aussi Bert, *Valdesi,* p. 235 et 293.

A la même époque, une bulle pontificale, approuvée par ordonnance royale, autorisa l'établissement d'une *mission* permanente dans les Vallées. « La bulle porte que cet établissement sera composé *au moins* de huit religieux, ayant un supérieur et un économe, avec une prébende de 16,000 fr. par année. Leur vocation sera d'être prédicateurs missionnaires, partout

En 1841, une intimation particulière fut adressée aux protestants qui possédaient des biens hors des anciennes limites, pour qu'ils eussent à s'en défaire dans un temps déterminé (1).

Les intéressés adressèrent une requête au gouvernement; et par une décision du sénat de Turin, ils furent autorisés à conserver ceux de ces biens qui avaient été acquis avant le 17 avril 1831, époque où Charles-Albert était monté sur le trône.

Une nouvelle requête fut présentée, au nom des propriétaires que la dépossession atteignait encore; ils représentaient que les anciennes limites étaient devenues trop étroites, par l'accroissement de la population, et demandaient à conserver les biens acquis au delà. Mais on n'eut point égard à cette demande,

où ils en seront requis par les évêques, et surtout parmi les protestants des Vallées. » (Lettres des vallées vaudoises : du 18 novembre 1848.) Cet établissement fut mis sous l'invocation de Saint-Maurice et Lazare. Il prit le nom de *Prieuré de la sacrée religion*, et fut construit aux portes de La Tour. « Durant la construction de ce couvent et de sa vaste église, le « peuple des Vallées, inquiet, soucieux, ne pouvait penser sans émotion « aux intentions qu'elle annonçait. » (Monastier, T. II, p. 215.) — Jusques ici néanmoins, les religieux qui y résident ont fait preuve de beaucoup de réserve et de tolérance. — La dédicace de cet édifice eut lieu le 23 septembre 1844. — J'en parlerai plus loin, à cause des circonstances rassurantes qui se produisirent alors pour les Vaudois et du caractère tout différent qu'en reçut cette cérémonie.

(1) Deux ans pour les terres d'une étendue de deux *journaux*, quatre ans pour les domaines plus vastes.

et le ministre de l'intérieur maintint la décision du sénat (1).

La Table vaudoise réclama, et obtint alors, l'autorisation de dresser une statistique spéciale de la population des Vallées, pour montrer qu'elle était restreinte en des limites insuffisantes. Sur ses représentations motivées, les propriétaires des biens acquis en dehors de ces limites, depuis 1831, furent autorisés individuellement à les conserver, mais à la suite d'une demande et d'une permission particulières (2).

Depuis lors, les voies sages et libérales, dans lesquelles s'avançait le gouvernement de Charles-Albert, toujours au niveau des progrès de la civilisation et des besoins de son peuple, firent disparaître sans se-

(1) La requête est du 10 janvier 1842, et la réponse du 23 février. — On fit, à cette époque, aux Vaudois des propositions d'émigration, qu'ils n'acceptèrent pas. (Bert, *Valdesi*, p. 296, 297.) — Et le gouvernement lui-même donna des instructions secrètes à ses agents, au sujet des mariages mixtes et des acquisitions des Vaudois, pour qu'ils fussent laissés en paix malgré les sollicitations contraires du parti catholique. (*Echo des Vallées*, deuxième année, p. 142, citation du livre de M. Bert.)

(2) Ces différents adoucissements furent dus en grande partie aux représentations du gouvernement britannique à la cour de Turin. — Lord Aberdeen, entre autres, s'intéressa vivement aux Vaudois. (Voir *Report of the Vaudois committee year* 1843, et l'imprimé chez Murray en 1845, p. 16, al. 3.) — Sir Allen s'employa aussi beaucoup en leur faveur. (Bert, *Valdesi*, p. 261.)

cousses ces vestiges, de plus en plus déplacés, d'un âge sans avenir.

C'est aux vues généreuses et persévérantes de cet illustre monarque, que son règne dut, plus tard, de pouvoir être cité comme exemple à l'appui de cette grande vérité : à savoir, que les réformes préviennent les révolutions.

CHAPITRE XXIV.

RÉVEIL RELIGIEUX

ET FONDATION DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS DANS LES VALLÉES VAUDOISES.

(DE 1824 à 1847.)

(Félix Neff. — L'Hôpital. — Le Collége. — La Discipline. — Les Ecoles. — Beckwith.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS. — Actes des synodes de l'Eglise vaudoise, et rapports de la Table à ces assemblées. — Travaux du comité vaudois établi à Londres. — *Esquisse de l'histoire et de la situation actuelle des Vaudois*, par Hugues ACLAND, Londres 1825, en anglais. — JACKSON, *Remarques sur les Vaudois du Piémont;* même langue; Londres 1826. — *Sur le gouvernement ecclésiastique des Eglises vaudoises du Piémont;* en allemand; par WEISS, secrétaire du Synode de Zurich, 1844, de VIII et 76 p. — *A Tale of the Vaudois*, etc... *by* S. WEBB. Londres 1842, de 251 p. — HENDERSON: *The Vaudois : comprising observations... in the Summer of* 1844. Londres 1845, de VIII et 262 p. — BAIRD : *Sketches of protestantism in Italy*, Boston, 1845. (Il traite des Vaudois dans sa troisième partie. — Chap. II-VII. — ACLAND : *Sketch of the history and present situation of the Valdenses*. Londres, 1826. — MAITLAND : *Factes and documents...* sur les Vau-

dois et les Albigeois. Londres, 1832. — William Sime : *History of Wald. from the earliest period... till the present time.* Edimburg, 1839, 3 vol. Voir le T. III. — Th. Mayerhoff : *Die Waldenser in unseren Tagen...* avec la statistique de leurs Eglises. Berlin 1834. — Santa-Rosa : *Histoire de la révolution piémontaise* (de 1821) Paris, 1822. — Pellegrin : *Exposé historique de l'état des Vaudois dans les vallées du Piémont.* Harlem, 1824. — *Notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises protestantes des vallées du Piémont, suivie des ordonnances intolérantes rendues contre ces chrétiens réformés, de leur pétition au roi de Sardaigne, et du tableau statistique des communes vaudoises.* Paris, 1822. Sans nom d'auteur. Attribué à Charles Coquerel. — *Mémoire historico-statistique sur les Vaudois...* par Paul Appia. Manuscrit communiqué. — *A proposal to establisch schools for the education of the female Children of the Waldenses*, etc... Manuscrit communiqué. (On proposait dans ce mémoire de fonder dans les Vallées 118 écoles de filles; savoir quinze grandes, au salaire de 250 fr., et cent trois petites au salaire de 75. Elles eussent été entretenues par des souscriptions volontaires de cinq schellings. Ce projet n'eut pas de suite; mais le mémoire est intéressant.) — *I Valdesi, ossiano i christiani catholici secondo la chiesa primitiva... cenni storici; da A. Bert. Torino*, 1849. C'est l'un des ouvrages les plus importants qui aient été écrits jusqu'ici sur l'histoire moderne des Vaudois. — On trouvera aussi des détails pleins d'intérêt dans l'*Echo des Vallées*. (Ce journal, dirigé avec talent par M. le professeur Meille, a été fondé en 1848, à La Tour. C'est la première publication périodique qui ait paru dans les vallées vaudoises.) — Les journaux étrangers, qui se sont occupés des Vaudois à cette époque, peuvent également être consultés avec avantage. — Enfin, les notes et lettres contemporaines.

Lorsqu'une société est travaillée par un besoin de régénération quelconque, il est rare que tous les éléments sociaux ne s'y retrempent pas. La vie ne peut se transformer sans réagir sur ses sources, d'où procède le sentiment religieux; et ce dernier, à son tour, ne peut s'élever ou descendre sans que l'existence ne se modifie.

Le dix-huitième siècle avait, de son souffle corrupteur, flétri et desséché toutes les enveloppes religieuses qu'il avait pu saisir.

La vie devait s'en dégager plus indépendante, plus spontanée, et dès lors plus évangélique.

L'unité de l'Eglise vaudoise se vit providentiellement maintenue par les épreuves même qu'elle eut à supporter.

Les persécutions avaient rendu la foi plus forte; l'âme de quelques martyrs était passée dans tout un peuple.

L'ordre donné, en 1698 et en 1730, à tous les habitants d'origine étrangère qui s'étaient établis dans les Vallées, d'avoir à les quitter, en déchirant bien des cœurs, maintint intacte l'intégrité de la population vaudoise; et enfin l'interdiction des mariages mixtes empêcha ce petit peuple d'être absorbé et envahi par la population plus nombreuse, qui l'environnait de toute part. Les alliances étrangères n'ont-elles pas manqué de perdre le peuple d'Israël?

Il n'y eut pas jusqu'aux limites étroites dans lesquelles les Vaudois étaient maintenus, qui ne les aient préservés du danger d'être disséminés loin des lieux de leur culte, et peut-être infidèles, après l'avoir oublié.

Le moment approchait où ces barrières allaient être levées. Ce ne pouvait plus être alors par des agents extérieurs que l'unité de corps serait maintenue dans l'Eglise vaudoise. Une force vive et intérieure devait les remplacer. Dieu y pourvut.

Un jeune officier d'artillerie s'était écrié dans un moment de tristesse : « O Dieu ! donne-moi de connaître la vérité, et daigne te manifester à mon cœur ! » Puis, il recommença ses études, et se voua au ministère évangélique.

C'était Félix Neff. Conduit par la Providence au sein de ces profondes retraites, qu'avait habitées l'Eglise vaudoise dans les Alpes françaises, il se consacra tout entier, dépensa sa vie à l'évangélisation de leurs incultes habitants.

« L'aspect affreux et sublime de ce désert, écrit-il de Dormilhouse (1), qui servit de retraite à la vérité, pendant que presque tout le monde gisait dans les ténèbres ; le souvenir de tant de martyrs qui l'arrosèrent de leur sang ; les profondes cavernes où ils allaient en secret lire les saintes Ecritures, adorer l'Eternel en esprit et en vérité : tout élève l'âme et inspire des sentiments difficiles à exprimer. Mais les

(1) En janvier 1824.

habitants dégénérés, au moral comme au physique, rappellent au chrétien que le péché et la mort sont les seules choses vraiment héréditaires parmi les enfants d'Adam. »

« L'œuvre d'un évangéliste dans les Alpes, dit-il ailleurs (1), ressemble beaucoup à celle d'un missionnaire chez les sauvages; car le peu de civilisation qu'on y trouve, est plutôt pour lui un obstacle qu'un secours. De toutes les vallées que je visite, celle de Freyssinières est la plus arriérée sous ce rapport. Il y faut tout créer : instruction, bâtisse, agriculture. »

Et le généreux pasteur ne se découragea pas; à Dormilhouse les habitants n'avaient pas l'usage d'arroser leurs prairies; Neff leur dit : « Vous faites de ces eaux comme de celles du salut; Dieu vous envoie les unes et les autres en abondance, et vos prairies comme vos cœurs, languissent dans la sécheresse. »

Il leur apprit à féconder leurs terres; mais il s'attacha surtout à vivifier leurs âmes. « Pendant ces huit jours, écrit-il, après la semaine sainte de 1825, je n'ai pas eu trente heures de repos; on ne connaissait ni jour ni nuit; avant, après et entre les services

(1) Mars 1825.

publics, ce n'étaient que prières et conversations pieuses. »

L'année d'après, il vint dans les vallées vaudoises du Piémont. « Je n'essayerai pas, dit il, de rendre l'impression que fit sur moi le magnifique tableau qui s'offrit à mes regards. La beauté de la végétation, dans ces vallées, contraste avec l'aridité des Alpes françaises. L'admiration que donnent les rocs et les glaciers qui vous entourent, ces riches vallées qui s'étendent sous vos pieds, et dans le lointain les vastes plaines de l'Italie, élèvent le cœur à l'Eternel. — Mais les Vaudois ont bien dégénéré, et plusieurs d'entre eux, sans avoir extérieurement changé de religion, se trouvent plus éloignés de la foi de leurs pères, que s'ils s'étaient faits catholiques (1). »

Ce jugement sévère n'excluait pas la plus fervente charité. Des réunions de prière se formèrent en dehors du cercle officiel de l'Eglise. La vie tendait ainsi à se dégager des formes habituelles, sous lesquelles se dissimule trop souvent l'absence de la vie.

Mais les mondains se récrièrent; ces réunions par-

(1) Ces derniers mots sont tirés d'une lettre écrite de Genève le 15 mai 1828, *aux frères des vallées vaudoises du Piémont.*

ticulières furent dénoncées à l'intendant de Pignerol, qui en référa au modérateur. Ce dernier répondit qu'elles étaient de droit évangélique, et détourna les poursuites commencées; alors l'intendant engagea les membres de ces réunions à leur donner le moins d'éclat possible, vu qu'elles étaient contraires à la loi de septembre 1821 (1).

Avec la vie religieuse se réveillait le zèle pour les œuvres qu'elles produit. Les Vaudois (ceux principalement qui suivaient les réunions nouvelles), adressèrent l'offrande de leurs sympathies et de leur pauvreté, aux missionnaires qui exposaient leur vie pour la propagation de l'Evangile.

Mais la faiblesse humaine trouve toujours sa part dans les événements humains.

Fiers et joyeux du changement de vie auquel la Providence les avait appelés, et sentant d'autant mieux le vide qu'abritent quelquefois les formes officielles du culte, pour ceux qui y assistent avec indifférence, plusieurs de ces frères vaudois ne craignirent pas de dire qu'ils avaient changé de religion.

Le catholicisme s'en réjouit, voyant un symptôme

(1) *Magasin méthodiste pour l'année* 1833, p. 24.

de dissolution et de mort là où ne s'opérait qu'un phénomène de régénération et de vie. Les Vaudois, attachés aux autels de leurs pères, s'attristèrent, par contre, de ces divisions intestines, envenimées par l'ignorance et souvent entretenues par l'orgueil.

Le pasteur spécial de ce petit troupeau, qui s'était mis à part au sein de la bergerie, écrivit un opuscule intitulé : *Les Vaudois convaincus d'hérésie* (1).

Des deux côtés la charité avait à revendiquer bien des droits oubliés.

Mais l'ébranlement même qui résulta de cette absence de modération, fit vibrer bien des fibres cachées, produisit une impression profonde, amena un réveil religieux plus durable et plus général.

Aujourd'hui, le clergé de l'Eglise vaudoise s'est mis lui-même à la tête de ce mouvement; et les sectaires (2), s'il en existe encore, ne se présentent plus que comme des amis et non comme des dissidents.

(1) Imprimé à Pignerol en 1836. *Avec permission* du grand vicaire épiscopal, brochure in-8o de 58 p. — C'est le 22 mai 1831 que l'auteur de cet écrit avait été choisi comme pasteur de l'Eglise libre, et le 15 mai, que cette corporation s'était détachée de l'ancienne Eglise vaudoise.

(2) Il y en eut ensuite qui, sans cesser de prendre part aux réunions religieuses de leurs compatriotes, et tout en reconnaissant l'intégrité de mœurs et de doctrine des pasteurs, se retiraient de la communion vaudoise pour la célébration de la sainte cène, et attendaient le passage in-

La sollicitude des âmes chrétiennes, ayant ainsi été excitée pour les intérêts spirituels des Vaudois, devint également plus attentive à leurs besoins temporels; ils avaient le droit d'avoir des médecins de leur culte, mais la plupart des malades manquaient des moyens nécessaires pour suivre un traitement.

L'idée de construire un hôpital dans les Vallées, était venue à quelques personnes généreuses (1). « Lorsque son établissement, dit M. Bert (2), fut proposé au synode (3), on en regardait l'exécution comme presque impossible. Bientôt après, tout concourut à l'envi à la réussite d'un projet, qui supposait des moyens sans proportion avec nos forces.

« Sa Majesté, notre auguste souverain, daigna autoriser la fondation de l'hôpital (4); et leurs excel-

certain d'un prédicateur séparatiste quelconque, dont souvent ils ne connaissaient ni les mœurs, ni la doctrine vivante, pour communier de sa main, dans un cénacle particulier. J'ignore quelle a été la durée de ces faits de détail, imperceptibles pour l'histoire.

(1) Le premier germe ostensible que nous en connaissions, se trouve dans une correspondance, entre Mme Geymet et un professeur de Genève (M. Chenevières), entretenue à cette époque.

(2) *Rapport lu au Synode* tenu à La Tour du 16 au 18 septembre 1828, *par M. Bert*, modérateur (qui fut alors remplacé par M. Rostaing, après avoir reçu les remerciements de l'assemblée sur sa remarquable gestion, ainsi que pour son rapport).

(3) Tenu à Saint-Germain du 26 au 28 août 1823.

(4) Par patentes royales du 6 janvier 1824.

lences, les représentants des puissances protestantes à Turin, nous ouvrirent partout, par leurs recommandations, des voies profitables pour arriver à ce but.

« Nous avons surtout des obligations infinies à son excellence M. le comte de Waldburg Truchsess (1). Dès qu'il sut que nous étions autorisés à acquérir le local désigné pour cet établissement, il nous fit remettre la somme nécessaire à cet achat : laquelle n'était elle-même qu'une partie d'un don de 12,000 fr. qui avait été fait aux Vaudois, et mis à sa disposition, par Sa Majesté Alexandre Ier, empereur de Russie. Ce don impérial était encore un effet de la bienveillante intercession de M. de Truchsess.

« Nous songeâmes ensuite à nommer un délégué, pour recueillir les collectes qu'on nous annonçait de l'étranger (2)... Il partit en mai 1824; il passa en

(1) Ambassadeur de Prusse, constant protecteur des Vaudois. Ses restes reposent parmi eux, au cimetière de La Tour. Ils y furent déposés le 18 août 1844, selon le désir qu'il en avait témoigné. — M. Amédée Bert, fils du modérateur dont je cite ici le rapport, prononça avec talent l'oraison funèbre du digne ambassadeur. — Il a publié l'épitaphe, gravée sur le tombeau du comte de Truchsess, dans *I Valdesi*, p. 482.

(2) Ce délégué portait avec lui, outre sa délégation :

1o Une copie du *plan de l'hôpital* (adopté par le synode de 1823), légalisée par les ministres plénipotentiaires de Prusse, d'Angleterre et des Pays-Bas, près la cour de Turin, en date des 16, 20 et 22 mai 1824.

II Une copie du décret de l'intendant de Pignerol (*caccia*) daté du 10 jan-

Suisse, à Berlin, à Paris et en Angleterre, d'où il revint en 1826 (1).

« Les colonies protestantes de Gènes, de Turin et de Rome, nous donnèrent également des preuves de leur charité et de leurs sympaties chrétiennes (2).

« Mais ces secours partiels n'eussent pas suffi sans l'assistance des gouvernements auxquels dut s'adresser notre délégué collecteur. Déjà avant son passage en Suisse, les cantons évangéliques de ce pays avaient fait toucher à son excellence le comte de Truchsess une somme importante, qui fut remise de leur part à

vier 1824 et autorisant la fondation projetée, en vertu des *patentes du 6 janvier*. Cette pièce était également légalisée.

IIIo Trois lettres de recommandation adressées par les ambassadeurs de Prusse, d'Angleterre et des Pays-Bas, à toutes les légations de ces puissances, dans les diverses capitales de l'Europe ; datées des 22, 24 et 29 avril 1824.

IVo Des lettres semblables de divers banquiers de Turin, de Genève et de Bâle, adressées à leurs correspondants, dans les principales villes de commerce de l'Europe.

Ce délégué fut partout reçu avec un généreux empressement. — Je m'abstiens d'entrer dans plus de détails sur la manière dont il a rempli son mandat.

(1) La Hollande, la Suède et le Danemark firent aussi beaucoup pour cet établissement.

(2) Deux collectes furent provoquées à Rome, en faveur de l'hôpital vaudois : l'une par le révérend Hobard, évêque américain, de la communion anglicane; et l'autre par M. Plenderbath, de Bristol, qui avait assisté au synode de 1823, où la fondation de cet hôpital fut proposée. — M. Plenderbath a publié en anglais une traduction du poëme roman *la Nobla Leyczon* avec une remarquable préface sur l'état des Vaudois. (Bristol, 1825.)

notre banquier à Turin (1), ainsi que le montant d'une collecte faite à Genève; et après le départ de notre délégué, ces mêmes gouvernements permirent que des comités, volontairement organisés dans chaque canton, recueillissent les offrandes qui leur étaient apportées en notre faveur. De pareils comités se formèrent successivement dans plusieurs autres pays. (2).

« M. Paul Appia, notre excellent compatriote, pasteur de l'Eglise française à Francfort-sur-le-Mein (3), fit le voyage des Pays-Bas, où ses pieuses prédications (4) enflammèrent encore une charité déjà si ardente et si connue. Il produisit le même effet à Paris, où les pasteurs les plus éminents de l'Eglise s'intéressèrent à l'œuvre qu'il soutenait (5).

(1) Joseph Malan, propriétaire actuel de la manufacture de Pra-la-Féra située à l'entrée de la vallée de La Tour. — C'est l'établissement industriel le plus considérable des Vallées.

(2) En Wurtemberg, en Prusse, en Hollande, en Angleterre, etc... La liste des membres qui en firent partie aurait été mise ici, si l'espace l'avait permis.

(3) C'est à lui que j'ai dû les diverses communications, si souvent citées avec son nom, dans les pages de l'*Israël des Alpes*. Il publia lui-même une *notice sur les Vaudois*.

(4) Dans l'automne de 1825.

(5) M. Ch. Coquerel avait déjà publié une *notice sur les Vaudois du Piémont*, in-8o de 32 p. Paris 1822. — De nombreuses publications en prose et en vers parurent de 1824 à 1825, au sujet de l'hôpital. — Quelques-unes ont été indiquées dans la *Bibliographie*.

« Enfin, au bout de deux ans, nous eûmes la consolation de voir notre hôpital fondé, grâce à la charité des grands et des petits, qui rivalisèrent, selon leurs moyens, pour contribuer à cette fondation.

« Les rois de la Grande-Bretagne, de Prusse et des Pays-Bas, ne dédaignèrent pas de joindre leurs noms augustes à la liste des souscripteurs; en sorte que tant de faveurs multipliées nous font dire avec admiration et reconnaissance : « Ceci a été fait par l'Eternel, et c'est une chose merveilleuse devant nos yeux. » (Ps. CXVIII, 23.)

« Que de motifs pour nous de bénir le Seigneur! Que de motifs encore de redoubler d'efforts pour justifier une telle bienfaisance! Ah! que jamais nous ne donnions lieu de juger que nous ne la méritons pas (1)! »

Les comptes relatifs à cette fondation furent ensuite mis sous les yeux du synode (2).

(1) Je dois mentionner aussi un Vaudois, M. Pellegrin, alors en Hollande, qui écrivit un *Abrégé de l'histoire des Vaudois*, dont la vente, jointe à quelques dons recueillis par l'auteur, produisit la somme de 2750 fr. 70 c. en faveur de l'hôpital.

(2) En voici un aperçu

	Sommes reçues.
De l'empereur de Russie.	12,000 fr. 00 c.
De diverses collectes.	69,670 fr. 92 c.
Dons particuliers.	1,397 fr. 10 c.

Les règlements de l'hôpital furent également approuvés (1).

Intérêt capitalisé de ces sommes de 1823 à 1827. .	21,207 fr. 21 c.
Dons reçus ultérieurement.	8,245 fr. 65 c.
Collectes de Suède.	29,812 fr. 00 c.
	142,332 fr. 88 c.

Dépenses : Achat du local ; achat du mobilier ; frais du collecteur ; établissement. (Les chiffres exacts me manquent pour ces divers articles ; mais les comptes ayant été présentés au synode, la balance a été reconnue égale, avec un encaisse peu important.)

Sommes à intérêts : provenues surtout des collectes faites dans les pays suivants et des dons de leurs souverains respectifs.

En Prusse,	capital :	80,660 fr.	intérêts	6,033 fr.
En Angleterre :	—	75,620 fr.	—	3,731 fr.
En Hollande :	—	57,000 fr.	—	2,950 fr.
		213,280 fr.		10,764 fr.

A cette rente, de près de onze mille francs, destinée à entretenir l'hôpital de La Tour et le dispensaire du Pomaret, on doit ajouter les revenus d'un domaine assez considérable, acheté dans les vallées mêmes, sur le montant des premières sommes indiquées dans cette note et servant de dotation à l'établissement. (Les rentes de l'hôpital s'élevaient en 1845 à 14,070 fr.)

(1) En voici les principales dispositions.

1. Une commission directrice, composée de sept membres, dont toutes les fonctions sont gratuites.

2. Le caissier fournira caution.

5. La commission se réunit d'office tous les trois mois.

6. Elle nomme à tous les emplois subalternes de l'hôpital, et en règle l'administration, sous la surveillance de la Table.

8. La Table, représentant le synode, aura la direction supérieure et l'inspection de l'hôpital. L'examen des comptes, rendus par la commission, aura lieu tous les deux ans au moins.

9. L'hôpital reçoit des malades, en proportion de ses moyens.

10. Il n'admet pas ceux qui sont déclarés incurables ou atteints de maladies honteuses.

11. Si, pendant qu'il est à l'hôpital, un malade vient à être déclaré in-

Cet établissement s'éleva dans la vallée de Luserne (1), et peu d'années après, on put lui donner une succursale dans celle de Saint-Martin (2).

A la même époque, le Rév. docteur Gilly, ayant attiré l'attention du public anglais sur les vallées vaudoises, par le récit du voyage qu'il y avait fait en 1823 (3), devint pour ainsi dire le fondateur du

curable, il n'y pourra demeurer plus d'une année, à partir du jour de cette déclaration.

15. Les pièces exigées pour qu'un malade soit admis, seront transmises à la commission, par le consistoire de la paroisse qu'habite le postulant (1° Certificat d'indigence; 2° de bonnes vie et mœurs; 3° du médecin, constatant la maladie; 4° extrait de baptême.)

16. Lorsqu'une ou plusieurs places vacantes seront postulées simultanément par un plus grand nombre de malades, les plus nécessiteux obtiendront la préférence; et dans le cas où les besoins seraient égaux, les plus âgés seront les premiers admis.

(Ce règlement a en tout dix-neuf articles. L'expérience y a apporté de légères modifications.)

(1) Entre Sainte-Marguerite et les Copiers, au-dessus de La Tour, dans une exposition salubre, aérée et tranquille.

(2) Au Pomaret. — En 1845, l'hôpital de La Tour avait quatorze lits et celui du Pomaret neuf.

(3) *Narrative of an excursion to the mountains of Piemont, and researches among the Vaudois, or Waldenses, protestants inhabitants of the cottian Alpes.* London 1824-25. — M. Gilly est le plus fécond et l'un des plus intéressants de tous les écrivains modernes, qui se sont occupés des Vaudois. — Il dut lui-même sa réputation et une partie de sa fortune, ainsi que de son bonheur domestique aux ouvrages par lesquels il avait attiré sur les Vaudois une attention et des sympathies qui se reportèrent bientôt sur lui-même. Etant revenu bientôt après, dans les Vallées, accompagné de sa famille en 1828 ou 29, il publia son nouvel ouvrage : *Waldensian researches, during a second visit to the Waldenses of the Valleys of Piemont.* London 1830.

collége de la Sainte-Trinité, qui fut bientôt établi à Latour (1).

Une annexe de cet établissement ne tarda pas de se former dans la vallée de Saint-Martin (2); et M. Beckwith fut un des fondateurs qui y prirent le plus de part (3).

(1) La possibilité immédiate de son établissement fut due à un *don particulier et anonyme,* de cinq mille livres sterling (126,050 fr.) confié à la surveillance tutelaire de M. Gilly, et obtenu sans doute par suite de l'intérêt que les ouvrages de cet éminent écrivain avaient excité en faveur des Vaudois. — Le collége de La Tour a quatre professeurs et un recteur (qui professe aussi); un sixième professeur dirige l'école latine du Pomaret. « Le traitement des maîtres dans l'un et l'autre établissement est de 1500 fr. « par an. Mais deux seulement de ces traitements sont entièrement assu- « rés; trois autres ne le sont que partiellement, et un pas du tout. Une « gratification de 2500 fr. accordée par le dernier ministère est le seul se- « cours que l'instruction publique vaudoise ait jamais reçu du gouverne- « ment. » (*Echo des Vallées,* T. I, no du 3 mai 1849, p. 175, note.)

L'autorisation d'élever ce collége, émanée du ministère de l'intérieur, sous la date du 28 mai 1831, portait qu'on ne devrait y recevoir que quinze élèves. (Bert, *I Valdesi...* p. 277.) Mais cette limite fut dépassée sans qu'on s'opposât à l'extension de l'enseignement. — C'est aux soins de M. Beckwith que l'on doit la salle de lecture et une partie des livres de la bibliothèque; cette dernière a été enrichie en outre par le comité vaudois de Londres et par des dons particuliers.

(2) Au Pomaret, où déjà avait été établie la succursale de l'hôpital. — Là se trouve aussi le tombeau de Peyran, dont l'érection avait été attribuée à M. Sins, et qui doit revenir à M. Gilly.

(3) Le major-général Beckwith est d'origine anglaise — Il est né le 2 octobre 1789. Entré au service militaire en juin 1804, il obtint le grade de major, pour ses services en Espagne, en août 1814. Il fut nommé lieutenant-colonel à la bataille de Waterloo, où il perdit une jambe (18 juin 1815). Il a assisté à vingt combats, et vint pour la première fois aux Vallées en septembre 1827. Depuis lors il s'y est rendu toutes les années, et ne les a presque pas quittées depuis plus de dix ans.

C'est à ce dernier, tout particulièrement, que l'on doit l'érection ou l'agrandissement d'une centaine d'écoles dans les Vallées, avec les moyens d'y maintenir un enseignement digne de ces progrès (1). Sur-

(1) Les améliorations qui ont été introduites dans l'instruction publique frappent surtout ceux qui n'ont pu suivre leurs progrès journaliers. — Si un Vaudois, depuis longtemps absent, dit un écrivain moderne, rentrait aujourd'hui dans sa patrie, il serait saisi d'admiration à la vue de ces progrès. — « Quel est, dit-il, le magicien, qui en aussi peu de temps a pu opé-« rer une telle transformation? — Et on lui fait alors l'histoire d'un des « plus beaux dévouements dont notre temps fasse mention : d'un homme « qui, laissant patrie, famille, amis, tous les agréments d'une existence opu-« lente et considérée, est venu cacher sa vie dans nos montagnes; et là, « au milieu de difficultés de toute espèce, que lui suscitaient d'un côté, la « jalousie d'un gouvernement despotique et ombrageux : de l'autre, l'apa-« thie d'un peuple longtemps écrasé, et d'abord plus hostile que favorable « à ses vues, a réussi à force de prudence, de talents et de sacrifices, à « réaliser une œuvre qu'on croyait impossible : jusqu'à y intéresser telle-« ment la population vaudoise elle-même, qu'elle s'impose aujourd'hui des « charges considérables pour la soutenir. »

(*Echo des Vallées*. T. I, nº XI, p. 175.) — « M. Beckwith a fait construire ou agrandir, presque entièrement à ses frais, une centaine d'écoles. — « Il a consacré à cette œuvre, disent ses compatriotes, plus de 200,000 francs de sa propre fortune. » (Rapport du comité vaudois de Londres, en 1845.) Il y a aujourd'hui (1848) dans les Vallées quinze *écoles paroissiales*, dont six ont un traitement de 600 francs; une, de 540 francs; quatre de 500; deux de 400 et deux de 300. La plupart de ces écoles sont ouvertes pendant dix mois de l'année.

Il y a cent vingt-neuf *écoles de quartier*. — Une commune à elle seule en a quinze (Ville-Sèche); deux en ont *douze* (Pral et Prarusting); une, *onze* (Pomaret); et deux, *dix* (Angrogne et Villar). Celle qui en a le moins est Rora; on n'y en compte que *quatre*. — Ces écoles ne demeurent ouvertes qu'en hiver et pendant trois ou quatre mois seulement. — Leurs régents reçoivent en moyenne 35 fr. ce qui porte à plus de 12000 fr. par an les dépenses exigées par ces deux classes d'écoles. — De ces 12000 fr.

montant avec persévérance tous les obstacles de localité, cet homme éminent est parvenu, dans l'espace de peu d'années, à imprimer une impulsion toute nouvelle à l'instruction primaire de ce pays.

M. Beckwith pense que la portée d'une œuvre, dans l'avenir, est en raison de l'influence qu'elle exerce sur les jeunes générations du présent. L'avenir est entre les mains des enfants, dit-il, avec la conviction d'un père.

Ainsi, se dévouant tout entier à la réforme entreprise par sa puissante charité, cet opiniâtre bienfaiteur des Vallées a adopté la famille vaudoise avec un désintéressement et une sollicitude rares. Elle le lui rend bien par sa reconnaissance.

il en est 9500, au moins, qui sont supportés par la population vaudoise; le reste provient du comité wallon, dont le zèle pour le bien de notre Eglise ne cesse d'augmenter. — Le nombre total des écoliers était, à la fin de 1848, de 4517.

Il y a, de plus, six écoles de filles et deux écoles enfantines, ouvertes pendant dix mois de l'année. — Le traitement des directrices, va de 300 à 400 fr. — Quatre sur six, de ces écoles de filles, sont à la charge du comité de Londres; les deux autres sont entretenues par des souscriptions volontaires. — Le traitement des institutrices va de 300 à 400 fr. — M. Beckwith a encore fondé à La Tour (par autorisation ministérielle du 4 septembre 1827), un établissement spécial d'instruction supérieure pour les jeunes personnes. — Il a pourvu aussi à ce que la plupart des instituteurs vaudois pussent aller se préparer à l'enseignement dans les meilleures écoles normales de la Suisse. (Bert, *Valdesi*, p. 308, 309, etc.) — En décembre 1848, il a reçu du gouvernement sarde la décoration de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare. (Même auteur, p. 313.)

Mais l'intérêt qu'il lui porte est encore un bienfait de M. Gilly, dont les ouvrages ont fait connaître les Vaudois; et le comité fondé à Londres en 1825, uniquement en leur faveur, lui doit aussi son origine. Ce comité n'a cessé de prendre part à toutes les améliorations qui se sont accomplies depuis lors dans les Vallées (1).

(1) La première réunion de ce comité a eu lieu à Londres, le 26 mai 1825, dans la demeure de sir Henry Rose. L'évêque de Londres, l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Winchester y assistaient. — Parmi les écrivains qui en firent partie, on remarque MM. Gilly, Acland, Inglis, Hamilton, Sims, Harisson, Bridge et Lowter. — La plupart de ces auteurs ont consacré leur plume à la défense des intérêts vaudois. — Voici un aperçu des travaux du comité.

1° Restitution des subsides royaux anglais, s'élevant annuellement à 277 liv. sterl. (6983 17 fr. c.) — L'origine de ces fonds remonte à un résidu de collectes faites en 1655. — Par suite du départ de sept pasteurs des Vallées, qui allèrent desservir les colonies vaudoises en Allemagne en 1689, et avec l'adjonction d'une partie des fonds de l'hôpital de Savoie, à Londres, cette rente fut portée en 1703 à 1250 fr. Diverses vicissitudes eurent ensuite lieu dans son envoi. De 1804 à 1807, les intérêts de ces fonds s'accumulèrent à l'Echiquier. En 1807, le ministère britannique ordonna d'en cesser le payement : car les Vallées étaient alors au pouvoir de la France. En 1814 recommencèrent des envois, mais fort réduits. — Le comité vaudois présenta, le 11 mars 1826, au comte de Liverpool, une requête tendant à obtenir la restitution complète de ces fonds; et elle fut obtenue (sauf les intérêts de 1797 à 1804 qui avaient reçu une destination différente).

2° Il a contribué à l'établissement de l'hopital et de son dispensaire, auxquels il fournit annuellement un secours de 150 liv. sterl. (3781 fr. 50 c.)

3° Il a contribué à la fondation du collége de La Tour, auquel il fournit annuellement 20 liv. sterl. (504 fr. 20 c.) — La bibliothèque de ce collége a aussi été enrichie par les soins du comité. — Dix bourses, de 100 fr. chacune, y sont instituées pour les élèves. — Le comité s'était en outre chargé

Cette organisation de plus en plus complète des services publics et de l'enseignement, faisait un devoir au corps ecclésiastique des Vallées de fortifier les liens de la discipline et de la confession de foi.

de pourvoir à l'entretien de trois jeunes Vaudois, qui auraient fait leurs études en Angleterre, pour devenir professeurs à La Tour.

4o Il accorde mille francs à l'école latine du Pomaret.

5o Le comité a contribué à l'établissement de cinq écoles de filles dans les Vallées, auxquelles il accorde une pension annuelle de 52 liv. sterling (1050 fr. 92 c.)

6o Au traitement des deux nouvelles paroisses établies à Macel et à Rodoret, sur la restitution de 15,000 livres sterlings (108,150 fr.) obtenue par le comité. — La somme de 277 livres sterlings (6983 fr. 17 c. réduite par l'escompte à 6800 fr.) que les Vallées ont régulièrement reçue chaque année depuis 1827 est ainsi répartie (Rapport de 1845, p. 8) :

Pour les veuves des pasteurs.	400 fr.
Pour les pasteurs émérités (retirés du service).	200 fr.
Frais de la modérature.	300 fr.
Pour Macel et Rodoret (traitement pastoral).	2000 fr.
Pour les autres pasteurs (supplément de traitement). . .	3900 fr.

C'est-à-dire à chacun 300 fr.

7o Construction d'un temple et d'une cure à Rodoret. — L'ancienne maison paroissiale a été detruite (en 1842) par une avalanche qui écrasa sous les décombres le pasteur (M. Buffa) sa femme et son enfant.

8o Le comité a contribué à l'établissement d'un asile pour les protestants de Turin.

9o A la publication de la *liturgie vaudoise* (grand et bel in-4o de 211 p. de l'imprimerie d'André Shortrede, à Edimbourg 1837), et de l'*Evangile selon Saint-Jean*, traduit en patois des Vallées (Londres 1832), par M. Bert, avec la coopération de quelques-uns de ses collègues : ainsi que du Nouveau Testament en idiome piémontais, Londres 1833. (Ce dernier ouvrage a été mis à l'index.) — L'auteur de cette traduction fut, je crois, M. César Geymet, et M. Beckwith le principal subventionnaire pour les frais d'impression. — La société biblique de Londres contribua aussi à une partie de ces publications.

Les articles de la discipline étaient épars dans une foule d'actes synodaux; l'un des membres de la Table (1) prit à tâche de les recueillir et de les classer. Il consacra deux ans à ce travail, dont la rédaction fut ensuite revue par tous les membres de la Table, et enfin par le synode tout entier.

On lit, en effet, dans les actes du synode de 1833 (2) : « L'assemblée, en exécution de l'article XI du synode de 1828, après avoir discuté l'un après l'autre tous les articles du projet de règlement, ou *discipline ecclésiastique* pour les Vallées, adopte ce règlement, et le déclare exécutoire dès ce jour (3). »

(1) Il s'agit ici de mon vénérable père, feu M. George Muston, alors pasteur à Bobi et modérateur-adjoint des Eglises vaudoises. « Plus que personne, dit M. Bert, dans son rapport au synode de 1828, il a contribué à la confection de cette œuvre, par son zèle et son activité. » C'est même lui qui avait *proposé* ce projet, comme il résulte de l'article XI du synode de 1828.

(2) Tenu à Saint-Germain, du 3 au 5 décembre; article XXI.

(3) Il est divisé en VII chapitres, comprenant en tout 269 articles, qui reçurent encore quelques modifications au synode de 1839. — En voici l'exposé : — Chap. I. De l'Eglise. (28 articles.) — II. Des Synodes (contenant de l'art. 29 au 68). — III. De la Table (69-89). — IV. Des Pasteurs (90-123). Ce chapitre comprend en outre les sections suivantes : B. *De l'Eméritation.* « L'éméritation est pour les pasteurs *la faculté* de se « retirer du service de l'Eglise vaudoise avec une pension de retraite dont « ils jouissent pendant le reste de leur vie (art. 124).

« Cette pension se compose des contributions des communes, de celles « des pasteurs, de celles du comité wallon (Hollande) et des fonds pré- « levés sur le subside royal anglais (art. 128). »

D'après cette pièce officielle, « l'Eglise évangélique « vaudoise des vallées du Piémont est une; elle re- « çoit et professe pour unique règle de foi les doc- « trines contenues dans l'Ancien Testament et dans « le Nouveau. (§ I.)

« Elle regarde la confession de foi publiée en ces « vallées en 1655 (1)..... comme le résumé le plus

C. *Veuvage.* (Des femmes des pasteurs, art. 134 à 138.)

D. *Du chapelain et des professeurs, ou recteurs ecclésiastiques* (art. 132 à 144). On entend par chapelain le pasteur desservant la chapelle protestante de Turin, au service et sous la protection des légations de Hollande, de Prusse et d'Angleterre.

V. Des Consistoires. (145-170.)

VI. Des cérémonies de l'Eglise. A. *Des sacrements* (173-185). B. *Confirmation du vœu du baptême* (186-189). C. *Des mariages* (190-209). D. *Jeûnes publics* (210-212). E. *Sanctification du jour du dimanche* (213-215). F. *Excommunication* (216-220).

VII. De l'instruction publique (221-252). *Etudiants* (253-269). Il s'agit de ceux qui se proposent de se vouer au saint ministère. — Je regrette que l'espace ne me permette pas de citer un plus grand nombre des excellentes dispositions de cette discipline.

(1) Cet article fut ajouté au synode de 1839. Mais ces paroles ne suffisent pas à déterminer le texte de la confession de foi dont il s'agit : car en 1655 il ne fut publié aucune confession de foi, ni officielle ni privée, dans les Vallées vaudoises. — J'ai lieu de croire cependant qu'il s'agit ici, de celle que Léger a publiée en 1669. P. I. chap. XVII, p. 112-114. — Elle fut admise par le synode de 1839, sur ces paroles du modérateur : « Pas- « teurs et députés, voulez-vous être fidèles à la foi de vos pères, telle qu'ils « l'ont exprimée dans cette confession ? » (Lettre particulière du rédacteur de *l'Echo des Vallées*, datée de La Tour, 15 mars 1850.) Une réponse affirmative n'était pas douteuse. — La critique historique a reconnu depuis, que cette confession de foi n'était pas due à l'Eglise vaudoise. (voir dans la *Bibliographie de l'Israël des Alpes*, Partie I, § II, n° 2,) et qu'elle ne cor-

« vrai, et l'interprétation la plus pure des doctrines « fondamentales de la Bible. » (§ II.)

« L'Eglise vaudoise consacre elle-même ses minis- « tres. » (§ IV.)

Ses paroisses sont divisées en deux classes. (§ VII.)

Les mutations des pasteurs suivent un ordre déterminé. (§§ VIII-XVI.)

« Toute nomination de pasteur, faite (par une pa- « roisse) conformément aux règles établies, ne pourra

respondait pas à l'ancienne doctrine des Vaudois (même *Bibliographie*, Partie III, chap. I. nº 12).

Le synode de 1839 n'est pas responsable de ces erreurs, car les lois alors en vigueur, s'opposaient à ce qu'on traitât des questions de doctrine en de pareilles assemblées ; aussi la confession de 1655 n'y fut-elle ni débattue ni examinée. — Chaque pasteur eût pu, sans doute, la faire connaître préalablement à son Eglise, et se livrer à un examen sérieux sur une question aussi importante, afin qu'on ne pût jamais soupçonner le vote de cette confession de foi, de n'être qu'un vote de surprise ; mais les pasteurs vaudois ne furent pas mis en demeure de le faire. — La commission qui est sensée avoir accompli cet examen, et qui proposa au synode l'adoption de ce formulaire dogmatique, n'avait pas le droit de prendre cette initiative, car elle avait été nommée pour s'occuper d'une discipline et non d'une confession de foi. Enfin son examen fut mal fait, car les opinions qu'elle avança sur l'origine et les doctrines de cette pièce sont complètement erronées. — La doctrine établie par ce formulaire contesté, est celle de la prédestination. — Il est suivi d'une protestation contre quinze chefs d'hétérodoxie, que les confessionistes sont accusés d'établir par cette doctrine (Léger, Partie I, chap. XVII, p. 115, 116), tels, par exemple, « qu'en vertu « de la prédestination il importe peu que l'on fasse le bien ou le mal » (art. 6), et que le salut ou la damnation de l'homme étant déterminés avant sa naissance, « il n'y contribue, quoi qu'il fasse, pas plus qu'une pièce de bois ou une pierre. » (Art 5.) « Nous tenons, disent-ils, tous ces chefs pour

« être annulée ni par la Table, ni par le Synode (1). » (§ XVIII.)

« Les députés au Synode sont pris dans le sein de « la paroisse qui députe, ou ailleurs, pourvu qu'ils « soient Vaudois. § XXIV.) » L'élection des députés a lieu au scrutin secret, et par le suffrage universel. (§ XXV.) Ce mode d'élection a toujours été en vigueur dans l'Eglise vaudoise.

« Les synodes se tiennent alternativement dans la

« hérétiques et damnables, et dénonçons *de tout notre cœur*, ANATHÈME con- « tre quiconque les voudrait soutenir. » (Léger, Partie I, chap. XVII, p. 116.) — C'est ainsi que Rome répondait aux arguments; mais ce n'est pas là le langage des anciens Vaudois. « Pour bien connaître l'Eglise vaudoise, » disait feu le vénérable pasteur Appia, « il faut la voir telle qu'elle était avant « la Réformation. — Alors sa physionomie n'était point encore déformée « par les professions de foi calvinistes. — Ce n'a pas été un beau jour pour « elle, que celui où le génie colossal, mais dialectique de Calvin, l'absorba « dans son tourbillon, et lui imprima sur la face les traits de son burin si « vigoureux mais si dur. J'aime mieux nos Barbas, récitant leurs passages « de la Bible dans les cavernes ou en plein champ.... Ah! que n'a-t-on « laissé les chrétiens évangéliques de nos vallées rester humblement ce « qu'ils étaient avant le déluge des controverses, des hommes de la Bible, « du cantique, de la prière et du sacrifice de soi-même, des pauvres en « esprit! car, à de tels appartient le royaume de Dieu. »

(Lettre de M. Paul Appia, pasteur à Francfort-sur-le-Mein, datée de cette ville, le 4 mars 1842.) — Voir, sur le même sujet, dans la *Bibliographie* qui termine ce volume, IIIe partie, chap. I, no 12.

(1) Les passages accompagnés de guillemets, sont extraits textuellement de la discipline; ceux qui n'ont des guillemets qu'au commencement et à la fin ont subi, dans les termes, quelques modifications, appropriées à la rédaction de ce travail. Ceux qui n'ont point de guillemets ne font que résumer et présenter le sens des articles cités.

« vallée de Luserne et dans celle de Saint-Martin. Le « lieu où il doit s'assembler est toujours désigné par « le synode précédent. » (§§ XLI, XLII.)

La séance s'ouvre par la prière; on pourvoit aux paroisses vacantes; la Table lit un rapport sur sa gestion; l'assemblée nomme une commission pour vérifier les comptes. On procède à la nomination d'une nouvelle Table; et le nouveau modérateur prend la présidence du synode (1). (§ XLIII-XLIX.)

« L'assemblée ne peut revenir sur une décision « prise par délibération, dans le synode, que sur la « demande des deux tiers des votants. » (§ LVII.)

Une copie authentique des actes du synode, est transmise à chaque pasteur, qui doit en donner lecture en public, et la conserver dans les archives de sa paroisse. (§ LXVIII.)

« La Table, nommée par le synode, est l'autorité « administrative et permanente de l'Eglise vaudoise, « d'un synode à l'autre; elle est composée de cinq « membres : dont, trois ecclésiastiques (2), et deux

(1) Les synodes doivent se tenir de droit tous les cinq ans, et plus souvent s'il y a lieu. (§ XXXVI)

(2) Le modérateur, le modérateur-adjoint et le secrétaire.

« laïques. » (§ LXIX.) « Elle tient registre de toutes « ses opérations. » (LXXXVIII.)

« Les membres de la Table se réunissent à des épo- « ques indéterminées, toutes les fois que l'intérêt « général ou particulier des paroisses le requiert. » (§ LXXIII.)

Elle assiste, par délégation d'un de ses membres, aux examens annuels des élèves du collége et de l'école latine, ainsi qu'aux concours pour les bourses académiques. (§ LXXXI, LXXXII.) Elle fait des visites pastorales. « La visite pastorale a pour but l'exa- « men des comptes, des registres, des archives de « chaque paroisse. Il est pris connaissance de son « état religieux et moral. On cherche à y concilier les « différends, s'il y en a. Cette visite est précédée du « service divin. Le résultat de l'inspection est consi- « gné sur les registres de la paroisse, et sur ceux de « la Table. » (§ LXXXVII.)

« Quand un pasteur est malade, sa paroisse est des- « servie, de quinze en quinze jours, par chacun des « autres pasteurs. » (CX.)

Le troupeau d'une paroisse, aussi bien que son pasteur, peut en appeler au Synode, d'une décision

de la Table, laquelle reste en attendant exécutoire. (§ CXXII.)

« Chaque paroisse a un consistoire, qui est composé « du pasteur, d'autant d'anciens qu'il y a de quartiers « dans la paroisse, du diacre ou trésorier, et du pro- « cureur des pauvres (1). » (§ CXLV.)

« Nul ne peut exercer la charge d'Ancien, s'il n'a « accompli vingt-cinq ans; s'il n'est reconnu pour un « homme de bonnes mœurs; s'il ne peut délivrer par « lui-même les écrits du ressort de sa charge; s'il par- « ticipe aux secours accordés par le consistoire aux « pauvres de la commune; s'il tient cabaret; s'il n'a « sa résidence dans l'arrondissement de son quartier; « s'il est en relation de parenté avec quelque membre « du consistoire, aux degrés de père, fils et frère. » (§ CL.)

L'élection d'un Ancien se fait au scrutin secret, par les chefs de famille du quartier en vacance. Chaque bulletin porte trois noms. Si de tous les bulletins il ressort trois noms, qui aient obtenu la majorité absolue des suffrages, ces trois noms forment ce qu'on appelle *la rose du quartier*. « Le dimanche suivant, le

(1) Cette dernière charge n'est pas établie dans toutes les paroisses.

p asteur présente au consistoire le procès-verbal de ces opérations ; et le consistoire nomme, d'entre les trois candidats qui forment *la rose,* celui qu'il estime le plus digne de remplir la charge d'Ancien. » (§ CLI.)

« Chaque Ancien est chargé de surveiller son quar-
« tier ; d'en faire connaître au consistoire les pauvres
« nécessiteux ; de visiter et consoler les malades ; de
« réconcilier les personnes divisées ; de réprimer les
« scandales ; d'assister le pasteur dans la distribution
« de la sainte cène ; de prendre part aux délibéra-
« tions du consistoire et d'y voter, etc. » (§ CLIV.)

« Les deniers des pauvres ne peuvent être distri-
« bués, par le Diacre, que sur l'invitation par écrit du
« Pasteur, qui s'appuiera lui-même d'une délibéra-
« tion du consistoire. » (§ CLXI.) « Chaque année, le consistoire donnera connaissance au troupeau, par un rapport motivé, de l'entrée et de la sortie des deniers des pauvres. » (§ CLXX.)

Dans chaque paroisse il y a une école communale, nommée *grande école*, et des *écoles de quartier*. (§ CCXXI.)

« Nul ne pourra être nommé Régent, ou Instituteur d'une grande école, s'il n'est muni d'un certificat de capacité et de moralité délivré par la Table:

lequel ne sera valable que pour un an. » (§ CCXXIII.)

« Le régent d'une grande école est tenu, outre ses fonctions pédagogiques, de faire le service de l'église, pour ce qui concerne la lecture des saintes Ecritures et le chant; les prières du soir et du matin, chaque jour de la semaine, et de lire le formulaire funèbre, dans le cas où le pasteur en serait empêché. (§ CCXXXIII.) »

« Le régent d'une école de quartier est tenu, outre ses fonctions d'instituteur, de faire dans son quartier, une prière tous les dimanches, vers les deux heures du soir, pendant toute la durée de son cours scolaire. (CCXXXII.) »

« Chaque consistoire est tenu de dresser annuelle-
« ment un état des écoles de sa paroisse, et de le
« transmettre à la Table, dans le courant du mois de
» mars. » (§ CCXLIII.)

« Le choix des académies dans lesquelles un étudiant vaudois se propose de faire ses études, pour le saint ministère, au service de sa patrie, doit être approuvé par la Table (1). (CCLIV.) »

La petite paroisse protestante de Turin, qui avait

(1) On lit a la fin de cette *discipline :* « fait et clos à Saint-Jean, dans l'assemblee synodale y tenue le 20 avril 1839. »

été fondée en 1827 (1), sous le titre de *chapelle des Légations protestantes*, fut annexée, vingt-deux ans après, au corps ecclésiastique des Vallées. « Les Vaudois habitant Turin, de concert avec la grande majorité des Suisses qui s'y trouvaient établis, adressèrent à l'autorité administrative de l'Eglise vaudoise, une demande de fusion (2), à laquelle cette autorité s'empressa d'adhérer : les droits du synode réservés. En conséquence de ces déterminations, une délégation de la Table se transporta, le dimanche 29 juillet (1849), à la capitale où, à la suite d'une chaleureuse prédication du modérateur sur ces paroles : *où est l'esprit du Seigneur là est la liberté* (3), la congrégation de Turin fut proclamée paroisse de l'Eglise vaudoise, et invitée à se constituer, à teneur des règlements de cette Eglise; ce qui eut lieu immédiatement (4). »

(1) Le 27 juin 1827, l'ambassadeur de Prusse, comte de Waldbourg Truchsess, écrivit à la Table, pour lui demander les services d'un pasteur vaudois comme *chapelain;* et par arrêté du 6 juillet 1827, M. Bonjour fut nommé à ce poste, où il a été remplacé par M. A. Bert, en 1834.

(2) Le 1er juillet 1849.

(3) Ire Cor. III, 17.

(4) Extrait de l'Echo des Vallées, *feuille mensuelle, spécialement consacrée aux intérêts de la famille vaudoise.* Deuxième année, no du 6 septembre 1849, p. 44. — Cette feuille fondée et dirigée avec talent par M. le ministre *Meille,* est le premier journal qui ait paru dans les Vallées.

Le nombre des paroisses fut également augmenté dans les Vallées. Il n'avait été que de treize, depuis 1686 jusques en 1829. A cette époque les intérêts de l'arriéré du subside royal anglais, qui fut restitué à l'Eglise vaudoise, par les soins du comité de Londres, et en particulier de M. Gilly, permirent d'allouer un traitement à deux nouveaux pasteurs.

Mais les rescrits de 1730 et de 1740 (1), qui avaient été remis en vigueur par la restauration, interdisaient aux Vaudois d'augmenter le nombre des lieux de leur culte, et implicitement celui de leurs pasteurs. On se prévalut de ce qu'aucun texte formel ne limitait le nombre de ces derniers; et comme dans plusieurs paroisses il y avait deux temples, on donna au pasteur qui les desservait, un collègue, sous le titre de suppléant.

Macel fut ainsi détaché de la paroisse de Maneille, et Rodoret de celle de Pral.

Ces deux circonscriptions, coupées l'une et l'autre par de hautes montagnes, étaient trop étendues en effet, pour que les services d'un seul pasteur pussent suffire dans chacune d'elles.

(1) Les pieces que je cite ici n'étaient que des *instructions* s'appuyant sur des edits anterieurs, qui s'y trouvent rappelés.

L'introduction des membres laïques, dans le corps administratif de l'Eglise vaudoise, ne date que de 1823. « Jusqu'à cette époque, dit M. Bert (1), les laïques n'étant pas initiés aux affaires des Vallées, voyaient dans l'administration d'une Table tout ecclésiastique, quelques motifs de défiance.

« D'un autre côté, les pasteurs, que les soupçons des laïques disposaient peu en faveur de ces derniers, croyaient de leur devoir et de leur intérêt de conserver entre eux un esprit de corps, et d'exclure les laïques, comme pour en être indépendants.

« Hélas ! ils se nuisaient réciproquement, faute de s'entendre. »

Depuis que chaque vallée a eu son représentant laïque, admis aux délibérations de la Table, par la décision unanime du synode de 1823, l'union est devenue plus intime entre les pasteurs et les troupeaux ; la confiance réciproque entre les administrés et les administrateurs, plus ferme, plus éclairée, et dès-lors plus puissante pour le service des intérêts communs. La marche des affaires, loin d'en souffrir, y a gagné.

Les archives de la Table ont été tenues plus régu-

(1) Rapport au Synode de 1828.

lièrement. Les besoins des Vallées ont été mieux connus; les bienfaits mieux sentis; les bienfaiteurs mieux appréciés.

Des conférences fraternelles ont lieu, chaque année, entre tous les pasteurs vaudois : au printemps, dans une des deux vallées; en automne, dans l'autre. Des colloques particuliers réunissent en outre, les uns chez les autres, tous les pasteurs de la même vallée.

Une école spéciale a été établie pour former, à l'enseignement, de jeunes instituteurs (1), et depuis peu de temps les instituteurs en exercice ont été appelés à suivre un cours de langue italienne, pour la préparation duquel trois professeurs du collége de la Trinité avaient été envoyés en Toscane (2).

La bibliothèque de ce collége s'est rapidement enrichie, et les archives des Vallées y seront désormais déposées.

Ainsi, tout concourt à donner plus d'ensemble aux

(1) Rapport de M. Bert, au synode de 1828. (Vers la fin.)

(2) Avant 1630, la langue nationale pour les Vaudois, était l'italien. C'est dans cette langue que Gilles avait commencé d'écrire son histoire. La peste qui survint en 1630, ayant privé l'Eglise vaudoise de quinze pasteurs sur dix-sept, on fut obligé d'en faire venir de Genève; et ceux-ci se servant de la langue française dans leurs prédications, la firent peu à peu prédominer. — Depuis 1848, on cherche à ramener dans les Vallées, l'usage de l'italien.

mesures d'organisation et de progrès, qui consolident l'avenir de l'Eglise vaudoise.

Objet constant des plus généreux secours, de la part de leurs coreligionnaires étrangers, les Vaudois à leur tour se sont fait un devoir d'apporter l'obole de leur pauvreté, et les trésors de leurs prières à leurs bienfaiteurs dans le besoin.

« Messieurs, disaient les commissaires des Eglises wallones à leurs commettants (1), lorsque la nou-
« velle des inondations qui affligèrent, l'hiver dernier,
« quelques-unes de nos provinces, parvint à la con-
« naissance de nos frères Vaudois, elle causa parmi
« eux une consternation et une affliction générales,
« telles, que les directeurs de leurs Eglises ordon-
« nèrent aussitôt un jour solennel d'humiliation et de
« prières, lequel fut célébré avec une dévotion toute
« particulière, le 27 mars dernier. Peu après, sur une
« invitation de M. Van-der-Hœven, ministre de Sa
« Majesté, notre roi, près la cour de Turin, une col-
« lecte générale s'est faite dans les Vallées, au pro-
« fit de nos compatriotes ruinés par la calamité.
« Cette collecte, recommandée par les treize pasteurs

(1) Dans un rapport présenté à la réunion pastorale de Leyde, le 13 août 1825.

« vaudois, a rapporté la somme exorbitante pour « cette population pauvre, de 4301 francs et quelques « sols : et cela, à la suite d'une saison peu favorable « et d'une récolte imparfaite... Et depuis-lors, nos « correspondants vaudois ont eu la délicatesse de ne « plus rien nous demander, malgré leurs besoins. « Touchés de cette discrétion, nous vous recom- « mandons leurs intérêts avec d'autant plus de « force... etc. »

Les collectes et les dons en nature se sont multipliés également dans les Vallées, en faveur des sociétés bibliques, des missions et de divers établissements de bienfaisance (1).

Mais si, dans leur patrie, les Vaudois se souviennent des étrangers qui leur témoignent tant d'intérêt, à leur tour aussi, lorsqu'ils sont à l'étranger, ils se souviennent de leur patrie.

Un vaudois, nommé Bianquis, étant mort à Londres, où il servait en qualité de domestique, a légué son modeste héritage à la commune de La Tour,

(1) La collecte en faveur des *missions évangéliques*, qui se fait chaque année au sein de l'Eglise vaudoise, a donné pour l'exercice de 1848-49, une somme de 1203,90 c. (Note extraite de l'*Echo des Vallées*, T. I, p. 162.)

pour que ses biens fussent employés à l'instruction de quelques enfants pauvres (1).

Il avait été pauvre lui-même, et il sentait le prix de l'instruction. Aujourd'hui qu'elle est si abondamment offerte à ses concitoyens, puisse la jeunesse vaudoise en profiter, car « celui qui rebute l'instruction, méprise son âme (2), » dit la Bible.

Beaucoup de nobles étrangers ont pourvu, en différentes circonstances, à l'instruction des jeunes protégés, que de touchantes sympathies leur avaient fait adopter dans nos Vallées. Le silence qui cache ces actions généreuses, en est la plus belle auréole. Trahir leur modestie serait les déflorer.

Il nous reste à montrer, dans le chapitre suivant, la marche, sagement progressive, et de plus en plus sympathique aux Vaudois, que le gouvernement piémontais a suivie pour arriver à leur émancipation.

(1) On acheta du produit de ces biens, une terre *aux Braïdes*. Ce petit domaine rapporte environ 450 fr., cet argent suffit à l'entretien de six enfants pauvres, qui reçoivent ainsi 75 à 80 fr. par an, pour faciliter leur éducation.

(2) Proverbes, XV, 32.

CHAPITRE XXV.

ÉMANCIPATION

CIVILE ET POLITIQUE
DES VAUDOIS
SOUS LE RÈGNE DE CHARLES-ALBERT.

(De 1847 à 1850.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS : — *I Valdesi... cenni storici... da A. Bert.* Chapitre XIII et XIV. — Monastier, T. II, chap. XXVII. — *L'Echo des vallées vaudoises.* — Lettres particulières. — Pièces officielles.

Après les grands mouvements politiques de 1848, il n'est pas étonnant que les trônes ébranlés aient laissé tomber, sur plus d'un peuple, les fruits tardifs de quelques libertés; et sous ce rapport, l'émancipation civile et politique des Vaudois, dont nous allons parler, ne serait qu'un événement ordinaire; mais ce

qu'il y a de remarquable, c'est que le roi de Sardaigne s'était librement engagé dans les voies libérales, dont nous allons parler, long-temps avant l'explosion révolutionnaire de 1848. Il avait même émancipé les Vaudois et donné une constitution à son peuple, avant que la république eut été proclamée en France : et par conséquent sans contrainte, sans pression extérieure, mais sous la seule influence d'un noble cœur et d'une haute intelligence.

Déjà l'on a pu voir, dès la fin du chapitre qui traite *de l'état des Vaudois sous la restauration*, que la rigueur des anciens édits s'était atténuée par les actes particuliers du souverain. Ces édits, maintenus pour la forme, tombaient en désuétude dans la pratique. C'était un indice de la force croissante du gouvernement et du progrès des institutions nouvelles.

« Le clergé romain, dit M. Monastier, changea aussi de système, dans sa vieille lutte contre l'Eglise vaudoise. La violence ou l'oppression n'était plus de ce siècle, il eut recours à un moyen déjà souvent employé dans les siècles précédents : savoir, la discussion; mais en lui donnant une forme radoucie : celle de lettres pastorales. Ce fut l'évêque de Pignerol, monseigneur Bigex, qui se chargea de ce soin. Ses

mandements, fort bien écrits, réuniraient toutes les qualités requises pour persuader, si le nombre et la disposition des arguments, si l'art de les présenter pouvaient suppléer à la faiblesse du fond.

« A l'apparition de la première de ces pastorales (1), le public vaudois fut ému : soit à cause de la nouveauté du fait, soit par crainte des conséquences. Cependant, on put bientôt reconnaître que là où a soufflé l'esprit de Dieu, l'esprit de Rome ne peut plus égarer l'intelligence.

« Plusieurs pasteurs crurent devoir répondre à ces mandements. Ils le firent par des réfutations manuscrites qui, copiées à un grand nombre d'exemplaires, circulèrent de famille en famille (2). Le sérieux des unes et l'excellent choix de leurs arguments, contrastent avec le ton un peu trop léger de quelques autres.

« Cette guerre de plume, après quelque vivacité, se calma, sans autre résultat que le bruit qu'elle avait fait. Elle a été essayée de nouveau, mais sans succès, par les évêques successeurs de Mgr Bigex : surtout par Mgr Charvaz, dans des pastorales et des écrits

(1) En 1818.

(2) On remarqua surtout celles de MM. Geymet, Peyran et Mondon.

nombreux, composés avec habileté, où l'érudition est déployée au profit de l'erreur avec un art infini.

« Par ces publications, imprimées et répandues en Piémont et ailleurs, on s'efforça de donner le change à l'opinion (1). » Mais l'opinion au contraire sembla se tourner du côté des Vaudois.

Charles-Albert lui-même, en subit l'influence. « En sa qualité de grand-maître de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare, il consentit en 1844, à assister à la dédicace du temple de la nouvelle congrégation établie à La Tour, sous l'invocation des saints, sus-indiqués.

« On avait déjà donné des ordres pour préparer à La Tour les logements de la troupe de ligne, qui devait servir de garde à Sa Majesté. De sombres pensées s'amoncelaient dans bien des cœurs. Tout-à-coup on apprend que le roi a fait rétrograder les troupes. « Je n'ai pas besoin de garde, au milieu des Vaudois! » aurait-il dit.

(1) Monastier, T. II, p. 207, 208. — Les principales publications de l'évêque dont il est ici parlé, sont *Recherches historiques sur l'origine des Vaudois*... Un vol. in-8o, Paris 1836; et *Guide du catéchumène vaudois*... 3 vol. in-18, parus de 1840 à 1842. — Des pamphlets que je m'abstiens de citer, ont également été publiés sous sa prélature. « Je les crois plus nuisibles, écrivait-on des Vallées, à la dignité de l'épiscopat qui les a auto-

« En effet, les escadrons de carabiniers royaux, destinés à servir d'escorte au souverain, ont repris la route de Pignerol. Les marquis de Luserne et d'Angrogne, ont proposé à Charles-Albert, d'être reçu par les milices vaudoises elles-mêmes ; et quoiqu'il vînt pour une cérémonie toute catholique, cette offre a été agréée.

« Tous les hommes valides de la vallée de Luserne, d'Angrogne et de Prarusting, sous les armes, formèrent la haie pour le passage du roi, qui, au milieu d'un silence solennel, se rendit au nouveau temple romain, faire ses dévotions. Pendant ce temps, les milices vaudoises, se portèrent sur la route de Luserne et accueillirent à son retour Charles-Albert, par mille cris de joie.

« Le roi, ému d'une réception si cordiale, se plaça sur le seuil de la porte du palais de Luserne, et fit défiler en parade les compagnies vaudoises, selon leurs communes et avec leurs drapeaux. Il salua chaque étendard; et chacun put voir un sourire bienveillant errer sur ses lèvres, lorsqu'un porte-enseigne non

risés, qu'à la réputation des Vaudois, qu'ils cherchent à noircir. » (Lettre du 5 septembre 1846.)

content d'incliner sa bannière devant son souverain, le salua encore avec son chapeau.

« Les officiers de la Table vaudoise, se présentèrent à leur tour, à l'audience de Sa Majesté et remportèrent le souvenir d'une réception distinguée. Charles-Albert, tout entier au peuple des Vallées, refusa d'admettre aucune autre députation.

« Avant de quitter les Vallées, il remit au syndic de La Tour d'abondantes aumônes pour les pauvres des deux communions ; et, lorsqu'il eut repris la route de Turin, il put voir, comme un diadême étincelant, une ceinture de feux de joie faire éclater sur nos montagnes l'allégresse qu'il y avait laissée (1). »

« Je n'oublierai jamais, dit Charles-Albert, ces témoignages d'affection ; qui m'ont montré dans le cœur des Vaudois, le même dévouement au trône de Savoie, par lequel leurs ancêtres se sont jadis signalés (2). » Et il fit élever à l'entrée du bourg de La Tour, une

(1) Monastier, T. II, p. 215-217.

(2) *La universala gioja in piu modi manifestata, i sensi di reverenza e di affetto, spiranti da quei volti, tutto ci manifestava che non mai vennero meno in quei petti, l'amore e la devozione al trono Sabaudo, per cui i loro Maggiori si resero, in difficili tempi, signalati.*

Extrait du brevet royal de chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare, accordé au syndic de La Tour (M. Combe, membre de l'Eglise vaudoise) par Charles-Albert, sous la date du 11 octobre 1844.

petite fontaine monumentale, avec cette inscription! Il Re Carlo Alberto, al popolo che l'accoglievacon tanto affetto. MDCCCXLV (1).

Ainsi, l'inauguration d'un établissement hostile à l'église vaudoise, au lieu de réaliser les inquiétudes qu'on en avait concues, offrit aux Vaudois de nouvelles garanties de prospérité, sous la haute protection du chef de l'Etat.

La décoration de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare fut plus tard accordée au général Beckwith, comme bienfaiteur des Vaudois (2). Quand on se rappelle qu'il s'agit de ce même homme, qu'un évêque, dans un article de journal, ne rougissait pas d'appeler « l'Aventurier à la jambe de bois : » de ce même homme que, plus d'une fois, des intrigues de bas étage furent sur le point de faire expulser du pays à cause des lumières qu'il y répandait, on sent qu'effectivement un changement s'est opéré dans nos institutions (3). »

Mais, comme il le disait lui-même en s'adressant aux Vaudois : « il suffit qu'il y ait un seul homme qui ait raison, pour pouvoir dominer toute une nation ;

(1) *Le roi Charles-Albert, au peuple qui l'accueillit avec tant d'affection.* 1845.

(2) En décembre 1848.

(3) *L'Echo des Vallées.* Janvier 1849, p. 116.

et si vos humbles ancêtres, patients et persévérants, ont conservé la vraie règle de foi intacte, et l'ont transmise à travers les siècles, ils nous offrent en cela un exemple que vous n'avez qu'à suivre... »

« Ralliez-vous les uns aux autres; agissez comme vous l'avez fait depuis le commencement de tout ce qui se passe, avec bon sens, avec modération, en oubliant les injures passées; et soyez persuadés que vous serez noblement récompensés. »

« Votre église est bien organisée; votre éducation publique fait son œuvre; dirigez votre attention essentiellement sur vos écoles de quartier: le bien-être de vos enfants dépend en grande partie de leur efficacité. C'est dans ces pépinières que sont jetées les premières semences de ces grandes vérités inconnues à Socrate et à Platon... Théologie, capable de sauver un monde (1)! »

Aussi le colonel (2) Beckwith jouit-il, au sein de ses chères vallées, « du rare privilège de se voir *suivi par*

(1) Lettre du major-général Beckwith, au modérateur de l'Eglise vaudoise. — Datée de La Tour, 28 août 1848. — L'objet de cette lettre était de la part du général, d'adresser aux représentants de l'Eglise vaudoise, ses remerciements, pour le témoignage public de reconnaissance, que le synode du 1-4 août, lui avait unanimement rendu pour ses nombreux bienfaits. (*Echo des Vallées*, T. I, p. 60.)

(2) C'est le titre qu'on lui donne habituellement dans les Vallées.

ses œuvres, appréciées tout d'une voix, et récompensées par tout ce que le respect et l'affection publique peuvent offrir de plus précieux à recevoir. »

« *Que le nom du colonel Beckwith soit béni par tous ceux qui passent ici :* dit une inscription placée sur l'une des nombreuses écoles ouvertes par ses soins généreux. Le pays tout entier répète tacitement la même parole (1). »

En 1842, les instituteurs des deux vallées et les professeurs des divers établissements d'instruction publique, si fructueusement protégés par cet illustre philanthrope, se réunirent pour une fête commune, au sommet de la Vachère : montagne centrale entre leurs diverses stations. Ils s'abordèrent en chantant des cantiques ; et, après avoir fraternisé dans les espérances chrétiennes et patriotiques, qu'entretenait en eux le double amour de l'Evangile et de la patrie, ils revinrent en portant chacun une branche de *laurier des Alpes* (2), en souvenir de cette solennité. Aux portes

(1) *La Réformation au dix-neuvième siècle.* Journal cité par l'*Echo des Vallées*, T. I, p. 103.

(2) *Rhododendrum ferrugineum.* (Rosage.) — Les montagnes vaudoises renferment une espèce de *rosage*, qui n'est pas décrite par les botanistes : au lieu d'avoir les feuilles brunies et comme rouillees en dessous, elles sont glabres et olivâtres. Peut-être n'est-ce qu'un avortement ou une va-

de La Tour, ils détachèrent une fleur de chaque rameau, et en formèrent un bouquet, qu'ils apportèrent ensemble à leur vénérable protecteur (1). » Ces témoignages spontanés d'affection et de reconnaissance, se sont souvent renouvelés de la part des Vaudois, à l'égard de leur noble bienfaiteur (2).

Vers la fin de 1847, les réformes sociales et politiques, longtemps méditées par le gouvernement Piémontais, commencèrent à se manifester.

La réforme de la procédure, où les débats oraux fusent substitués aux dépositions écrites; la formation du jury et la suppression des tribunaux exceptionnels, offrirent aux justiciables de nouvelles garanties d'impartialité.

Le 22 de novembre 1847 fut promulguée la loi organique des conseils de communes et de provinces, où nulle restriction n'était plus apportée à l'élection des habitants vaudois. La création des gardes nationales suivit de près ce nouveau progrès.

riété. (Elle se trouve à la montagne de Brouard; et a été découverte par un jeune botaniste des Vallées : M. *Edouard Rostan.*)

(1) Lettres écrites des Vallées vaudoises. Septembre 1842.

(2) Le congrès agricole du Piémont, se fit auprès de M. Beckwith, par une lettre du 25 août 1847, l'organe de la satisfaction publique, en le remerciant de l'intérêt qu'il portait aux vallées. (Bert, p. 312.)

Le marquis d'Azeglio, qui fut plus tard ministre, se mit alors à la tête des signataires d'une pétition adressée au Souverain, dans le but d'obtenir l'émancipation civile des Vaudois et des Juifs (1). Il adressa pour cet objet une circulaire à tous les évêques du royaume, afin d'avoir leur préavis sur cette mesure (2); et l'on doit reconnaître que plusieurs d'entre eux s'y montrèrent favorables (3).

Le généreux marquis adressa lui-même ensuite, une requête au Souverain (4), à laquelle se joignit, peu

(1) Cette pétition porte plus de six cents signatures; on y distingue 33 professeurs; 65 ecclésiastiques, prêtres, curés ou théologiens; 80 avocats; 50 médecins; 14 notaires et en outre des artistes, des négociants, des citoyens de toutes les conditions : même d'anciens et de nouveaux ministres d'Etat. — (M. Bert, a placé la liste de ces signatures en tête de son ouvrage : *I Valdesi*, etc....) — Le docte et digne *Barbaroux*, ancien garde-des-sceaux, n'existait plus alors; mais si sa signature ne se trouve pas sur cette pièce, les Vaudois n'oublieront pas que ses sympathies l'avaient précédée; et qu'en 1837, lors de la promulgation du *Code civil pour les Etats sardes*, il avait cherché à faire admettre déjà la suppression de toute législation exceptionnelle à leur égard. — Ses représentations n'obtinrent à cette époque que la loi du 16 décembre 1837, par laquelle les militaires vaudois pouvaient être avancés en grade, à raison de leurs années de service et de leurs droits acquis. (*Dizionario di diritto amministrativo*. Vol. I, p. 56, § 29. — Bert, *Valdesi*, p. 278.

(2) Elle est datée du 16 novembre 1847. M. Bert l'a publiée : (*I Valdesi*, p. 462-464.)

(3) M. Bert, a publié les réponses de l'évêque de Bielle (datée du 26 novembre 1847; *I Valdesi*. p. 494-466); de l'évêque de Pignerol (même date, même ouvrage, p. 467-472); de l'évêque d'Ivrée (30 novembre 1847, p. 472-476); et de l'évêque d'Albenga (25 novembre, p. 477-479.)

(4) En date du 23 décembre 1847. Publiée par Bert, p. 459-461.

de jours après, une demande des Vaudois tendant au même but (1).

L'esprit public soutenait ces démarches. Dans un banquet patriotique qui fut donné, à Pignerol, le 12 décembre, l'avocat Audifredi avait fait entendre les paroles suivantes. « Au pied de ces montagnes qui nous « dominent, vingt mille de nos frères sont privés des « droits de citoyens; et cependant ils sont instruits, « laborieux, forts de bras et de cœur, autant que tous « les autres Italiens. C'est à nous qu'il appartient d'é- « lever la voix en leur faveur; à nous, leurs plus pro- « ches frères, de demander que la patrie soit pour « eux une mère et non une marâtre; à nous de crier « les premiers: *Vive l'émancipation des Vaudois* (2)! Toute l'assemblée répéta avec enthousiasme ce cri d'affranchissement et de fraternité.

Deux semaines après un banquet semblable avait lieu à Turin. Le pasteur chapelain des Légations protestantes, y prononça un discours dans le même sens.

(1) Publiée par Bert, p. 480-481. Cette pièce n'est pas datée : selon l'usage peu motivé de l'ancienne chancellerie vaudoise. — Cet usage devrait bien cesser désormais; car il est insolite, incommode, fécond en inexactitudes, pour l'avenir, et sans aucun avantage, pour le présent.

(2) Ce discours est rapporté en italien, dans Bert, *I Valdesi*, p. 330.

(3) Ce discours a été imprimé sous ce titre : *Discours lu au banquet donné*

Tout le Piémont, et même la Sardaigne partageaient cet élan de progrès et de patriotisme.

Mais il était dû surtout à la perspective d'une prochaine constitution représentative, promise par Charles-Albert; et les intentions généreuses de ce monarque trouvaient elles-mêmes le courage de se produire, dans les réformes libérales que le nouveau Pape (1) venait de réaliser au sein de ses propres Etats.

Le *Statut*, ou la charte constitutionnelle des Etats Sardes, parut enfin, le 8 de février 1848. Cette charte accordait une chambre élective, et des conditions assez larges d'éligibilité. L'enthousiasme fut général; les Vaudois y participèrent: quoiqu'ils ne fussent encore que tolérés, conformément aux anciens édits.

Mais la liberté de la presse qui venait d'être proclamée, permit à l'opinion publique de faire entendre

par le commerce de Turin, le 29 *décembre* 1847, *par Amédée Bert, pasteur vaudois, chapelain des Légations protestantes près S. M. Sarde. Turin, Pomba et comp. éd.* 1848.

(1) Pie IX, élu en 1846. Il quitta Rome en 1848, après que la république y eut été proclamée. Cette république ayant été détruite par les armes de la république française, qui lui avait donné naissance et qui voulait restaurer Pie IX, ce pape ne montra plus les mêmes sentiments. Une amnistie obtenue à grand peine de sa Sainteté vindicative, établissait un si grand nombre de catégories exceptionnelles, qu'il fut dit de cette pièce : l'amnistie papale excepte tout le monde et pardonne au reste.

sa voix, avec plus d'unanimité, en faveur de leur affranchissement (1).

Bientôt le bruit se répandit dans la capitale, qu'un décret allait être signé pour l'effectuer. C'était le 16 février 1848, vers la fin du jour. Aussitôt une affluence de plusieurs milliers de personnes, se porta sous les fenêtres du représentant des vallées vaudoises, M. Amédée Bert, pasteur de la paroisse de Turin. Là on chanta cet hymne patriotique :

Fratelli d'Italia
L'Italia s'è desta, etc (2)....

et les démonstrations de la plus vive sympathie se prolongèrent jusques fort avant dans la soirée.

Le lendemain parut l'édit suivant.

« Prenant en considération la fidélité et les bons « sentiments de la population vaudoise, nos royaux « Prédécesseurs ont de leur plein gré, et par des me- « sures successives, abrogé en partie et adouci les « lois qui restreignaient anciennement leur capacité « civile; et Nous-même, suivant la même voie, nous

(1) Voir des articles de la *Gazetta Piemontese*, du *Risorgimento* et de *La Concordia*, cités par M. Bert, p. 333, 336, 339, etc.

(2) *Frères d'Italie, l'Italie s'est réveillée;* etc.

« leur avons accordé des priviléges de plus en plus « étendus.

« Maintenant que les motifs des anciennes restric- « tions ont cessé, et que le système graduellement « adopté en leur faveur peut être complété : Nous « avons résolu de notre propre gré, de faire partici- « per les Vaudois à tous les avantages compatibles « avec les maximes générales de notre législation.

« En conséquence, par les présentes, de notre cer- « taine science, royale autorité, et sur le préavis de « notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons « ce qui suit :

« 1° Les Vaudois sont admis à jouir de tous les « droits civils et politiques de nos autres sujets ; à fré- « quenter librement les écoles, tant au dedans qu'au « dehors de l'université, et à obtenir les grades aca- « démiques.

« 2° Rien n'est du reste innové, quant à l'exercice « de leur culte et à leurs écoles particulières.

« 3° Nous dérogeons, par les présentes, à toute loi « contraire ; et mandons au Sénat ainsi qu'à la cham- « bre des comptes, d'enregistrer ce décret : enjoignant « à qui de droit, de l'observer et de le faire observer,

« voulant qu'il soit inséré dans la collection des ac-
« tes du gouvernement (1). »

A peine ce décret eut-il été connu dans les vallées vaudoises, qu'il y excita un enthousiasme universel.

« A La Tour, dit une lettre de l'époque (2), il y eut le 24 et le 25 février une illumination générale. Celle du 24, était principalement destinée à fêter la Constitution. Dès le matin, le tambour a réuni presque tous les habitants de la commune. Chaque compagnie avait sa bannière. On s'est rendu au temple des Copiers, où M. le pasteur Meille (3) a célébré le service divin, et prononcé, d'abondance, un discours extrêmement touchant.

« Plusieurs jeunes gens s'étaient exercés à chanter, en chœur, des cantiques d'actions de grâce; leur voix se fit alors entendre, et cette musique, ce service religieux, ces bannières qui remplissaient le temple, le recueillement de tous les auditeurs, augmentaient l'émotion de chacun d'eux.

(1) *Donné à Turin, ce 17 février* 1848. Signé : Charles-Albert, et contre-signé : Avet, de Revel, de Collegno; Borelli. (Cet édit se trouve aussi dans l'*Echo des Vallées*, T. I, no 8.)

(2) Datée de La Tour, le 5 mars 1848.

(3) Auteur de l'ouvrage mentionné sous le no VI, du § Ier de la bibliographie qui termine ce volume; et rédacteur en chef de l'*Echo des Vallées*. — Ce journal a cessé de paraître, depuis peu.

Pendant toute la journée, des compagnies de garde nationale n'ont cessé de défiler dans la ville, en chantant des hymnes patriotiques et principalement celui qui commence ainsi :

Con l'azzura cocarda sul petto
Con italici palpiti in cuore (1).....

et par intervalle on entendait pousser les cris répétés de *Viva l'Italia! Viva la Costituzione! Viva Carlo Alberto!* (2) Ces acclamations enthousiastes annonçaient l'avènement d'un heureux avenir.

« Le lendemain vendredi, était encore un jour de fête, fête destinée spécialement à célébrer l'émancipation des Vaudois. On était allé sur les hauteurs, pour instruire les habitants des montagnes de la cause de ces réjouisances, et vers le soir, pendant que l'illumination se faisait dans la ville, des feux de joie

(1) *Avec la cocarde d'azur sur la poitrine*
Avec des palpitations italiennes au cœur
Charles-Albert, nous venons à tes pieds,
Déposer le tribut de notre amour, etc.

(Les couleurs nationales du Piémont, sont le bleu et le blanc.)

(2) Vive l'Italie! vive la Constitution! vive Charles-Albert — De tout jeunes enfants animés par ces acclamations, et voulant y joindre celles de leurs petites voix, criaient même aux balcons : *Viva Caro Berto*, pour dire *vive Charles Albert; et Viva Taya*, pour *vive l'Italie*.

s'allumaient sur toutes les cimes environnantes. Depuis La Tour on pouvait en compter plus de cent.

« A Pignerol aussi, dès qu'on eut appris la nouvelle de l'émancipation des Vaudois, ceux d'entre eux qui y étaient établis, demandèrent au commandant la permission d'illuminer leurs demeures : ce qui leur fut accordé. La même autorisation fut offerte aux catholiques, qui eussent voulu se joindre à ces manifestations; et le soir toute la ville était illuminée, sans exception d'aucun quartier.

« De pareilles fêtes eurent lieu dans les autres communautés vaudoises. Presque partout les catholiques y prenaient part. A Saint-Jean, le presbytère se faisait remarquer par sa brillante illumination : le prieur a même fait sonner ses plus belles *baoudëttes* (1).

« Après un repas fraternel, les gardes nationaux de la commune se rendirent, en corps, auprès du doyen des pasteurs vaudois, le vénérable Josué Meille, qui vivait retiré à la campagne et dont l'émotion était extrême. Ce bon vieillard à cheveux blancs, passait des uns aux autres, embrassant toute cette jeunesse et criant : *Viva la fratellanza* (2) !

(1) Carillon d'allégresse.
(2) Vive la fraternité !

« Dans chaque commune, un banquet patriotique avait réuni la plupart des citoyens, sans exception de culte, et plusieurs discours de circonstance y furent prononcés. On remarqua celui de M. le professeur Malan, qui fut dit dans le plus pur italien.

« Mais tout cela n'était rien encore en comparaison de ce qui se passait à Turin.

« On avait annoncé pour le 28 février une fête nationale, où toutes les provinces du Piémont devaient avoir leurs représentants, pour célébrer dans la capitale l'établissement de la Constitution.

« Dès le 27, la députation vaudoise s'était mise en marche. On criait sur son passage : *vive nos frères Vandois! vive la liberté de conscience!* A Turin, les membres de cette députation, à laquelle s'étaient jointes volontairement beaucoup d'autres personnes, furent logés, au nombre de plusieurs centaines, dans des maisons particulières. Il y eut des négociants qui débarrassaient leurs magasins, pour les transformer en dortoirs.

« Le lendemain matin, toute cette troupe s'étant réunie sur l'esplanade de Porte-neuve, organisa le cortége qu'elle devait former. Il était précédé par un groupe de jeunes filles vêtues de blanc, ornées de

ceintures bleues, et portant chacune une petite bannière à la main. Plus de six cents personnes venaient ensuite, ayant à leur tête un magnifique étendard en velours, sur lequel les armes royales avaient été brodées en argent, avec cette simple inscription : *A Carlo Alberto i Valdesi riconoscenti* (1).

« Les acclamations de la plus vive sympathie accueillirent les Vaudois dans les rues de Turin ; les mouchoirs s'agitaient aux fenêtres ; les fleurs pleuvaient, du haut des balcons, sur les jeunes filles qui marchaient devant eux. *Evviva fratelli Valdesi! evviva l'emancipazione dei Valdesi!* (2), criait-on de tous côtés.

« Les Vaudois étaient salués par ceux mêmes qui ne les connaissaient pas ; on leur pressait la main, on se félicitait du nouvel avenir de paix et de liberté que tous les cœurs entrevoyaient alors pour l'Italie. On vit même des prêtres s'approcher du cortége, et embrasser des Vaudois dans les rangs, en s'écriant : *Viva la fratellanza! viva la liberta!*

« Lorsqu'il fut question d'organiser la série de tou-

(1) *A Charles-Albert, les Vaudois reconnaissants.* — Cette bannière fut offerte à S. M. qui en remercia les Vaudois par l'intermédiaire du marquis d'Azeglio, dont la lettre datée du 28 février, se trouve dans Bert, p. 345.

(2) Vive nos frères vaudois ! vive l'émancipation des Vaudois !

tes les députations provinciales, qui devaient défiler devant le palais de Sa Majesté, les commissaires de la fête assignèrent aux Vaudois la première place. « Ils « ont été assez longtemps les derniers, dirent-ils, il « est juste qu'aujourd'hui ils soient les premiers. »

« Il est impossible de donner une idée de l'empressement, de l'affection, de l'enthousiasme avec lequel ils étaient reçus. On m'a dit que dans les rues, il arrivait parfois qu'à la rencontre d'un nouveau venu, on lui prenait le bras en s'informant d'où il venait ; et s'il était Vaudois on lui sautait au cou.

« Cher frère ! qui aurait dit que nous verrions tout cela ? Qui aurait dit, que sur cette même place-château, où s'élevèrent jadis tant de bûchers pour nos martyrs, où la foule se pressait alors pour contempler leur supplice, qui aurait dit, qu'une telle affluence accueillerait aujourd'hui les Vaudois, avec tant de cris d'amour et de fraternité ?

« Ah ! c'est Dieu qui a fait toutes ces choses ! A lui soient la gloire et les actions de grâce ! puisse-t-il bénir à jamais notre belle patrie ! »

Le défilé eut lieu ; plus de trente mille bannières, appartenant à diverses corporations, passèrent, en s'inclinant, sous le balcon du roi.

Mais le deuil devait bientôt succéder à tant de fêtes.

Déjà une vague inquiétude se faisait remarquer sur le visage du prince et sur celui de ses ministres. La joie si expansive du peuple qui les saluait de ses acclamations, ne pouvait effacer un air de contrainte et de défiance empreint sur leur physionomie. C'est qu'ils avaient reçu dans la matinée une nouvelle que le peuple ignorait encore, ils avaient appris que le roi de France venait d'être renversé de son trône, obligé de s'enfuir, comme un proscrit, de ce royaume qui ne lui laissait plus même une patrie; et qu'enfin la république, entourée de ses menaçants souvenirs, venait d'être proclamée chez le peuple français.

Comme un coup de tonnerre, précurseur des longs ébranlements d'un orage inattendu, cet évènement fit trembler tous les trônes de l'Europe, agita tous les peuples et enfanta des prodiges; il y eut des actes de dévouement admirables mais aussi des cruautés révoltantes, et de terribles représailles de la part des défenseurs du passé, dont l'esprit de domination luttait avec acharnement contre l'esprit de liberté promis à l'avenir.

On ne vit d'abord que désordres et confusion: on ne peut prévoir encore les derniers résultats de cette

grande lutte ; le sang et les débris couvrent l'arène. Au milieu de la poussière d'un combat, rien ne révèle les splendides majestés de la victoire.

Mais l'Italie eut part à ces agitations.

Pendant qu'une révolution populaire éclatait à Vienne, la Lombardie s'insurgeait contre les Autrichiens.

Milan les chasse de ses murs ; Venise brise leur joug ; la Sicile se déclare indépendante du roi de Naples ; Rome se donne une constitution démocratique ; l'Allemagne cherche à retirer son unité brisée, de dessous une multitude de sceptres, qui ne sont plus pour elle que des fers. La Hongrie, plus tard, donna au monde le spectacle de la lutte la plus gigantesque, qu'ait produite cette époque d'universelle conflagration.

Mais avant que ces choses se fussent accomplies, les Etats Lombards-Vénitiens, s'étaient librement annexés au Piémont. L'Autriche voulait les reconquérir ; Charles-Albert marcha pour les défendre. Après quelques succès, son armée fut obligée de battre en retraite et les Autrichiens rentrèrent à Milan, par capitulation.

Bientôt cependant la république est proclamée à

Rome et en Toscane : ce furent des éclairs de liberté dans un ciel tout chargé encore des émanations séculaires d'un pouvoir, plus facile à abattre qu'à déraciner.

Pressé par le vœu de son peuple, ou du moins par la voix incessante de la démocratie, qu'on pouvait prendre alors pour celle de l'opinion publique, Charles-Albert reprit les hostilités contre les Autrichiens. C'était, dit-on, à contre-cœur de la part des chefs, avec inexpérience de la part des soldats; l'armée piémontaise fut battue à Novarre; et pour échapper à la dure nécessité de souscrire un traité humiliant, Charles-Albert abdiqua le trône de ses pères, en faveur de son fils aîné qui prit le nom de Charles-Emmanuel V.

Il semble avoir été le dernier de ces monarques chevaleresques, qui s'armaient pour défendre leurs peuples et tombaient pour défendre les dynasties.

Le glorieux vaincu de Novarre déposait la couronne, après dix laborieuses années d'un règne honoré par de grands souvenirs, mais attristé par de nombreux chagrins. Il quitta sa patrie accablée et se retira en Portugal. Là il mourut à Oporto, le 28 juillet 1849.

Ses restes furent ramenés à Turin, le 14 octobre

suivant. Un deuil universel accueillit ce cercueil vénéré. On se rappelait la douceur et la bravoure du roi qui n'était plus ; on parlait avec de poignants regrets de son esprit libéral et généreux ; on citait mille traits, de bienfaisance ou de noblesse, de sa part.

Charles-Albert, disait-on, a régné comme un sage et combattu comme un héros. Victime dévouée d'une cause perdue, il s'est éteint comme Napoléon, sans puissance, mais non sans gloire.

Les regrets étaient surtout profonds dans ces vallées vaudoises, qu'il avait naguères affranchies.

Autant elles avaient apprécié ses bienfaits, autant elles ressentirent douloureusement sa perte.

Dois-je exposer maintenant les quelques détails secondaires que l'histoire moderne des vallées vaudoises, pourrait m'offrir encore? Non : leur existence politique est changée; une nouvelle ère commence; la vie se poursuit : d'autres historiens viendront plus tard la raconter (1).

(1) Il est quelques faits néanmoins que je ne saurais passer sous silence. — Grâce à la généreuse initiative du colonel Beckwith, un temple vaudois va s'élever à Turin; et sept habitations professorales, seront construites en face du collége de la Trinité, à La Tour. Grâce à celle d'un membre du parlement (M. Malan, d'origine vaudoise, député en 1849, par le collége de Briquéras), deux chaires nouvelles ont été fondées dans ce collége : l'une pour les sciences naturelles, l'autre pour les classes de philosophie. Elles

Puisse leur histoire future être aussi belle et moins troublée que celle de leur passé.

Heureuses les contrées éclairées par l'Evangile!

Il peut seul relever la dignité humaine au sein de ces peuples en travail de renouvellement, auxquels le catholicisme a disputé jusqu'à la liberté de penser.

Puissent les ruines que ce dernier a faites, refleurir un jour, au souffle immortel qui vivifie les âmes et affranchit les peuples! La vérité est la puissance de Dieu! Elle vous rendra libres, a dit le Rédempteur (Ev. s. saint Jean, VIII, 32, 36); et l'espérance fait partie des devoirs du chrétien. (1re Ep. Cor. XIII, 13.)

Ainsi dans tous les pays que les Vaudois ont occupés autrefois: en Bohême, en Provence, en Calabre, ils ont été détruits par la persécution; les Eglises de Saluces, de Pragela et de Barcelonnette, qui ont passé sous la domination française, n'existent plus aujourd'hui; les seules Eglises des vallées du Piémont, qui sont demeurées sous le sceptre de la maison de Savoie subsistent encore de nos jours.

ont été fondées sous le voile de l'anonyme. — Un nouveau temple protestant, plus rapproché du chef-lieu, va se construire à La Tour. — L'établissement d'un culte public pour les Vaudois, est en projet à Pignerol. — Le collége de la Trinité, enfin, est en voie de se transformer en une Faculté complète; et le gouvernement paraît disposé à favoriser cette extension, si favorable au progrès des lumières.

Ce n'est donc pas aux princes de la maison de Savoie, que doit incomber la responsabilité des mesures cruelles, qui ont si souvent ensanglanté les vallées vaudoises. Victor-Amédée II offre seul une exception : encore, agissait-il sous l'influence impérieuse d'un pouvoir étranger; et, lorsque cette influence eut cessé, il sut lutter avec une noble énergie, contre la cour de Rome, pour maintenir aux Vaudois les droits qu'ils avaient reconquis, par leur vaillance et leur fidélité.

L'Eglise romaine, seule, fut en principe, toujours persécutrice. Le principe du servage mental ne pouvait pactiser avec celui de la liberté de pensée; et cette lutte se perpétuera, aussi longtemps qu'ils existeront tous les deux. On ne peut concilier le despotisme, qui fut la base du monde ancien, avec la liberté, qui a ouvert les sources de la vie moderne.

C'est à cette dernière que le trône, mieux conseillé, a dû de comprendre enfin, qu'il y avait plus de gloire à conserver les Vaudois qu'à les détruire. Comme ces monuments des temps anciens qui attirent, de loin, les pas du voyageur, et que leurs alentours protègent d'une sollicitude éclairée, ils sont vénérables par leur antiquité même.

Mais, il y a ici plus que des ruines; il y a un peu-

ple; il y a une Eglise; il y a des citoyens laborieux et dévoués, qui peuvent honorer leur patrie. Les vallées vaudoises sont, proportionnellement à leur population, la partie du Piémont la plus civilisée.

Sous la main ferme et généreuse de Charles-Albert, les Vaudois ont vu tomber ces barrières vieillies, que l'esprit du moyen âge leur avait imposées. Ils ont pris part aux droits nouveaux, créés par le régime constitutionnel. Ils ont cessé d'être restreints dans les limites de leurs Vallées.

Puissent-ils s'étendre, sans s'amoindrir. Qu'on ne dise pas d'eux : c'est quand le pays était petit, que le peuple était le plus grand. L'esprit évangélique a fait leur grandeur et leur force : puisse-t-il ne jamais les abandonner! Et, selon les expressions de Janavel : « Que la crainte de l'Eternel se tienne en « sentinelle, au-devant de leur cœur, plus puissante « que nulle épée. »

FIN DE L'ISRAEL DES ALPES.

BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

DE

L'ISRAËL DES ALPES

OU

LISTE DES OUVRAGES QUI TRAITENT

DES VAUDOIS

ET DES ANCIENS MANUSCRITS EN LANGUE ROMANE
OU ILS ONT EXPOSÉ LEURS DOCTRINES.

PARIS,

LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX,
RUE TRONCHET, 2.

1851.

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMPAGNIE,
RUE SAINT-BENOIT, 7.

SOMMAIRE.

—

PREMIÈRE PARTIE : Sources imprimées. — PREMIÈRE SECTION : *Auteurs originaux qui ont traité de l'histoire des Vaudois d'une manière spéciale.* § 1 : Auteurs vaudois. § II : Auteurs vaudois, mais anonymes. § III : Auteurs originaux, étrangers aux Vallées, qui ont écrit dans un sens favorable aux Vaudois. § IV : Auteurs originaux, étrangers aux Vallées, qui ont écrit dans un sens défavorable aux Vaudois. — SECONDE SECTION : *Auteurs qui se sont occupés de recherches de détail, sur différentes questions relatives à l'histoire des Vaudois.* § I. Traités latins. (La plupart *contra Valdenses,* et se rapportant généralement aux disciples de Valdo, plutôt qu'aux Vaudois du Piémont) § II : Thèses académiques. § III : Auteurs divers. — TROISIÈME SECTION. *Ouvrages historiques sur les Vaudois, dérivés des premières sources et pouvant servir à les compléter.* — QUATRIÈME SECTION. *Ouvrages polémiques.* § I : Contre les Vaudois. § II : Pour la défense des Vaudois. — CINQUIÈME SECTION. *Ouvrages périodiques, artistiques, pittoresques, scientifiques et littéraires, relatifs aux Vaudois.* § I : Relations de voyage. § II : Ouvrages descriptifs. § III : Ouvrages illustrés. § IV : Romans et poëmes. § V : Journaux. — SIXIÈME SECTION. *Ouvrages historiques, où il n'est traité des Vaudois qu'incidemment, mais qui renferment des notions ou des documents particuliers.* — CHAPITRE PREMIER. *Ouvrages spéciaux.* § I : Histoire locale. § II : Histoire individuelle. CHAPITRE SECOND. *Ouvrages d'un caractère général.* § I. Histoires ecclésiastiques. § II : Histoires profanes. — SEPTIÈME SECTION. *Documents détachés.* § I : Collections de pièces officielles. § II : Collections de documents divers.

DEUXIÈME PARTIE. Sources manuscrites. — PREMIÈRE SECTION. *Anciens manuscrits vaudois, en langue romane.* § I : Origine de ces MSC. § II : Manuscrits bibliques. § III : MSC. de Genéve. § IV :

MSC. de Dublin. § V : MSC. de Cambridge. § VI : Indication de ce qui a été publié de ces manuscrits. — DEUXIÈME SECTION. *Manuscrits déposés en diverses archives.* § I : Publiques. § II : Particulières.

TROISIÈME PARTIE. Pièces détachées, imprimées et manuscrites. — CHAPITRE PREMIER. *Confessions de foi, publiées par les Vaudois ou en leur nom, en différentes langues.* CHAPITRE DEUXIÈME. Pièces historiques, *antérieures à la bulle d'Innocent VIII, contre les Vaudois.* (1487.) — POUR MÉMOIRE : Fragments inédits des anciens livres vaudois en langue romane et autres pièces justificatives, la plupart inédites (que les proportions restreintes de cette bibliographie n'ont pas permis de publier *.)

* D'après une lettre de M. Hahn, récemment reçue, il se trouverait déjà une liste, assez étendue, d'ouvrages sur les Vaudois, dans *Nederlandsch Archief voor Kerkelique Geschiednis. Leide,* 1846, *Tome VI, p.* 109 *à* 132. — Un certain nombre de ces ouvrages sont indiqués dans le *Manuel* de WINER : (*Handbuch der theologischen literatur...* Troisième édition, Leipsic 1838). Section XX; parmi les *précurseurs de la réformation;* et dans quelques autres livres de bibliographie.

PREMIÈRE PARTIE.

Sources imprimées.

SECTION PREMIÈRE.

AUTEURS ORIGINAUX QUI ONT TRAITÉ DE L'HISTOIRE DES VAUDOIS, D'UNE MANIÈRE SPÉCIALE.

—

§ Ier.

Auteurs vaudois.

MIOL, VIGNAUX.

PERRIN.

PERRIN. « Histoire des Vaudois et des Albigeois, etc., à Ge-« nève, pour Matthieu Berjon. CIↃ. IↃI. XVIII. (1618.).» — Deux volumes, ordinairement reliés en un : de XXX, 248 : IV et 333 pages; les 157 dernières contiennent des livres vaudois, en langue romane, avec la traduction. L'épître dédicatoire est adressée à Lesdiguières, et datée *de Nyons, en Dauphiné, ce* 1er *janvier* 1618.

Perrin n'était pas d'origine vaudoise, (il était né à Lyon); mais comme les documents, dont il a fait usage, lui sont tous venus des vallées (Gilles, p. 383. Perrin, ch. III et p. 57-60.), il doit, comme historien, entrer dans la classe des historiens vaudois. — Parmi ces documents historiques, sont les mémoires de VIGNAUX, intitulés : *De la source, ancienneté, doctrine, religion, mœurs, confessions et progrès du peuple surnommé Vaudois, ha-*

bitant dans les vallées du Piémont. — Ces mémoires sont aujourd'hui perdus. — Un auteur moderne affirme, à tort, les avoir consultés. (Fabre d'Olivet. *Les Montagnards des Alpes*, Tome I, p. 26.) — Les *mémoires de Vignaux* n'étaient du reste que la traduction d'un ouvrage semblable, composé en italien par Jérôme Miol, pasteur d'Angrogne en 1580. (Gilles, p. 383.)

Perrin eut encore à sa disposition beaucoup d'autres documents. (Voir ses chap. II, III, et VII.) — On lit dans les *Actes des synodes du Dauphiné* (synode tenu à Grenoble en 1602), que les pasteurs de l'Embrunois et du Val-Cluson (qui faisait alors partie du Dauphiné), étaient invités à recueillir « toute « sorte de pièces, pour servir à l'histoire de la vie, doctrine « et persécutions des Albigeois et des Vaudois. » Au *synode d'Embrun* (en 1603), on décida de remettre ces pièces à M. Chamier, pasteur à Montélimart, qui s'était chargé d'écrire cette histoire : (Léger parle de M. Chamier, P. II, p. 257, 258) ; M. Chamier délégua cette mission à M. Crisson (synode de Grenoble, 1605), qui lui-même la remit à Perrin, pasteur à Nyons. (Voir une note à la p. 147 du T. II, de cet ouvrage.) — En 1604, les vallées vaudoises avaient encore envoyé des pièces historiques, que Vignaux lui-même apporta à Perrin. (Gilles, p. 333.) Le *synode de Saint-Marcelin*, tenu en 1606, exhorta ce dernier à presser son travail. — Au *synode d'Orpières*, tenu en 1608, Perrin demanda une allocation pour subvenir aux frais de ses recher. ches. — Il présenta le manuscrit de son ouvrage en 1609, au *synode de Saint-Paul-trois-Châteaux.* — Le style de cet ouvrage fut retouché à Genève par M. Tronchin. (*Registres de la vén-Comp.* vol. E., p. 205.) — Le *synode de Tonneins* (1614, art. VI) décida qu'il en serait envoyé un exemplaire à chaque pasteur du Dauphiné. Mais il ne paraît pas que ce livre ait généralement répondu à l'attente qu'on en avait conçue; car le *synode de Vitré* (1617, art. IV.) décida que l'ouvrage de Perrin serait soumis à l'examen des pasteurs et professeurs de Genève. Le résultat de cet examen ne paraît pas non plus avoir été avantageux, puisque le *synode de Charenton* (1623, chap. X, art. 1er) décida qu'on procéderait à la composition d'une *Nouvelle His-*

toire des Vaudois et des Albigeois. (M. Tilloit, de Sedan, en fut chargé. Les provinces du Dauphiné furent exhortées à lui envoyer tous les documents qu'elles pourraient réunir ; mais la mort l'empêcha de réaliser ce dessein.)

Indépendamment de la somme que Perrin avait demandée au synode d'Orpières, cet auteur reçut 300 livres de celui de Privas (tenu en 1612, art. III) ; et en outre il vendit son manuscrit à l'éditeur qui l'imprima. (*Arch. de la vén. Comp. de Genève*, vol. E., p. 203.) — Jamais peut-être le prix d'un travail historique n'avait été moins mérité. — Si Perrin avait publié tout simplement les documents qui lui furent remis, son ouvrage aurait acquis une grande valeur ; car ces pièces venaient des sources les plus directes : (le *synode de Mentoules*, 1612, avait décidé qu'une Bible in-folio serait remise à un particulier de Pragela en échange des nombreux manuscrits qu'il avait fournis à Perrin). Ces manuscrits étaient au nombre de douze volumes. (Perrin, p. 57-60.) Non-seulement Perrin n'a pas su profiter de ces riches matériaux, mais il a même été accusé d'en avoir fait un usage infidèle ; (voir dans le *Magasin Britannique*, nº CXIII, p. 397, un remarquable article du docteur Todd, sur le *Livre de George Morel*, Bibl. Dublin, clas. C. Tab. V, nº 18.)

Comme écrivain, Perrin n'a qu'un talent très contestable. Ce qui rend son ouvrage précieux, ce sont les fragments originaux des anciens traités vaudois qui terminent le volume. — Perrin est rare dans les bibliothèques publiques, et assez fréquent dans les collections particulières.

GILLES, en italien Gillio, en latin Ægidius.

« Histoire ecclésiastique des Eglises réformées, recueillies en quelques vallées de Piedmont et circonvoisines, autrefois appelées Vaudoises ; commençant dès l'an 1160, de nostre Seigneur et finissant en l'an 1643 ; par Pierre Gilles, pasteur de l'Eglise réformée de La Tour.... A Genève, pour Jean de Tournes.... M DC.XLIV. » Un vol. in-4° de XX, 569 et XLV p. — Réim-

primé, d'après *Winer* (Handb. der théolog. Litter. Sect. XX), en 1655, in-4° ; à Genève.

L'épître dédicatoire, adressée *aux pasteurs, anciens et diacres, et à tous les fidèles des vallées du Piedmont*, est datée : de *La Tour*, *ce* 27 *de Juin* 1643, *et de mon âge*, *le* 72e.

Le projet de cette nouvelle histoire des Vaudois fut conçu immédiatement après l'apparition de l'ouvrage insuffisant de Perrin. — On lit dans les *Actes des synodes vaudois* (syn. de Pramol, tenu le 15 septembre 1620) : « E ordinato, che si ridurra in « scritto, l'historia delle cose avenute in le chiese di queste tre « valli, dal 1600 in qua ; e è dato carrigo à M. Pietro Gillio, con « l'aiuto di M. Appia, e participatione di M. Gaio, e altri che po- « trano portare in ciò, aiuto opportuno..., etc. »

Cette histoire fut d'abord écrite en italien. — En 1627, elle était presque achevée dans cette langue, et il ne s'agissait plus que de rétribuer Gilles de ses travaux. — Le synode du Villa (tenu du 16 au 18 septembre 1625), avait décidé : « che ogni « chiesa darà à l'honorando *Pietro Gillio*, il compimenti d « scudi tre, con li due gia qui dananzi assignati. » D'où il ré- sulte que pour subvenir aux frais de cette histoire, chaque paroisse vaudoise s'était imposée une contribution de 5 écus. — On lit en effet dans les Actes du synode de 1627 (tenu à Pramol, du 13 au 17 septembre), que cette contribution, n'ayant pas encore été intégralement payée : « e ordinato che infra un mese « le chiese le più potenti, habiano da dargli (al reverendo M. Pie- « tro Gillio, per la fatica dell' Historia), il compimento de « scudi cinque, e le altre de scudi quatro, senza includerni fio- « rini quatro, datti nel principio da ogni chiesa. » — Ces quatre premiers florins avaient été donnés *pour l'achat du papier*.

Mais en 1630, des seize pasteurs vaudois, alors vivants (dont quinze en exercice et un émérite, sans compter le pasteur du Roure en Pragela), quatorze moururent de la peste, qui emporta plus de la moitié de la population totale des vallées vaudoises. — Gilles fut un des deux qui survécurent (mais il avait perdu ses quatre fils aînés); il était alors âgé de 59 ans, et prêchait encore deux ou trois fois le dimanche et une fois chaque jour, pen-

dant la semaine (voir son ouvrage, page 516, et dans l'*Israël des Alpes*. T. II, chap. V). — A cette époque, on fit venir de Genève de nouveaux pasteurs pour desservir les Eglises vaudoises. Comme ils ne pouvaient prêcher qu'en français, l'usage de cette langue prédomina; et Gilles, considérant qu'elle était plus répandue que l'italien, eut le courage de recommencer son travail et de l'accomplir tel que nous le possédons aujourd'hui.

Il a de grandes qualités, comme écrivain; énergique et naïf, plein de naturel et de force, on ne peut lui reprocher que d'avoir vieilli et d'être un peu diffus. — Comme historien, il est au premier rang par son exactitude, son impartialité et sa modération. — Mais c'est plutôt un chroniqueur qu'un historien; il raconte par ordre chronologique les faits qui se sont passés au sein de tous les pays dont il doit s'occuper. Dans le cadre de chaque année se trouvent successivement réunis les événements qui ont eu lieu dans les localités les plus étrangères les unes aux autres. De là vient que la lecture de Gilles, quoiqu'intéressante dans toutes ses pages, ne laisse que des souvenirs confus. Aux yeux de l'esprit comme aux yeux du corps, les images diverses qui se succèdent rapidement, s'effacent les unes par les autres.

L'histoire de Gilles fait source pour les événements qui se sont passés de 1550 à 1640. Elle fut mise à l'index par la cour de Rome, comme l'ont été plus tard l'ouvrage de Léger et le volume que j'ai publié en 1834. — Gilles doit être lu en regard de Rorengo, qui raconte, à un autre point de vue, les mêmes faits que lui, et qui cherche souvent à le réfuter; mais sans succès. — Rorengo l'appelle : *il professore Gillio*; (Dédicace, p. 2) et dit : « *che si vantava d'havere corsa l'Ialia, l'Alemagna e diversi paësi, per cercar nuove dottrine o vecchi*..., etc. » (Ror., chap. XV, p. 73). — Cela prouve les connaissances de notre auteur et le prix qu'il attachait à la vérité.

On lit dans les Actes du synode, tenu à Pinache le 1er mai 1607 « E stato proposto da M. *Pietro Gillio*, ministro della Torre, se

« sarebbe bene di metter in scritto tutte le difficolta e questione, « onde sara trattato nei sinodi..., etc. » Ce projet d'archives régulières, proposé par le premier de nos historiens, n'a été mis à exécution que deux siècles plus tard. — Deux pasteurs vaudois, contemporains de Gilles, portaient le même nom que lui : c'étaient Pierre Gilles, pasteur à Molines, et Jaques Gilles, pasteur à Angrogne. — Ce dernier avait été suspendu de ses fonctions pour six mois. (Synode du Villar, septembre 1616.) — Je les mentionne pour prévenir les erreurs que la conformité de noms pourrait faire naître à la lecture des documents contemporains.

Gilles est l'auteur de quelques ouvrages polémiques dont voici l'origine. — Rorengo avait publié en 1632 un ouvrage contre les Vaudois : (*Breve narratione dell'introductione degl'heretici nelle valli.*) Le ministre du Villar, Valère Gros, réfuta cet ouvrage par ordre du synode (Léger, p. 539). Rorengo parle de sa réponse dans *Memorie storichi..*,, p. 252. — Rorengo s'adjoignit alors le préfet des moines de Pignerol, nommé Antoine Lazzari, et par pseudonyme, Théodore Belvédère. Ils écrivirent ensemble les *Lettres apologétiques*, qui parurent en 1643. (Elles étaient sur le ton de *Vittoria triomphale*, publiée par le cordelier Cassini, en 1610). — Gilles répondit aux *Lettres apologétiques* par des *considérations* qui amenèrent une nouvelle réplique des moines, sous le titre de *Turris contra Damascum* (publiée en 1636) ; en réponse à ce nouvel ouvrage, Gilles composa un traité latin en trente-trois chapitres ; mais avant que ce traité eut été imprimé, une quatrième publication monacale, intitulé : *Lucerna della christiana verita*, le força à reprendre la plume pour la réfuter aussi. — Sa réponse, intitulée *Torre evangelica,* avait quarante-huit chapitres. Théodore Belvédère y répliqua seul dans *Risposta al libro del Sr Gillio titolato Torre evangelica.* — Ce livre était divisé en dix-huit sections et dédié à la société *de propaganda fide et extirpandis hereticis.* Gilles y répondit encore et le réfuta en un pareil nombre de chapitres, dans un opuscule dont j'ignore le titre. — Tous ces ouvrages sont devenus très rares.

Il existe, de la main de Gilles, le manuscrit d'une ancienne

« *Discipline vaudoise,* » tirée des dispositions synodales antérieures à 1564, par le ministre Humbert Raymond, et complétée par notre auteur, sous ce titre : « Les ordonnances ecclésiasti-« ques, faictes par nos très-honorés Pères et Frères, ministres « de la Parolle de Dieu, aux Vallées de Luzerne, Saint-Martin, « Pérouse, Cluson et Marquizat .... transcriptes en ce présent « livre, par moy, Pierre Gilles, secrétaire, l'an 1610, par le com-« mandement du Synode. » De 1615 à 1630, Gilles fut presque toujours modérateur de l'Eglise Vaudoise. — La réimpression de son histoire avait été entreprise récemment par Mme Jenkinson, bienfaitrice des vallées vaudoises. Les dix premiers chapitres seuls ont été réimprimés.

LÉGER.

« Histoire générale des Eglises Evangéliques des vallées du Piémont, ou vaudoises... par Jean Léger, pasteur et modérateur des Eglises des Vallées, et depuis la violence de la persécution, appelé à l'Eglise Wallonne de Leyde. Le tout enrichi de tailles-douces. A Leyde, chez Jean le Carpentier, 1669. » — Deux volumes fol. de XXXVIII et 212 pages, pour le T. I; et de XVI, 385, et VI p. pour le T. II (1). — Ces deux volumes sont ordinairement reliés en un seul. — L'ouvrage est accompagné d'une carte des Vallées, collée sur toile et assez exacte; de vignettes, représentant divers supplices infligés aux vaudois martyrisés; et d'un faux titre, gravé sur cuivre, représentant deux vieillards qui soutiennent chacun un médaillon, entre lesquels retombe une draperie où se lit le titre de l'ouvrage. Le médaillon de droite renferme un lys, entouré d'épines, avec cette devise : *luctor et emergo;* celui de gauche, un arbuste enflammé, avec ces mots: *quamvis uror non comburor.* Les figures de vieillards foulent aux

(1) Cette histoire a été traduite en allemand, par *Hans-Fréderic Von Schweinitz*, avec une préface de *Sigismond-Jaques Baumgarten.* Breslau, 1750. 2 vol. 4o.

pieds les insignes du papisme ; et dans l'espace qui est entre eux, en dessous de la draperie qu'ils soutiennent, on voit un évêque, un soldat et un moine, qui frappent sur une enclume, sous laquelle se lit : *tritantur mallei, remanet incus.* Vers le haut de la page, un écusson soutenu par deux génies, renferme un chandelier entouré de sept étoiles, avec cette indication : *antiqua convallium insignia*, et cette exergue : *lux lucet in tenebris.*

L'ouvrage de Léger n'est à vrai dire que l'histoire de la persécution de 1655 ; ou plutôt la collection assez confuse des pièces relatives à cet événement. — Dans sa première partie il a reproduit les traités vaudois, en langue romane, publiés par Perrin ; en y ajoutant un fragment de *La Nobla Leyczon*, et quelques autres documents. — Léger est le plus diffus et l'un des plus superficiels de tous nos historiens. Il a dû une partie de son importance à l'époque dans laquelle il a écrit, et au format imposant de son livre. Il est souvent inexact, crédule et passionné : mais ce dernier défaut était presque inévitable, dans un auteur contemporain et victime des événements qu'il rapporte.

Je ne donnerai point ici de détails sur sa vie, car il a pris soin de placer lui-même sa biographie dans le dernier chapitre de son ouvrage ; on en verra du reste ce qui importe à l'histoire dans le T. II, chap XI, de l'*Israël des Alpes.*

Léger a publié à part, une *Remonstrance pour les Vallées*, sur diverses infractions aux patentes de Pignerol ; et une *Apologie des Eglises du Piémont,* (sans nom d'auteur : Harlem, 1662, in-4o de 39 pages), qui n'a pour objet que sa propre défense.

J'ignore l'époque précise de sa mort ; mais il n'existait plus 13 ans après la publication de son *histoire* ; car on trouve, à la date du 27 août 1684, une ordonnance royale, dans laquelle il est question des biens de *feu* Jean Léger. (Turin, *Archives de la cour des Comptes,* Regio controrollo, Finanze : 1684, no 179, fol. 55.)

L'Histoire de Léger a été réimprimée à Lyon, en un volume in-fol., en 1799 ; et traduite en Allemand : Breslau, 1750, in-4o. — Antoine Léger, oncle de l'historien, a composé des sermons qui ont été publiés, deux ans après sa mort, sous ce titre : *Ser-*

mons sur divers textes de l'Ecriture-Sainte, par A. Léger, pasteur et professseur en théologie. Genève 1720, 3 vol. in-8o.

ARNAUD.

« Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées..... le tout recueilli des mémoires qui ont été fidèlement faits, de tout ce qui s'est passé dans cette guerre des Vaudois, et mis au jour par Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. MDCCX. » — Un vol. grand in-12, de XXXIII, 65 et 407 p. — Sans lieu d'impression. On lit dans un journal : « Ce volume, « selon toutes les apparences typographiques, fut imprimé à Bâle, « chez Brandmüller, ou chez tout autre maître. » (*Etrennes nationales, faisant suite au Conservateur Suisse*... Lausanne 1845, chez Bridel, p. 126.) Je tiens de feu M. le pasteur Mondon, qui avait succédé au fils d'Arnaud, dans la colonie vaudoise de Gros-Villar (Wurtemberg), que ce volume a été imprimé à Cassel.

Les mémoires dont il est fait mention dans le titre, et qui ont servi à l'auteur, sont : 1o le *Journal de l'expédition*, écrit chaque jour par Paul Reynaudin, qui suspendit ses études de théologie à Bâle, pour suivre ses compatriotes à la conquête de leurs vallées. (Arnaud, p. 175.) Il reprit ses études en 1692, et publia en 1694 sa thèse d'inauguration, intitulée : *Dissertatio de Valdensibus.* (Il fut placé comme pasteur à Pral en 1695 ; à Rocheplate en 1702, et à Bobi en 1705. C'est là qu'il finit ses jours en 1736, après avoir été longtemps Modérateur de l'Eglise vaudoise.) — 2o Des *mémoires particuliers*, écrits par François Hugues (ou Huc) du Vigan. (Arnaud, p. 216-217.) — 3o Une *relation de l'attaque* de la Balsille par Catinat, imprimée à La Haye (chez Olivier Le Franc, MDCXC), et reproduite textuellement par Arnaud, de la page 281 à 297. — 4o Des lettres particulières, publiées à la fin du volume.

Plusieurs auteurs ont donné des détails sur la vie d'Arnaud ; entre autres M. Brachebridge, qui a publié, en anglais, la *biographie* de cet homme célèbre ; et M. Acland qui a traduit son

ouvrage : *The glorious recovery by the Vaudois... etc. London*, 1827. in-8o de CXIX, XXV et 239 pages. — (On trouvera quelques autres détails dans le T. III, chap. 3 et 9 de l'*Israël des Alpes*.)

Arnaud n'était pas d'origine vaudoise ; il était né aux environs de Die, en Dauphiné. — Il fut obligé de quitter les vallées en 1698, par suite du décret du 1er juillet 1698, qui en bannissait tous les habitants d'origine étrangère. Il se retira en Allemagne, et fut pasteur de Dürmentz. — En 1703, les événements politiques lui permirent de venir reprendre du service dans les vallées vaudoises. On le trouve encore pasteur de Saint-Jean en 1706. — L'année d'après il alla à Londres, où Van-Somer fit son portrait. — Etant ensuite revenu dans les Vallées, il fut de nouveau obligé de les quitter en 1709. — Guillaume III l'engagea alors à venir à sa cour, et lui accorda un brevet de colonel. Mais Arnaud préféra retourner en Allemagne ; la reine Anne lui accorda une pension de 226 livres sterling (1721 fr.), et il mourut à Schonberg, en 1721, agé de 80 ans.

On a plusieurs portraits de lui. Le meilleur est celui qui fut dessiné et gravé sur cuivre, à Londres, par Van-Somer. — Médaillon ovale de 116 millimètres de hauteur et de 112 de largeur, avec cette seule inscription : *Henry Arnaud, Pasteur vaudois.*

La glorieuse rentrée des Vaudois, par Arnaud, était devenue très rare : Deux exemplaires de cet ouvrage se vendirent à Londres en 1829 et en 1832, l'un 131 fr. 85 c., et l'autre 211 fr. 75 c. — Il a été réimprimé, en 1845, chez Altinger, à Neufchâtel, avec une préface de *F. de Rougemont*, grand in-18, de XII et 251 p. — Les premiers cahiers autographes de cet ouvrage sont déposés à la bibliothèque royale de Berlin.

AUTEURS MODERNES.

I. « Défense historique des Vaudois, ou lettres à Mgr l'évêque Bigex, sur l'origine, la doctrine et les mœurs des Vaudois » par Peyran, Modérateur des Eglises vaudoises. » — Publié à Lon-

dres, par M. Sims, en 1826. — Ces lettres furent écrites en 1818 en réponse à une *pastorale* de Mgr. Bigex, évêque de Pignerol. — Il y a de l'esprit et de l'érudition.

II. « Exposé historique de l'état des Vaudois, dans les vallées du Piémont, par M. Pellegrin. » Harlem : 1824, in-12. La vente de cette brochure était destinée à la fondation de l'hôpital de La Tour, et produisit près de deux mille francs. — M. Pellegrin est encore l'auteur d'un traité d'*arithmétique à l'usage des écoles vaudoises,* (Turin, Pomba et comp., 1836, deux petits vol. in-18); et d'un recueil de récits scripturaires, intitulé : *Bible de la jeunesse;* deux forts volumes in-12, de 540 et 640 pages. Amsterdam, chez Delachaux, 1830.

III. « Considérations sur les vaudois du Piémont, par Timoléon Peyran. » Genève, 1825; in-8° de 94 pages. C'est une thèse théologique.

D'autres thèses ont été soutenues par des Vaudois, sur des sujets empruntés à l'histoire de leur patrie. — Bastie : *Dissertationis historico-theologiæ de Valdensibus, pars prima :* sur leur origine et leur doctrine; *pars altera, agens de afflictionibus*... etc. Bâle, 1700 ; soutenues devant Samuel Werenfelsius, le 13 et le 14 mars 1700. — Ce Werenfelsius est l'auteur d'une élégie en vers latins, *ad Valles pedemontanas,* remarquable comme œuvre littéraire. — Bastie fut frappé d'apoplexie en février 1727, et vécut encore plusieurs années privé de sa raison.

IV. « Le livre de famille, ou instructions familières sur l'histoire des Eglises vaudoises... par Pierre Bert, ancien Modérateur... etc. » In-12 de 105 pages. Genève, Barbezat, 1830. — M. Bert était un écrivain et un orateur plus distingué que cet opuscule ne pourrait le faire croire. — Il est l'auteur aussi de la traduction de l'*Evangile selon saint Jean, en patois actuel des Vallées,* imprimée à Londres en 1830; in-8° de 231 pages.

V. « Histoire des Vaudois des vallées du Piémont, et de leurs colonies, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par Alexis Muston, docteur en théologie. » T. I, un vol. in-8° de XX et 528 p. avec carte et fac-simile. — La suite n'a pas paru; mais l'ouvrage tout entier a été repris, sur un autre plan, et avec plus de ma-

tériaux et de critique, dans l'*Israël des Alpes*. — On a publié séparément : 1° « Siloë des Alpes; ou sources vives de la grâce, jaillissantes dans l'Eglise vaudoise, depuis les premiers siècles jusqu'à la réformation. » 2° « Les parfums de l'hysope ; ou la foi dans les solitudes; histoire de l'Eglise vaudoise dans les Hautes-Alpes » (Vallouise, Freyssinières, Queyras, etc.) 3° « Les témoins du Seigneur; histoire des Vaudois persécutés en Provence » 4° « La couronne d'épines; histoire des Vaudois persécutés en Calabre, et martyre admirable de Jean-Louis Paschal, leur pasteur. » 5° « Les martyrs Vaudois; ou les confesseurs de la vérité dans les vallées du Piémont. » 6° « Les lys d'Israël, abattus par l'orage; histoire des Eglises vaudoises dans la province de Saluces et dans la plaine du Piémont. » 7° « La foi dans les épreuves ; ou la cruelle persécution et la glorieuse défense des Vaudois, en 1560, » 8° « Les Pâques Piémontaises ; ou le massacre des Vaudois du Piémont, en 1655. » 9° « Le bras de Dieu dans la persécution : histoire de l'héroïque défense des vallées vaudoises, par Josué Janavel. » 10° « Les Néhémites : ou l'expulsion, l'exil, et la rentrée des Vaudois, de 1666 à 1690. » 11° « Ismaël au désert : ou les habitants des vallées vaudoises, expulsés en 1698. » 12° « La Gossen opprimée: histoire jusqu'ici inconnue, des vaudois du Pragela : depuis les temps les plus anciens, jusqu'à leur extinction. » 13° « Religion et patrie: histoire des vicissitudes de l'Eglise vaudoise, de 1560 à 1650. » 14° « La terre de servitude et la terre promise : ou les vallées vaudoises, depuis le séjour de Félix Neff dans les Alpes, jusqu'à l'émancipation civile et politique des Vaudois du Piémont. »

VI. Meille. « Les Vaudois en Calabre au quatorzième siècle. » Ouvrage intéressant inséré dans la *Revue suisse*. T. II. p. 647-658 et 687-709.

VII. « Histoire de l'Eglise vaudoise, depuis son origine, et « des Vaudois du Piémont, jusqu'à nos jours, avec un appen- « dice, etc.; par Antoine Monastier, ancien pasteur du canton « de Vaud et originaire des vallées vaudoises du Piémont. *Tou-* « *louse*, 1847 ; 2 vol. in-8° (le premier de 362 et le second de 385 p.) » — Cet ouvrage, publié par la *société des Traités reli-*

gieux, établie à Toulouse, a été traduit en anglais par la *société des Traités religieux de Londres*, 1848, un vol. in-12 de 432 p. — Les XIII premiers chapitres contiennent des généralités sur l'origine et la doctrine des Vaudois. Les 153 dernières pages du second volume contiennent la reproduction d'une partie des livres vaudois en langue romane, déjà connus. Il s'y trouve, entre autres, les fragments poétiques publiés par Raynouard (choix de poésies originales des Troubadours. T. II, *monuments primitifs de la langue romane.*) M. Monastier propose des modifications pleines de justesse, à la traduction de Raynouard; les variantes qu'il indique pour le texte roman, sont moins heureuses. — Les notes dont il a fait accompagner le traité *de l'Antechrist* (p. 323-363), et surtout le commentaire donné par lui sur le livre *du Purgatoire* (p. 365-375), méritent d'être prises en considération par tous ceux qui s'occuperont de ce sujet. — L'ouvrage de M. Monastier fait source, pour les faits d'histoire moderne, renfermés dans ses deux derniers chapitres.

VIII. Bert. « I Valdesi, ossiano i christiani secondo la chiesa primitiva, abitanti le così dette valli di Piemonte, cenni storici, da Amedeo Bert, ministro del culto valdese, e cappellano dalle Legazioni protestanti a Torino. » — Turin, 1849; un vol. in-8° de XXXV et 498 p. Cet ouvrage contient un résumé général de l'histoire des Vaudois (d'après les historiens antérieurs et avec les lacunes qu'ils y avaient laissées). Il y aurait quelque disproportion entre les traits succincts des premiers chapitres et les détails souvent minutieux des derniers, si l'auteur n'avait eu précisément en vue de faire connaître les temps modernes d'une manière spéciale. — Aussi est-il le premier qui fasse source pour tout ce qui tient à l'émancipation civile et politique des Vaudois. — Un heureux choix de pièces justificatives, dont plusieurs étaient inédites, accompagne cet intéressant volume. — Il y a surtout, de la page 386 à 390, des passages fort importants et très doctement rapprochés pour mettre en lumière l'antique autonomie du diocèse de Milan, dont les vallées vaudoises faisaient jadis partie, et qui alors, loin de subir la suprématie du saint-siége, était complétement indépendant

de l'Eglise romaine proprement dite. — M. *Amédée Bert* est le fils de l'écrivain précédemment cité comme auteur du *Livre de famille;* mais *I valdési* est une œuvre bien plus considérable, et qui sans doute, exercera en Italie une influence supérieure à celle des ouvrages analogues écrits dans une langue étrangère. — Un mot dit en passant (p. 310, ligne 12), m'engage à faire ici une observation de linguistique : c'est que le patois des vallées vaudoises a des racines bien plus régulières que l'idiome piémontais. — Les origines de ce patois sont de beaucoup antérieures à la naissance de l'italien et du français; elles précèdent même la langue romane, dont les documents primitifs offrent encore plus d'analogie avec le langage actuel des montagnards vaudois qu'avec celui des troubadours du treizième et du quatorzième siècle. L'existence de ce patois est à elle seule, pour ces montagnards, un titre de haute antiquité et de constante préservation des altérations étrangères; cet idiome populaire est donc un monument précieux.

§ 2.

Auteurs vaudois, mais anonymes.

I. « Histoire des persécutions et guerres, faites depuis l'an « 1555 jusques en l'an 1561 contre le peuple appelé Vau- « dois..., etc.» Avec cette épigraphe : « Il n'est point difficile « au Seigneur de sauver un grand nombre de gens ou un pe- « tit. » (1 Samuel II, 6 ; 2. Chroniques XIV, 11.) Imprimé sans lieu d'impression, en M. D. LXII ; grand in-8°, de 173 pages. — Traduit en latin, par *Christophe Richard;* Genève, 1581, in-8°. J'ignore le nom de l'auteur ; mais les matériaux de ce travail proviennent certainement des vallées. — (Voy les sources du chap. Ier du T. II, de *l'Israël des Alpes.*)

II. « Relation véritable de ce qui s'est passé dans les persé- « cutions et massacres faits, cette année, aux Eglises réformées « de Piémont ; avec la réfutation des calomnies dont les adver-

« saires de la vérité tâchent de les noircir; » sans lieu d'impression, M. DC. LV; in-4°, de 84 pages, mais divisé en deux parties, dont la première finit à la page 54; la seconde est intitulée : « Suite de la Relation, contenant une succincte réfu- « tation de l'invective du marquis de Pianesse.... à quoi est « ajoutée une briève confession de foi, des Eglises réformées « des vallées de Piémont. » — Cette confession, qui termine l'ouvrage, est celle qu'a reproduite Léger (P. I, pag. 112-116) et que le synode de 1839, a déclarée être la plus pure expression de la doctrine biblique, tenue de tout temps par l'Eglise vaudoise. (Voir, à cet égard, une note de cet ouvrage T. IV, chap. XIV.) — On ne sait ni où, ni comment, ni par qui cette confession de foi a été composée. Il est probable qu'elle a été composée à Genève (car dans l'année 1655, on ne peut trouver aucun moment ni aucune circonstance qui ait pu permettre de la dresser dans les vallées; Léger, du reste, ne dit pas qu'elle ait été composée par les Vaudois, mais seulement *publiée par eux* (1), P. I, pag. 112). Mais si l'on ignore les auteurs et l'origine de cette confession, on ne peut douter qu'elle ait été composée par des calvinistes. (Voir dans cette *Bibliographie*, P. III, chap. I, n° XII.) Je place cet ouvrage parmi les anonymes vaudois, parce que l'auteur y fait parler les Vaudois en leur propre nom (voir les pages 79 et 84); mais il n'en résulte pas, d'une manière absolue, qu'un Vaudois en soit l'auteur. — Léger appelle cet ouvrage : « Le manifeste des Eglises vau- « doises (P. I, pag. 112), et il dit dans sa biographie : en 1655... « J'écrivis en deux fois vingt-quatre heures mon premier et « plus gros *manifeste*.... et l'envoyai à Genève pour le faire « imprimer.... Ce que ces seigneurs ne voulurent pas per- « mettre.... » (P. II, pag. 365). Je ne sais s'il a été imprimé ailleurs; mais Léger ajoute qu'on ne lui renvoya pas son manuscrit (pag. 366).

(1) D'après les habitudes de style de Léger et surtout d'après les faits' ces mots : *publiée par les Vaudois*, ne doivent et ne peuvent signifier que *publiée au nom des Vaudois*.

A Paris, il composa un *second manifeste* qui fut imprimé dans toutes les langues. (Id., pag. 366.) — Voir les *sources* du chap. VIII, du T. II de l'*Israël des Alpes*. — La relation actuelle ne peut être ce *manifeste* là, puisqu'elle a été imprimée à Genève et non pas à Paris. — Il me paraît donc impossible, dans l'état actuel de la bibliographie vaudoise, de pouvoir déterminer l'origine de cet ouvrage et de la confession de foi qui le termine. — Cette pièce n'est, du reste, que la reproduction souvent textuelle, de la confession de foi de la Rochelle. (Voir dans cette *Bibliographie*, IIIe Partie, chap. Ier, n° XII.)

III. « Apologie des Eglises évangéliques des vallées de Piémont, faite en défense de l'innocence du Sr Jean Léger, « pasteur de l'Eglise réformée de saint Jean contre les impostures de Michel Villeneuve, Jean Vertu et semblables faussaires, apostés et stipendiés, etc.... Translatée de la copie « italienne, imprimée à Harlem, chez Jacob Alberts, 1662, in-4° « de 39 pages. »

Cette apologie est de la main même de Léger (pag. 371), et fut signée par tous les membres d'un synode vaudois, tenu à Angrogne, au quartier des *Malans*, le 13 septembre 1661. — L'édition italienne, imprimée à Harlem, est un in-4° de 16 feuillets sans pagination.

IV. « Apologia delle chiese Riformate del Piemonte, circa la « loro confessione di fede, e la continua successione di esse, « tanto ne statii del Paëse, quanto ne valdesi, contra le gravillationi e calonnie del Priore Marco Aurelio Rorengo, di « Lucerna; in Geneva, appresso Francesco Bouvard, anno 1662.» — Petit in-8° de XXXVIII et 156 pag. — Rorengo avait prétendu que la confession de foi dont il est parlé plus haut (§ 2, n° II) n'était pas conforme aux anciennes doctrines vaudoises, ni à la Bible, ni à la raison; et qu'enfin elle n'était pas l'œuvre des Vaudois. Ses observations sont mêlées de beaucoup de sarcasmes, de mauvais goût; son ouvrage était intitulé : « Esame intorno alla nuova breve confessione di fede, « delle chiese riformate di Piemonte, in cui si fa conoscer alli « professori d'essa distrutta con la novita la pretesa antica con-

« fessione. Del Priore Marc'Aurelio Rorengo ; de Conti di Lu-
« serna ; in Torino per Carlo Gianelli, 1658. » — Petit in-4° de 48 pag. — C'est à cet ouvrage que répondent ici les Vaudois; mais j'ignore le nom de l'écrivain.

V. « Très humble remontrance touchant le pitoyable état où se trouvent à présent réduites les pauvres Eglises évangéliques des vallées de Piémont, à cause de l'altération et violation de leurs concessions, et particulièrement de la patente de 1655.... *A Haerlem*.... 1662. » — Sans pagination; in-4° de 12 feuillets. — Cette *remontrance* fut composée par ordre du synode vaudois de novembre 1661.

VI. « Récit de ce qu'il y a de plus considérable aux affaires des Eglises réformées des vallées de Piedmont, depuis les massacres de l'année 1655... *A Haerlem*, 1663. » — Petit in-4° de IV et 60 pag. — Le titre de cet opuscule est beaucoup plus long que je ne le donne ici.—Les détails particuliers qu'il contient, et les ménagements de langage employés à l'égard des autorités piémontaises, m'ont seuls autorisé à attribuer cet ouvrage à un auteur vaudois : dans la pensée qu'un étranger n'eut pu ni connaître ces détails, ni surtout éprouver le besoin de pareils ménagements. La même observation est applicable à l'ouvrage suivant.

VII. « Histoire de la persécution des vallées de Piémont, contenant ce qui s'est passé dans la dissipation des Eglises et des habitants de ces vallées, arrivé en l'an 1686, à Rotterdam. » M. DC. LXXXIX, in-4° de 36 pag. — Cet ouvrage a été traduit en allemand, et imprimé dans cette langue, en 1690, en un vol. in-18 de 155 pag. — Voir les *sources* du chap. XV, du T. II de l'*Israël des Alpes*.

VIII. « Cinq lettres, par un Vaudois des Gaules cisalpines, sur quelques pages d'un livre intitulé : » HISTOIRE GÉOGRAPHIQUE, NATURELLE, etc... (Pour le titre de ce dernier ouvrage, voir dans cette *Bibliographie* : section VI, § 1, n° XIV.)

Brochure in-8°, de 74 pages imprimée, en 1784, sans lieu d'impression. — C'est une excellente dissertation sur l'origine, les mœurs, la doctrine et l'antiquité des Vaudois. — Cet ouvrage

a été attribué à Marauda, auteur du *Tableau du Piémont sous le régime des rois;* mais il est dû à la plume de Paul Appia, dont les mémoires inédits ont été fréquemment cités dans l'*Israël des Alpes*, T. IV, chap. XI et XII. (Marauda est aussi un écrivain vaudois; mais comme il n'a écrit aucun ouvrage spécial sur les Vaudois, j'ai dû placer ses écrits dans une autre catégorie. Voir sect. VI, § 1, nº XV.)

IX. « Histoire des Vaudois ou des habitants des vallées occidentales du Piémont, qui ont conservé le christianisme dans toute sa pureté et à travers plus de trente persécutions, depuis les premiers siècles de son existence jusqu'à nos jours, sans avoir participé à aucune réforme. » Deux vol. in-8º, sans date ni lieu d'impression : le 1er de pag. XXV et 132, et le 2e de 268; ordinairement reliés en un seul. (Le second vol. porte sur le titre : *seconde partie*, et non *Tome* 2.) — Cet ouvrage a été imprimé à Lausanne, chez *Luquiens*, et a été mis en vente à Paris, chez *Marandan*, en 1796. — On lit à la pag. XXIV, ligne 24 : « Le célèbre martyr du même nom que moi, *Guide Brez...* » Et l'on a cru que tel était le nom de l'écrivain. C'est une erreur : l'auteur de cet ouvrage se nommait *Jaques Brez*. — Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, nº 7979, dit qu'il est mort en 1800; Guénard, dans la *France littéraire*, T. I, pag. 508, dit : 1810; la date exacte est sept. 1809, à Midlebourg; Hollande. — Son ouvrage ne traite de l'Hist. des Vaudois que jusqu'à l'an 1655. Il en avait composé la suite jusques à l'an 1688. — Cette partie inédite, que j'ai en manuscrit, contient VII chap. en 104 pag. in-fol. — Le manuscrit ni l'imprimé ne renferment aucun fait nouveau. — Brez a publié, en outre : *La Flore des insectophiles précédée d'un discours sur l'utilité des insectes et de l'étude de l'insectologie*, *par Jaques Brez*, *à Utrecht*, 1791, un vol. in-8º de 524 pag. — Son Hist. des Vaud. a été traduite en allemand : Leypsic, 1798, in-8º.

§ III.

Auteurs originaux, étrangers aux Vallées, mais qui ont écrit dans un sens favorable aux Vaudois.

« I. Camérarius. De excidio reliquiarum Valdesium... lugubris « narratio. » Heidelberg. 1606, composé par *Joachim*, pubiié par son neveu *Louis*, trente ans après la mort de son auteur. — Cet ouvrage se rapporte aux Vaudois de Provence, et se trouve inséré dans *Historica narratio.... Joachimi Camerarii.... de fratrum orthod. Ecclesiis in Bohemia*, p. 303.

« II. Richard. Memorabilis historia, persecutionum bellorumque in populum vulgo valdensens appellatum, etc... » Genève, 1631. un vol. en italiques. Petit in-8 de 151 p. — Cet ouvrage n'est, avec quelques détails de plus, qu'une traduction de l'*Histoire mémorable de la guerre faite par le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, contre ses subjects des vallées d'Angrogue*, etc... M.D.LXII, sans lieu d'impression. Petit in-8 de trente pages. Et ce dernier ouvrage n'est lui-même qu'une traduction amplifiée de la *Storia dell' ultima guerra*, etc... imprimée en 1561

(Voir les *sources* des chap. XV et XVI du T. II de l'*Israël des Alpes* et le n° 1 du § II de cette section.)

« III. Morland. Histoire des Églises évangéliques des vallées « du Piémont. » Londres, 1658. Un vol. petit in-fol. de LX et 709 p. — Cet ouvrage est analogue à celui de Léger (mais il a paru avant lui); il se rapporte surtout à la persécution de 1655. — En voici le titre original : *The History of the Evangelical Churches of the valleys of Piemont, containaing... and punctual relation of thela te bloudy massacres* 1655. — Morland était fort jeune lorsqu'il composa cet ouvrage. Il avait été envoyé, par Cromwel, près la cour de Turin, comme ambassadeur extraordinaire, au sujet des Vaudois.

« IV. Brief discours des persécutions advenues aux Églises du « marquisat de Saluces. » Genève, chez Paul Marceau : M.DC.XX.

Un vol. in-32, de 132 p., suivi d'une relation sur les massacres de la Valteline. — Ouvrage composé par ordre du synode de Dauphiné, tenu à Briançon, 30 juin, 1620. (Voir les *Archives de la vén. Comp. des Pasteurs de Genève.* Registre F, fol. 8, verso.)

« V. Histoire de la persécution vaudoise dans le Piémont. » En allemand. Imprimé en 1690. In-12. (Bibl. de Berne.) — C'est, avec quelques détails de plus, la traduction de l'ouvrage cité dans cette section, § II, no VII. — On peut en dire autant d'un autre ouvrage allemand, intitulé : *Le Palmier de la Vérité chrétienne; c'est-à-dire les persécutions des protestants et des Vaudois.* Nuremberg, MDCXC, in-12.

« VI. Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyés au « duc de Savoie, par les Cantons Évangéliques, (de la Suisse), l'année 1686. » Bâle, MDCXC. Un vol. in-32, de 172 p.

« VII. Histoire d'une ambassade des Cantons Évangéliques de « la Suisse, au duc de Savoie en 1655. » — Inséré dans la *Revue suisse.* T. III, p. 260. — (Pour les événements de cette année 1655. (Voir les *sources* des chap. XXI à XXVII du T. II de cet ouvrage.)

« VIII. Le bannissement des gens de la religion prétendue ré- « formée, hors des estats du duc de Savoye, le tout selon l'or- « donnance et arrest de l'inquisition et sénat de Piedmont, à « Paris M.DC.XIX. » Petit in-12. — Se rapporte aux Vaudois de Saluces.

« IX. Lettre des fidèles du marquisat de Saluces... contenantes « l'histoire de leurs persécutions... et des deux martyrs... etc. » Genève 1619. (Voir les *sources* du chap. IX de ce 1er vol.)

« X. Lettre des fidèles des Vallées de Piémont à MM. les États- « Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. M.DC.LV. » (Voir pour les autres ouvrages originaux qui se rapportent à la même époque, les *sources* du chap. XXI du second vol.)

« XI. Relation en abrégé de ce qui s'est passé de plus remar- « quable dans le retour des Vaudois au Piémont..... etc. » La Haye. M.DC.XC. (Voir *sources,* au T. III, chap. 3.)

XII. « Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela, etc... » Petit in-4o, sans date ni lieu d'impression.

(Je place cet écrit parmi les ouvrages favorables aux Vaudois, parce qu'il est impartial dans les faits, et sans aigreur ni passion dans la forme, quoique l'auteur fût catholique, et personnellement hostile aux doctrines vaudoises.)

XIII. « Notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises protestantes des vallées du Piémont, suivie des ordonnances intolérantes, rendues contre ces chrétiens, etc... » Paris, 1822, in-8°. (Voir l'indication de plusieurs ouvrages semblables dans les *sources* des chap. XIII et XIV du IVe vol. de l'*Israël des Alpes.*)

XIV. « Moser. Histoire des Vaudois et de leur admission dans le duché de Wurtemberg, tirée des actes les plus authentiques. » Zurich, 1798. Un vol. petit in-8° de 558 pag., contenant des pièces justificatives au nombre de XIX. (En allemand.) — Moser était fort âgé lorsqu'il composa cet ouvrage; il en avait promis la suite et ne put la publier. Son livre est donc loin de contenir tout ce qui est relatif aux colonies vaudoises du Wurtemberg.

XV. « Dieterici. Histoire de l'introduction des Vaudois dans le Brandebourg. Berlin, 1831. Un vol. in-8° de XX et 414 pag. (En allemand.) — Il donne un résumé général de l'Histoire des Vaudois, et l'analyse d'un grand nombre de lettres relatives à leur introduction en Brandebourg.

XVI. « Mémoire sur l'arrivée des Vaudois à Stendal, » contenu dans le T. VI, d'Erman et Reclam : « Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les états du roi » (de Prusse). — La partie la plus intéressante de l'ouvrage précédent est empruntée à ce travail. — Les mémoires d'un exilé (*Memorie di me Bartolomeo Salvajot :* manuscrit qui s'étend de 1686 à 1688), complètent cette narration.

Observ. Voir pour compléter ce paragraphe une partie des *sources* et *autorités* des chap. V et VI du T. Ier de l'*Israël des Alpes;* ainsi que du chap. VIII du T. III.

§ IV.

Auteurs originaux, étrangers aux Vallées, qui ont écrit dans un sens défavorable aux Vaudois.

I. « Albert Cattanée (dit *de Capitaneïs*) : de ortu et deletione Valdensium » (sur les événements de 1487-1489); mémoires insérés dans *l'hist. de chap. VIII, par Guill. de Saligny... Le tout recueilli par feu M. Godefroy...* M. DC. LXXXIV. Paris, imprimerie royale in-fol. de XIV et 759 pag. — Voir à la pag. 277. — Cattanée avait reçu une délégation spéciale du pape Innocent VIII pour exterminer les Vaudois. (Voir la Bulle dans Léger, P. II, pag. 8-20. Hahn, pag. 744, et Bert, pag. 438 en abrégé. — Cette pièce est du 27 avril 1488.) Ses titres sont : *Albertus Cattaneus Placentinus*, *prolegatus apostolicus*, *archidiaconus Cremonensis*, *juris doctor.* — Ces mémoires eux-mêmes font partie d'une *Histoire des rois de France* qu'il avait composée, et qui ne nous est pas parvenue.

II. « Rorengo (dit *Rorenco*). Memorie historiche dell' introduttione dell' heresie nelle valli di Lucerna, Marchesato di Saluzzo e altre di Piemonte, editti, provisioni, diligenze delle Altezze di Savoja, per estisparle, col breve compendio d'esse e modo facile di confutarle; del Prior Marc' Aurelio Rorengo, dé conti di Lucerna. » (Ci, blason de famille.) *Torino*, 1649, in-4° de XX et 350 pag. — Le nom de cet auteur est écrit alternativement, *Rorengo*, *Rorenchus et Rorenco*, et cela dans son livre même : (fol. IV recto, VI verso, et VII recto.) La dernière orthographe se voit sur le titre de l'ouvrage suivant : « Breve narratione dell' introduttione de gl' heretici nelle valli de Piemonte, con gl' ordini fatti dalle Altezze di Savoja ; di Marc' Aurelio *Rorenco*, priore e de conti di Luserna e valle. Torino, 1632, petit in-4° de 114 pages » — Ce dernier ouvrage ne fut qu'une préparation et une ébauche du premier. — Ro

rengo était contemporain de Gilles. Il est précieux par le grand nombre de documents qu'il renferme. Son style manque de dignité ; et son esprit d'impartialité.

III. « Théodore Belvedère (son vrai nom était *Antoine Lazari*) : Relatione all' eminentissima congregatione de propaganda fide de i luoghi di alaure valli di Piemonte all' A. R. di Savoja soggette.... Torino. » (Sans date, mais de 1636), petit in-18 de 323 pag. — Il y est parlé du séjour de Farel, dans les vallées vaudoises, en 1532. — « Guillaume de Vuitiberg, vint « (dit-il), avec une armée de Luthériens au secours du roi Fran- « çois, et confisca les biens des seigneurs de Luserne, qui furent « exilés pendant trois ans. Puis, le gouvernement du pays fut « donné au prince de Meffi. » — N'ayant pu éclaircir ces faits, je n'en ai pas fait mention dans l'*Israël des Alpes;* et je les signale ici aux investigations des historiens qui viendront après moi.

IV. « Relazione de successi nelle valli di Luserna e Piemonte, l'anno 1559-1634, sans date ni lieu d'impression. »

V. « Relation des événements qui se sont passés entre les Vaudois et le duc de Savoie, faite par ordre de S. M.... » Turin, 1655; imprimée également en italien : « somma delle ragioni e fondamenti, con quali S. A. R. s'e mossa a prohibiri alli heretici della valle di Luserna l'habitatione fuori de limiti tolérati ; » et en latin : « summa rationum quibus regia celsitudo, adducta est... , etc. » — Une autre relation semblable a été imprimée à Villefranche, et plusieurs autres sans lieu d'impression. (Voir dans l'*Israël des Alpes*, les sources du chap. XXI du T. 2e.)

VI. « Les assemblées sur les affaires des protestants des vallées de Piedmont, » sans date, ni pagination, ni lieu d'impression. — Cet opuscule se rapporte aux années 1662-1664.

VII. « Relation de la guerre contre les religionnaires nommés Barbets. » (Ouvrage cité à la pag. 15 de l'ouvrage mentionné dans cette section, § II, nº VII.) Je présume que ce doit être le même que : « Relation de la guerre de 1686 contre ceux des vallées... » In-4º de 8 pag., sans date ni lieu d'impression. A

la fin de cet opuscule se trouve : « Suite de la relation de la défaite des sujets rebelles de S. A. R., » etc.

VIII. « Le feu de la reconnaissance et de la joye pour la glorieuse victoire remportée sur les hérétiques vaudois, dans les vallées de Luzerne, par S. A. R. Victor Amé, II.... Chambéry, 1686, sans pagination. »

IX. « Recherches historiques sur l'origine des Vaudois, et sur le caractère de leurs doctrines primitives. » Paris, 1836, chez Perisse, in-8°. — Cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, est avoué par M. Charvaz, évêque de Pignerol (de 1832 à 1847) sur la couverture du livre intitulé : « Guide du catéchumène vaudois.... Paris, chez Perisse, 1840, 3 vol. in-18. — Les *Recherches historiques* ont pour but de prouver que les Vaudois ne sont pas antérieurs à Valdo. Cet ouvrage a été traduit en italien. — On pourrait y joindre (comme ayant été conçu sous la même influence), un opuscule historique (très peu exact) publié à Pignerol, en 1846, sous le titre de *Soirées Vaudoises.* — Le talent de M. Charvaz a été hautement apprécié par plusieurs écrivains. — On a rendu compte des motifs qui ont porté ce prélat à donner sa démission, en 1847, dans une brochure intitulée : *Un mot au* Messagiere Torinese, *et à la* Concordia, sur la démission de monseigneur Charvaz, évêque de Pignerol, par un défenseur officieux, qui n'est ni un obscurantiste, ni un rétrograde. Pignerol, imprimerie de Paul Ghighetti, 1848 ; in-8° de 31 pag. » — Le secrétaire du prélat, l'abbé Jorioz, docteur en théologie écrivit sur le même sujet : «Réponse à un article du journal la Presse.... Pignerol, 8 février 1848. impr. Lobetti-Bodoni ; in-8° de 8 pag. » — Voir, en outre, dans cette *Bibliographie,* section IV, § 1, n° XIX.

—

SECONDE SECTION.

AUTEURS QUI SE SONT OCCUPÉS DE RECHERCHES DE DÉTAIL SUR DIFFÉRENTES QUESTIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

—

§ I.

Traités latins.

(La plupart *contra Valdenses :* se rapportant généralement aux disciples de Valdo de Lyon et à d'autres protestants du moyen âge, plutôt qu'aux Vaudois du Piémont.)

I. Reynerus. « Contra valdenses : » Tel est le titre abrégé qu'on donne habituellement à son ouvrage écrit en 1250. (Herzog : *de origine et pristino statu Waldensium*, p. 3.) En voici le titre exact : « Summa de Catharis et Leonistis, seu Paupe-« ribus de Lugduno. » — On le cite parfois de la manière suivante : « Fratris Reyneri Sachoni, ordinis Predicatorum, Sum-« ma contra hæreticos : » ou bien : « Summa de Cath. et Leon. » — Gretserus, en insérant ce traité dans sa collection (*Opera*, T. XII), a ajouté à ce titre : « Liber contra Waldenses hæreticos, « nunc primum integre ex manuscripto codice editus. » — Ce traité a été publié par Martène (*Thesaurus novus anecdotorum*. T. V, p. 1762.) « *Ipsius auctoris ætate exaratus.* — Est-ce le texte original ?—Il provenait d'un manuscrit de Rouen.—D'Argentré (*Collectio judiciorum de novis erroribus...* T. I, p. 48) l'a publié d'après un manuscrit de *Caën;* et Echard (*Scriptores ordinis Prædicatorum*, T. I, p. 154), d'après un manuscrit de *Dublin.*

—Il se trouve en outre dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, T. VI, p. 47 : (édition de Passau) ; ainsi que dans les ouvrages suivants : *Biblioth. maxima P. P.* T. XXV, p. 264 ; Von-der-Hardt, *Rerum concilii Const.* T. III ; Usser, *de gravissima questione*, etc. — Flacius Illyricus, en a publié les six premiers chapitres : (*Catal. test. veritatis*, n° 267.) — Reynerus est quelquefois désigné sous le nom de *Sacco* ou de *Sacchonus*. Il dit de lui-même : « ego Rinherus olim hæresiarcha, nunc « Dei gratia sacerdos... annis XVII conversatus sum cum eis. » (Note de Gieseler, *Hist. Eccles.*, T. III, p. 598.) — C'est le plus intéressant des auteurs mentionnés dans ce §. — Au chap. III de son ouvrage, intitulé : *De causis hæreseorum*, il fait connaître les Eglises dues aux hérétiques dont il parle ; et il en nomme 41, qui portent toutes des noms allemands ou valaques. — Il donne plus loin, mais d'une manière générale, l'indication d'Eglises de Cathares, au nombre de 16. (Caput XVI.) — Il fait, tout en les combattant, un grand éloge des Léonistes et des Vaudois, surtout en parlant de leur attachement pour la Bible, et de la pureté de leur vie. — Il dit d'eux : « Nullum sanctum credunt « nisi Apostolos ; nullum invocant nisi Deum solum.... Legen- « das sanctorum non credunt ; miracula eorum subsannant : « reliquias contemnunt.... dicunt quod omne peccatum sit mor- « tale et nullum veniale.... et ita, Lombardiam intrantes, visi- « tant episcopos suos. » (Cap. V.) (Voir sur un Pseudo-Reinerus, interpolateur de cet ouvrage : Gieseler, *De Rainerii Sacchoni* summa de Catharis et Leonistis, *commentatio critica*. Goettingae 1834, et dans l'*Histoire Eccles.* du même auteur, 4e édit., T. II, p. 613. — Léger a cru qu'il y avait eu deux écrivains du nom de Reynerus. (*Histoire gén.*, pag. 170, note 2.) Son erreur provient, sans doute, de ce que notre auteur a été placé par Fréhérus au nombre des *scriptores rerum Bohemicarum*. — Je pense qu'on ne doit le citer qu'avec beaucoup de circonspection, comme autorité historique, à l'égard des Vaudois du Piémont : et je m'en suis abstenu, dans ce dernier travail.

Cette même observation s'applique plus fortement encore à la plupart des auteurs suivants. — Voir encore, sur les interpola-

tions qu'a subies l'ouvrage de Reynerus, et pour d'autres détails, l'ouvrage de M. Schmidt sur *les Cathares*. (T. II, note XVI.)

II. « Pilichdorf. Contra hæresin Waldensium. » (Publié par Gretserus, T. XII, 2e partie; et dans la *Bibl. max. Patrum*: T. XXV, p. 278.) — Ce traité renferme 36 chapitres.) — Il y est reconnu que les Vaudois font remonter leur origine jusqu'au pape Sylvestre. (§ I.) Plus loin : « dixit Christus : *vos estis lux mundi;* (§ X) et l'auteur reproche aux Vaudois de se cacher (§ XI) ; puis, il mentionne ainsi la réponse de l'un d'eux : « Non possum esse talis *Lucerna publica*, *propter instantes persecutiones*, quia vocant me hæreticum. » (§ XIII.) Cet auteur doit être de la fin du quatorzième siècle; son style est en général mauvais, et plein d'expressions injurieuses.

« III. Eberhard de Béthune. (Eberhardus Bethunniensis.) Li« ber anti hæresis ;» publié sous le titre de *Contra Valdenses*, Gretserus, T. XII; Bibl. max. P. P. T. XXIV. — « Ermengard, « Opusculum contra hæreticos qui dicunt et credunt mundum « istum et omnia visibilia, non esse a Deo facta sed a Diabolo. » — (Se trouve dans Gretserus, T. XII.) Il n'y est question qu'incidemment des Vaudois. L'éditeur dit lui-même : « Nec scio an itaque contra Valdenses. » (*Prœloquia.*) Voir pour plus de détails sur ces auteurs, Schmidt, *hist. des Cathares,* Tome II, note XVI.

IV. Gretserus, qui a édité les trois auteurs précédents, sous le titre de *Trias contra Valdensium sectam,* les a fait précéder d'un traité dont il était l'auteur : « Prolegomena in scriptores contra « Valdenses; » et après l'ouvrage de Pilichdorf, il donne « Refu« tatio errorum quibus Waldenses distinentur, incerto auctore. (Gretzeri opera, édit. d'Ingolstadt. T. XII; et Maxima Bibl. P. P. T. XXIV.)

V. Alain de l'Isle (Alanus de Insulis), ou tout simplement Alain : « Adversus hæreticos et Waldenses qui postea Albigen« ses dicti sunt. » Cité le plus souvent ainsi : *Contra hæreticos sui temporis;* et par différents auteurs, sous plusieurs autre titres. — Il se trouve dans « Alani theologi insignis opus... Anvers, 1654, fol. p. 199. — Les deux premiers livres de ce traité

ont été publiés séparément, à Paris, en 1612, in-8, sous ce titre « Contra Valdenses Judeos et Paganos ; » les deux derniers livres se trouvent sous un autre titre dans la *Bibl. script. cistercensium*, Cologne 1656. — Voir pour plus de détails, sur cet auteur, son homonyme et ses ouvrages, dans l'histoire des Cathares, par Schmidt, T. II, note XVI.

VI. « Bernard de Fontcaud (Bernardus de Fonte Calido), « Contra Valdenses et Arianos. » — Il est très peu parlé des Vaudois dans cet ouvrage. — « Valdenses (dit-il) dicti sunt nimirum a valle densa. » (Préliminaires.) — *Valdo* n'est pas nommé dans son ouvrage. Voyez aussi *Histoire littéraire de France*, T. XV, p. 35. L'auteur est du douzième siècle.

« VII. Moneta. Adversus catharos et Valdenses. » Un beau vol. in-fol., édité par *Richinius* à Rome, en 1743. — L'éditeur a fait précéder l'ouvrage d'une introduction sur la vie et les écrits de cet auteur, qui vivait au commencement du XIIIe s. et de deux dissertations : la 1re *de Catharis;* la 2e de *Valdensibus*. Il est dit au § I : « Valdensium nomen non peculiare alicujus « sectæ, aut hæreseos, sed commune omnium a seculo 12mo... « nec desunt qui sic dictos (Valdenses) velint, a voce italica, « *Valdesi*. »

VIII. Etienne de Borbonne (Stephanus de Bella Villa). « De « septem donis spiritus sancti. » — Publié dans d'Argentré, *Collectio judic. de novis erroribus*. T. I, p. 85-91. — Voir également Echard. T. I, p. 184-196. — Un manuscrit des *Septem dona* se trouve à Paris, à la *biblioth. de la Sorbonne*, sous le no 938. « *Hæc* « *narratio*, dit Herzog, majoris momenti esse videtur, cum quod « Stephanus ipse vidit virum cum Waldo societate conjunc- « tum... denique quod multorum Waldensium confessiones, ut « inquisitor ipse audiit. (Cap. I, p. 3.)

IX. « Yvonetus. Tractatus de hæresi pauperum de Lugduno, » cité aussi, « Contra hæreses Valdenses, libri quatuor : » Se trouve dans Martène. *Thes. Anecdot.* T. V, fol. 1778.

X. Guido *de Perpiniaco*, « Summa de hæresibus et earum confutationibus; » Paris, chez Josse Badius, 1528, fol. L'auteur de cet ouvrage est Guide de Perpignan, Carme, évêque d'Elne

vers 1342. Il parle des Vaudois, à partir du recto du feuillet 79, et se borne à citer leurs doctrines et à les réfuter. (Note due à M. Schmidt.)

XI. « *Claude* Coussart. Valdensium et quorumdam alio-« rum errorum expositio. Lutetiæ, 1548. —» *Index errorum Valdensium*, où se trouve : « Disputatio inter catholicum et Paterinum hæreticum, » remontant à la fin du treizième siècle. Inséré dans Martène et Durand, *Thes. nov. anecdot* T. V, f. 1755 et suiv. Voir sur ce sujet Schmidt *Hist. des Cathares*, T. II, p. 311.

XII. « *Gualterus* Mapes, archidiacre d'Oxford, qui vit et entendit les disciples de Valdo, au concile de Latran, en 1179 ; a écrit une courte dissertation : *De secta Valdesiorum ;* inséré dans Usser : « De christianæ Ecclesiæ, successione et statu Historica explanatio. Londini, 1687. »

XIII. « *Claude* Coussord : Valdensium ac quorumdam aliorum errores, præcipuas, ac pene omnes, quæ nunc vigent, hæreses continentes. » Paris, chez Thomas Richard, 1548, in-8°. Ce livre était dirigé contre les Luthériens. La réfutation des doctrines vaudoises, commence folio 41. Ces doctrines sont tirées mot à mot du catalogue redigé par Yvonetus (ci, n° IX). Ce catalogue est reproduit à partir du folio 126, sous le faux titre de *Valdensium errorum catalogus*, *sive summa Fratris Reinerii*. Coussord dit qu'il a tiré ce morceau d'un ancien manuscrit ; ce MSC. contenait probablement la *somme* de Reynerus, et à la suite le *catalogue* d'Yvonetus ; de là l'erreur. (Note due à M. Schmidt.)

XIV. *Claude* Seyssel, « Adversus Valdenses disputationes. » In-8°, 1547, un beau volume en gothique. — Cet ouvrage a servi de base à un grand nombre de dissertations ; entre autres : « La doctrine des Vaudois, dressée par Claude Seyssel et Claude Coussart, théologiens de Paris, avec notes dressées par Jean Cappel ; » Sedan, 1618, in-8°. — Seyssel, fut archevèque de Turin.

§ II.

Thèses académiques.

I. Danhauerus (Jean-Conrad). « Ecclesia Waldensium, orthodoxiæ lutheranæ testis et socia. » Argent. (Strasbourg), 1668; in-4°. — Publié ensuite par Hesterberg, avec un *avant-propos*.

II. Haver (Jean-Christophe). « Oratio de Waldensium ortu, rogressu, et persecutionibus. » Aldtorf, 1686; in-4°.

III. Gilles Strauch (Ægidii Strauchii). « Disquisitio historico-theologica de Valdensibus. » Witebergæ; in-4°. La première partie a paru en 1659, la deuxième, en 1663.

IV. Werenfelsius (Pierre-Verenfels). « De Valdensibus. » Il s'occupe surtout de leur origine et de leurs doctrines. — La première partie de ses thèses a été publiée à Bâle en 1695, la deuxième, en 1700; in-4°.

V. Houert (van den). « De Valdensium, Bohemorum et Moravorum fide et religione. » In-4°. (J'ignore la date et le lieu d'impression.)

VI. Kiesling (Kieslingus). « Dissertatio historico-theologica, de variis Waldensium veritatis testium nominibus et sectis. » In-4°; Iéna, 1739.

VII. Jas. « Disputatio academica, de Valdensium secta, ab Albigensibus recte distinguenda. » Lyon, 1834; in-4°, d'environ 150 pages. Excellent travail. — Parmi les modernes, j'ai cité ailleurs, Reynaudin, Peyran, Bastie, Roman, etc.

VIII. Mayerhoff, Kritische, Belenctung des Ursprugs und der namen der Waldenser, 1834, in-8°.

IX. Weihnmayer (Elie). « Dissertatio historica, de vicissitudinibus et fatis Waldensium. » *Witebergæ*, 1690; in-4°.

X. Wesembecius (Pierre). « Oratio de Waldensibus et Albigensibus christianis, ab anno 1585. » Iéna, 1603; réimprimée à Leypzig par Menger en 1610, et reproduite par *Camérarius*, à la

fin de son ouvrage. (*Historica narratio*, etc., Heidelberg, sans date sur le titre, mais portant celle de 1605 à la fin de la préface).

XI. Herzog. « De origine et pristino statu Waldensium, secundum antiquissima eorum scripta, cum libris catholicorum ejusdem œvi collata. » Halle, 1849 ; in-4° de 44 pages. — Ouvrage de mérite et d'érudition, intéressant surtout par le parallèle qui s'y trouve, entre les doctrines des Cathares et celles des Vaudois. (Cap. III, p. 7.) — Cet ouvrage est basé sur une idée féconde ; la comparaison des livres vaudois avec les écrits catholiques contemporains. Mais elle n'a pas reçu tout le développement dont elle serait susceptible, par suite du petit nombre de sources jusqu'ici publiées. — L'ouvrage de M. Herzog est divisé en huit chapitres, traitant : I. Des livres catholiques et vaudois en général; p. 2-5. II. Si les livres vaudois ont été connus des auteurs catholiques; p. 5-7. III. Foi chrétienne des Vaudois ; p. 7-13. VI. Leur foi catholique; p. 13-16. Les chapitres V, VI et VII, renferment l'examen de divers points de doctrine propres aux Vaudois. VIII. De l'époque où *la nobla Leyczon* a dû être écrite, des autres livres vaudois et du nom de Valdo. — L'auteur, très distingué, de cette thèse pense que les Vaudois ne descendent que de Valdo.

§ III.

AUTEURS DIVERS.

I. lydius. « Waldensia: id est conservatio veræ Ecclesiæ demonstrata ex confessionibus, cum Taboritarum, ante ducentos ferme annos, tum Bohémorum. etc. » Rotterdam, 1616, 2 vol. in-8o. (Le deuxième volume est intitulé : *Waldensium, Tomus secundus*, etc.) — Pour les rapports de l'Eglise vaudoise avec celles de Bohême, voir encore : Ehwalt, « Doctrine ancienne et moderne des Frères Bohémiens et Moraves : » (à la p. 660, il reproduit le catéchisme vaudois intitulé : *Interrogations menors*. — Luzitius :

« De disciplina ecclesiastica, moribus et institutionibus Fratrum Bohemicorum. » Amst. 1660. — COMMENIUS : « Hist. Ecclesiæ Fratrum Bohem ; (se trouve dans STRUVIUS : *Scriptores rerum germanicarum*). » — Esrom RUDIGER . « Narratiuncula de Ecclesiis Frat. in Bohemia. » — CAMERARIUS : « Historica narratio de fratrum orthodox. ecclesiis in Bohemia » Heildelberg, 1606. — Un ouvrage plus rare est : « Historica persecutionum Ecclesiæ Bohemicæ... ab anno 894, ad an. 1632 ; » in-12, imprimé en 1648. Il parle des Vaudois au chap. XX, § 5. — D'autres auteurs encore : ÆNEAS SYLVIUS, (plus tard Pape, sous le nom de Pie II : de 1458 à 1464.) DUBRAVIUS (évêque d'Olmutz), STRANSKY, SCHULZE, TITTLE, HENSEL, ANDREA, etc., ont écrit différents ouvrages sur l'Eglise de Bohême. — Parmi les modernes, on doit citer M. BOST. « Histoire ancienne et moderne des frères de Bohême et de Moravie. » Genève, 1831, 2 vol. in-8o. Il parle des Vaudois, T. II. L. 3. (Il a composé pour eux la musique de plusieurs chants nationaux, destinés à rappeler les principaux événements de leur histoire.)

II. FUESSLIN (Jean Conrad), « De gemina, Albigensium et Valdensium distinctione. » Inséré dans *Nova Miscelanea* de Leypzic, T. X, p. 3. — FUESSELIN a écrit : « Histoire des sectes et des hérésies dans le moyen âge » (en allemand), Francfort et Leipzig, 1770 ; 3 vol. in-8o. Il y parle des Vaudois d'une manière fort étendue.

III. Pour l'histoire des Albigeois : « *Guillaume* DE PUY LAURENS (de Podio Laurentii) Historia negotii Francorum adversus Albigenses ; » inséré dans *Duchesne*, scriptores historiæ Francorum, T. V, p. 666 et dans plusieurs collections plus récentes : L'auteur était chapelain du comte de Toulouse, et secrétaire de l'évêque de cette ville. — *Pierre* DE VAUCERNAY, Historia Albigensium ; cet ouvrage a été traduit en Français. — Des extraits en prose, du poëme languedocien publié par M. Fauriel, se trouvent dans l'*Histoire générale du Languedoc*, T. III, Preuves, no 1, et dans le recueil du MSC. de la France, T. XIX. — *Chaufepié* dans son *Dictionnaire historique et critique*, cite un MSC. intitulé : « Ce qui fut fait par les Inquisiteurs contre les

Albigeois, depuis le 21 janvier 1821, jusqu'au 24 octobre 1319. (Lettre J, p. 80 et 81.) Ce MSC. a été publié par Limborch, à la suite de son *Historia Inquisitionis*. — Enfin et principalement Schmidt : *Histoire des Albigeois ou Cathares* (indiqué dans le nº II, § III de cette section). — La question des rapports des Vaudois avec les Albigeois est loin d'être éclaircie. Ces rapports eux-mêmes sont fort hypothétiques. (Voir, sur ce sujet, d'autres ouvrages cités dans le nº XXI de ce §; et aux nos XV et XVI de la section III, de cette bibliographie. — On pourrait joindre à cette branche d'études, celle des *Pétrobrusiens*, avec lesquels les Vaudois ont eu des rapports plus probables, puisque Pierre de Bruys était originaire du Val-Louise. — Voir le P. Albert, *Histoire ecclésiastique d'Embrun*, T. I, p. 56. — Hecker, *Disputationes de Petrobrusianis*, Leypzig, 1721. Harenberg, *Otia sacra:* (La thèse X est intitulée : *Valdenses Petro de Valdo antiquiores.*) Neander, *Vie de saint Bernard* (en Allemand), etc.

IV. Allix. « Some remarks upon the ecclesiastical history of the ancient churches of Piémont. London, 1690 ; » in-4o. — Winer, mentionne une deuxième édition, publiée en 1692. (*Remarques sur l'histoire ecclésiastique des anciennes Eglises du Piémont.*) — Cet ouvrage n'a pas, à proprement parler, de valeur historique. Son but est de prouver la descendance apostolique des Vaudois. Ce qui le rend précieux, est surtout la reproduction des trois anciens manuscrits vaudois, qu'Allix a publiés à la fin de son volume. — Ces manuscrits se trouvaient autrefois à Cambridge, et se sont retrouvés récemment à Dublin. (Bibl. col. Trin. Clas. C. Tab. 4, nº XVIII, vol. VIII et IX.) — Léger avait donné la traduction de l'un d'entre eux. II, p. 21. Basnage, (T. II, p. 1440) et Perrin, (p. 133 et 135) parlent des deux autres. — Voir aussi : *La barque de l'Eglise pour les amis de la religion.* (Ouvrage allemand.) Zurich 1764, à la p. 210.

V. Du Plessis Mornay. « Mysterium iniquitatis seu historia Papatus : » parle des Vaudois aux pages 304, 406, 458, etc. — Ce livre a eu beaucoup d'éditions, celle que je cite est de Gorichem. 1662. — On pourrait y joindre l'*Historia papatus*, par

Heidegger, qui parle des Vaudois à la page 415. — Flacius Illyricus, a aussi écrit *Historia de primatu Papæ*, où il est parlé des Vaudois, § 267, p. 630-660. Son *Catalogus testium veritatis:* Strasbourg, 1562, et Francfort, 1666, avec notes et suppléments, à la fin duquel est imprimé l'ouvrage précédent, renferme aussi beaucoup de choses sur les Vaudois.

VI. Koecher, « Histoire catéchétique des Vaudois, des Frères de Bohême... etc. » (En allemand) Iéna, 1768. — Les Vaudois n'interviennent dans cet ouvrage que par la reproduction de leur excellent petit catéchisme, en langue romane, intitulé *Interrogations menors* : déjà publié par Perrin, p. 157; Léger, p. 58; Monastier, t. II p. 297; Hahn, p. 673-679; et publié, à part, à Edimbourg, en 1836. — L'original se trouve dans les *Manuscrits Vaudois* de Dublin : Bibl. col. Trin. Clas. C. Tab. V. no XXII, fol. 284 verso à 292. — Joindre à cet ouvrage, *Duplex confessio Valdensium*. Imprimé en 1512, in fol. (Ouvrage que je n'ai jamais vu.)

VII. Van-Breenn : « Mémoires apologétiques sur les Vaudois, avec un appendice, depuis 1642 jusqu'à 1655. » (En Hollandais.) Amsterdam, 1663. — Rapprocher de ce travail un ouvrage moderne, allemand, intitulé : « Le gouvernement ecclésiastique des communautés vaudoises du Piémont, par Weiss, pasteur et secrétaire du Synode de Zurich. (Die kirchenverfassung der Piemontessichen... etc.) Zurich, 1834 ; in-8o de VIII et 76 pages.

VIII. Du Clercq (Jaques), « Mémoires sur la Vaudoiserie d'Arras. » Imprimés dans la collection des Chroniques de Buchon. Paris, Verdière: 1826, in-8o. T. XXXIX. — Le titre de ces mémoires est beaucoup plus long. La première partie commence ainsi : « D'une femme nommée Demiselle, laquelle fut prinse, en la ville de Douay, comme Vauldoise, et amenée prisonnière en la cité d'Arras..... etc. » Du Clercq est le continuateur de Monstrelet. Il y a dans sa chronique des détails curieux. Le style est naïf; mais le sujet qu'il traite est fort étranger à l'histoire des Vaudois du Piémont. — On peut mettre sur la même ligne, à ce dernier égard, le mémoire de M. Bourquel ot : *Notice*

sur les sorciers Vaudois, inséré dans le T. VIII de la biblio thèque de l'Ecole de Chartes.

IX. Prateolus : « De ritis, sectis et dogmatibus omnium hæreticorum. » Cologne, 1569. fol. Peu de chose. — Engelhardt, *Dissertations sur divers points d'hist. Ecclés.* (En allemand.) La question des Vaudois s'y trouve incidemment traitée. — Un autre ouvrage allemand, intitulé : *Chroniques universelles*, renferme plus de détails. Voir la cinquième partie, page 179; T. IV, p. 47; T. VIII, p. 611; T. XI, p. 7, 12, 338; T. XIX. page 695. — Voir aussi, les *Centuries de* Magdebourg : (ouvrage latin), centurie X et cent. XII, ch. 18; etc.

X. De Paramo : « De origine, officio et progressu sanctæ Inquisitionis. » Madrid, 1598; Anvers 1619, in-fol. — Y joindre: Eymericus, *Directorium Inquisitorum*, Rome, 1570 : (il parle des Vaudois à la p. 282); et *Doctrina de modo procedendi contra hæreticos;* inséré dans Martène, *Thes. Anecdotorum :* T. V. p. 1795; ainsi que *Forma qualiter hæretici hæreticant hæreticos*, inséré dans Thesaurus novarum Anecdotorum, T. V, 1776; et *Liber sententiarum Inquisitionis Tolosanæ*, publié par Limborch. Enfin, le chap. I du Liv. II de Perrin, p. 106 et chap. III, p. 132.

XI. Elie Benoit : « Histoire de l'Edit de Nantes; » Delft, 1693-5, 5 vol. in-4o, traduit en hollandais, Amsterdam 1696, fol. — Rulhières, « Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes, et sur l'état du protestantisme en France, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, » sans lieu d'impression, 1788, 2 vol in-8o; et Bernard, *Explication de l'Edit de Nantes ;* plus *La politique du clergé de France*, Amsterdam, 1682, 1 vol. in-32, où il est parlé des Vaudois à la p. 152; et *Les soupirs de la France esclave :* (ouvrage devenu rare), avec *Les derniers efforts de l'innocence affligée* : *Ville-Franche*, 1682, 2 vol. in-32, de 236 et 212 pages.

XII. « Voix de pleurs et de lamentations. » Imprimé à Ville-Franche, l'an MDCLX, petit in-4o de 402 pages. — Le chap. I de la deuxième partie (p. 178), est relatif aux Vaudois. — Voir dans l'Israël des Alpes, les sources du chap. VIII, T. II. (Je dois

cet opuscule rare à M. le doctenr Long, de Die, auteur d'un *Mémoire sur les Allobroges*, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et je saisis cette occasion de lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.)

XIII. On pourrait rapprocher de cet ouvrage le *Chant de deuil*, ou élégie sur les massacres de 1655 : en allemand, Bibliothèque de Berne; et une pièce de vers intitulée : « Le cantique des Val-« lées du Piémont, sur les actes funestes de leurs massacres et « de leur paix, » se rapportant aussi aux événements de 1655, et imprimé à la fin de « Lettre des protestants du Piémont, à « Mylord, Protecteur d'Angleterre, » sans date ni lieu d'impression. — Enfin, « L'huile découlant du rocher, ou consolations « adressées à nos frères des Vallées, exilés. » Impr. en 1688.

XIV. Raynouard : « Choix de poésies originales des Trouba-« dours, » Paris, 1816, 6 vol. in-8o. — Dans le T. II, il place au nombre des *Monuments primitifs de la langue romane*, ou plutôt comme étant *les seuls* monuments primitifs de cette langue, *la nobla Leyczon* qu'il donne tout entière, et les anciens poémes vaudois, dont il ne cite que des fragments. — Hahn, les a publiés en entier de la p. 560 à la page 604, de son *Hist. des Vaudois et des sectes collatérales* (allemand), Stuttgard 1847; un vol. in-8o de 822 p. avec carte. — Millot, dans l'*Hist. littéraire des troubadours*, parle également des Vaudois au T. II, p. 42. Voir aussi Parandin, *Annales de Bourgogne*, Livre II, pages 247, etc.

XV. Bossuet : « Histoire des variations des Eglises protestantes... (nombreuses éditions.) Livre XI, § C et suivants, s'occupe des Vaudois. Il met en doute l'existence de leurs anciens manuscrits, qui avaient alors disparu, et qui depuis se sont retrouvés à Dublin et ailleurs. — Cet ouvrage est plein d'érudition, et généralement d'une grande exactitude dans les détails; ce qui ne l'empêche pas de donner une très fausse idée des Eglises protestantes et en particulier des Réformateurs : car, des détails choisis çà et là, déplacés, et agencés dans un ordre nouveau, ne font pas plus connaître l'ensemble d'où ils ont été tirés, qu'un meuble construit en chêne, ne donnerait une idée de l'arbre. —

Bossuet part de ce principe que *la vérité est une*, et il ne le prouve pas; Celse, était parti du même principe, pour combattre le christianisme. — Il existe plusieurs réfutations de cet ouvrage, une des plus remarquables est: « Introductio in memorabilia « Ecclesiasticæ historiæ sacra. » Halle, 1745; chez Weisman.

XVI. Hering: « Mémoires pour servir à l'histoire des réfor- « més » (en allemand); il y est question des Vaudois de la p. 19 à la p. 26. — « Histoire générale des Jésuites, depuis l'origine « de cet ordre jusqu'à nos jours. » Zurich, 1789 (même langue). Voir, T. I, p. 226 et suiv. — Autre *Histoire des Jésuites*, par Wolf, aussi en allemand; parle des Vaudois T. I, p. 223. — Voir de plus : Ménard : *Hist. de la ville de Nîmes...* 1750, in-4o, *Preuves* T. I, p. 73.

XVII. Marnix de sainte Aldegonde : « Tableau des différends « de la religion ; » imprimé à La Rochelle, en 1601, deux vol. in-8o. — Cet ouvrage est fréquemment cité par Perrin; il a peu d'importance sous le rapport historique; mais il est écrit avec beaucoup d'énergie, entremêlée parfois d'une sorte de plaisanterie amère, qui lui donne un caractère d'originalité tout particulier. — L'auteur du reste, ne se contenta pas d'écrire ; il combattit encore, les armes à la main, pour la cause du protestantisme. — Son ouvrage est devenu rare.

XVIII. Ruchat. « Histoire de la Réformation en Suisse, où l'on « voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis l'an « 1516 jusqu'à l'an 1556... » Genève, MDCCXXVIII, 6 vol. in-8o. — La suite de cet ouvrage, qui existait en manuscrit, a été publiée de 1835 à 1838. — Il y est fait mention, avec détails, de l'ambassade envoyée par les Vaudois aux Réformateurs en 1530. — Voir T. II. p. 330 et T. III, p. 175. — Dans la nouvelle édition : *appendice*, p. 556. — Voir aussi « l'Histoire de la confédé- « ration Suisse, » par Jean de Muller, continuée par Hottinger, Vuilliemin et Monnard. Ainsi que Flathe : « Geschichte der « Vorlaüfer der Reformation. Leypzig, » I. vol.

XIX. Gaspard Calvoer : « Fissura (ou fissuræ) Sionis; hoc est, « de schismatibus ac controversiis quæ ecclesiam agitarunt.

« Leypzig, 1690. » — Livre savant et peu connu. Parle des Vaudois, p. 354.

XX. Martin de Clausonne (abbé) : a écrit un livre « Contre « Vulçon, conseiller au Parlement de Grenoble. » (J'en ignore le titre exact.) Ce Vulçon est le même qui avait communiqué à Perrin les « Enquêtes juridiques, poursuivies contre les Vaudois « par les évêques d'Embrun, » et tombées entre les mains d'un soldat, lors du sac de cette ville par Lesdiguières. (Perrin, pages 114. 127. 131. 137. 141., ainsi que dans la préface.) — L'abbé de Clausonne, reproduit contre les Vaudois toutes les accusations de leurs moins dignes adversaires. Son chap. XX est intitulé : « Réponse sur les points que le ministre Perrin impute « à calomnie. » — Voir aussi Florimond de Remond, « De l'an- « téchrist, » chapitre VII, nº 7 ; et le manuscrit de Fournier, « Histoire des Alpes Maritimes ou Cottiennes, particulièrement « d'Embrun leur métropolitaine : » p. 71. — In-fol. Bibliothèque de Gap et de Lyon.

XXI. Jacques de Saint Michel : « L'histoire et le cours des « hérésies des Vaudois et des Albigeois. » Toulouse, 1676, in-8º. — Pantaléon : « De rebus in ecclesia gestis. » Liv. V. — Guillelmus Merpburgensis. *De rebus Angliæ.* Liv III ; et dans les *Scriptores Anglici*, publiés à Londres en 1652, in-fol. *chronicon, ad annum* 1177, fol. 1441. Plus les *Annales* de Malvenda, chapitre IV, ad ann. 1220 ; et le *Fasciculus* d'Orthuinus Gratius, Cologne, 1535, in-fol. 81-95 ; ainsi que le « Fasciculus rerum « expectendarum et fugiendarum, » où se trouve l'épître des Vaudois au roi Ladislas. — Enfin, Serrarius, *Trihæresium :.* Liv. I, chap. V ; et de Vineis, *Constitutiones.* Liv. I ; ep. 25-27

XXII. Sismondi. « Histoire des répub. d'Italie. » T. XVII, etc. — « Histoire des ducs de Savoie, » par Fraizet, et d'autres. — Chiesa. « Corona vale di Savoia, etc. » — Sclopis. « Storia dell'antiche legge del Piemonte. » (J'indiquerai dans la section VI, les ouvrages de MM. Cibrario, de Saluces et de Beauregard.) — Parmi les ouvrages particuliers, *Histoire d'Emm. Philibert, duc de Savoie....* Amsterdam, 1693 ; et en latin : « De vita Emmanuelis Philiberti, Allobrogum Ducis, et Subalpinorum princi-

pis, libri duo. » Johannis Tonsi, patricii *Mediolanensis. Aug. Taur.* 1596, fol., etc.

XXIII. George Stanby. « Recherches sur l'histoire et la théolo-« gie des anciens Vaudois et Albigeois » (en anglais), *London*, 1838; in-8° de 596 p. — « Histoire de l'Eglise chrétienne, de-« puis la naissance de Jésus-Christ jusqu'au dix-huitième siècle, « renfermant des détails intéressants sur les Vaudois et les Albigeois » (en anglais), par William Jones; troisième édition. London, 1818; in-8°. — Le deuxième volume et le quatrième chapitre du premier, sont relatifs aux Vaud. — Il les rattache aux Pauliciens, comme Turner. — Une quatrième édition de cet ouvrage a paru à Londres en 1820. Pour celle-là, c'est dans le huitième volume que se trouvent les détails sur les Vaudois annoncés dans ce titre.

XXIV. Gilly. « Recherches sur les Vaudois » (en anglais : *Waldensian researches, during a second visit to the Waldenses..., etc.*) Lond., 1830; in-8°. Ouvrage d'érudition; et sous un autre titre : *Researches among the Waldenses.* — Du même auteur, mais anonyme : *Les Vaudois, Valdo et Vigilance* (en anglais). Lond., 1841; in-8° de 69 p. — Réunion d'articles, publiés d'abord dans la septième édition ou livr. de l'*Encyclopédie britannique.* — Cette étude a donné naissance à un nouvel ouvrage : *Vigilance et son temps :* (*Vigilantius and his times, by W. S. Gilly. D. D.*) Lond., 1844; in-8° de XVI et 488 p. — d'autres ouvrages du même auteur seront mentionnés dans la section V, § I.

XXV. Elliot. « Horæ apocalypticæ » (*commentaire critique et historique sur l'Apocalypse ;* en anglais), Lond., 1844; in-8°, trois vol. — Dans le tome II, il est longuement question des Vaudois comme étant les deux témoins (Apoc. XI), qui paraissent morts pendant trois jours et demi (v. 9, 11); ce qu'on explique par les trois ans et demi d'exil que durent subir les habitants des vallées considérés comme dépositaires du V. et du N. T. auxquels se rapportent les v. 5, 6 et 7.

XXVI. Schmidt. « Histoire et doctrine de la secte des Cathare ou Albigeois. » Paris, 1849; deux vol. in-8°; le premier, de XII

et 392, le deuxième, de 320 pages. — Cet ouvrage, plein d'une grande érudition, reconnaît néanmoins que pour l'exposition du système dogmatique des Cathares, *on est réduit au seul témoignage des adversaires de la secte.* (T. I, p. IV). — Ces paroles font désirer la découverte de quelques écrits doctrinaires, originaux, qui permettent de séparer les Albigeois des dualistes, avec lesquels ils sont identifiés dans cet ouvrage. — M. Schmidt a consacré la note Xe de son deuxième volume à l'examen *de l'origine des Vaudois* (p. 287). Il pense qu'ils ne sont pas antérieurs à Valdo, et qu'on ne peut les rattacher à Claude de Turin, parce que ce dernier ne s'est pas séparé de l'Église romaine (p. 288). Mais les Vaudois ne s'en sont jamais séparés non plus ils n'ont fait que demeurer attachés à l'Évangile, et par suite, se sont trouvés isolés, lorsque l'Église romaine s'est détachée elle-même de ce code sacré (voir le chap. Ier de l'*Israël des Alpes*). M. Schmidt s'appuie ensuite sur ce qu'il n'est pas fait mention des Vaudois, depuis l'époque de Claude, jusques à celle de Valdo (p. 288). — Mais n'est-il pas des peuples dont l'histoire ne fait aucune mention même durant des siècles (parce qu'il ne s'y est rien passé de remarquable, ou qu'ils ont manqué de chroniqueurs, ou que les chroniques se sont perdues); et cela prouve-t-il que ces peuples n'aient pas existé ? — *Tertio*' dit-il (p. 290), la *Nobla leyczon* fait mention des Vaudois, et porte la date de l'an 1100 ; cette date n'est pas contestée ; mais d'après le sens littéral du texte, les *mille et cent ans* accomplis à l'époque où ce poëme fut composé (vers. 6), ne doivent dater que du moment où fut écrite la prophétie renfermée dans saint Matthieu (chap. XXIV), ou dans l'Apocalypse (chap. XIX-XXI) : ce qui reporterait cette époque, de l'année 1139, à l'année 1196 environ ; c'est-à-dire précisément à l'époque de Valdo. — Cela est vrai ; mais, 1° il est difficile d'attribuer à l'auteur d'un poëme une exégèse aussi minutieusement exacte, lorsque les théologiens d'alors commettaient tant d'anachronismes ; et que de nos jours même, l'époque où furent composés les livres évangéliques précités, n'est pas parfaitement connue. — 2° Il me paraît plus difficile, eu égard aux circonstances des temps, d'attribuer la

Nobla leyczon aux disciples de Valdo, et de placer son origine à la fin du douzième siècle, que de la maintenir aux Vaudois du onzième. (Voir dans cette *Bibliographie*, Partie II, section I, § 3, MSC 207, article V.) — 3° Enfin, on n'est pas plus fondé, à prendre pour point de départ la composition de l'apocalypse, que celle de l'Evangile selon saint Matthieu, qui lui est d'un demi siècle antérieur ; et qui placerait par conséquent encore la composition de la nobla leyczon une génération avant Valdo. — M. Schmidt, dit de plus, que le nom de *Vaudois* ne peut venir de *Vaud* ou *Vaux*, et en latin de *vallis*, autrement on aurait *vallenses* et non pas *valdenses* (p. 289). — Mais ce nom qu'on devrait avoir, on l'a en effet : De Thou, les appelle *Convallenses* (Hist., liv. XXVII) ; et si l'on récuse cet auteur moderne, je citerai Eberhard ou Evrard de Béthune, qui est du treizième siècle, et qui dit : « *Vallenses* se appellant, eo quod in valle « lacrymarum maneant. » (*Liber antihæresis*, chap. XXV.) Enfin, je dirai que beaucoup de mots se sont formés en dehors des règles grammaticales de l'étymologie : et que l'irrégularité de leur formation ne prouve rien contre leur existence. — M. Schmitd cite lui-même (p. 289) quelques lignes d'un MSC. de Strasbourg, qui m'était inconnu, et qui remonte au treizième siècle ; *valdenses* y est-il dit, *dicuntur... a valle... quia in valle orti sunt.* Cette opinion qui tend à présenter le nom de *Vaudois*, comme provenant des *vallées* qu'ils habitaient, n'est donc pas une opinion récente ; Bernard de Fondcaud, contemporain de Valdo, la partageait déjà. « Valdenses dicuntur a valle densa, « eo quod profundis et densis errorum tenebris involvantur. » (Gretzeri opera, T. XII, Part. II, p. 196.)

Enfin, ajoute M. Schmidt (p. 291-292), la *Nobla leyczon* parle des Vaudois, comme étant déjà persécutés (vers 368 et suiv.) : « Or, l'histoire ne sait rien d'une persécution des Vaudois avant « la fin du douzième siècle. » (Il est tant de choses que l'histoire ignore ! Combien de choses n'ignorait-elle pas sur les Cathares avant la publication de l'ouvrage de M. Schmidt ! Est-ce à dire que ces choses n'aient pas existé ?...) « Le nom des hérétiques

« vaudois, devenu pour le peuple catholique un objet de haine, « fut employé par lui pour désigner des crimes détestables; les « termes de *Cathares* .., etc. ont eu le même sort. Ce détour- « nement du sens primitif du mot, nous renvoie à une époque « où celui-ci était très connu du peuple, et où la secte qui le por- « tait était généralement haïe et persécutée. Cette époque ne « peut être celle de l'origine de l'Eglise vaudoise. » (*Hist. des Cathares*, T. II, p. 292.) Ainsi s'exprime M. Schmidt; et je pense pouvoir en conclure que l'origine de l'Eglise vaudoise remonte beaucoup plus haut que les écrits qu'elle a laissés.

D'après lui, en effet, la *Nobla leyczon* a dû être composée à une époque où le nom des Vaudois était déjà connu; et cette époque ne saurait être celle de leur origine. — D'après lui encore, la *Nobla leyczon* aurait été composée, pour le plus tard, en 1196; et dans ce cas, elle ne saurait être attribuée aux disciples de Valdo, puisque cette époque est précisément celle de leur origine. — Or, elle n'a pas été composée plus tard: puisque 1196 est la dernière limite à laquelle permette d'atteindre le contexte. — Elle a donc été composée avant ce temps, c'est-à-dire avant l'origine des Vaudois de Lyon. — Il devait y avoir d'autres Vaudois, puisque le nom de *Vaudois* se trouve dans ce poëme (vers 372). Et il est naturel de penser que ces Vaudois étaient ceux des vallées vaudoises, puisque l'idiome dans lequel le poëme est écrit n'est pas celui du Lyonnais, mais bien celui de ces vallées. (Voir, dans cette *Bibliogr.*, P. II, sect. I, § 1, art. VII.)

Pourquoi ne pas admettre que la *Nobla leyczon* a été composée à l'époque qu'elle indique elle-même (vers. 6), c'est-à-dire vers l'an 1100? — J'ajouterai, sur l'autorité de M Schmidt, qu'à cette époque même, *le nom des Vaudois* devait déjà *être très connu du peuple:* ce qui suppose qu'ils existaient depuis longtemps; et consacre ainsi le fait de leur existence au moins dès le onzième siècle. — Il me semble donc, que le savant écrivain auquel je réponds et à qui je dois de précieuses rectifications pour cette bibliographie, n'est pas fondé à prétendre que les Vaudois du Piémont descendent de Valdo.

SECTION III.

OUVRAGES HISTORIQUES SUR LES VAUDOIS, DÉRIVÉS DES PREMIÈRES SOURCES OU POUVANT SERVIR A LES COMPLÉTER.

I. J. Florent Martinet : « Evénements relatifs aux Eglises des Vaudois des vallées du Piémont, jusqu'à ce jour. » Amst., 1775, 1 vol. in-8. (L'original de cet ouvrage est en hollandais : « Kerkelyke Geschiednis der Waldenzen, etc... »)

II. « Histoire des chrétiens, communément nommés Vaudois, pendant les douze premiers siècles. » Harlem, 1765. — La première édition avait paru, à Amsterdam, en 1732, sous ce titre : « Historie der Christenen, die men gemeenlyk Waldensen noemt, » 1 vol. in-8.

III. « Chronique des Vaudois, depuis 1160 à 1655, » par D. S. professeur, à Zurich. — Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. La première, en allemand, est de Zurich, 1655. Il a été réimprimé la même année, à Schaffouse ; traduit en hollandais, et imprimé à Amsterdam, en 1656 ; traduit en français et imprimé, à Genève, aussi en 1656.

IV. Jean-Jacob Grassern : *Chronique des Vaudois...* Bâle, 1623 ; 1 vol. in-8. — En voici le titre orig. « Waldenser chronik, von den Verfolgungen... Jetzt erst in's Teutsch gebracht durch Johann Jacob Grassern. « — Cité par Hahn, p. 13.

V. Cappel : « Vallium alpinarum trajecta portenta... » Sédan, 1621. — Jaques Cappel, seigneur du Tilloy, fut d'abord ministre protestant, à Rennes ; puis professeur d'hébreu et de théologie ; il est mort, en 1624 ; et a écrit encore : *Traité de la doctrine des Vaudois.* Imprimé, à Sédan, en 1618.

VI. Boyer : « Abrégé de l'Histoire des Vaudois, où l'on voit, etc... » La Haye, M. DC. XCI ; 1 vol. in-32, de XXVIII et 336 pag. — Ce petit ouvrage est rempli d'intérêt. Ecrit au moment même de la rentrée des Vaudois dans leur patrie,

en 1690, on voit par le peu de détails qu'il donne sur cet événement, combien l'histoire aurait perdu, si *Arnaud* n'avait pas publié sa relation.

VII. « Abrégé de l'Histoire des Eglises esclavonnes et vaudoises, « depuis les premiers siècles du christian. » Jusqu'à celui de la réformation. » Bâle, 1785 ; 1 vol. in 12 de XIV, 596 et 59 pages (annexé ordinairement à l'*Histoire de la réformation*, par Sekendorf, et à celle de Roos, qui n'est qu'un abrégé de Sekendorf); impr., à Bâle : MDCCLXXXV. — L'auteur de cet ouvrage anonyme est M. Duvernoy de Montbelliard.

VIII. Benoist : « Histoire des Albigeois et des Vaudois, ou Barbets, avec une carte géographique des vallées. » Paris, 1691; 2 vol. in-8; le 1er de VIII, 327 et XXII pag.; le 2e de 332 et XIV pag. — Cet ouvrage est quelquefois cité, en latin : « Benedictus, historia Valdensis et Albigensis. » Est de peu de valeur.

IX. « Récit véritable de ce qui est arrivé depuis peu aux vallées de Piémont. » In-8, de 48 pages, sans date ni lieu d'impression. — Sur les événements de 1655. — (Voir les *sources et autorités de l'Israël des Alpes*. T. II, chap. VIII, où plusieurs autres écrits de la même époque, sont encore indiqués.)

X. « Chiare memorie e memorandi fatti de Valdesi, da compendii historici, del signor conte Alfonso Loschi, *Vicentino*, sans date ni lieu d'impression. — Voir les *sources* des chap. IV et V du T. III de cet ouvrage.)

XI. Hugues Acland : « Esquisse de l'Histoire et de la situation actuelle des Vaudois. Londres, 1825, in-8, en anglais. — Le même auteur a traduit en anglais la rentrée des Vaudois : « The glorious Recovery, etc... » *London*, 1827; in-8 de CXIX, XXV, et 239 pages.

XII. Histoire des Vaudois, depuis les temps anciens jusques à nos jours, par l'auteur de l'Histoire de la réformation. » En anglais. Edimbourg, 1828; in-12, de XVI et 296 pag. (indication communiquée). — Cet ouvrage ne serait-il pas le même que : « History of Waldenses, from the earliest period... till « the present time; » par William Sime. Edimborg, 1839, 3 vol. in-8.

XIII. Blair : « Histoire des Vaudois et des Albigeois, » (en anglais.) Edimbourg, 1833, en 2 vol. in-8. — Jones : History of the Waldenses; London, 1812.

XIV. Maitland : « Faits et documents sur l'histoire, la doc-« trine et les rites des anciens Vaudois et Albigeois. Londres, « 1832, in-8; en anglais : Facts and documents, illustrative of « the history, doctrine and rites of the ancient Albigenses and « Waldenses. »

XV. « Mémoires relatifs aux Vaudois, résultant d'ob-« servations faites aux vallées par un ecclésiastique anglais. » Lond., 1814, in-8; en anglais. — L'auteur de cet ouvrage est M. Sims qui a publié, en 1826, « la Défense historique des Vau-« dois, par Peyran. » — d'autres écrivains anglais, de la même époque, seront cités dans les premiers paragraphes de la sect. V.

XVI. Baird. « Esquisses du protestantisme en Italie. » (ouvrage anglais. « Sketches of protestantism in Italy, by Roberd « Baird. ») Boston, 1845. — Il traite des Vaudois dans sa IIIe partie. — Voir aussi Mac' Crie : « Histoire des progrès et de « l'extinction de la réforme en Italie. » L'original est en anglais. Edimbourg, 1828; la traduct. Paris, 1831, in-8.

XVII. Bender Geschichte der Waldenser. Ulm 1850, in-8o. (Je ne connais encore que le titre de cet ouvrage.)

SECTION IV.

OUVRAGES POLÉMIQUES.

§ I.

Contre les Vaudois.

I. « Contra hæreses Valdenses, libri quatuor. Impress. Pa-« tavii, 1579. Auctor Hieronymus Niger, Fussanensis, vicarius « generalis congregationis observantiæ Lombardiæ. — Un vol. in-12. — Voir la plupart des traités *contra Valdenses*, insérés

dans le § I, de la section II. Mais ces derniers ouvrages, quoique dirigés *contre les Vaudois*, sont plutôt des ouvrages de parti, que des ouvrages de polémique.

II. Philippe Ribot (de Pancalier : capucin), « Ragionamento a « modo di disputa, fatto tra lui e un ministro heretico delle « valli. » Turin, 1598, in-18. — Ce ministre, était David Rostain, pasteur de Saint-Germain et de Pramol. A la même époque, Henri Rostain se trouvait être le pasteur de Pinache. — Philippe Ribot a écrit encore : « Dichiaratione della salutatione « evangelica, » dont j'ignore la date et le lieu d'impression.

III. Samuel Cassini, « Vittoria triomphale... Coni, 1610. » — J'ignore le titre complet de cet ouvrage; Gilles en parle, p. 11-13. — Cassini, était un cordelier qui fut envoyé en mission, dans les vallées vaudoises. — Voir Ferrero, *Jus regnandi apostolicum;* un vol. in-fol. qui contient l'histoire des missions dans les Vallées.

IV. Maurice De la Morre : « Catéchismo della vera reli- « gione... » Torino 1509. — J'ignore le titre exact de ce livre; il est dédié à l'archevêque de Turin, qui en avait demandé la composition dans le but de réfuter les doctrines vaudoises. Charles-Emmanuel Ier, écrivit aux Vaudois pour les engager à recevoir ce catéchisme (sa lettre est datée de Pignerol, 5 février 1599); il l'envoya à Rome, pour le soumettre au pape; Clément VIII, approuva cet ouvrage, après l'avoir fait revoir par les cardinaux, d'Arcoli et Bellarmin. Ce catéchisme fut commenté par plusieurs théologiens, entre autres par l'inquisiteur Fossano.

V. « Turris contra Damascum, hoc est tutella civitatis sanc- « tæ Syon, seu Ecclesiæ Romanæ, contra Calvinistorum incur- « siones, objecta considerationibus cujusdam ministro » Pietro Gillio, « subscripti, ædificata cum propugnaculis; a Fratre » Theodoro Belvederensi; Taurini : MDCXXXVI; in-8o de 302 p. en italiques. L'auteur avait écrit précédemment *Lettres Apologétiques.* Turin, 1634. Il écrivit plus tard : *Lucerna della christiana verita, per conoscer la vera chiesa e la falsa;* et enfin :

Risposta al libro del S. Gillio, *titolato* Torre Evangelica, etc... (Voir à l'article Gilles.) — Le vrai nom de *Théodore* Belvédere' était *Antoine* Lazzari. L'ouvrage suivant est encore de lui.

VI. « Relazione all' Eminentissima congregazione della » Propaganda Fide, « dei luoghi di alcune valli di Piemonte, etc... « Torino; » un petit vol. in-24, de 323 p. La dédicace est datée du 30 d'août 1626, et signée : *Fra Teodoro Belvedere.*

VII. « Deux marques de l'erreur du Calvinisme : la présomp- « tion et l'infidélité découvertes juridiquement dans l'escrit d'un « de ses ministres. Jouxte la copie imprimée; à Grenoble, chez « Antoine Verdier, en l'année M.DC.LX. » — Le ministre dont il est ici question, était Benjamin de Joux, pasteur à Fenestrelle. — L'auteur du livre est un jésuite, nommé Calemart, qui était établi dans le même lieu.

VIII. M. de Joux, ayant réfuté l'ouvrage précédent, dans le *Récit des conférences tenues à Fenestrelles* (reproduit dans l'ouvrage mentionné au n° V du paragr. suiv., de la p. 179 à la p. 248), le jésuite Calemart, répliqua à cette réfutation, par « Réfutation de la réponse de M. de Joux, ministre de l'Eglise « prétendue réformée, en Pragelas; ou, conviction d'erreur et « de mauvaise foi, par sa propre lettre. » — M. de Joux inséra loyalement cette réponse dans l'édition complète des *Conférences* de la p. III à la p. 171, et en montra le peu de solidité. (Voir aux paragr. et n^os^ précités.)

IX. Un autre ministre de Pragela, Daniel Pastor, a réfuté, dans *le Manuel du vray chrestien*, (ci : § II, n° III.) deux ouvrages du prêtre, Jean Balcet, intitulés : l'un *le Diurnal du chrestien;* et l'autre, *Remontrances chrestiennes :* (cités dans la préface du *Manuel*, p. 2 et 3.) « Jean Balcet, est-il dit dans « cette préface, était né dans la vraie Eglise, et avait même « eu l'honneur d'y exercer le saint ministère; mais s'en étant « éloigné par l'hétérodoxie des Arminiens, il s'est enfin coulé « dans le sein de l'Eglise romaine après avoir pris les degrés « de médecine, de prêtrise et de docteur en théologie. »

X. « Réveille-matin, à double montre, une qui guide au pré- « cipice et l'autre à la gloire; par le son duquel ceux qui font

« profession de la religion prétendue réformée, doivent s'éveil-
« ler du sommeil de la mort, auquel ils sont léthargiquement
« endormis..., *par frère* illuminé Faverot, *de Turin*, *Recol-*
« *let*, etc... » A Grenoble, 1670; 1 vol. in-8 de XXIV, 434 et XII pages. — Il est dédié : « A MM. les ministres, anciens,
« diacres et généralement à tout le peuple.... dans les vallées
« de Luserne, d'Angrogne, de Saint-Martin, etc.... » (On trouve dans cet ouvrage de p. 416 à 423, l'exposé de l'ancienne doctrine vaudoise, fait à OEcolampade, par George Morel et Pierre Masson; tiré de scultetus, *annales Evangelii renovati;* anno 1530.) — On répondit à cet ouvrage au nom des Vaudois par l'ouvrage mentionné au paragraphe suivant sous le nº VI.

XI. Faverot riposta, par « la colombe de Noé, portant le
« symbole de paix, on réplique parainétique à deux réponses
« synodales faites à l'autheur, par ceux de la religion préten-
« due réformée des vallées de Luserne, etc...., par frère illu-
« miné Faverot, de Turin, Recollet, prédicateur et lecteur ci-
« devant missionnaire apostolique. » Lyon, 1673, in-8 en 2 vol. Le prem. de XXXVIII, 394 et XXIV pag.; le second de XIV, 582 et XLIV pag. — Ces deux volumes sont ordinairement reliés en un.

XII. Un ouvrage que je n'ai pu me procurer est cité de la sorte : « Conferenze del padre missionario Vanini gésuita, con
« diversi ministri Valdesi. » — Gilles en parle dans son chapitre XXXIX. « Au commencement de l'année 1581, » dit-il,
« preschoit en la vallée de Luserne... un jésuite fastueux, grand
« criard, et de grande estime entre les siens. Il se faisait ap-
« peler dom Jean-Batiste *Vanin.* » (p. 217.) En italien : *Vanini.* (Voir dans l'*Israël des Alpes,* chap. IV du T. II.)

XIII. Rorenco. « Esame in torno alla nuova breve confes-
« sione di fede della chiesa riformate di Piemonte, in cui si fa
« conoscer alli professori d'esse, distrutta con la novita, la pre-
« tesa antica confessione Del priore Marc' Aurelio Rorenco. » Torino, 1658, petit in-4 ou grand in-24 de 48 pages.

XIV. « Journal des conversions qui ont été faites.... durant
« le cours de l'année 1661 (par la congreg. de propaganda fide

« et extirpandis hæreticis, établie à Grenoble). » — Se rapporte uniquement aux Vaudois de Pragela. — L'opuscule est in-4° de 20 pages.

XV. « La conversione di quaranta eretici, con due loro prin-« cipali ministri... nell' Augusta citta di Torino, alla 18 di « maggio 1655. » — Ces deux ministres revinrent plus tard au protestantisme ; ce qui donna naissance à l'écrit intitulé : « saincte Palinodie, ou repentance des prisonniers des Eglises « réformées de Piémont, etc... » (Voir au paragr. suiv., n° IV ; et pour les détails, Léger P. II, p. 65.)

XVI. « La vérité reconnue, ou quinze motifs de la conver-« sion de MM. de Pragellat. » La 1re édit. est sans date ni lieu d'impression ; la 2e est de Lyon, 1679. — L'auteur de cet opuscule, est un catholique, qui fait semblant d'être un protestant converti. L'ouvrage est adressé : « aux frères de Genève, de Cha-« renton et de Londres, »

XVII. Danne. « Les colonnes de la religion catholique iné-« branlables aux attaques de leurs adversaires ; et proposées « aux habitants de Saint-Jean en la vallée de Luserne, par C. M. « J.-B. Danne, ci-devant leur ministre, et maintenant docteur « es-lois et conseiller de S. A. R. » Turin, 1679, in-18, de XII et 280 pag. — On lit dans les « actes du synode tenu à La Tour, « le 30 décembre 1693 : » « Le Sr Gautier, pasteur et professeur « de théologie dans la ville de Marbourg, dans le pays de « Hesse, ayant composé une *Réponse pour les vallées* au livre de « M. Danne.... Il a déjà reçu pour cela cinquante écus. » — Danne avait écrit précédemment un exposé des motifs de sa conversion (préface des *colonnes*, p. 3) ; et les ministres des vallées lui avaient répondu en un traité de plus de 80 pages. Mais ce dernier ouvrage est resté en manuscrit. (Même préface, p. 7 et p. 8, alinéa 3.)

XVIII. « Les Vaudois convaincus d'hérésie, par François Gay, « ministre du saint Evangile. » Pignerol, 1836, in-8 de 60 p. — Sur la couverture de cet opuscule, on lit : *Appel aux Vaudois*. (Voir dans l'*Israël des Alpes*, T. IV, chap. VI.)

XIX. « Le guide du catéchumène vaudois, ou cours d'ins-

« tructions destinées à lui faire connaître la vérité de la reli-
« gion catholique. Ouvrage utile à tous les dissidents ; par
« M. A. Charvaz, évêque de Pignerol. » Paris et Lyon. Perisse, frères ; 3 vol. grand in-18 ; le premier et le second publiés, en 1840, et le troisième, en 1842. — Un des ouvrages les mieux écrits qui aient été dirigés contre les Vaudois — quoique le titre contienne une faute de syntaxe, en ce que le rapport du pronom *lui*, est indéterminé. — Les autres ouvrages, du même auteur, ont été indiqués dans cette *bibliographie*, section I, § IV, nº IX.

§ II.

Ouvrages polémiques en faveur des Vaudois.

I. « Excusatio Valdensium, contra binas litteras doctoris Au-
« gustini ; » 1 vol. in-fol. impr. en 1512.

II. « Apologia eorum qui appellantur Waldenses ; » 1 vol. in-4º. Witemberg, 1538. — Ces deux ouvrages me sont inconnus.

III. « Le manuel du vray chrestien, opposé au Diurnal du
« sieur Jean Balcet, enseignant la manière de la droite invo-
« cation du pur service de Dieu : et contenant la décision claire
« et solide des principales controverses de théologie agitées en
« ce temps ; par Daniel Pastor, ministre de la Parole de Dieu
« en l'Eglise réformée de Pragela. » Genève, 1632 ; 1 vol. in-8 de XVI et 915 pages, plus douze pages de table. — L'épître dédicatoire, *aux fidèles des Eglises réformées de la vallée de Pragela*, est datée *de la Souchière, ce* 1er *juin* 1651. — Pastor avait rempli les fonctions de précepteur dans la maison Palatine. « (Registres de la ven. comp. des past. de Genève ; » vol. G, p. 283 ; et pour d'autres détails, p. 79, 161 et 337 du même vol. ; plus, vol. H, p. 340.)

IV. « Saincte Palinodie, ou repentance des prisonniers des
« Eglises réformées de Piémont, lesquels par infirmité avaient
« fait abjuration de la vérité ; avec une briève réformation des
« articles de ladite abjuration dressés par ordonnance de l'ar-

« chevèque de Turin, et du général des inquisiteurs de ladite « cité ; » 1656, in-8 de 87 pag. (En réponse à l'ouvrage, nº XV, du paragraphe précédent.)

V. « Le succès de la mission de Pragela, ou véritable récit « de la conférence tenue à Fenestrelles, le 2 octobre 1659, entre « le sieur Benjamin DE JOUX, ministre du saint Evangile en « l'Eglise dudit lieu, et le sieur Marc Antoine Calemart, *jésuite* « *missionnaire.* » Genève, 1659, in-8 de XIV et 248 pag. (Voir dans l'*Israël des Alpes*, T. III, chap. XV.)

VI. « Réponse pour les Eglises des vallées de Piémont au sieur « illuminé Faverot, récollet et missionnaire ; où sont réfutées « les erreurs de l'Eglise romaine, et les chicanes des mission- « naires avec les indices nécessaires. » Genève, 1679, 1 vol. in-4 de XXX, 824 et X pag. — (Voir pour le titre des ouvrages de *Faverot* au paragraphe précédent, nos X et XI.)

VII. Il existe, m'a-t-on dit, deux *ouvrages apologétiques* destinés à défendre les Vaudois contre un nommé *Pierre Dolmans*, qui les avait accusés de manichéïsme. — Le nom de l'auteur serait HEYDENRYCK, et le lieu d'impression *Harderwyck.* — Ils auraient paru en 1713. — Je ne donne place à ces indications que sous toutes réserves.

VIII. « Apologie en faveur des Vaudois où l'on trouve une « vue générale de leur origine... et un appel à tous les gou- « vernements européens, pour les solliciter en leur faveur. » Londres, 1827, in-8. Ouvrage anglais : attribué à M. Sims. — On pourrait joindre à ce paragraphe la « Défense historique des « Vaudois ; » par PEYRAN, dont M. Sims fut l'éditeur (voir Ire sect., § I, *auteurs modernes*, nº 1) ; et les « cinq lettres, par « un Vaudois des Gaules cisalpines : » (ci : Ire section, § II, nº VIII.)

OBS. Les ouvrages, spécialement consacrés à la défense polémique des Vaudois, ne sont pas aussi nombreux que ceux qui les attaquent ; mais on ne doit pas oublier que l'attaque avait ses coudées franches, tandis que la liberté de la presse et le

droit de défense n'existaient pas pour les Vaudois; aussi tous les ouvrages mentionnés dans ce paragraphe ont-ils été composés par des étrangers ou imprimés à l'étranger.

SECTION V.

OUVRAGES PÉRIODIQUES, ARTISTIQUES, PITTORESQUES, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES, RELATIFS AUX VAUDOIS.

§ I.

Relations de voyage.

I. Burnet : « Voyage historique et politique, de Suisse, d'I-« talie et d'Allemagne. » 1re édit. Rotterdam, 1690, in-8; — 2e édit. Francfort, 1737; en trois vol. in-12. — On trouve dans cet ouvrage des détails particuliers sur l'emploi d'une partie des collectes, faites en 1655, en faveur des Vaudois.

II. Jacob Spon. « Voyage d'Italie, de Dalmatie, etc. » — L'auteur raconte dans cet ouvrage qu'il a rencontré en Grèce, au pied du Parnasse, un vieillard vénérable, nommé *Barba* Dimon, etc...

III. Coyer : « Voyage d'Italie et de Hollande. » Paris, 1775; 2 vol. in-8. — Y joindre Roland : « Lettres écrites de Suisse, « d'Italie et de Sicile. » Paris, 1780, 6 vol. in-8; et Volkinann: « Histoire critique d'un voyage en Italie » (en allemand); 1771; 3 vol. in-8.

IV. « A brief account of the Vaudois of Piemont, » sans nom d'auteur, in-8. London, 1753.

V. Bridge : « A brief narrative of a visit to the Vaudois. » London, in-8. — Simple brochure. — Du même : pareil ouvrage. « Courte narration d'une visite aux Vaudois. » Cambridge, 1825.

VI. Jackson. « Remarques sur les Vaudois du Piémont. » Lond., 1826. (Faites à la suite d'un voyage dans les vallées.)

VII. Bracebridge. « Détails authentiques sur les Vaudois. » (Indication communiquée.) — L'auteur avait aussi visité les vallées vaudoises. — J'ignore la date de son livre.

VIII. Gilly : « Narration d'un voyage dans les montagnes du « Piémont, en 1823. » Londres, 1824 ou 1825. — En anglais : « Narrative of an excursion to the mountains of Piemont, and « researches among the Vaudois or Waldenses, protestants in- « habitants of the Cottian Alpes. ») — M. Gilly est l'un des plus féconds, des plus érudits et des plus intéressants de tous les auteurs modernes qui ont écrit sur les Vaudois. — Les trois ouvrages précédents, et plusieurs des ouvrages suivants ont dû leur naissance à l'intérêt universel, que sa plume excita en faveur des vallées vaudoises. (Voir sur l'influence qu'il y a exercée, et les bienfaits qu'il y a répandus, le chap. VI du T. IV de l'*Israël des Alpes*.)

IX. Henderson : « Observations sur les Vaudois, faites pendant « un séjour à La Tour, durant l'été de 1844. » — (En anglais : « The Vaudois; comprising observations made during a Tour, « to the Valleys of Piemont, in the summer of 1844.) » London 1845, in-8o de VIII et 262 p.

Obs. Parmi les nombreuses relations de voyage, *modernes*, où il est question des Vaudois, j'ai cru ne devoir mentionner que celles dont les vallées vaudoises étaient spécialement l'objet.

§ II.

Ouvrages descriptifs.

I. « Description du Piémont, et particulièrement des vallées « vaudoises. » — Ouvr. allemand. — in-8o, Zurich 1698.

II. Leander : « Description de la vallée de Luserne. » (Sans autre indication dans la note qui m'est transmise.)

III. « Lettres sur la Val-Louise, par le P. Rossignol. » Turin, 1804 ; in-8o de 24 p. (Indication communiquée.)

IV. « Noms, situation et détails des vallées de la France, le « long des grandes Alpes, dans le Dauphiné et la Provence, et

« de celles qui descendent des Alpes en Italie, depuis la Savoie, « jusqu'à celle de Saint-Etienne, du côté de Nice. Par le mar- « quis DE PESAY. » Turin, 1793 ; un vol. in-18 de 172 p.

V. « Rapport sur le tremblement de terre, qui a commencé « le 2 avril 1808, dans les vallées de Pélis, de Cluson, de Pô, etc. « Fait à la classe des sciences physiques et mathématiques de « l'académie impériale de Turin, dans sa séance du 2 mai 1808 ; « par A. M. Vassali-Eandi. Publié, d'ordre de M. le préfet, par « Félix Galetti. » Turin, 1808 ; in-8o de 136 p.

VI. « Correspondance Vaudoise ; ou recueil de lettres de quel- « ques habitants des vallées de Pignerol, sur le tremblement de « terre de 1808. » Nouvelle édition. Paris, 1808 ; in-8o de VIII et 70 pages.

VII. Je crois devoir joindre aux deux ouvrages précédents, qui sont essentiellement descriptifs et d'observation, le suivant qui n'est que théorique, mais qui se rapporte au même phénomène. — « Nouveau pas sur les sentiers de la nature, concer- « nant les causes physiques des secousses réitérées des tremble- « ments de terre. Systême sur la matérialité de l'axe du globe... « etc. par un habitant des Hautes-Alpes. » A Gap, (sans date ;) un vol. in-12 de 292 p. — L'auteur de ce livre se nommait DE ROCHAS. — Beaucoup d'autres ouvrages ont parlé occasionnellement de ce tremblement de terre. — M. de HUMBOLD, dans *Cosmos*, le met au nombre des plus remarquables dont l'histoire ait gardé le souvenir.

VIII. LA DOUCETTE, (ancien préfet) : « Statistique des Hautes- « Alpes ; » un vol. in-8o.

ALLIONI : « Flore du Piémont, » 2 vol. in-fol. — VILLARS : « Flore « du Dauphiné, » 4 vol. in-4o, et d'autres auteurs spéciaux, ont décrit en passant diverses parties des montagnes vaudoises.

§ III.

Ouvrages illustrés.

I. « Viaggio romantico-pittorico, delle provincie occidentali

« dell' antica e moderna Italia : » dell' avocato Modesto Parolletti. Torino, 1824. 2 vol. in-fol. — Il est parlé des vallées vaudoises, dans le T. I. p. 134-137.

II. « L'exil et les souffrances des Vaudois, durant la persé-« cution de 1686. » (En anglais ; — The exils of Lucerna, or the « sufferings of the Waldenses during the persecution of 1686.) » Edimbourg, 1841 ; in-8o de 196 p., avec des lithographies à deux teintes.

III. « A Tale of the Vaudois, designed for young persons ; By « M. R. Webb, etc. » London, 1842 ; in-18 de 251 p., avec des gravures sur bois. — Sorte de roman historique.

IV. « Les vallées vaudoises pittoresques, ou vallées protestan-« tes du Piémont, du Dauphiné et du Ban-de-la-Roche, par W. « Beattie... traduit de l'anglais par L. de Bauclas. » Paris, 1838 ; un beau vol. in-4o de VIII et 216 p., avec carte, portrait, titre gravé, et 73 gravures sur acier, d'une grande beauté, faites d'après les dessins pris sur les lieux par MM. Barltet et Brockedon. — Cet ouvrage a paru en même temps en anglais et en allemand. C'est un des plus beaux ouvrages illustrés qu'ait produits la librairie moderne, et le plus remarquable, sans contredit, de tous ceux qui ont eu pour but de faire connaître, par la gravure, les sites des vallées vaudoises.

V. Il y a aussi des vues de ce pays, dans l'ouvrage de M. Gilly : « Narrative of an excursion to the mountains of Piémont ; » (voir dans cette section, § I no VIII.) D'autres ouvrages en contiennent également ; mais comme celui-ci, à titre d'accessoires.

§ IV.

Romans et poëmes.

I. Fabre d'Olivet : « Les montagnards des Alpes, en 1488. » 2 vol. in-8o. Première édition, Paris, 1835 ; deuxième, Paris, 1837. — Cet ouvrage se rapporte aux événements survenus dans les vallées vaudoises, lors de la croisade proclamée par Innocent VIII, et dirigée par Albert Cattanée : mais l'auteur ne connais-

sait ni l'histoire ni le pays des Vaudois. — Il dit cependant à la fin du T. II : « J'aurais pu facilement surcharger ces pages « de notes et de citations ou bien ajouter un vol. de pièces jus- « tificatives... etc. » — Dans la première édition de ce roman, il citait l'ouvrage de Valbonays, (voir au § I de la section suivante, n° XIII), sous le nom de l'imprimeur, et confondait deux éditions de ce même ouvrage en les attribuant à deux auteurs différents.

Dans la deuxième édition il y a encore beaucoup d'erreurs. Il cite même, comme les ayant lus, des ouvrages qui n'existent pas. Tels sont les *mémoires* de Vignaux, de Rostaing, de Morel, les *Enquêtes juridiques*, et d'autres manuscrits que Perrin a pu connaître, mais qui depuis se sont perdus. J'ai vérifié toutes les citations de détail dont l'auteur de ce roman indique l'origine d'une manière plus précise, et je les ai toutes reconnues inexactes, à l'exception de cinq.

II. Dinocourt. « Le chasseur noir, ou les Vaudois. » Paris... 6 vol. in-12. Sur les événements de Mérindol et Cabrières. — Encore moins historique que le précédent.

III. César Malan. « Le chrétien primitif; anecdote proven- « çale. » Genève... un petit vol. in-12. Sur les mêmes événements. — Le même auteur a publié une « Complainte sur l'ori- « gine et les malheurs des Vaudois de Mérindol, » avec une vue de ce village, et la musique du chant.

IV. « La protestante, ou les Cévennes au XVIII siècle... » Paris... 3 vol. in-12. Cet ouvrage est relatif aux Camisards, ainsi que le roman d'Eugène Sue : *Cavalier ou les montagnards des Cévennes :* Paris, 1840. Les sources historiques seraient, pour ce sujet, l'*Histoire des Camisards*, par Court de Gebelin, 3 vol. in-12 ; les *Mémoires de Jean Cavalier*, 4 vol. ; le *Théâtre sacré des Cévennes*, par Max. Mibbon, Londres 1707, in-8° ; *Le patriote français et impartial*, 4 vol. imprimés en 1703, etc.) — Il existe un roman historique, intitulé : *Les Albigeois,* par Ch. Mathurin ; 4 vol. Ouvr. plein de longueurs.

V « La vallée de la Clusone, épisode de l'histoire des Vaudois « du Piémont au XVIIe siècle, par Carloman d'Andilli, traduit

« de l'anglais. » Genève et Paris, 1838, un vol. in-12. — Y joindre un petit opuscule intitulé : *Pierre et sa famille.*

VI. « The Waldenses, or the fall of Rora,; a lyrical sketch, « with other poems; by Aubry *devere* Oxford. » 1842. in-8o. de XII et 311 p. — Le poëme relatif aux Vaudois occupe 94 p. — Voir enfin le nº III du § précédent.

VII. « L'exil des Vaudois, le Retour des Vaudois; le Serment « du Sibaud, la Voix des martyrs, et le Culte dans les Alpes; » sont des chants patriotiques qui ont été publiés dans différents recueils. — La musique des trois premiers a été composée par M. A. Bost; celle du dernier par M. Cuche.

§ V.

Ouvrages périodiques.

I. « Mercure Historique et Politique, contenant l'état présent « de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, l'intérêt des « princes, leurs brigues, et généralement tout ce qu'il y a de « mieux, pour le mois de... Le tout accompagné de réflexions « politiques sur chaque Etat. A La Haye, chez Henri Van.Bul- « deren... avec privilége des Etats de Hollande et Westfrise. »

Le titre de cet ouvrage a été pris sur la livraison de *janvier* 1690; il a été modifié dans les livraisons ultérieures : Au mois de *janvier* 1710, il ne porte plus que le titre de *Mercure Hist. et Polit.* Cette collection commence, je crois, vers 1682, et finit vers 1730. (Je manque des moyens de donner plus d'exactitude à ces indications, ainsi qu'à beaucoup d'autres.)

II. « Lettres Historiques, contenant ce qui se passe de plus « important en Europe, et les réflexions nécessaires sur ce sujet. « A La Haye, chez Adrien Moetjens. » — La première livraison a paru en janvier 1692. — Y joindre le « Journal historique de « l'Europe, » par Louis Augustin Alemand : de 1690 à 1696 ; et « l'Introduction à l'histoire d'aujourd'hui, tirée des Gazettes » (Pour les Vaudois, voir au chap. XIII.)

III. « L'Esprit des cours de l'Europe, où l'on voit tout ce qui se

« passe de plus important touchant la politique, et en général « ce qu'il y a de plus remarquable dans les nouvelles. A La « Haye, chez François l'Honoré. » Cette collection a commencé de paraître en 1699.

IV. « Gazette de Leyde, de France et d'Angleterre. » — Cette dernière est la première en date, et commença de paraître en 1588. — La collection complète est fort rare. — Ces journaux n'ont fait mention des Vaudois, qu'à l'époque des grands événements qui éveillèrent sur ce peuple l'attention publique. — Surtout en 1655, 1686 et 1690.

V. « Les Archives du pays de Bade : » (en allemand) Carlsruhe, T. I. n° 5. Lettres et observations, sur les Vaudois, par Mone. — La *Gazette universelle de Halle*, mars 1821, n° 59, donne une analyse de cette publication. — L'ouvrage de Mone, a paru séparément à Berlin, en 1821.

VI. « La gazette ecclésiastique de Darmstadt : » (en allemand) contient plusieurs articles sur les Vaudois, par M. Bracebridge. — Un autre journal, publié dans le pays de Darmstadt, « la « Feuille hebdomadaire de Budingen, » contient entre autres, un article intéressant sur l'Eglise vaudoise de Waldensberg : n° du 19 novembre 1825.

VII. « Gazette universelle d'Augsbourg : » année 1842, numéros 362, 363, 364 des 28 29 et 30 décembre : articles *du Piémont* et *sur le Piémont*.

VIII. « Nouvelles annales théologiques : » (journal allemand) numéros de février et mars 1820, p. 171 ; de mai 1821, p. 316 ; de mai 1822, p. 216.

IX. « Bibliothèque critique des prédicateurs : » (ouvrage allemand) T. VIII, partie I, p. 181. *Notices théologiques :* quelques détails sur les Vaudois.

X. « Revue Britannique : » mars 1828 et autres. — *Magasin britannique :* n° 113, p. 397 et autres.

XI. « Revue d'Edimbourg : et Encyclopédie d'Edimbourg : » articles de MM. Plenderleath, Gilly, etc.

XII Quarterley Review : » n° de décembre 1843, article intitulé : *l'Eglise vaudoise et le roi de Sardaigne*, dont *The Record*

a rendu compte dans son no du 22 décembre 1843. — Plus, dans les livraisons antérieures.

XIII. « Monthly Review : no de juin 1814, p. 204, etc.

XIV. « Evangelische Kirchenzeitung. » Année 1829

XV. « Le Narrateur religieux, » (journal imprimé en Hollande :) no du 24 août 1839, et beaucoup d'autres.

XVI. « Le Philanthrope, » (journal allemand, publié à Elberfeld, en Prusse :) numéros des 13 et 14 juin 1825.

XVII. « Le Fédéral de Genève : » numéros des 21, 22 et 23 mai 1844. — Autre journal de Genève, *Le Lecteur :* premier livre : *Notice hist. et statistique sur les vallées vaudoises.* Et, en rectification de cet article, *Le disciple de Jésus-Christ*, revue religieuse, publié à Paris, T. IX, p. 32. (No d'avril 1847.) — Voir aussi *l'Ami de la jeunesse*, Paris, 1831, T. VII, p. 373 ; contenant une ballade de M. de Félice, intitulée : *Le colporteur vaudois.* (Tirée du chap. VIII de Reynerus.)

XVIII. « Revue encyclopédique. » — *Bibliothèque encyclopédique,* etc. Voir à la *Table.*

XIX. « Archives évangéliques de Nîmes : » année 1844.

XX. « Les Archives du christianisme : » de très nombreux articles, ainsi que dans *Le Semeur*, (années 1834, 1837, 1840, etc.)

XXI. « Magasin Wesleyen-méthodiste ; Archives Wesleyennes, « etc. » Nombreux articles, depuis l'année 1833 à 1848.

XXII. « Le Chroniqueur : journal de l'Helvétie Romande, de « 1535 à 1536, » publié en 1835 et 1836. Lausanne, in-4o ; par M. Vuillemin, p. 394, etc.

XXIII. « Revue théologique. » Strasbourg, décembre 1850, T. I, p. 334, article *sur l'origine et les doctrines primitives des Vaudois.*

XXIV. « L'écho des Vallées : feuille mensuelle, spécialement « consacrée aux intérêts de la famille vaudoise. » Le premier numéro a paru le 13 juillet 1848.— Ce journal, dont la collection deviendra plus tard une source précieuse de renseignements pour l'histoire moderne des Vaudois, a été fondé, et a jusqu'ici été dirigé d'une manière très remarquable, par M. Meille, auteur de

l'ouvrage mentionné dans cette bibliographie, sous le n° VI des *Historiens modernes*, placés à la fin du § I de la 1re section.

SECTION VI.

OUVRAGES HISTORIQUES, OU IL N'EST TRAITÉ DES VAUDOIS QU'INCIDEMMENT, MAIS QUI RENFERMENT DES NOTIONS OU DES DOCUMENTS PARTICULIERS.

CHAPITRE PREMIER.

Ouvrages spéciaux.

§ I.

Histoire locale.

I. « Les Sources et autorités, » indiquées en tête des divers chapitres de l'*Israël des Alpes;* et particulièrement celles des chap. III, IV, VI et IX du T. Ier, ainsi que celles des chap. VIII et XI du T. III.

II. « Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie, » par le marquis Costa de Beauregard, Turin 1816, 3 vol. in-8o.

III. « Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution « de la monarchie de Savoie, ouvrage composé sur des docu- « ments, la plupart inédits, par M. L. Cibrario (en italien : Turin 1832) et traduits en français par *Boullée,* Paris, 1833 in-8o, de IX et 308 p. — Voir aussi le bel ouvrage de M. Cibrario sur l'*histoire du droit pendant le moyen âge.* — Cet homme éminent, plein d'obligeance et d'érudition, a bien voulu extraire des

recherches qu'il a faites comme membre de la commission des *Monumenta patriæ*, des notes intéressantes et des documents inédits pour l'*Israël des Alpes*.

IV. Agostino Della Chiesa : « Corona reale di Savoja ; » in-4°. Ludovico Della Chiesa : « Storia di Piemonte ; » in-8°.

V. De Saluces : « Histoire militaire du Piémont. »

VI. Muletti : « Mémoires historiques sur le marquisat de Sa-« luces. » — Voir le T. VI.

VII. Massi et d'autres auteurs : « Storia di Pinerolo. »

VIII. Soleri, « Diario dei falti successi in Torino ; » et d'autres auteurs sur l'histoire de Turin ou du Piémont.

IX. Sillery : « Die Waldensischen Protestanten, in den Al-« penthalern bie Turin, in Italia... » Heidelberg, 1844, in-32.

X. Lowther : « Brevi osservazioni sui Valdesi.. » Genève, « 1821 ; en français : même année, même ville ; en anglais. Lond. 1821, in-8° de 52 p.

XI. « Notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises... » Paris, 1822. — Autre *notice historique*, sur le même sujet : Genève, 1825.

XII. Chorier. « Histoire générale du Dauphiné, depuis l'an « 1000 de notre Seigneur jusqu'à nos jours... » Lyon, 1672 ; 2 vol. in-fol. (Le 1er vol. avait été imprimé à Grenoble en 1661.) — Voir T. II, § XIX, p. 69. Liv. XV, § X, p. 500, etc. — Cet auteur, sans critique et souvent inexact, doit toujours être contrôlé par le suivant.

XIII. Valbonays : (Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonays : né à Grenoble en 1651, devenu aveugle en 1701 ; — la date de sa mort m'est inconnue.) Il a écrit un ouvrage dont le titre varie selon les éditions. C'est « Histoire de Dau-« phiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, par-« ticulièrement de ceux de la troisième race, etc... » Genève, 1712, un vol. in-fol. La première édition était intitulée : « Mé-« moires pour servir à l'histoire de Dauphiné, sous les Dau-« phins de la maison de La-Tour-du-Pin, etc... » Paris, 1711, un vol. in-fol. de IX, VI, 22, 681 et 20 p. — Voir sur les Vau-

dois, p. 326-346. — Le nom de l'auteur n'est inscrit ni sur l'un ni sur l'autre de ces volumes.

XIV. « Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et ci-« vile du diocèse d'Embrun, par M***, bachelier en droit cano-« nique et civil de la faculté de Paris et docteur en théologie. » Sans lieu d'impression, 1783, 2 vol. in-8°. — C'est cet ouvrage auquel répondent les *cinq lettres*, *par un Vaudois*, etc... (Voir ci, Section I, § II, n° VIII.) — L'auteur de cette histoire citée quelquefois sous le titre d'*Histoire du diocèse d'Embrun,* était le P. Albert. — Son ouvrage a dû être imprimé à Lyon.

XV. Marauda. « Tableau du Piémont, sous le régime des « rois, avec un précis sur les Vaudois et une notice sur les Bar-« bets. » Turin; l'an XI (1803); un vol. in-8° de VI et 244 p.; dédié *à Bonaparte*, *premier consul.* — Cet ouvrage contient XV chapitres. Les deux derniers seuls sont relatifs aux Vaudois. Il mérite peu de confiance.

XVI. Johannis Columbi Manuascensis (de Manosque) « Opus-« cula varia, etc... » Lugduni 1568. Un vol. in-32; à consulter pour le liv. IV, intitulé : *De rebus gestis Epis. Valent. et Dieusium.* — Jean Colomb de Manosque, appartenait à l'ordre des jésuites.

XVII. « Les transactions d'Imbert, dauphin de Viennois, « prince du Briançonnais et marquis de Sézane, etc... » Un vol. in-fol. M.DC.XLV. — Voir aussi Brunet, seigneur de l'Argentière : « Recueil des actes, pièces et procédures, concernant l'em-« phithéose perpétuelle des dîmes du Briançonnais, etc... » Un vol. in-32, 1754. — Plus : « Recueil de pièces concernant la ré-« gale, l'affaire d'Embrun. etc,.. » 10 vol. in-4°.

XVIII. Du Tillier, « Histoire de Berne. » 5 vol. in-8°. Berne 1839; en allemand. — Denina : *Histoire des révolutions d'Italie* (en italien) trad. en français par Jardin, Paris, 1770. — Lèti, *Storia Genevrina...* Amsterdam 1686, 5 vol. in-8°. (On trouve dans plusieurs maisons de Genève des MSC. qui passent pour être des archives de famille et qui ne sont que des fragments de cet ouvrage, traduits lorsqu'il parut.)

§ II.

Histoire individuelle.

(Mémoires et biographies.)

I. « Mémoires de M. D. F. L. touchant ce qui s'est passé en « Italie, entre Victor-Amédée II, duc de Savoie et le roi très- « chrétien avec le détail, etc... » Aix-la-Chapelle, 1697; sur les Vaudois, p. 39, 40 et suiv. 170, etc.

II. « Mémoires du prince Eugène. » — Divers ouvrages sont cités sous ce titre. « Histoire du prince François-Eugène de Sa- « voye, généralissime des armées de l'Empereur et de l'Em- « pire... » Amsterdam 1740. Réimprimé à Vienne, en Autriche, en 1755, in-8° en 5 vol. avec des gravures. — Voir T. I, Liv. II, p. 113, de la première édition. T. III, p. 146 de la seconde, etc.

III. Feuquieres. « Lettres et négociations, » Paris 1753, 3 vol. in-8o. *Mémoires du marquis de Feuquieres*, édit. en 7 vol. Y joindre d'Estrades, *Lettres et négociations*, Londres 1743, neuf vol. in-8° allant de 1637 à 1677; et *Vie du cardinal de Richelieu,* à consulter au T. II.

IV. « Histoire de Louis XIV; » par Bruzen de la Martinière et par beaucoup d'autres auteurs. — Détails divers.

V. « Recueil de lettres de Louis XIV, à ses ministres et à ses « généraux; » Paris, 1760. 8 vol. in-8°.

VI. « Histoire des ducs de Savoie, » par divers auteurs; et biographies détachées : telles que celle d'*Emmanuel Philibert*, Amsterdam 1693, et en latin : Turin, 1596; celles de *Charles-Emmanuel*, Turin, 1632, etc.

VII. D'origny, « La vie du P. Antoine Ponevin et de ses négocia- « tions; Paris, 1712. — Voir de plus la *Vie de Schomberg*, de *Catinat,* du *marquis de La Feuillade :* du *marquis de Parelles* et en général celle de tous les personnages qui prirent part aux campagnes de 1690 et de 1703. — Du reste les mémoires individuels et les biographies dans lesquels il est question des Vau-

dois, sont en si grand nombre, que j'ai cru devoir me borner à moins de citations. — C'est à l'époque qui s'étend de 1664 à 1713, que se rapportent surtout ceux qui ont quelque importance historique.

—

CHAPITRE II.

Ouvrages d'un caractère général.

§ Ier.

Histoires ecclésiastiques.

A. En français.

I. Basnage de Beauval (Jaq.), « Histoire de l'Eglise depuis « J.-C jusqu'à présent, » divisé en 4 parties. Première édition, Rotterd. 1699, 2 vol. fol.; 2e édit. : La Haye, 1723, 2 vol. fol. etc. — Cet auteur s'étend longuement sur les Vaudois, et avait même formé le projet d'écrire leur histoire. — Voir aussi la *biblioth. eccl.* de Dupin, et la *critique* qu'en a faite Rich. Simon. (Pour les art. *Valdo, Bruys*, etc.)

II. Fleury (Claude), « Histoire ecclésiastique. » (Elle va jusqu'en 1414.) Paris, 1691-1720, 20 vol. in-4°. Bruxelles, 1692-172 0 20 vol. in-4°, etc.—Table générale des matières par *Rondet*.—Paris, 1758, in-4°. Cette histoire a été continuée jusqu'en 1595, par *J. Cl. Fabre*, qui y a ajouté 16 vol. t. 21-36. — Enfin elle a été poussée jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, sous ce titre : « Histoire du christianisme connu, etc., augmentée de 4 livres, « comprenant l'histoire du quinzième siècle et continuant jus- « qu'à la fin du dix-huitième siècle, » par une Société d'ecclé-

siastiques sous la direction de l'abbé *O. Vidal*. Paris 1837, 8 v. grand in-8°. — L'histoire de Fleury a donné naissance aux ouvrages suivants : *Honoré de Sainte-Marie*, « Observation sur l'his- « toire ecclésiastique de Fleury, » adressée à N. S. P. le pape Benoît XIII, et nos seigneurs et évêques. Malines, 1727, in-8°; 1727, id., 1760 : Dénonciations de l'histoire ecclésiastique de Fleury à nos seigneurs et évêques *Beaudoin de Housta*. « La mauvaise foi « de M. Fleury, » prouvée par plusieurs passages des Saints Pè- « res, des conciles et d'auteurs ecclésiastiques qu'il a omis, tron- « qués ou infidèlement traduits dans son histoire. Malines 1733, 20 4°, il devait y en avoir 8; *Rossignol*, « Réflexions sur l'his- « toire ecclésiastique de Fleury, » 1802; *Marchetti*, « Critique « de l'histoire ecclésiastique de Fleury, » trad. de l'italien en français, Belgique, 1803; Besançon, 1819, 2 vol. in-12; *Mazaretti*, « Remarques sur l'histoire ecclésiastique et spécialement « sur la dissertation de Fleury, » trad. de l'italien sur la 4e éd.

III. Mosheim (Jean Laurent); « Histoire ecclésiastique, » trad. en français, d'après l'anglais, par *Fortunat Félice;* Yverdon, 1776, 6 vol. in-8o; d'après l'original latin, par *Eidous* (Marc Antoine), Maëstricht, 1776, 6 vol. in-8°. Cette histoire a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe.

IV. Bèze (Théodore de), Histoire ecclésiastique de l'Eglise réformée au royaume de France, en laquelle est décrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles, depuis l'an 1521 à 1523; leur réglement ou discipline, synodes, persécutions tant genérales que particulières, Anvers, 1580, 3 vol. in-8o. — Il y a une seconde édit. de cet ouvr. publiée par M. Marzials, Lille, 1837-1841, 3 vol. in-8°. Dans la première édition, qui est celle dont je me suis servi, il est question des Vaudois de Provence, T. I, pages 35 et suivantes. — Sur le même sujet, voir, (indépendamment des *Sources*, indiquées au chap. V du T. I de l'*Israël des Alpes*,) Gaufridi, « Histoire de Provence, » Aix, 1684, in-fol. L. XI; Bouche, « Histoire de Provence, » p. 607; Nostradamus (César, fils ainé de Michel le prophétiseur); « Histoire et chro- « nique de Provence, » Lyon, 1664, in-fol. L. VII; De Thou, « Historiar. sui temporis... L. V; La Poplinière, « Histoire de

« France, » (de 1550 à 1557), 2 vol. in-fol. ; Voltaire, « His-« toire générale. » T. I, p. 170.

B. En latin.

V. Gerdes, « Specimen Italiæ reformatæ, Leyde, 1765, in-4°. t. II, p. 400; *Scultet* (Abraham), Annalium *evangelii* passim per Europam 15. salutis partæ seculo *renovati* decas 1 et 2, ab a. 1516 ad a. 1536. Heildeberg, 1618.

VI. Baronius (Cæsar) : « Annales ecclesiast. a chr. nato ad a. 1198, Rom. 1588-1607, 12 v. in-fol., deux. éd., Antw. 1589-1603, 10 v. in-fol. etc. Cet ouvrage a été continué par *Bzovius* (Abrah.) : « Annales ecclesiast. post Cæs. Baronium, » T. 13-20, ab a. 1198 usque ad a. 1565, rerum in orbe christ. gestar. narrationem complectentes, Rome, 1616, Seqq. fol., Cologne, 1621-1630, fol. Cet auteur se déclare souvent l'antagoniste de Baronius ; — par *H. Spondanus*, annalium ecclest. Cæs. Baronii continuatio ab an. 1197, ad finem 1646 (Par. [1640-41] 1647, 2 v. fol.) Lyon, 1678, 3 v. fol., — par *Od. Raynaldus*, Annales ecclesiast. ab a. quo desinit Cæsar Baronius 1198, usque ad an. 1565. T. 13-21 (Rom. 1646-1677 fol.) Cologne, 1693-1727), fol. ; — par *Jacques de Laderchio*, Annales eccles. ab a. 1566, ubi desinit Od. Raynaldus, T. 22-24, Rom., 1728-1737, fol. Les ouvrages suivants sont encore relatifs aux Annales de Baronius : *Is. Casaubon*, de rebus sacris et ecclesiast. exercitat. 16, ad Baronium prolegomena, etc. Londres, 1614, fol., Frankf. 1615, in-4°, Genève (1654) 1663, in-4° ; *Ant. Pagi* : Critica hist. chronol. in universos Annal. Baronii. Opus Posthumum 4 T. distinctum. Accedunt catalogi 10 veter. Summor. pontificum hactenus inediti. Antw. 1705, 4 v. fol. Nouv. édit. de *Fr. Pagi*, Antw. 1724, 14 v. fol.

Nat. Alexander : « Histor. eccles. V. et N. T., ab orbe cond. ad a. p. Ch. n. 1600, » et in loca ejusdem insignia dissertt. hist. chronol. crit. dogm. in-8 tom. divisæ, ante quidem (1676 ff. 26 v. 8°) per (24, d'apr. d'autr. 26) partes, nunc autem conjunctim et accuratius edita, rerum novar. accessione, scholiis et indicib. aucta, illustr. ornata. Par. (1699-1714) 1730, 8 vol. en 7 T fol. De nouvelles éditions ont été publiées par *Roncaglia*, Lucca,

1734, 9 v. en 8 T. fol.; *Mansi*, Lucca 1749. Cette dernière édit. a été réimprimée plusieurs fois. Ferrara, 1758-1762, 9 v. fol., nouv. éd. Bassano, 1778, 9 vol. et 3 v. de suppl. fol., etc.

Les De Sainte-Marthe, « Gallia christ., qua series omnium archiepiscoporum, episcop., et abbat. Franciæ vicinarum que ditionum ab origine eccles. ad nostra tempora deducitur. » Par. 1656, 4 vol. fol. Nouv. édit. T. 1-3, Par. 1715-25, fol. (aux soins du moine de Saint-Maur), T. 4-13, Par. 1728-85 fol. — Scriptores ordinis Prædicator. recensiti, notisque hist. et crit. illustrati; opus, quo singulor. vita præclare que gesta referuntur, etc., etc. Inchoavit Jac. Quetif, absolvit Jac. Echard, Par. 1719, 1721, 2 vol. fol. — Uscher, « De christianarum Eccles. successione et statu, » c'est de la bibliothèque de ce célèbre évêque anglican, que proviennent les précieux manuscrits vaudois, déposés aujourd'hui à la bibliothèque du collége de la Trinité à Dublin.

VII. Hermann Van der Hardt, « Histor. litter. reformationis, constans 5 partib... omnia rara partim mss., cum introductionibus. » Frankf. et Leipz 1717, fol.; Bernhard-Lutzenburg, catal. hæreticor. omnium pene qui ad hæc usque tempora passim litterar. moument. proditi sunt, illor. nomina, errores et tempora, quib. vixerunt, ostendens, in cujus calce et de Luthero non nihil deprehendes. Sans lieu ni année d'impression. (Colog. 1525), deux. éd., augment. Sans lieu d'impression (Colog.), (1526) 1527, in-8°; Abr. Scultet, « Medullæ theologiæ patrum syntagma, in quo theologia priscor. primit. eccl. doctor, qui a. et p. conc. Nicœn. floruer. etc., etc. Frankf. 1634, 4°, Voy. aussi l'ouvrage de lui que nous avons cité au n° IX; Colberg, de origine et progressu hæresium, Londres, 1674, 4°; Hermant (Jean) Histoire des hérésies, Rome, 1717, 4 v. in-12.

VIII. F. Spanheim, « Introd. ad chronol. et histor. sacr. ac præcipue christian., ad tempora reformationis cum necessariis castigationibus Cæs. Baronii. » Leyde 1683, 1687, 2 v. in-4°. — Summa histor. eccles. a chr. nato ad sec. 16, inchoatum. Præmittitur doctrina temporum, etc. (Leyde 1687, 1694) Leipz. 1698, 4°. Voir la section XII; Eberhard A. Borger, de mysticismo.

La Haye, 1820, 8°, trad. en allemand, par *E. Stange*, avec une préface de *J. Gurlett*, Altona, 1826, 8°, nouv. éd., av. préface de *E. G. A. Bœckel*, Altona, 1827, 8°. Ouvrage couronné; Is. DE BEAUSOBRE, Hist. crit. de Manichée et du Manichéisme, Amsterd. 1734, 1739, 2 v. 4°; pour les Vaudois, voir la préface où l'on lit : « Parmi les erreurs des Vaudois il n'y a rien qui ressente le manichéisme; » BOSSUET, Hist. de Variat. l. XI, § XCVI, al. 2; LUDNER, Histoire du moyen âge; BAUMGARTEN, Histoire des partis religieux; historien allemand calme et impartial.

C. EN ALLEMAND.

IX. SCHROECKH (Jean-Matthias), Christl. Kirchengesch. Leipz. 1768-1803, 35 vol. in-8°. Immense collection; pour les Vaudois, voy. le T. 29; HENKE (H. Ph. Kr.), allgem. Gesch. der christl. Kirche nach d. Zeitfolge. Le 1er vol. a paru en 1788, il a eu plusieurs éditions, ainsi que tous les suivants. *J. Sev. Vater*, l'a continuée depuis le vol. 7. Le vol. 9 et dernier a paru en 1823, 8°; ARNOLD (Godefroy), unparth. Kirchen- u. Ketzer-Historie, vom Anf. des N. T. bis auf das Jahr Chr. 1688. Frankf. a. M. 1669-1700, 4 v. fol. Supplementa, Illustrationes u. Emendationes zur Verbesser. der Kirchen-Historie, Frankf. a. M. 1703, 4o. Nouv. édit. av. supplém. id. 1729, 2 v. 4°, Schaffhaus. 1740-42, 3 v. fol.; A. NEANDER, Algem. Gesch. der Christl. Relig. u. Kirche. Les premiers volumes divisés chacun en plusieurs parties ont paru de 1825-1836, à Hambourg; en fait d'*abrégés* d'hist. eccl. en allemand, on peut citer J. K. L. GIESELER. (Le 1er vol. a paru en 1824, à Bonn) et GUERICKE (H. E. Fréd.) Première édition, Halle, 1833, 2 vol.; DAN. H. HERING, Beitræge z. Gesch. der Evang. reform. Kirche in die Preuss, etc. Breslau, 1784, 1785, 2 v. 8o. Nouv. éd. Berl. 1786-87, 2 v. 8°. Voy. le T. 2; W. D. FUHRMANN : « Handwœrterb. der christl. Religions u. Kirchengesch, etc. » Nebst. ein. Abhandl. üb. die hohe Wichtigk. u. die zweckmæssigste Methode eines fortges. Studiums der Relig.- u. Kirchengesch. für prakt. Religionslehrer, v. *A. H. Niemeyer*, Halle, 1826-29, 3 v. 8°; H. SCHMID, der Mysticismus

des Nittecalters in Seiner Entstehungs période. Iéna, 1824, in-8°.

X. Du Voisin (Lancelot), histoire des Eglises de France, Anvers, 1580; pour les Vaudois, voy. l. 1, p. 35; Remy (Jean) a publié un ouvrage sous le même titre. Y joindre *Histoire apologétique, ou défense des libertés des Eglises réformées de France;* Wihll, appendice à l'histoire de l'Eglise française, 1759, in-8°. Ouvrage allemand.

XI. Cave (Guillaume), tabulæ, quib. doctores et scriptor. ecclesiast. eorumque patria, ordo, ætas et obitus in synops... a epochæ christ. 1 ad a. 1519, exhibentur. (Londr. 1674, fol.), Hamb. 1676, fol. Cet ouvrage a paru plusieurs fois sous de nouveaux titres. C'est à Bâle, 1745, 20 vol., qu'il a été imprimé pour la dernière fois; Water, matériaux pour l'Histoire ecclésiast. moderne, Halle, 1820; ouvrage allemand qui parle des Vaudois dans le T. I, où il donne un aperçu de leur histoire depuis la Révolution française.

(Je dois l'indication de la plupart des titres que renferme ce § à M. le pasteur Eugène Arnaud, auteur de *Recherches critiques sur l'épître de Jude, présentant une introduction à l'épître, et un commentaire sur chaque verset.* Strasbourg et Paris, 1851. — Ces titres sont tirés d'*un Répertoire bibliographique de la Théologie française, depuis la réformation jusques à nos jours*, dont s'est occupé le même auteur.)

§ II.

Histoire profane.

I. Muratori, *scriptores rerum italicarum*, in-fol, publ. de 1723 à 1751. — Voir pour les Vaudois, T. V, p. 82; T. XVI: p. 612; et dans le T. XI; *Annales médiolanenses:* ad annum 1259, cap. XXXI. — Muratori a écrit de plus: *Antiquitates Italiæ medii ævi*, Milan, de 1738 à 1742: 6 vol. in-fol.; et *Annali d'Italia*, en 12 vol. in-4o. Venise, de 1744 à 1749. — Les archives d'état à Turin, étaient, dit-on, restées fermées à cet éminent

écrivain, malgré toutes les démarches qu'il avait faites pour y avoir accès.

II. Les histoires d'Italie : GUICHARDIN, allant de 1490 à 1534. (Francesco Guicciardini, *Storia d'Italia*, 1775, 4 vol. in-4°.) Prolixe et superficiel ; jugé par Montaigne, *Essais*, Liv. II, chap. X. — BRUSONI, id., allant de 1625 à 1660. Venise, 1661, in-4°. — DENINA, *Delle rivoluzioni d'Italia*. Turin, 1770, in-4°, 3 vol. — SIDONIUS : *de regno italico :* moins profond encore. — GUICHENON, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 3 vol. in-fol. Ecrivain servile. Il s'attache à justifier les persécutions, dont les Vaudois furent victimes, et prend souvent à partie l'historien Léger. Il avait cependant fait ses études, avec lui, à Genève ; plus tard il abjura ses croyances et ses amitiés pour satisfaire son ambition. — PARADIN, *chronique de Savoie*, diffus et insuffisant. Il parle des Vaudois, ou plutôt de Valdo, au chap. XXXI. Une *chronique de Savoie*, manuscrite et fort intéressante, existe à la bibl. de Carpentras, parmi les MSC. dits de Peyresk. — BOTTA, *hist. d'Italie*, et SISMONDI, *hist. des Républ. italiennes*, n'ont pas étudié la question des Vaudois, quoiqu'ils en parlent en passant.

III. Les Histoires de France : BERNARD GIRARD DU HAILLAN, *hist. gén. des roys de France*. Paris, 1616. 2 vol. in-fol. — ANQUETIL, MÉZERAY, HAINAULT, et *l'hist. de France*, dite *des trois marteaux*, plus, l'*hist. des Français*, par SISMONDE DE SISMONDI ; et enfin, MICHELET, qui, pour être le dernier en date, n'en est pas moins l'un des premiers, par l'érudition, la méthode, et surtout ce don si rare de la vie, qu'un noble cœur éclairé par un grand esprit, peut seul communiquer aux récits du passé.

IV. Histoires spéciales : LACRETELLE, *hist. des guerres de rel. au XVIe siècle*, etc. — DU MOULIN (Molinæus) *de monarchia Francorum*, Paris, 1561. — Anonyme : *mémoire pour servir à l'hist. du XVIIe siècle*. (allant de 1643 à 1690) : Paris, 1765, 3 vol., in-8°. — LAMBERTY, *mémoires pour servir à l'hist. du XVIIIe siècle.*, Amsterdam, 1757, in-4°, 14 vol. ; et beaucoup d'autres collections, citées dans la section suivante.

V. *Histoire universelle :* publiée, en 47 vol. in-4°, à Amster-

dam et à Leipzic, en 1790. Voir au T. XXXII, p. 477, etc. — HALLER, *Bibliath. d'hist. universelle*. D'AUBIGNÉ, *Hist. universelle depuis l'an 1550 jusqu'à l'an 1601*, Amsterdam, 1616; 3 vol. in-fol., écrivain plein d'énergie (voir au Liv. II), etc.

VI. *Dictionnaires historiques* de MORERI, de BAYLE, de RICHELET, *de la Conversation*. — ENCYCLOPÉDIES : *moderne*, *nouvelle*, *progressive*, *philosophique*, *du XIXe siècle*, *des gens du monde*, etc. — Et enfin, L'ART DE VÉRIFIER LES DATES : à la *chronologie des ducs de Savoie*, et ailleurs. Cet excellent ouvrage est pour ainsi dire indispensable à tout écrivain qui s'occupe d'histoire. Il a été continué, avec un grand dévouement, par M. *de Courcelles*, et complété par M. *de Forbia*.

SECTION VII.

DOCUMENTS DÉTACHÉS.

§ Ier.

Collections de pièces officielles

I. « Liber statutorum, franchisiarum ac immunitatum, civi-« tatis Pinarolii, nunc denuo impressus, ejusdem civitatis im-« pensis. » Aug. Taur. 1602, de XXXII et 454 p. — Le chap. LXXXIV, traite des Vaudois.

II. « Raccolta de gl' editti et altre provisioni, delle altezze « Reali delli serenissimi duchi di Savoia, di tempo in tempo « promulgate, sopra gl' occorrenti delle valli di Lucerna, Perosa « e San-Martino, terre anesse di San-Bartolomeo, Prarustino « e Roccapiata : e dell' altre terre del Marchesato di Saluzzo « e del Piemonte. » In Torino, 1678 ; par Sinibaldo ; petit in-fol. de 158 p. contenant le texte de 104 pièces ou édits, depuis 1476 jusqu'à 1672.

III. « Confirmazione de privilegii fatta alli Signori Conti e

« communita della valle di Luserna. In Torino. » 1682. Par le même imprimeur. In-4°. Contenant les Patentes ou priviléges de 1582, 1584, 1585, 1635, 1643, 1663, avec les entérinations.

IV. Borelli. « Collection générale des édits de la maison royale « de Savoie; » en italien : (le titre original me manque dans ce moment :) contient dans sa IIIe partie, Livre XV, Titre II, de la page 1259 à 1287, le texte des édits relatifs aux Vaudois. (Sa collection doit être complétée par celle de l'auteur suivant.)

V. Duboin. « Raccolta per ordine di materie, delle leggi, pro- « videnze, editti, manifesti, etc., publicati dal principio dell' « anno 1681, fino agli 8tto dicembre 1780... Torino, 1825. » In-fol. — Voir pour les édits concernant les Vaudois : vol. II, Liv. II, Titre XIII, p. 109. — Les 3 premiers vol. de cette belle collection avaient d'abord été publiés sans nom d'auteur. — Ce nom, cité par les étrangers, a quelquefois été écrit *Dubois* au de *Duboin*. — Le fils de cet éminent légiste, continue le travail de son père, et se propose de faire paraître un supplément, aux édits relatifs aux Vaudois.

VI. « Raccolta delle leggi, providenze e manifesti, emanati « dai governi francese e provisorio, e dalla Municipalità di « Torino, unitamente alle lettere pastorali, del citt. arcivescovo « di Torino. » Vol. I. Turin, an VII de la Républ. franç. et le 1er de la liberté en Piémont; un vol. in-4° de 320 p. — Le T. II, publié plus tard, a 240 p. — Cette collection renferme tous les décrets du gouvernement provisoire et de la commission exécutive en Piémont, de 1798 à 1800, relatifs aux Vaudois.

VII. Ont été publiées séparément : les *Patentes de grâce*, signées à Pignerol, le 18 août 1655; l'édit de rétablissement des Vaudois, du 23 mai 1694, (réimprimé en 1713), et la plupart des autres pièces de ce genre, lors de leur promulgation.

VIII. « Conférences faictes à Turin, dans l'Hostel de Ville en « présence de MM. les Ambassadeurs Suisses, entre les minis- « tres de S. A. R. et les députés des vallées de Luzerne ; à la fin « de l'année 1663, et au commencement de la courante, 1664. » Turin. Petit in-fol. de 230 p.

IX. L'ancien Code civil, publié en 1724, sous ce titre : « Leggi

« e costituzioni di sua Maesta : » (titre de l'édition de 1770, 2 vol. in-4° de 504 et 574 p.). Le nouveau *Code civil*, promulgué par CHARLES-ALBERT, en 1837; ainsi que le *Statut* de 1848, doivent également être mentionnés, à cause des articles qu'ils contiennent à l'égard des Vaudois.

X. Parmi les collections d'édits, émanés de puissances étrangères, il s'en trouve qui intéressaient les Vaudois de Saluces et de Pragela, au temps où ces pays étaient sous la domination de la France. — « Recueil des édicts et déclarations des Roys, « Henry IV, Louys XIII et Louis XIV, sur la pacification des « troubles de ce royaume. » Paris, 1659, petit in-4, où chaque édit a sa pagination particulière. — « Recueil des édits, décla- « rations et arrêts du Conseil, rendus au sujet de la religion « prétendue réformée, depuis 1679 jusqu'à présent. » Paris, 1701, in-8, de XX et 475 p. — Les mêmes pièces se retrouvent en d'autres collections.

§ II.

Collections de documents divers.

I. MONUMENTA PATRIÆ : « Regis Caroli Alberti jussu edita. » Turin, 1837. Grand in-4. — « Chartarum Tomus primus, » n° DXIII; et dans le T. II, intitulé *Scriptores :* GIOFFREDO : *Storia delle Alpi maritime*, etc. col. 488, à l'année 1209, le décret d'Othon IV, contre les Vaudois.

II. « Bibliotheca maxima Patrum, » citée par abréviation : BIB. M. P. P. contenant la plupart des chroniqueurs latins qui ont écrit *Contra Valdenses*. — On en a aussi publié dans la *Biblioth. P. P. Lugdunensium*.

III. Ces mêmes ouvrages se retrouvent en partie dans JUSTELLUS : *Codex canonum ecclesiasticorum ;* voir la préface; ainsi que dans GRETZERUS, déjà cité : (Section II, § 1.) d'ACHERY : *Spicilegium veterum auctorum*, imprimé de 1655 à 1677 en 13 vol. in-4°, et en 1723 en 3 vol. in-fol. — MARTÈNE : *Thesaurus*

anecdotorum, 1717, 5 vol. in-fol. Voir T. IV : (a écrit aussi *de antiquis Ecclesiæ ritibus*, Rouen, 1700); MARTÈNE ET DURAND : « Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, » Paris, de 1724 à 1733, en 9 vol. in-fol. — D'ARGENTRÉ : « Collec- « tio judiciorum de novis erroribus. » Paris, 1728, 3 vol. in-fol. — PALUZIUS : *Miscellanea*, de 1678 à 1715, 7 vol. in-8₀. Voir le T. II, p. 208.— LABBEUS : *Bibliotheca manuscriptorum*, etc.

IV. « Bullarium magnum, » pour la Bulle d'Innocent VIII, « etc. » — RIPOLL : « Bullarium ordinis prædicatorum : » (voir dans le T. I, p. 52, une épître à l'Evêque de Mayence, rapportée aussi par RAYNALD, dans *Annales* no XLIII, ad an. 1233. Une autre épître à l'archevêque de Cologne, sur les *hérésies* du temps, se trouve dans TENGNAGEL, « Collectio veterum monu- « mentorum contra schismaticos, » Ingolstadt, 1612. T. I, p. 368; ainsi que dans JUNIUS, *Acta sacra*. T. I, p. 345). — MANSIUS : « Collectio conciliorum, » voir dans le T. XXII, p. 476, le décret du pape Luce II, *contra hæreticos*.—HARDOUIN, *Concilia Galliæ*. T. I, p. 30. — MEIERS : « Codex canonum ecclesiæ universæ ex recens. » Justelli, *editus nova cura*, etc. — On y retrouve la plupart des auteurs édités par Gretzerus, *contra Valdenses*, avec des introductions nouvelles, qui n'apprennent rien de nouveau.

V. DUCHESNE : « Scriptores historiæ Francorum, » édit. de Baluze, T. V et VI. (L'édit. de Paris, 1636, est en 5 vol. in-fol.) — MABILLON : *Vetera analecta;* sur Pierre de Bruys. T. III, p. 312 et 315 de la seconde édit. — LELONG : « Bibliothèque histo- « rique de la France. » Paris 1768, 5 vol. in-fol. T. I, pour l'indication des ouvr. *Biblioth. manuscriptorum*, pour celle des anciens manuscrits, et *Biblioth. sacra*, Halle 1768, 4 vol. in-4. — « Collection de documents pour l'histoire de France. » Il existe plusieurs ouvrages sous ce titre, par : CIMBER et DANJOU, GUIZOT, LECOINTE et MICHAUD, BOUQUET, LEBER et PETITOT, etc.

VI. CRESPIN : (son nom ne se trouve pas sur le titre de l'ouvrage.) « Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la « vérité de l'Evangile depuis les temps des Apôtres jusqu'à pré- « sent, etc.... » Genève, 1570, in-fol. La première édition avait paru sous ce titre : « Le livre des martyrs, depuis Jean Huss,

« jusqu'en 1554 ; Genève, 1554, in-8. — Claude Baduel traduisit cet ouvrage en latin et le publia sous ce titre : « Acta mar-« tyrum qui sœculo XVI, in Gallia,... Italia, constans dederunt « nomen Evangelio idque sanguine suo obsignarunt : » 1556, in-8o, et 1560, in-4o. — Une troisième édition de *Crespin*, parut en français, en 1559 et une quatrième en 1561. — L'édition de 1570 fut réimprimée sous plusieurs titres différents : elle est divisée en VIII livres. — Simon Goulard l'augmenta de deux livres, en 1597. — L'édition de Genève, in-fol. 1619, divisée en XII livres est la plus complète. — Ce martyrologe des protestants a été mis à l'index par la cour de Rome. — D'après cet ouvrage ont été faits : *l'Histoire des martyrs*, en hollandais par Mellinus, Amsterdam, 1620 ; le *Miroir des Martyrs*, par Van-Bracht, in-fol. Amst. 1685 ; le *Martyrologe* de Pantaleon, Bâle, 1563, renfermant la confession de foi présentée par les Vaudois de Provence, au cardinal Sadolet. P. II. L. V. p. 130, etc. — *Crespin*, né à Arras vers 1519, se retira à Genève en 1548, et conçut le projet d'écrire son admirable *Histoire des Martyrs*, sur le récit qui lui parvint des souffrances et du courage de cinq jeunes Français, étudiants à Lausanne, qui furent arrêtés à Lyon lorsqu'ils s'en retournaient pour visiter leurs parents et brulés vifs dans cette ville, comme hérétiques, en 1552. « A bon droict puis-je dire (ce sont les termes de Cres-« pin), qu'ils m'ont donné par leurs escripts, la première occa-« sion de m'appliquer à ces recueils. » (Edit. de Genève 1619, fol. 5. au bas : dans l'*argument des douze livres*). — L'histoire de ces cinq jeunes gens, est racontée dans cette édition du folio 201 jusqu'au 931. — Les faits qui se rapportent aux Vaudois, se trouvent aux feuillets 111, 133, 182, 319 verso, 333, verso, 396, 411 verso, 412, 418, 506 et du 532 au 547.

VII. Le *Journal des Savants*, la *Bibliothèque Universelle*, et d'autres collections ont publié des documents, d'intérêt fort divers, qui se rattachent à l'histoire des Vaudois. Je signalerai en particulier (sur les indications de M. le professeur Dumesnil), une réfutation intéressante des reproches adressés aux Vaudois de Cabrières et de Mérindol, dans le T. III de « L'Histoire de

« France, depuis l'établissement de la monarchie française dans « les Gaules, dédiée au Roi, par le P. Gabriel Daniel, de la com- « pagnie de Jésus. Paris 1713, en 3 vol. in-fol. — Cette réfutation se trouve dans la Bibliothèque choisie, *pour servir de suite à la* Bibliothèque universelle, *par Jean Le Clerc*, année MDCCXIII. Amsterdam, Tome XXVII, in-32, de la p. 49 à la p. 76.

DEUXIÈME PARTIE.

Sources manuscrites.

—

SECTION PREMIÈRE.

ANCIENS MANUSCRITS VAUDOIS EN LANGUE ROMANE.

§ I.

Origine de ces MSC.

Bossuet, dans son *Histoire des variations* (livre XI, § CXXVII), s'écrie : « jusqu'à ce qu'on nous ait indiqué quelque bibiothè-« que connue où l'on puisse voir ces manuscrits, nous ne pou-« vons que nous étonner de ce qu'on nous produit comme au-« thentiques des livres qui n'ont été vus que de Perrin seul; « puisque ni Aubertin, ni La Roque, ne les citent que sur sa « foi, sans nous dire seulement qu'ils les aient jamais maniés. « Ce Perrin, qui nous les vante seul, n'y observe aucune des « marques par lesquelles on peut établir la date d'un volume « ou en prouver l'antiquité; il nous dit seulement que ce sont « *de vieux livres vaudois,* ce qui en gros peut convenir aux plus « modernes gothiques... » Et précédemment : « Non-seulement « le langage de Villehardouin, qui a écrit cent ans après Pierre « de Bruys, mais encore celui des auteurs qui ont suivi Vil-« lehardouin, est plus ancien et plus obscur, que celui qu'on « veut dater de l'an 1120; si bien qu'on ne peut se moquer du « monde d'une façon plus grossière qu'en nous donnant ces « discours comme fort anciens. (Id. § CXXVI.) Ainsi s'exprime

Bossuet. « Il y a donc tout sujet de croire (ajoute-t-il plus loin), « que ces livres dont on nous fait voir ce qu'on veut, sans au- « cune preuve solide de leur date, ont été composés ou altérés « par ces Vaudois réformés, de la façon de Farel et de ses con- « frères. » (Fin du § CXXVII.)

Par ces paroles Bossuet, 1° met en doute l'existence des manuscrits vaudois; 2° il suppose que le langage dans lequel ils sont écrits, est postérieur au treizième siècle; 3° il insinue que ces livres ont pu être composés ou falsifiés par les Vaudois du dix-septième siècle. — De plus, d'autres auteurs ont avancé : 4° que ces manuscrits provenaient non des Vaudois mais des Petrobrusiens ; 5° qu'ils portaient dans leur contexte des preuves d'une origine plus récente; et 6° qu'ils n'appartenaient pas plus aux Vaudois qu'aux autres sectes protestantes du moyen âge.

Ce sont ces différentes objections que je me propose d'examiner en peu de mots :

I° Presque tous les manuscrits vaudois cités par Perrin sont aujourd'hui déposés dans des bibliothèques publiques où l'auteur des *Variations* pourrait les consulter. Il suffit de cette réponse à sa première objection. (Voir pour l'indication de ces MSC. le § II, III et IV de cette section.)

II° Quand à ce que le langage de Ville-Hardouin serait plus ancien que celui des MSC. vaudois, qu'on en juge : « Un Véni- « sien et un chevalier de France qui avoit nom André d'Ur- « boise, entrèrent en la tor (tour), et autres genz comencent à « entrer après als (eux); et cil (ceux) de la tor se desconfisent « (débandent) et s'en vont... Ensi fu l'oz hebergié com vos avez « oï (ouï), et Constantinople prise le lundi de Pasque florie. » — Tel est le langage de Ville-Hardouin, qui vivait de 1167 à 1213. — *Hist. de la conquête de Constantinople :* vers la fin. — Voici maintenant les premiers vers du poëme vaudois, *la Barca :* (MSC. de Genève, n° 207, de Dublin. Clas. C. Tab. V, n° 21.)

La sancta Trinita nos don parlar
Cosa que sia donor e de gloria
E que al profeit de tuit poysa tornar
E a li auvidor done atalentament, etc...

Comme nous ne présumons pas qu'on puisse trouver ce langage plus facile à comprendre que celui de Ville-Hardouin, voici la traduction de ces vers :

Que la sainte Trinité nous donne de dire
Des choses qui soient à son honneur et à sa gloire,
Et qui au profit de tous puissent tourner;
Et qu'aux auditeurs elle donne pareillement (1), etc...

Voici maintenant des vers du châtelain de Coucy, qui mourut en 1192. On verra s'ils ne se rapprochent pas bien plus du français d'à présent, que le langage vaudois ne se rapprochait de celui des troubadours au douzième siècle.

Bèle dame me prie de chanter
Si est bien drois que je face chançon...

(Cette chanson est citée par Tissot dans les *Leçons et modèles de littérature française* T. II, p. 41.) Pour trouver l'analogue du langage vaudois dans les origines de la langue française, il faut remonter bien plus haut que l'époque des troubadours. Je vais faire connaître celui qui s'en rapproche le plus.

« Pro Deo, et pro Christian poblo, et nostro commun salvament, d'ist di (de ce jour) in avant, in quant Deus savir et po-

(1) Le mot *atalentament*, traduit ici par l'adverbe *pareillement*, vient de *tal*, *aital*, qui signifie : *tel, pareil, semblable :* avec la terminaison adverbiale en *ment*, dont l'usage est passé de la langue romane dans la nôtre. Raynouard, qui a traduit ce mot par *désir*, fait ressortir à son insu la différence qui existait entre l'idiome des troubadours et celui des Vaudois; car il connaissait parfaitement le premier, et l'on peut présumer, sans manquer à sa gloire, que le second lui était moins familier. On aurait tort par conséquent de les confondre l'un avec l'autre. Les travaux récents de l'Ecole des Chartes ont fait ressortir, dans la grande famille des langues romanes, un bien plus grand nombre de branches qu'on n'avait cru jusqu'ci. Celle qui s'étendait dans les vallées vaudoises est une des plus distinctes. M. Fauriel déjà lui donnait une place à part : (Communic. verbales, novembre 1834;) M. Augustin Thierry a reconnu l'individualité de l'idiome vaudois. (10 novembre 1851.) Cette opinion est partagée par M. Villemain : (Vu à la même époque;) elle est conforme aux idées de M. de Sismondi, que ses longues recherches sur l'histoire du moyen-âge avaient rendu compétent à cet égard. (Lettre *sur l'antiquité de la nobla Leyczon :* Genève, 12 juin 1852.)

dir me dunat (autant que Dieu me donnera savoir et pouvoir) si salvarai io cist meon fradre Karlo (ainsi défendrai-je ce mien frère Charles), etc. » (Tissot, T. I, p. 13.)

Ce langage était celui du huitième et du neuvième siècles. Les lignes qu'on vient de lire sont extraites du *serment de Louis de Germanie*, aux vassaux de Charles-le-Chauve, mort en 876, au pied du Mont-Cenis. — Ces échantillons suffisent pour faire connaître le caractère de la langue à ces différentes époques. Il en résulte que l'idiome des livres vaudois se rapproche bien plus de la langue du huitième siècle que de celle du douzième. — Et Raynouard, en plaçant ces poëmes vaudois au nombre des *monuments* primitifs *de la langue romane*, reconnaît par cela même qu'ils remontent à une époque antérieure à celle des troubadours.

III. Tous les manuscrits vaudois cités par Perrin, et que cette notice a pour but de faire connaître, sont antérieurs à la réformation; par conséquent ils ne peuvent avoir été ni composés ni falsifiés par les réformés, comme l'insinue Bossuet, avec plus de malveillance que de justesse. — Tous ces manuscrits, (à l'exception reconnue d'un seul), sont antérieurs à l'invention de l'imprimerie. — Mais aucun n'est cependant aussi ancien que les ouvrages qui s'y trouvent. — En d'autres termes, nous n'avons pas, (sauf une ou deux exceptions douteuses), le cahier même dans lequel l'auteur de ces traités les a écrits de sa propre main; il ne nous en reste que des copies. — Voilà pourquoi des modifications ont pu s'y introduire par le fait des copistes, comme nous le verrons plus tard. Mais ces copistes eux-mêmes existaient avant la réforme, et n'ont par conséquent subi en rien son influence: ce qui ôte toute valeur aux insinuations de Bossuet. — A la fin d'un traité sur *la lecture et l'efficacité de la Parole de Dieu*, qui se trouvait dans le premier volume des anciens manuscrits vaudois, déposés à Cambridge, no 4, on lisait cette date: *anno domini* 1230.

IV. Après avoir cité le traité vaudois de l'Antechrist, *en date de l'an mil cent et vingt* (p. 57), Perrin se trouva embarrassé pour faire cadrer cette date avec son système, par lequel il fai-

sait descendre les Vaudois de Valdo de Lyon, (chap. I et II), comme tous les écrivains de son temps. Afin d'échapper à cette difficulté, il ne trouva rien de mieux que d'attribuer à *Pierre de Bruys,* les ouvrages vaudois, qui portaient une date antérieure à Valdo : et en particulier ce traité *de l'Antéchrist.* (Voir la note marginale des p. 253 et 254.) — C'est sans doute d'après cette note que Fuesselin, Baumgarten et d'autres auteurs, ont émis l'opinion que les livres vaudois étaient dus aux Petrobrusiens. — Mais le caractère de ces derniers, comme l'a observé Néander, (*vie de saint Bernard*), est bien différent dans sa fougue belliqueuse, du caractère paisible, de la foi calme et sereine que respirent la plupart des livres vaudois. — D'ailleurs Pierre de Bruys, disent les auteurs du pays, était de Vallouise : (*Hist. du diocèse d'Embrun* par le P. Albert, T. I, p. 56 ; *Mémoires de Dominique Rochas,* manuscrit de Carpentras et de Grenoble ; *Hist. des Alpes Cottiennes,* par le P. Marcelin Fournier, manuscrit de Gap et de Lyon). D'après d'autres auteurs, Valdo lui-même se retira à Freyssinières : (Manuscrits de Carpentras, numéro 606, T. I p. 101.) ; l'abbé de Cluny (Pierre le Vénérable) écrivit contre Pierre de Bruys, aux prélats d'Embrun, de Gap, de Die et d'Arles : (voir cette lettre dans Fleury, *Hist. ecclés.* T. LXIX, no 24.) On sait que Bruys fut brûlé vif à Saint-Gilles. Or ce n'est que dans ces pays, où il était nouveau d'entendre sa doctrine, qu'un parti violent se dessina contre lui. Ce parti dura peu, et n'eut par conséquent pas le temps de produire des ouvrages qui supposaient de longues méditations. En outre, ces manuscrits ne se sont retrouvés que dans les montagnes des Vaudois. Si c'est là que Pierre de Bruys était né, il est naturel d'admettre que c'est d'eux qu'il était descendu. — En somme, on peut rendre raison à l'égard de ces manuscrits du motif qui les a fait attribuer aux Petrobusiens, ce motif n'était basé que sur une hypothèse ; cette hypothèse n'était soutenue par aucune preuve, et il y a des preuves nombreuses pour établir qu'ils sont dus aux Vaudois. (Voir aux nos VI et VII de ce §.)

V. Les divers traités en langue romane renfermés dans les manuscrits vaudois, n'ont pas tous été composés à la même

époque. Les exemplaires qui nous en restent ne sont que des copies; ces copies ont également été faites à des époques bien différentes. Les unes sont sur papier (et ne peuvent pas remonter au-delà du XIVe siècle); d'autres sur parchemin et peuvent remonter beaucoup plus haut. Dans ces dernières cependant, l'ortographe, l'écriture, les abréviations, la forme des lettres, etc., varient encore assez pour établir entre elles de grandes différences d'âge. — « J'ai lieu de croire qu'il n'existe aucun manuscrit « très ancien de ces pièces; » me disait M. Raynouard dans une lettre à ce sujet (du 6 avril 1833). — Sur plusieurs de ces manuscrits, on trouve des annotations particulières ou des citations nouvelles, inscrites, soit en marge soit au bas des pages, par des mains subséquentes: (par exemple dans le manuscrit de Genève, no 208, pages 4, 5, 6, 7, 12, 14, 20, 21, etc.; et dans celui de Dublin, Clas. C., Tab. 5, no 18.) — Les copistes ultérieurs faisaient souvent entrer ces adjonctions dans le texte auquel elles se rapportaient, afin qu'en sortant de leurs mains, le livre nouveau fût intact sur ses marges et parût réellement neuf; de là des interpolations incontestables. — C'est par ces considérations que l'on a défendu l'authenticité de la date de 1120, apposée au livre *de l'Antéchrist*, précédemment cité, malgré la citation du *milleloquium* qu'il renferme, et qui ne peut avoir été faite qu'au XIVe siècle. — Ce motif est valable; mais les nombreux passages de l'Ancien et du N. T. qui sont renfermés daus ce traité, (Perrin, p. 273 à 280 ; et Léger, p. 77 à 79), ne correspondent pas aux anciennes divisions de nos livres sacrés (τιτλοι et κεφαλαιοι) mais bien à la division actuelle; (voir Perrin, p. 279, 280, etc.), introduits pas le cardinal Hugues de Saint Cher, dans le XIIIe siècle (1).

En outre, Léger place dans ce même *livre de l'Antéchrist* et

(1) Je parle ici de la division en *chapitres*, car la division en *versets* n'a été introduite dans l'Evangile qu'en 1551, par Robert Etienne. — M. Monastier (T. II, p. 344) a indiqué les versets où le texte publié par Perrin (p. 274) n'en indique pas. — Mais les livres de l'Ancien Testament étaient déjà divisés en versets, du temps de Jésus-Christ.

sous la date de 1120, une confession de foi, qui contient un canon des livres bibliques, tel qu'il ne fut arrêté que beaucoup plus tard (1), (Léger, p. 92); et cette confession de foi se retrouve presque textuellement dans le manuscrit de Dublin, Clas. C., Tab. V, nº 18, p. 21 ; sous la date de l'an 1530. — Perrin la donne enfin comme étant extraite, non pas du traité de l'*Antéchrist*, mais bien d'un autre livre dont la date n'est pas indiquée. — (Note marginale de la p. 79.) Mais toutes ces difficultés étant levées, par la supposition des remaniements ultérieurs que les copistes eussent fait subir à ce traité, il n'en resterait pas moins peu probable qu'il fût de l'an 1120, (Léger le date de 1126, chap. XV, p. 83), car à cette époque on ne considérait pas encore l'église romaine comme étant l'Antéchrist : et enfin parce que les Vaudois ne parlent d'elle qu'avec respect, dans leurs plus anciens écrits, lors même qu'ils combattent et signalent ses erreurs.

Il serait intéressant d'étudier si plusieurs de ces traités en langue romane, ne sont pas des traductions ou des imitations de divers petits traités latins, publiés à la même époque. — Enfin l'on doit observer que l'usage de l'idiome roman s'est conservé dans les vallées vaudoises, beaucoup plus longtemps que partout ailleurs, comme l'attestent les actes du Synode de 1532, (man. de Dublin, Clas. C., Tab. V, nº 18.) — En somme, les ouvrages vaudois n'ont pas tous la même antiquité ; mais lors même que dans un ouvrage de composition ancienne, on trouve des passages d'une date moderne, il ne s'en suit pas que l'anti-

(1) Je crois même pouvoir dire que ce canon n'a été rédigé qu'après la réforme : 1º Parce que *jamais* avant cette époque (depuis le Ve siècle du moins), on ne distingua les livres de l'Ancien Testament en *apocryphes* et en *canoniques*. 2º Parce que la phrase qui commence ainsi : *Ara sen segon li libres Apocriphes*, etc... se retrouve dans des confessions produites depuis la réforme (*Gallicane*, art. IV; *Anglicane*, art. VI, Belg. id. etc.) 3º Parce que c'est depuis la réforme seulement qu'on a compté deux *Livres de Samuel*, et deux des *Rois;* avant cette époque on comptait seulement QUATRE *Livres des Rois*. — D'autres incompatibilités ont été relevées dans le T. I, p. 334, de la *Revue théologique*, Strasbourg, 1850.

quité du livre doive être rejetée : car ces passages peuvent avoir été interpolés pas des copistes. — De même, un ouvrage écrit sur papier, peut être antérieur à l'invention du papier : tels Homère et Virgile, imprimés de nos jours, sont cependant antérieurs à l'invention de l'imprimerie. — Les indices les plus sûrs d'antiquité sont offerts par le texte même des ouvrages dont il s'agit. — Le caractère général, les racines, et pour ainsi dire la trame fondamentale de la langue dans laquelle ils sont écrits, offrent aussi une base solide pour déterminer leur date. — Plus cette langue se rapprochera du latin et plus elle sera ancienne. (Voir les éléments de cette comparaison, appliquée aux manuscrits vaudois, dans le no II de ce §.)

VI. Ces écrits appartiennent-ils réellement aux vaudois? — 1o On lit sur le premier feuillet du manuscrit de Genève, no 207 : « Ce livre contient l'*exposition du Cantique des Cantiques* de « Salomon, et les poëmes intitulés : *La Barca, Novel confort,* « *Nobla-Leyczon, Lo Payre Eternal, Lo Novel sermon, Lo Des-* « *preczi del mont*, et l'*Avangeli de li quatre semencz,* plus un « traité de la pénitence.

« *Appartient aux Eglises réformées des vallées du Piémont,* « *lesquelles prient de le leur conserver en la bibliothéque de* « *Genève.* »

2o Le traité *de la penitencia* se retrouve partiellement dans les autres manuscrits de Genève, numéros 208 et 209, ainsi que dans le manuscrit de Dublin, Clas. C., Tab. V, no 22. Les *poëmes* se retrouvent également dans le manuscrit de Dublin, même série, no 21.

3o C'est exactement dans le même idiome, que sont écrits tous les autres ouvrages qui portent la désignation générale d'*Anciens manuscrits* VAUDOIS *en langue romane.*

4o Perrin, qui donne la liste de ces manuscrits (Ire partie, p. 57 à 60), déclare qu'ils viennent tous des vallées vaudoises; (Perrin, Ire partie, p. 13, 18, 20, 24, 29, etc.; IIe partie p. 157 et suivantes.) Ceux que Léger remit au bibliothécaire de Genève en 1662, en venaient également. (Léger, chap. III. p. 23.)

5o Les actes de divers synodes attestent l'origine vaudoise de

ces manuscrits. (Voir dans cette bibliographie, section Ire, article *Perrin*.)

6° Dans ces manuscrits, les Vaudois parlent en leur nom: (*Livre de Georges Morel*, manuscrit de Dublin, Clas. C., Tab. V, n° 18.) et se nomment souvent : (*Ilh dion qu'es* VAUDÈS : nobla Leyczon, vers 372; *lo petit tropel de li christians, appella par fals nom*, VAUDÈS... (Perrin, p. 224.) car ce petit troupeau qu'on appelait *Vaudois* ne prétendait qu'au nom de *chrétiens*.)

7° Tous les savants qui ont reproduit des fragments de ces divers manuscrits, s'accordent à les donner, sans réserve, pour des manuscrits vaudois. (*Raynouard*, T. II; *Morland*, chap. III. *Hahn*, p. 560-703, etc.)

8° Les ennemis des Vaudois, qui ont fréquenté leur pays, attestent eux-mêmes l'existence de manuscrits semblables, comme les ayant vus, tenus et lus dans les vallées. (RORENGO, *memorie istorichi dell'introduttione degl'eresie nelle valli*. Edit. in-4. p. 20. « Se bene il Perrino n'habbia prodotto *qualche particel-* « *la*... » dit-il, ce qui suppose que la partie inédite était fort considérable.)

9° Nous savons qu'une des principales occupations des Barbas vaudois, était de recopier ces livres de piété, pour l'instruction de leurs disciples. (GILLES, chap. II, page 15. *Bible d'Olivetan*, préface.)

10° Tous ces livres, maintenant répandus en différentes bibliothèques, sont sortis jadis des vallées vaudoises. (PERRIN, p. 57 : *note marginale;* et dans cette *bibliographie* les articles PERRIN et GILLES.) Il ne s'en est point trouvé ailleurs. Le synode de Grenoble (1602) ayant fait rechercher tous les manuscrits *vaudois* et *albigeois* qui subsistaient encore, ne trouva que des manuscrits vaudois. Aucun autre peuple, que je sache, n'en a produit de semblables. — Tout atteste donc que ces manuscrits sont réellement l'ouvrage des Vaudois, et rien n'indique le contraire.

VII. Ces écrits ont-ils été composés dans la langue des vallées vaudoises ? Une circonstance qui n'a jamais été relevée, et dont les Vaudois seuls peuvent rendre témoignage, mais qui n'en est pas moins d'un grand poids dans la question, c'est

que tous ceux qui savent le *patois actuel* des vallées, (surtout celui des montagnes (1),) comprennent très aisément et presque sans étude préparatoire le langage de ces anciens livres vaudois, que Raynouard appelle *langue romane primitive*. Il arrive au contraire fréquemment que des personnes versées dans l'idiome des troubadours, sont très éloignées de comprendre les livres vaudois; et pour mon compte, je ne crains pas de l'avouer, il y a souvent dans les écrits des troubadours des passages que je ne saurais comprendre sans traduction, tandis qu'il n'en est pas ainsi des livres dont nous nous occupons. — L'auteur du *Choix de poésies originales des Troubadours* et de la *Grammaire de la langue romane*, devait certes connaître l'idiome des monuments primitifs de cette langue; et cependant, M. Monastier relève avec raison des inexactitudes commises par Raynouard, dans la traduction de la *Nobla Leyczon:* aux vers 100, 146, 147, 151, 190, 191, 196, 208, 223, 276, 281, 299, etc... On voudra bien ne pas m'en vouloir, si je me permets d'en relever aussi dans les auteurs modernes.

M. Herzog, dit à la fin de sa thèse (*De origine et pristino statu Vald.* etc., p. 44;) « secutus sum adjutorem Genevensem, Hahn editoris, linguæ valdensiæ admodum peritum. » Et, dans la première pièce publiée par Hahn, je trouve les inexactitudes suivantes: p. 560, note 1: *atalentament*, traduit par *désir*, signifie *pareillement*. — P. 561, note 1: *Per que... non se debia levar*, traduit: *comment il ne doit pas prendre*, signifie *afin qu'il ne s'élève pas*. — P. 562, note 7: *Paure n'intren*, traduit

(1) Car la partie de ces Vallées qui est attenante à la plaine du Piémont, a subi, dans son langage, les modifications qu'y a introduites le mélange du piémontais. — Il paraît qu'il en était déjà ainsi du temps de Rorengo; car il compare l'*ancienne langue romane*, qui était pour lui la *langue vaudoise*, à celle que l'on parlait alors dans nos montagnes: *Sono qui, libri scritti a mano, uno de quali tengo appresso di me in* lingua Valdese, *o per dir meglio* montagnara. (*Memorie Istorichi dell' introd. degl' eresie nelle valli*, p. 20.) C'est aujourd'hui dans les communes de Bobi, de Pral et de Rodoret, qu'on peut le mieux en retrouver l'usage.

par: *nous y entrons*, signifie *pauvres y entrons*. — P. 563, not. 1: *Frevols et devols*... Ce dernier mot traduit par *dévot*, signifie *débiles;* le premier n'est pas traduit, il signifie *frêles, languissants:* et il est difficile de concevoir le sens qu'eût pu lui donner le traducteur. — A la même page, note 10: *Local es verms,* (il faut lire *vernis*) *e lendenas e peolh abrivol*, (il faut lire *abimnol*). — Ces rectifications ont été prises sur le manuscrit original. La première partie de ce vers a été traduite ainsi: *semence de vermine;* il faut traduire: *lequel est vernis*, (brillant au dehors); le mot *lendenas* qu'on a traduit par *lente*, signifie *l'intérieur;* la fin du vers, qui n'est pas traduite, signifie *poussière abominable*. Il est à remarquer que les passages qui auraient eu quelquefois le plus besoin d'éclaircissements, sont ceux qu'on a laissés sans traduction. — Même page, note 13: *neyes*, traduit par *même*, signifie *il y en a*. — A la fin de ce vers se trouve le mot *abastat;* il n'est pas traduit et probablement n'était pas compris; il signifie *à suffisance*; de là le mot italien *abbastanza*. — A la page 564, note 1: *li scurczis* traduit par *arrache*, signifie *s'obscurcit*. — Même page, note 3:... *li colla e lo fla*..., traduit par *se colle et son côté*... signifie *lui coule, et son haleine*... — P. 565, note 7: *chaczin*, traduit par *barque,* doit se lire *chamin* et être traduit *chemin*. (*Chaczin* du reste, ne signifierait pas du tout *une barque*.) — Même page, note 9: *pereisere*, traduit par *périront;* doit se lire *pareisere* et être traduit *paraîtra*. etc.

Je n'irai pas plus loin. J'en suis à peine à la moitié de la première pièce publiée par Hahn, (*la Barca:* de la p. 560 à 570.) — Dans les rares citations de livres vaudois, pour lesquelles M. Herzog n'a pu faire usage des traductions de Raynouard, on pourrait peut-être relever aussi quelques inexactitudes. Ainsi à la p. 8, IVe citation: les mots *cum trey de sostenguis*, traduit par *sicut tres Deos sustines*, signifient *cum tribus digittis sustines*. — Cette citation est empruntée à la str. 16 du poëme *Lo Payre Eternal*. — A la page 9, troisième citation, le mot *ordenament* traduit par *commode,* serait peut-être plus régulièrement traduit par *ordinate, regulariter*. — Page 10, citation première: *sencza defalhiment*, traduit par *sine vitio*, devrait l'être par:

sine intermissione. — Même page, dernier vers : *al segle present*, traduit par *hominibus hujus mundi*, signifierait littéralement, *ad seculum præsentem.* N'ayant pu comprendre la traduction que M. Herzog donne à la page suivante, p. 11, de la première citation qui s'y trouve, je me contenterai de faire observer que le premier mot *perque,* traduit par *nam ;* devrait l'être par *ut ;* et que le sens général du passage a trait à la régénération. — A la page suivante, dernières citations : *De renovellar me al present tu t'affrecza,* traduit par *in eo est ut restaures me in presenti,* signifie : *Ad nunc me renovandum te ipsum deprimis.* (*S'affreczar,* onomatopée propre à peindre le bruit des ailes d'un oiseau qui s'abat.) — Au vers suivant : *que yo non rimagna en fecza*, traduit par *ne remaneam retro,* doit plutôt signifier : *ne morar in cœno.* — Au vers suivant : *de gracios istament,* rendu approximativement par *pleine de grâce,* (*plena gratiæ*) signifierait littéralement : *de gracieux maintien,* etc.

En voilà assez, je pense, pour faire comprendre (non à propos des ouvrages de MM. Hahn et Herzog, mais, en général), que des vues contestables, ont pu être émises sur ces *livres* VAUDOIS, *en langue romane,* que Raynouard seul, et des habitants des vallées vaudoises, ont pu tenter avec succès de traduire en entier. (Voir, dans l'*Echo des vallées*, T. I, nº 10, la trad. d'un ancien poëme vaudois, récemment découvert.)

Je crois donc pouvoir dire que : 1º L'idiome dans lequel sont écrits les anciens livres vaudois (du XIIe au XIVe siècle), n'était pas la langue vulgaire de la France, à cette époque (on peut s'en assurer en comparant avec ces livres, les écrits des troubadours contemporains : particulièrement ceux du Lyonnais, de la Provence et du Dauphiné. — La place me manque ici pour établir ce parallèle).

2º L'idiome des livres vaudois est nommé *langue romane primitive*, par Raynouard (T. II), et *lingua valdese*, o per dir meglio *montagnera*, par Rorengo (p. 20).

Où donc était parlée cette langue montagnarde ? — Là sans doute où nous la trouvons encore en usage après le XIVe siècle. — Or, c'est d'elle que les Vaudois se servirent,

en 1530, pour écrire à OEcolampade (Perrin, p. 211) et à Bucer : (id., p. 213, et pour l'original, manuscrit de Dublin, clas. A. Tab. IV, nº 13, p. 5). C'est dans cette langue qu'ils ont exposé aux Réformateurs leurs doctrines et leurs usages. (Même manuscrit dont un passage est cité dans l'*Israël des Alpes*, T. I, p. 22 de la note.) C'est encore dans cet idiome que sont rédigés les actes du Synode tenu à Angrogne, en 1532 : (même manuscrit de la p. 118 à p. 125, quoique le style de cette dernière prière reflète déjà plusieurs nuances d'italien.) C'est enfin du même idiome que se servaient les Vaudois des Alpes pour s'écrire les uns aux autres. (Voir l'*épître du Barba*, *Barthélemy Tertian*, dans Perrin, de la p. 73 à 78. — Ce Barba vivait en 1470, et son langage est encore la *langue romane primitive*, presque sans altération.)

4º En comparant le dialecte actuel des différentes parties de la vallée du Rhône, avec celui des vallées vaudoises, on voit que c'est également ce dernier qui offre le plus d'analogies avec l'ancien roman.

5º Je crois pouvoir conclure de ces différentes considérations : 1º que, la *Nobla leyczon*, et les autres ouvrages écrits dans la même langue, appartiennent au peuple qui la parlait ; 2º que cet idiome, nommé *langue romane primitive*, par Raynouard, et *lingua valdese*, par Rorengo, était réellement l'idiome des Vaudois ; 3º que les livres susdits sont dus, par conséquent, aux Vaudois. — Voir au nº VII, du chapitre suivant, les considérations de linguistique, relatives à la différence qui existait au XIIe siècle, entre l'idiome des Alpes, et celui du Lyonnais.

§ II.

Manuscrits bibliques.

Gilles dit : « Ce peuple vaudois a eu des pasteurs fort doctes... « versés dans la connaissance des langues et de l'Ecriture « sainte... et très laborieux... spécialement *pour transcrire*, tant

« qu'ils pouvaient, *les livres de la sainte Escripture*, pour l'u-
« sage de leurs disciples. » (chap. II, p. 15, al. 2.) — Cela explique pourquoi les livres de la Bible, traduits en langue romane, sont en plus nombreuses copies que nul autre ouvrage conservé dans nos manuscrits vaudois.

I. Bible vaudoise de Lyon. (*Biblioth. du palais des Arts*, n° 69.) Ce manuscrit forme un volume petit in-4° sur vélin (parchemin), renfermant les IV Evangiles, les Actes des Apotres, l'Apocalypse, l'Epître de saint Jaques, celles de Pierre et de Jean, et enfin celles de saint Paul. — Parmi ces dernières se trouve l'*épître aux Laodicéens* placée après celle aux Colossiens, et commençant ainsi : « Paulus, Apostols, no domes ni per « liomes, mais per Jesu-Xrist, als fres que son a laudicia : « graczia a vos, et patz de Diu lo paire nostre ed el senhor « Jesu-Xrist. » C'est une traduction du texte qui se trouve dans Fabricius : (*Codices Apocryphorum Novi Testamenti*, T I, p. 859.)

Παῦλος ἀπόστολς, ουκ ἀπ'ἀνθρώπων, ουδὲ δίἀνθρώπου, ἀλλὰ δια Ἰησοῦ Χριστοῦ, τοῖς ἐν Λαοδικεῖα ἀδελφοις. — Χάρις ὑμιν καὶ εἰρήνη ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς, καὶ κυριου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ..., etc. (1).

Après l'épître aux Hébreux, qui est la dernière, viennent le *benedicite* et le *Pater noster*, en latin ; puis ce passage : « Ado-
« remus patrem et filium et spiritum sanctum tres *vegadas*,
« gracia domini nostri Iyesu-Xrist, sit cum omnibus nobis. » Le volume est terminé par six feuillets de passages divers.

Je crois ce manuscrit l'un des plus anciens de tous les manuscrits vaudois : 1° par la forme des lettres qui ne se ressent pas encore du gothique ; 2° par le caractère du langage qui est beaucoup plus rapproché du latin ; 3° par l'absence d'ornements ; 4° par la présence de l'épître aux Laodicéens.

II. Un autre manuscrit biblique, en langue romane est encore déposé à Lyon, mais aux archives de la préfecture. — D'a-

(1) Cette épître, dit M. E. Reuss, « n'existe qu'en latin. La traduction « grecque actuelle a été faite au seizième siècle ; cependant il est probable « qu'il y avait autrefois un original grec. » (Lettre du 9 juillet 1850.)

près une lettre de l'archiviste de cet établissement, ce manuscrit aurait été apporté de Nîmes à Lyon, il y a quelques années. C'est un petit in-4° écrit sur deux colonnes et plein d'abréviations. Il contient tout le Nouveau Testament, et se termine par un rituel occupant une dixaine de feuillets. — Je n'ai pas vu ce manuscrit.

III. Bible vaudoise de Grenoble. (Déposée à la Bibliothèque publique, sous le n° 488 du nouveau catal. et 8595 de l'ancien.)

Ce manuscrit a 167 millimètres de hauteur, 123 de largeur et 51 d'épaisseur. La couverture est en bois, jadis recouvert de peau rouge, et retenue par deux fermoirs en laiton, dont l'un a disparu. Il est écrit en lettres gothiques (avec quelques ornements à la plume, et des capitales coloriées en rouge et en bleu), sur deux colonnes, sauf la première page. Tous les feuillets de ce manuscrit sont en parchemin, sauf les 30 derniers, qui sont de papier. Il comprend tous les livres du *Nouveau Testament;* plus 12 chap. des *Proverbes;* le livre de l'*Ecclésiaste;* 10 chap. de la *Sapience;* 15 chap. de l'*Ecclésiastique*, et le *Cantique des Cantiques*. Tous ces livres de l'Ancien Testament sont placés après l'Apocalypse. Les versets ne sont marqués nulle part. Les divisions des chapitres ne correspondent pas toujours à celles de nos Bibles actuelles.

Chacun des livres du Nouveau Testament est précédé d'une petite préface, intitulée *Prolic*. Voici les premières lignes du Prolic sobre Mathio. « Abm Mathio hagues predica premiera-« ment en Judea, e volent trapassar a las gencz, fo lo primer « loqual scris levangeli en hebraye..., etc. »

Sur les 30 feuillets de *papier*, qui terminent le volume, se trouvent : 1° une liste de passages à lire et à méditer pour chaque dimanche et chaque fête de l'année ; 2° un chapitre intitulé *de sanctis;* 3° un petit commentaire sur les béatitudes (Math. V, 2-10), intitulé *de la oyt benayranczas scriptas cum breveta;* 4° une paraphrase en tableau de l'oraison dominicale; et enfin 5° un extrait du XXVIIe chap. du livre des *nombres* terminant le volume.

IV. Bible vaudoise de Dublin. (Biblioth. du collége de la

Trinité clas. A. Tab. IV, nº 13 : *ex biblioth. Usserii.*) Ce manuscrit est mentionné par Lelong dans sa *Bibliotheca sacra*, T. I, art. 2 sous le titre de *Bible italienne.* — Il a beaucoup de rapports avec la Bible vaudoise de Grenoble, dont il n'est probablement qu'une copie : car il contient exactement les mêmes livres qu'elle avec des préfaces en tête des Evangiles et des épîtres, pareilles aux *prolics*, précédemment cités. — Voici les premières lignes de la préface à saint Matthieu dans le manuscrit de Dublin : Prologus sancti Jeromi secundum Matheum. « Cum Matthio agues premierament predica lavangeli « in Judea, volent trapassar a las gent, scris premierament « lavangeli en abraie..., etc. » — On voit que ces deux exemplaires ne sont pas nécessairement la reproduction l'un de l'autre. La date de celui de Dublin est indiquée à la fin du livre de l'Apocalypse, en ces termes : *Deo gra's* 1522. — Tout le manuscrit est de la même écriture : très lisible; sur vélin, in-4°, bien conservé.

V. Bible vaudoise de Zurich (Bibl. publ. codex ms. N. T. Valdensis C. 169). — Lelong a mentionné ce manuscrit en ces termes : « Novum Testamentum, lingua pedemontana Vallensi, « per Barbetum (un *Barba* ou un *Barbet*) quemdam, seu minis- « trum Valleusem translatum. Codex, in-12; scriptus post an- « num MC. » (*Bibliotheca sacra*, T. I, p. 369.) Ce manuscrit est sur vélin. Je n'ai pas l'indication détaillée des livres qu'il renferme. La note de Lelong semble ne mentionner que ceux du Nouveau Testament. Aucun de ces livres n'a d'introduction ou de préface, comme ceux des manuscrits de Grenoble et de Dublin. — Voici les premières lignes de l'Evangile selon saint Jean, dans l'exemplaire de Zurich. « Lo filh era al comencza- « ment, e lo filh era enapres Dio, e Dio era lo filh. Aiczo era « al comenczament enapres Dio. Totas cosas son faitas per luy, « e alcuna cosa non es faita sencza luy. Czo que fo fait en luy « era vita, e la vita era lucz de li ome. E la lucz luczic en las « tenebras, e las tenebras non cumpreseron ley. » (Evang. selon saint Jean, chap. I, verset 1-5.)

VI. Bible vaudoise d'Aix. (Indiquée par Lelong, T. I, p. 369.) Renfermant les 4 Evangiles, les 7 Epitres canoniques, les 14 Epitres de saint Paul ; puis les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques ; les dix premiers chap. du livre de la Sapience, et les 15 premiers de l'Ecclésiastique. — Le manuscrit de Grenoble n'a aussi que 10 chap. de la sapience et 15 de l'Ecclésiastique. — Lelong ajoute sur le manuscrit d'Aix : « Codex spissus in-4o, integer, in quo nihil deest, in membranis « a quadringentis annis circiter exaratus ; at versio antiquior, « sicut ad me scripsit dom. Thomasin de Mazangue, filius se- « natoris Aquensis, penes quem extat hoc exemplar : quod usui » Valdensibus fuisse, multis probari potest argumentis, etc. »

Remerville de Saint-Quentin, a aussi décrit ce manuscrit, dans le recueil intitulé : *Pièces fugitives d'histoire et de littérature*, Paris, 1704, IIe partie, p. 270. — Alexander Natalis en parle également dans *Vindice librorum deutero-canonicorum veteri Testamenti*, etc. Mais il paraît croire que le codex, mentionné par Remerville, n'est pas le même que celui décrit par Lelong, d'après Thomas de Mazaugue.

VII. Bible vaudoise *de Paris*, dite *Bible des pauvres*. Un beau vol. in-4° magno vélin, de 372 feuillets, à deux colonnes, initiales historiées, or, azur et vermillon : ayant été coupées et enlevées presque partout ; relié en veau olive, à filets d'or, se trouve à la *Bibliothèque nationale*, à Paris, sous le no 7268,2.2. Fonds de Colbert, no 1626.

Ce manuscrit contient : 1o la Genèse. — 2o l'Exode, qui commence au fol. 30. — 3o les Nombres, au fol. 52 ; le premier feuillet de ce livre a été enlevé. — 4o Deuteronome, au fol. 76. — 5o Josué : fol. 97. — 6o Juges : 111. — 7o Ruth : 125. — 8o 1er Livre des Rois, dont un feuillet a été enlevé : 128. — 9o 2e Liv. Rois : 143. — 10o 3e Liv. Rois : 161. — 11o 4e Liv. Rois ; 179. — 12o Tobie : 196. — 13o Judith : 201. — 14o Esther : 209. — 15o Job : 216. — 16o Les Psaumes : 232. Les initiales ont été conservées aux feuillets 232, 241, 248 et 252. — 17o L'Evangile selon saint Matthieu : 270. — 18o Marc : 290. — 19o Luc : 306. — 20o Ev. sel. saint Jean : 330. — 21o Actes des Apotres : 348. —

22° L'épître de saint Jacques : 368. — 23° Les deux épîtres de saint Pierre : 369. La dernière de ces épîtres est inachevée; la fin du manuscrit a été lacérée et manque complètement.

Voici comment M. Paulin-Paris s'exprime à l'égard de ce manuscrit : « Ce volume précieux appartenait auparavant à Jacques-Auguste de Thou, dont la signature se trouve sur le premier feuillet conservé... Quant au texte, c'est le plus ancien que je connaisse de la traduction littérale des livres saints; cette copie remonte à la première partie du XIIIe siècle... L'écriture, l'encre, le dialecte des notes marginales, tout en fait preuve.

« Mais il est moins aisé de fixer la date de la traduction même. Pourquoi ne remonterait-elle pas au XIIe siècle? — Serait-ce cette fameuse traduction faite par le lyonnais Etienne de Hansa, ou d'Ansa, à la prière de Pierre Valdo, vers 1170; traduction qu'on appela *Bible des pauvres*, à cause du nom que les hérétiques vaudois affectaient? Nous n'en n'avons aucune preuve positive; mais il est à présumer que cette traduction française des livres saints, entreprise pour la première fois, sous les auspices de Pierre Valdo, est la même qui fut censurée par Innocent III, vers l'année 1200, et dont ce pontife ignorait la source. Elle est signalée comme un livre de dangereuse lecture par un grand nombre d'écrivains du XIIIe siècle, et l'on ne désigne aucun autre contemporain, auteur d'une traduction analogue (1).» — « Je ne doute pas, ajoute-t-il plus loin (2), que le manuscrit 7268 2.2. n'ait été exécuté dans le diocèse de Reims ou dans celui de Sens.» — « Pour reconnaître l'existence de traductions antérieures de la Bible, en langue vulgaire, dit-il encore (p. 190), il nous faudrait des preuves évidentes, et jusqu'ici nous n'en

(1) *Les manuscrits français de la bibiothèque du roi*, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection; par A. Paulin Paris, de l'académie royale des inscriptions et Belles-Lettres; conservateur-adjoint de la bibliothèque du roi : Section des manuscrits. Paris, Techner, place du Louvre 12, 1848. — T. VII, p. 185 et 188.

(2) Id. ib., p. 189.

avons pas. » — M. Le Roux de Lincy (1), a fait connaître plusieurs traductions partielles qu'il fait remonter au XIIe siècle; mais il convient que les manuscrits connus ne remontent qu'au siècle suivant (p. 192.) — « Telle est la traduction des IV *livres des Rois*, conservée dans la bibliothèque Mazarine, et dans la bibliothèque royale. Les *Psaumes* des n°s 1152 bis, 278 latin, et 7887 français; l'*Apocalypse*, n° 7013, etc. (*Ut supra.*)

Des échantillons de ces divers manuscrits donneront une idée précise de la langue qui se parlait, en France, du XIIe au XIIIe siècle.

Premier échantillon : tiré du Psaume XIII : *dixit insipiens in corde suo*, etc.

Tiré du MSC. 7268 [2]. [2]. feuillet 234.

I.

Cil qui estoit neant sages (*qui n'a point de sagesse*) dist en son cuer, Dex n'est pas. Il sont corrompu, et sont fet abhominable. Il n'est qui face bien, de si à un seul.

Tiré du MSC. 6818. [3] feuillet... (2)

II.

Cil qui estoit noient sage, dist en son cuer, Dieux n'est pas. Ilz sont corrompuz e leur feit abhominable; il n'est qui face bien de si à un seul.

III.

MSC. 6701.

Li nient sage, dist en son quer (*cœur*) : il n'y al Deu. Cil sont corruptz et faitz sont abhominables. En lour estudies (*en leurs études*), il n'y a nul qui fait bien; il n'y ad nul, desqes à un. (*Il n'y en a pas, jusques à un.*)

IV.

MSC. 6816 [2].

Le fol (ou *qui manque de sagesse* dit en son cuer, Dieu n'est pas. Ils sont corrompus et sont fais abhominables en leurs estudes; il n'est qui face bien, jusques à ung seul.

Second échantillon : tiré du premier *psaume*, conservé dans le MSC. 6818 [3].

I. MSC. 6818 [3].

J'ai ma fiance en Nostre S. comant dites-vous à m'ame (*à ma ame*) tres-

II. MSC. 6818 [2].

J'ay ma fiance en Nostre Seigneur. Comment dictez vous a mon

(1) *Introduction* à l'édition de l'ancienne traduction des quatre livres des Rois. Paris, 1841.

(2) Ces citations sont extraites du livre de M. Paulin Paris : *Hist. des MSC. de la biblioth. royale;* T. VII, p. 194 et 195.

passe en la montaigne moysnel. (*En moineau : comme un passereau.*) Pour ce vées ci les pecheurs, qui ont tendu leurs ars (*arcs*) et ont appareilliés leurs saietes, pour courre qu'il saietent ceulx qui ont cuer droiturier, en lieu obscur.

ame : trespasse la montaigne comme un moinel. Car vecy les pecheurs, qui ont tendu leur arc, et ont appareillié leurs saiectes (*sajettes : flèches*) et leurs tarquois très forts, ad ce qu'il saictent (*percent de flèches*) en lieu oscur, ceux ont cuer droiturier.

Troisième échantillon : même passage, d'après la *Bible des Pauvres,* no 7268 [2]. [2].

Ge ai ma fiance en Nostre Seignor. Coment dites vos a m'ame, trespasse eu la montaigne comme moinel.

Por ce vecz ci, les pecheors qui ont tendu lor arc, et ont appareillié lor saictes (*et ont préparé leurs flèches*) en lor coivre (*dans leur* cuivre — *carquois*), que ils saietent cels (*pour qu'ils sajettent* (percent de flèches) *ceux*) qui ont cuer droiturier, en lieu oscur.

Je regrette de n'avoir pas, sous la main, un des manuscrits vaudois, en langue romane, précédemment cités, pour emprunter à leur traduction un passage parallèle à ceux que l'on vient de lire. Mais les citations de ces *manuscrits vaudois* sont assez abondantes dans cette *Bibliographie* et dans le premier chapitre de l'*Israël des Alpes,* pour qu'on puisse aisément établir une comparaison péremptoire entre les dialectes de ces deux classes de manuscrits.

Voici toutefois, pour compléter les éléments de cette comparaison, les premières lignes de l'*Evangile selon saint Jean,* d'après la Bible vaudoise de Paris.

La (1) parole estoit au commencement, et cete parole estoit envers deu (*avec Dieu :* Deu dérivant de Deus), ce est en la convissance deu le pere. Et dex (2) estoit parole. Ce deu le fill i ce estoit el comencement del monde en la connoissance et en la volente (*volonté*) deu le pere. Toutes choses furent fetes (*faites*) par lui. Ce est par deu le fill qui est la vertu de deu le pere et sapience et nule chose est fete sans lui. Et ce qui fut fet (*fait*) en lui et par lui apartenoit a vie, et vie estoit lumière domes (*d'hommes*) et lumiere luist en tenebres, ce est deu le fill en cest

(1) Cet article, écrit en capitales historiées, a été enlevé dans le manuscrit.
(2) Autre orthographe du mot Dieu.

mortes monde, et tenebres ne li porent mie nuire (*ne purent en rien lui nuire.*) Ce est a dire il ne fut mie entechie (*entaché*) de tenebres de pechie (*de péché*). Et dex envoia un home qui avoit a non Jehan. Icestui vin en tesmoignage que il portast temoing de lumiere, ce est del fils deu que tos creussent par lui. (*Savoir du fils de Dieu, afin que tous crussent par lui.*)

Il résulte, il nous semble, de cette comparaison, que la différence qui existe entre la langue vaudoise et la langue française, au XIIe siècle, est plus considérable encore que celle qui distingue notre langue française actuelle de celle de ces temps-là.

Les livres vaudois, écrits dans la langue romane primitive, ne présentent donc pas l'idiome du lyonnais, qui était déjà le dialecte français ou la langue romane dérivée; ils n'ont donc pas été écrits par des habitants de Lyon; ils ne sont donc pas dus aux disciples de Valdo; il y avait donc des Vaudois antérieurs à Valdo, dans les Alpes.

VIII. Perrin mentionne (p. 57), « un nouveau Testament en parchemin, en langue vaudoise, très bien écrit, quoique de lettre fort ancienne; » et en marge, il ajoute : *Ces livres, et plusieurs autres ont été recueillis en la vallée de Pragela.* On a présumé que cet exemplaire pouvait être celui qui se trouve actuellement à Dublin, ou peut-être celui de Grenoble. — Le volume VI, côté F, des anciens manuscrits vaudois déposés à Cambridge, contenait une partie des livres du N. T., savoir : l'*Evangile selon saint Mathieu*, et celui *selon saint Jean;* le premier chapitre de *saint Luc;* les *Actes des Apôtres;* six *épîtres de saint Paul;* le chap. XI de *l'épître aux Hébreux,* et les deux *épîtres catholiques de saint Pierre.* Ce manuscrit ne se retrouve plus.

§ III.

Manuscrits de Genève.

MSC. I., nº 43 (de la Bibliothèque publique).

Ce manuscrit est indiqué, par erreur, dans plusieurs ouvrages, sous le nº 44. — C'est un grand in-16, écrit tout entier

sur papier, d'une pâte grossière : à l'exception du premier feuillet, qui est en parchemin, et qui contient 42 vers, en langue romane, écrits en beau gothique. (Ce feuillet appartenait sans doute à un autre manuscrit.) — Le MSC., nº 43, est revêtu d'une couverture de parchemin, dépassant d'un côté le format du volume, et se repliant sur la tranche comme une patte de portefeuille. — Il porte sur le dos une étiquette, avec ces mots : *Manuscrit vaudois : on le croit du XIVe siècle.*

Ce manuscrit présente deux parties bien distinctes : la première est en latin, et occupe à peu près la moitié du volume ; la seconde est en langue romane, et en remplit le reste. — Voici l'indication des opuscules qu'il renferme.

1º Les 42 *vers*, du premier feuillet : ils sont sur la Passion de N. S. J. C.

2º Le *symbole des apôtres*, en latin. Chacune des propositions de ce symbole est attribuée spécialement à un apôtre, et se trouve suivie d'une citation tirée des prophètes, pour montrer que tous les événements de la vie de J.-C. avaient été prédits.

Ce traité se retrouve en langue romane, dans d'autres manuscrits. En voici un extrait, d'après Hahn, p. 608-610.

« San Peyre, apostol, pausé lo premier article, diczent.....
« Sanct Thoma pause lo V, diczent : Descende a li enfern ; to tercz
« jorn rexucite de la mort. Coma propheticze Ozea, diczent :
« O mort, yo serey la toa mort. Per aquest deven creire que
« Yeshu Xrist descende a li enfern en apres la soa mort, per
« desliorar e trayre las armas de li sant paires (pour délier et
« retirer les ames des saints Patriarches), e de tuit aquilh que
« morrion del commenczament del mont, en fe e en sperancza
« qu'ilh fossan salva. Car per lo pecca d'Adam, convenia que
« tuit, bons e mals, descendessan en lenfern ; mas li bon, eran
« en bona e ferma sperancza que lo filh de Dio li vengues li-
« berar e salvar, coma era ista promes per li seo san pro-
« phetas. »

3º *Glosa super symbolum Apostolorum.* Cette glose a aussi été écrite en langue romane ; et c'est d'après ce dernier texte que

Léger en donne une traduction partielle P. L., ch. VIII, et Perrin, p. 197. Le texte roman se trouve dans les MSC. de Dublin. Clas. C., Tab. IV, nº 17.

4º Un traité sur l'aumône, intitulé *Elemosina*. Il se trouve en langue romane, dans le MSC. de Genève, nº 209, et de Dublin. Clas. C. Tabl. V. nº 26.

5º *Expositio moralis orationis dominicalis*. Il existe plusieurs traités sur ce sujet · en roman, Léger. P. I. ch. VII; en traduction, Perrin, p. 201, et Léger, p. 47.

6º *De summo pontifice*. Cet article, qui n'occupe qu'une page, s'éloigne du ton habituel des Vaudois; il est plein d'expressions violentes et injurieuses, attestant l'indignation qu'excitait à cette époque la conduite des papes. Ces expressions du reste ne sont pas plus énergiques que celles du Dante et de Pétrarque, sur le même sujet

7º *Prophetia Hildegardis*.

9º *Versus magistrales*.

8º *De gaudiis Paradisis*. Ce dernier opuscule n'occupe qu'une page. Tels sont les titres des traités latins. La dernière moitié du volume est remplie par des discours d'édification, en langue romane, intitulés chacun : *Sermo*.

MSC. II. nº 206.

Ce MSC. a passé jusqu'en 1825, pour être en langue catalane: c'est avec cette indication qu'il est inscrit sur le catalogue. A cette époque, l'ayant examiné, je le reconnus et le fis admettre pour un manuscrit vaudois en langue romane.

C'est un petit in-12, renfermant 121 feuillets en parchemin : très noircis de fumée sur la tranche, comme les livres que les villageois ont longtemps tenus sur leur cheminée. Il y manque des feuillets au commencement et à la fin. — Le 1er fol. ainsi que ceux qui se trouvent entre le 16e et le 28e ont les marges profondément rognées par une entaille inégale, qui les coupe obliquement, mais sans atteindre le texte. Le fol. 18, est déchiré en entier, ainsi que 3 ou 4 autres, en divers endroits du volume. Les 15 ou 16 premiers fol. sont tachés d'encre.

L'écriture de ce manuscrit est généralement très difficile à lire, quoique d'un assez beau gothique, à cause de ses nombreuses abréviations. On y remarque des lettres initiales, ornées de rouge, de vert et de bleu.

I. La première partie de ce MSC. contient le livre des *Vertus*, ainsi indiqué : *Vertucz* (1); mais le commencement de ce traité (les six 1ers §) a disparu par l'ablation des premiers feuillets du livre. La fin seule du VIe §. occupe les 4 fol. qui sont actuellement les 1ers du vol. — Le MSC. de Dublin. Clas. C., Tab. V, no 22, commence aussi par un traité des vertus, intitulé : *Liber vertutum.* Il s'y trouve en entier. — Voir aussi Léger P. I. p. 51.

II. Au fol. 29e commence un article sur la *Componction*, dont voici les premières lignes... « La componsion del cor es humi-« lita de la perfeta naysencza, en lagrimas de la recordanza de « li peca e de la temor del medici. Per lo peca es fait ardrament « cant quest ardiment es recongta en grant superbia. » Plus loin se trouve cette maxime remarquable : « La ley de liberta « es laqual de la vita : (la loi de liberté est celle de la vie) »

III. Après ce traité vient l'*épître aux fidèles :* (Pistola fideli.) Au sommet d'une page isolée, elle porte ce titre : *pistola amicus :* (Epître de l'ami, ou aux amis); Perrin parle d'une épître ainsi intitulée, à la fin de la p. 58. — Dans notre MSC. elle commence ainsi : « O frayres carissimes...» et les derniers mots sont : « Donca o carissimes, sia curios d'eserquiar li mal : tota « mala parola non yessa de la vera boca; ma si alcuna bona... » La fin manque, avec quelques feuillets enlevés du volume ou déplacés. — Hahn (p. 623-626), a publié une *Epistola amicus*, qui n'est pas celle-ci.

IV. En tête du premier feuillet qui vient ensuite se trouve inscrit ce titre : *Isaya.* (Esaïe.)

(1) Il serait intéressant de comparer ce traité avec la *somme des vices et des vertus*, par frère Laurent, dont il existe plusieurs exemplaires manuscrits à la *bibliothèque nationale* de Paris, sous les numéros 7018 3. — 7043 2. — 7044. — 7284 etc. C'est une étude à laquelle je n'ai pu me livrer.

V. *Jeremia.*

VI. *Sermo:* occupant trois feuillets.

VII. *Job :* occupant quatre feuillets.

VIII. *Noczas :* (les Noces). Voici les premiers mots de cet article : « Totas cosas son aparelhas veni a las noczas, enayma « es dit en san Matthio. 21. lo rey local fe noczas al sio filh, « es dio payre, de la familha del qual son tuili fidel. Lo filh « es lo nostre senhor Jeshu Xrist..., etc. »

IX. *Sermo*, occupant sept feuillets.

X. Trois autres *sermons* (sur Luc, Matthieu et Marc), occupant ensemble neuf feuillets.

XI. *Del judici* (des jugements) : occupant sept feuillets.

XII. Un *sermo* sur *Joan*, occupant quatre feuillets.

XIII. Un traité *des joies et des peines.*

XIV. *Glosa pater noster.* — Un commentaire vaudois sur l'Oraison dominicale a été publié par Léger, ch. VII. Un autre se trouve dans Perrin, p. 201. Un semblable dans le MSC. de Dublin, nº VII, des MSC. vaudois. — Celui de notre MSC. ne va pas plus loin que la quatrième demande, et finit ainsi : « La « quarta cosa di qual nos deven mastigar aquest pan con devo- « cion : le que nos lo deven rescober en la boca del cor. » Les derniers feuillets qui manquent au volume, ont emporté la fin de cette *Glose*.

Ce livre est un des plus difficiles à lire, à cause des abréviations nombreuses qu'il renferme, et qui produisent un enchevêtrement fréquent de lettres, les unes dans les autres, même entre des mots qui devraient être séparés et distincts : comme aussi les syllabes d'un même mot y sont souvent désunies, et rattachées moitié au mot précédent, moitié au suivant. — Mais ce MSC. 206, est incontestablement un manuscrit vaudois : 1º par la langue ; 2º par les pensées ; 3º enfin, parce que quelques-uns des traités qu'il renferme, se retrouvent dans les autres manuscrits vaudois, dont l'origine n'est pas douteuse.

MSC. III. nº 207.

D'entre tous les manuscrits vaudois, c'est celui-ci qui est le

plus connu, et qui a été le plus souvent cité. — Il forme un petit vol. in-18, relié en bois, recouvert de peau, écrit sur vélin, en assez beau gothique et en langue romane. Il contient 165 feuillets sans pagination et n'a ni glose, ni préface, ni titre général. J'ai fait connaître, dans cette section (§ I, nº VI), l'inscription qu'il porte sur le premier feuillet. Elle donne l'indication de tous les livres qu'il renferme.

I. Commentaire sur le Cantique des Cantiques, sous ce titre : « Incipit prologus in secundo libro exponicionum canticon Salo- « mona. » Commençant ainsi : O karissimes, lo nostre cor non « se merevilha si una spia (*épi, parcelle*) da questas, sentencias, « engenra moti grande parollas, etc...

En voici un fragment, pris vers la fin :

Yo, non penso mi haver compres totas cosas, ni aver script tota aquella sciencia, lacal se rescont encara en aquest libre. E emperczo laysant calquecal cosa remen al foc celestial.

Donca, o legidor Karissime, repausa te entre li baron de mira, cum lical hinta lo rey de gloria. Vejas cantas cosas son recoynta de lor meseymes, e cant bella es la ley del Segnor, e cant deleitivol es studiar en ley.

Je ne pense pas avoir compris toutes les choses, ni avoir retracé toute la science, qui se trouve encore cachée dans ce livre. Et pour cela nous laissons quelques choses, remises au feu céleste. (Aux lumières de la grâce.)

Donc, ô lecteur bien cher, repose-oi parmi ces barons de marque, avec lesquels habite le roi de gloire. Vois, quelles choses sont racontées d'eux-mêmes; et combien belle est la loi du Seigneur, et combien délectable son étude.

Malgré toutes ces suppressions volontaires de l'auteur, le commentaire dont nous parlons est fort étendu; il remplit 221 pages (plus de la moitié du volume); et se termine ainsi : « Enayma dis « Ysaya li tio olh vean cum li just to sey en la soa bellecza local « vio e regna dio (*lequel vit et règne Dieu;* soit *étant Dieu*) cum lo « payre e cum lo sant sperit, per tuit li segle de li segle. Amen. »

II. Poëme intitulé : *la Barque*; indiqué par ces mots : *Ayci commença la Barca* (à la p. 222). Ce poëme renferme 56 strophes de 6 vers chacune, (la 15e cependant paraît n'en avoir que cinq à cause que les deux premiers ont été écrits sur une seule ligne,

par une négligence évidente du copiste; la 48e en revanche, contient 7 vers au lieu de 6. Les strophes 18 et 19, 40 et 41, 55 et 56, ne sont pas non plus séparées l'une de l'autre, dans ce MSC.) — Ce n'est qu'à partir de la 36e strophe, que le voyage de l'homme, sur la terre, est présenté sous l'image d'une *barque* en route vers le port. Le port, c'est le ciel, les passagers sont les hommes. Qu'apporteront-ils avec eux? Toutes leurs œuvres sont souillées. Que le pécheur reconnaisse ses fautes, et qu'il n'accepte pour pilote que Jésus-Christ, pour seul trésor que ses mérites : telle est la conclusion du poëme. — Raynouard (*choix de poésies orig. des troub.*, T. II. *Monuments primitifs de la langue romane*), a cité quatre strophes de ce poëme; Hahn, le cite tout entier (*Geschichte der Waldenzer*, p. 560-570. J'en ai cité les premiers vers dans cette section (§ I, n° 2).

III. *Lo novel Sermon.* Poëme de 408 vers, divisés en 21 paragraphes, ou couplets d'inégale longueur. Ce poëme occupe 17 pages du manuscrit. Il a pour sujet, d'exposer les voies trompeuses du siecle et la nécessité de servir Dieu. — Raynouard, en cite des fragments isolés ; Hahn l'a publié en entier, de la p. 570 à 581. — Ce poëme commençe ainsi :

O frayres Karissimes, entende mon parlar...

et se termine par les vers suivants :

Adonca li felhon seren mot engana,
Ma a tart conoisceren quilh auren mal obra.
Adonca sare fait cambi dun chascun istament :
Aquilh que han czay lo deleyt auren lay torment;
Ma li Serf dal Segnor que han czay tribulacion,
Auren lay eternal gloria e grant consolacion.
Benaura seren aquilh que seren de li perfeit,
Cant la sere compli lo numbre de li eleyt!
La poisencza del payre et sapiencia del filh
Et la bonta del sant Sperit nos garde tuit
Denfern, e nos done Paradis. Amen.

Voici la traduction de ces vers. « Alors les méchants seront « fort trompés, mais à tard connaîtront qu'ils auront mal œu- « vré, Alors sera fait l'échange de chaque Etat : ceux qui ont

« choisi les plaisirs auront là tourment; mais les serviteurs « (*serfs*) du Seigneur, qui ont choisi tribulations, auront là « éternelle gloire et grande consolation. Bienheureux seront « ceux qui seront des parfaits, quand là sera accompli le nom- « bre des élus! La puissance du Père, et la sagesse du Fils, et « la bonté du Saint-Esprit, nous garde tous d'enfer, et nous « donne le Paradis. Amen. »

IV. *Le novel confort.* Poëme de 300 vers; composé de 75 strophes, de quatre vers chacune. Il manque un vers à la 40e strophe. Une petite raie rouge sépare ces quatrains l'un de l'autre, dans le manuscrit, dont ce poëme occupe 13 pages. — Raynouard en a cité 18 strophes, choisies çà et là; Hahn le donne tout entier de la p. 581 à la p. 589. — Le poëme a pour but de fortifier le chrétien dans son détachement du monde, et de l'encourager à la recherche du salut par l'Evangile. En voici la 73e et la dernière strophe.

O car amic, leva vos del dormir!
Car vos non sabe lora que Xrist deo venir;
Velha tota via de cor en dio servir
Per istar en la gloria lacal non deo fenir.
Vene! e non attende a la noyt tenebrosa,
Lacal es mot scura, orribla e spavantosa;
Aquel que ven de noyt, ja lespos ni lesposa,
Non hubrire a luy la porta preciosa.
Amen.

Traduction : « O chers amis! sortez de votre assoupissement, « car vous ne savez pas l'heure à laquelle Christ doit venir, « Veillez toutefois à servir Dieu de cœur, pour rester en la gloire. «laquelle ne doit pas finir. — Venez! et n'attendez pas à la nuit « ténébreuse, laquelle est fort obscure, horrible et épouvantable. « Celui qui vient de nuit, lors l'époux ni l'épouse, n'ouvrira à « lui la porte précieuse. »

Raynouard pense que ce poëme est d'une origine plus récente que les autres, à cause de la plus grande perfection du rhythme.

V. *La nobla Leyczon.* Poëme de 479 vers : ayant pour but

d'exposer les trois législations successives que Dieu donna au monde. (La loi naturelle, la loi de Moïse, et la loi évangélique. — Ce but est indiqué au vers 438. La première partie va du vers 57 au 138 ; la seconde du 138 au 207, et la troisième du 207 au 346. Le poëme se termine par une récapitulation générale et des exhortations pieuses.) — Morland, Raynouard, Plenderleath, Gilly, et Hahn, ont publié ce poëme en entier. Léger n'en donne que des fragments. P. I. ch. IV. — La date de ce poëme est fixée par le sixième vers :

Ben ha mil et cent ancz compli entierament.

Plusieurs écrivains de mérite, pensent que la date contenue dans ce vers ne doit pas être prise au pied de la lettre; qu'elle n'est qu'approximative : et doit se rapporter, non à l'an 1100, mais à l'an 1190, environ : époque supposée de la venue présumée de Valdo et de ses disciples dans les vallées Vaudoises, soit du Piémont, soit du Dauphiné; et que dès-lors, ce poëme serait l'ouvrage des disciples de Valdo.

On aurait le droit de demander des preuves positives à l'appui de cette opinion : car ceux qui la soutiennent, n'en donnent pas. — Je vais essayer de donner moi-même des preuves du contraire. — Admettons en effet que la *Nobla Leyczon*, ait été composée, non en l'an 1100, mais en l'an 1200 : et voyons, si elle a pu l'être par les disciples de Valdo. — Ce poëme est en langue romane; ce n'était pas celle de Lyon. (Voir les écrits du temps en langue vulgaire.) Les disciples de Valdo sont sortis de cette ville de 1180 à 1190 (1). Ne leur eût-il fallu que quelques années pour s'acclimater dans un nouveau pays, est-il admissible qu'ils aient pu, en aussi peu de temps, apprendre une langue nouvelle, au point de lui donner ses ouvrages les plus parfaits? (pour l'époque du moins;) qu'au milieu des difficultés de la colonisation, ils aient eu assez de loisirs pour se livrer à

(1) La *chronique de Laon* (publiée par Bouquet, T. XIII), place Valdo en 1173. Sa doctrine a été condamnée en 1177, 1178 et 1179. — Ce n'est qu'en 1183 ou 1184, qu'il fut expulsé de Lyon ; et ses disciples n'en sont probablement pas tous sortis le même jour.

la composition d'un poëme aussi étendu? Pouvaient-ils immédiatement après leur arrivée dans ces montagnes, présenter les caractères d'extension déjà acquise, de consistance, de calme et de durée, que ce poëme attribue aux *Vaudois?* — Il me semble qu'un esprit impartial trouvera bien plus de difficultés à admettre toutes ces choses, *sans preuves*, (comme sont obligés de le faire ceux qui soutiennent que les Vaudois descendent de Valdo), que d'admettre qu'ils lui sont antérieurs, *sur le témoignage* de cet écrit, daté de MC., et des auteurs du XIIe siècle, que nous avons cités. (*Israël des Alpes*, chap. I, page 3.)

La difficulté se change en impossibilité, si l'on s'en tient à la date de *la nobla Leyczon*, (et rien ne la dément); ou si l'on admet seulement qu'elle ait été composée avant 1180 : car rien, à cette époque, n'expliquerait sa production, parmi les disciples de Valdo. — Ce dernier, non-seulement n'y est pas nommé, mais il n'existe pas la moindre allusion qui puisse se rapporter à lui. Cela n'est pas étonnant, si cette pièce lui est antérieure; mais ce serait bien extraordinaire si elle s'était produite sous son influence directe et qu'elle fût due à ses disciples.

C'est un besoin sans doute, pour les intelligences précises, de préciser l'origine des choses, surtout en histoire; et l'on ne peut préciser l'origine des Vaudois d'une manière historique, qu'en les rattachant à Valdo : mais on ne saurait le faire que par des hypothèses; c'est-à-dire par des incertitudes. A ces incertitudes laborieuses n'est-il pas rationel de préférer l'incertitude inévitable qui doit régner sur l'origine des Vaudois antérieurs à Valdo, par cela seul que si cette origine avait été récente, elle eût laissé des traces? — En résumé, il y a là un témoignage de l'antériorité des Vaudois des Alpes à Valdo; mais il est contesté. — Il n'y a que des hypothèses, pour établir qu'ils descendent de Valdo : et ces hypothèses sont aussi contestées. — Les esprits exacts, doivent du moins désirer que cette question soit remise à l'étude; un érudit superficiel, ou prévenu, pourrait seul, il nous semble, la considérer comme résolue, dans le sens des hypothèses.

Les Vaudois sont nommés au vers 372 de *la Nobla Leyczon:*

Ilh diou qu'es *Vaudes* e degne de punir.

Le poëme se termine ainsi :

Placza ha aquel Segnor que forme tot lo mont
Que nos siam de li esleit per istar en sa cort.
Dio gracias. Amen.

Cet ouvrage est suivi, dans le manuscrit dont nous parlons, de deux pages de sentences morales. — Pour ne pas prolonger cet article, je ne ferai qu'indiquer les poëmes suivants, qui se trouvent aussi dans le manuscrit de Dublin : Clas. G. Tab. V. no 21, Quand nous en serons là, j'accompagnerai leur mention de quelques détails, comme je l'ai fait pour les poëmes précédents.

VI. *Lo Payre Eternal.* — Ce poëme est composé de 156 vers, divisés en 52 strophes, de 3 vers chacune. — Ces tercets sont séparés l'un de l'autre sur le manuscrit de Genève, nº 207, par une ligne rouge, qui se rejoint aux arabesques de la marge. — Il y a quelques lacunes. Le premier vers de la str. 32, en contient en réalité deux, dont le premier finit au mot *cresent* et le second au mot *ben*. Le dernier vers de cette strophe ne lui appartient pas, et devait être le premier d'une strophe subséquente, qui est restée incomplète. Ce poëme, qui occupe cinq pages du manuscrit, n'est qu'une prière où sont reproduits fréquemment des passages des psaumes de David. — Raynouard le croit d'une époque plus récente que les autres poëmes vaudois. (Lettre du 6 avril 1833.) Il en a cité 13 tercets, dans les *monuments primitifs de la langue romane.* (Choix des poésies originales des Troubadours. T. II, p. 117.) Hahn le donne tout entier, p. 590-594. J'en ai cité quelques passages au § suiv. no IV. art. 4.

VII. *Lo despreczi del mont.* Poëme sur *le détachement du monde :* occupant 4 pages du manuscrit, contenant 115 vers ; cité fragmentairement par Raynouard, T. II, p. 121, et en entier par Hahn, p. 594-597. — Une ligne rouge a été tracée, de deux en deux vers, entre chaque distique de ce poëme, dans le manuscrit de Genève, mais sur la première page seulement. — Voir pour d'autres détails au § suiv. *Manuscrit de Dublin,* vol. IV, nº V.

VIII. *L'Avangeli de li quatre semencz.* (L'Evangile des quatre semences.) Poëme sur la parabole du Semeur. (Matth. XIII.) Il occupe onze pages du manuscrit, et renferme 300 vers, divisés en 75 quatrains. — Raynouard en a publié 25 quatrains. (T. II, p 126.) Hahn le donne en entier, p. 598-604. — Les strophes sont séparées sur le manuscrit 207, par des lignes rouges, qui se rejoignent en arabesques sur les marges. — En voir des citations au § suiv. vol. IV, nº 2.

IX. Après ce poëme vient un *Traité de la Pénitence*, indiqué par ces mots : *La sensec de la penitencia :* (Là s'en suit de la Pénitence.) Il occupe les 24 dernières pages du manuscrit, et n'est pas terminé, car il manque des feuillets à la fin du volume. — Ce traité renferme *sur la confession* un paragraphe intéressant qui se trouve reproduit dans un autre manuscrit de Genève, (nº 209, fol. 17) et dans ceux de Dublin : (Clas. C. Tab. V, nº XXII : et, même série, nº XXV, fol. 242.

MSC. IV, nº 208.

Ce manuscrit est un petit in-8º, écrit sur papier, et portant au dos ce titre moderne : *Controverses vaudoises.* Les feuillets de ce manuscrit sont dans un très grand désordre. Celui qui se présente le premier, devrait être le dix-septième, et pour trouver ce qui précède, il faut commencer la lecture au feuillet 14. Beaucoup d'autres transpositions s'y remarquent encore; elles doivent s'être introduites sous les mains inintelligentes d'un relieur moderne.

Voici l'indication des documents que renferme ce volume.

I. En commençant à la page 29e, on trouve une protestation de l'ancienne Eglise vaudoise, contre les innovations de l'Eglise romaine, sous ce titre : *Circa là varieta de las cosas emergent.* (Touchant la multiplicité des choses qui se produisent.) Voici les premiers mots de cet admirable et grave manifeste :

A Lausor e gloria de l'eternal Dio comenczament et fin de totas cosas, e refugi de tot esperant en si : emperczo comenczant de lui, nos pre-	A la louange et à la gloire de l'Eternel Dieu, commencement et fin de toute chose, et refuge de tous ceux qui espèrent en lui : C'est pour-

guen humilment la sua magnificiencia que el ordone lo comenczament daquesta nostra obra, e endreissa lo mecz, e perducza la fin, ha honor e gloria de lui meseyme, e de tota la cort celestial, e ha salu de tot fidel. Amen.

quoi commençant en lui (*ou procédant en lui*), nous prions humblement la sienne magnificence, qu'il dispose le commencement de cette œuvre notre, en rectifie le milieu, et en parfasse la fin, à l'honneur et à la gloire de lui-même, ainsi que de toute la cour céleste et au salut de tout fidèle. Amen.

Ces mêmes paroles se retrouvent dans le manuscrit de Dublin, Clas. C., Tab. V, n° 22; au verso du fol. 176, sous ce titre : *Ayczi commencza lo prolic del libre apella* THRESOR E LUME DE FE. (Trésor et lumière de la foi. — Cité par Perrin, p. 59, 201; Léger, p. 47, etc.)

Cette préface ou *prolic* se prolonge dans le manuscrit de Genève, (n° 208), jusqu'à la page 32e. — Cette introduction a pour but d'établir la Bible comme base unique de toute autorité, en matière de foi.

II. *Exposition de la foi vaudoise*, indiquée par ces mots : *de li article de la fe.* Pour suivre l'ordre du traité, il faut, après avoir lu de la p. 28 à la p. 32, revenir à la première et lire sans interruption vingt-sept pages consécutives; puis reprendre la lecture au dix-septième feuillet. — Ces *Articles de foi* ont été publiés par Hahn, de la p. 605 à la p. 608.

III. Vient ensuite une *exposition du symbole des Apôtres* analogue à celle dont il est parlé au n° 3 du manuscrit 47 de Genève, le Ier de ce §. — Hahn a publié ce morceau de la p. 608 à la p. 611.

IV. *Des sept sacrements*, commençant à la p. 17 et occupant 19 p. de manuscrit. — En voici les articles. 1° *Del baptismo.* 2° *L'imposicion de li mans.* 3° *Lo tercz sagrament es la comunion del corps e del sang de Xrist.* Ce § occupe 5 pages et finit par un etc. 4° *Lo quart sagrament es la penitencia.* (Le manuscrit 209 porte : *la ley de matrimoni es lo cart sagrament de la gleysa.*) Une partie du traité de la pénitence, qui se trouve à la fin du manuscrit 207, est la reproduction de celui-ci. 5° *Lo quint sagrament, es ordonament de preires e de diaques.* 6° *Lo*

matrimoni. (Placé au quatrième rang dans le manuscrit 209.) 7° *La honcion de li enferm*: (L'onction des infirmes;) « ces deux sacre-« ments sont admis, mais seulement dans la simplicité de l'in-« stitution évangélique; ainsi, point d'extrême onction, point « d'huile consacrée... etc. » (note de M. Tron.) — Une partie de ce *traité* des sacrements est placée beaucoup plus loin, et par suite du désordre de ce manuscrit, se trouve intercalée au milieu de l'ouvrage suivant.

V. *Exposition des X commandements.* Ce traité occupe 86 p. du manuscrit, mais il faut en retrancher 22 p. qui se rapportent à l'ouvrage précédent, et qui se trouvent placées de la trentième à la cinquante-deuxième. Le texte de ce traité est beaucoup plus étendu que celui des citations données par Léger, (page 51) et par Perrin, (page 182) sous un titre semblable. Il est probable que ces auteurs ont tiré leur texte du *livre des vertus*, et non pas de *Thresor e lume de la fe.* — Les deux premiers commandements n'en font qu'un dans le manuscrit 208; mais le dixième est divisé en deux: savoir, IX: défense de convoiter les biens meubles; et X: les immeubles.

VI. Traité *de la pénitence*: occupant huit pages du manuscrit. Il se retrouve en partie dans les manuscrits 207 et 209, ainsi qu'à la fin du 208. — Le traité du manuscrit 209 est le même que celui du 207, sauf quelques légères variantes dans les premières lignes. Ce que renferme le manuscrit 209, dans la seconde partie de ce traité paraît être un abrégé de celui qui se trouve dans le manuscrit 207. Ce dernier a toutefois en moins l'article intitulé *penitencia esterior.* — La copie du manuscrit 208 est conforme à celle du 209, sauf que tout ce qui se rapporte à *la falsa penitencia,* (la première partie du traité) manque dans le premier, qui est du reste beaucoup plus étendu que les deux autres, dans ce qui concerne l'*oracion*, à propos de la *penitencia esterior.*

VII. *Du jeûne*: occupant neuf pages du manuscrit. L'objet de ce traité est principalement d'établir que le *jeûne corporel* n'a aucune valeur sans le *jeûne spirituel.* — Ce traité, avec le pré-

cédent, sont réunis en un dans le manuscrit 209, sous ce titre: *De la penitencza e del juni.*

VIII. Commentaire sur l'*oraison Dominicale :* occupant huit pages du manuscrit. Se retrouve dans le manuscrit de Dublin, clas. C., Tab. V, nº 22, fol. 230. — Un texte semblable a été donné par Léger, p. 40-46, et reproduit par Hahn, p. 697-701. — Un autre traité sur le même sujet a été donné en traduction partielle, par Perrin, p. 47, et par Léger, p. 201.

IX. Traité *du purgatoire :* occupant 46 pages du manuscrit, renfermant celui *de l'invocation des saints,* et *de la potesta dona a li vicario de Xrist.* Ce dernier ouvrage occupe douze pages du manuscrit. — Hahn en a publié une partie, p. 611-616. — Ces divers traités se trouvent aussi réunis dans le livre *de l'Antechrist.* (Perrin, de p. 253 à 295; Léger, de 71 à 91. — Après ce traité vient dans le manuscrit 208, la suite de l'*Exposition des X commandements,* mentionnée dans cet article, au nº V.

X. *Ara sensec de la penitencza* : (*maintenant s'en suit de la pénitence :*) comme à la fin du manuscrit 207. — (Voir dans cet article le nº VI.) — Ce traité occupe 30 p. du manuscrit et termine le volume. — En voici les derniers mots : « La definicion « de la penitencia part en prima desplaisencza e dolor del pecca, « en la secunda temor de non recagir. Linconiens prima es « abandonar li pecca comes e abandonnans plorar lor e degit- « tar. » « L'efficacité de la pénitence part, en premier lieu du dé- « plaisir et de la douleur du péché, en second lieu de la crainte « (observation attentive) de n'y plus retomber. Les conséquen- « ces sont, 1º d'abandonner les péchés commis, et en les aban- « donnant de les pleurer et de les rejeter. » — Ces derniers mots *lor e degittar,* sont encadrés dans une sorte de bandelette, tracée à la plume, avec de légères arabesques des deux côtés, et terminée par la figure d'une main dont l'indicateur est ouvert.

MSC. V, nº 209.

Ce manuscrit est un petit in-8º écrit sur papier, en langue romane et d'écriture gothique. La reliure est moderne, et porte au dos ce titre, moderne aussi : *Conseils des barbes.*

Les feuillets de ce manuscrit sont tout aussi en désordre que ceux du *Codex* 208. — Le commencement de la première page se trouve être à la suite de la sixième; et cette première page elle-même ne contient que la fin d'un article, dont la première partie doit être cherchée au vingtième feuillet.

Le temps m'ayant manqué pour reconnaître la place de tous les feuillets de ce manuscrit, je vais indiquer les matières qu'il renferme, en les suivant dans leur ordre actuel.

f. 1 Le premier feuillet appartient, comme je l'ai dit, à un ouvrage placé plus avant dans le volume. Il traite des héritages et de la division des biens.

f. 3 Au fol. 3 commence *Pistoletta*, (petite épitre), où il s'agit d'exhortations à la piété. (Ce feuillet 3 paraît devoir être le premier du volume.)

f. 6 *La ley del matrimoni:* (Du mariage.) Le mariage est indiqué comme étant le quatrième sacrement de l'Eglise. — La division de ce traité est des plus simples: 1° Devoirs de la femme envers son mari. (Le mari est appelé *lo Baron.*) 2° Devoirs du mari envers sa femme. 3° Des deux conjoints envers leurs enfants ; surtout, dit le manuscrit, pour que *li filli, liqual nayson carnal, sian rendu a Dio spirital.* (Pour que les enfants qui naissent charnels, soient rendus à Dieu spirituels. — N'est-ce pas le but le plus sublime de l'éducation ?)

f. 7 *De la justice:* On y trouve cette recommandation : *non avez recors al judici secular.* — Si vous voulez être justes, est-il dit, sachez offrir « vos meseymes a Dio, con totas aquellas cosas « que son vostras; amor e ajutori al proyme; a vos meseymes, « sanctita; al amis, concordia; per lenemis, oracion devota; al « rey... tribu, etc. » — A propos de l'amour des ennemis, il est dit : « Je sais bien que tu ne pourras y parvenir par toi-même, « mais appelle Dieu à ton secours, et il te mettra au cœur cet « amour qu'il a eu pour nous-mêmes, qui l'avions tant of- « fensé. »

f. 8 Pensées détachées, intitulées *Pensiers.* — C'est de cet article qu'est extraite la pensée citée dans l'*Israël des Alpes,* T. I, p. 14, note 5. — Elle se trouve au verso du feuillet 8, ce

qui correspond à la p. 16; mais dans cette note on a mis fol. 16. A la p. 10, note I, ce manuscrit était encore cité, il y a par une erreur semblable fol. 18, au lieu de p. 8. — Ces détails ont échappé dans la correction des épreuves.

f. 11 *Traité de la pénitence*, qui se retrouve ailleurs. — Voir dans la monographie du manuscrit précédent les art. VI et X. — Au feuillet 17 se trouve un article intitulé : *La sancta confession*. En voici quelques lignes. « Aquilh que se volon confessar « *vocalment*, ilhi dovon cerca preires sapient e discret e dot: « car silhi recoraren a li mal preire, ilh seren plus engana « que certifica. » — Il est parlé ensuite *des prières*, *du jeûne* et *des aumônes*. — Ce traité est fort long.

f. 21 Vers le milieu de la page 41 ou du feuillet 21 *recto*, se trouve écrit en rouge ce titre détaché : *Que cosa sia pecca*. (Ce que c'est que le péché.) Ce nouveau traité est également fort étendu. On y examine successivement les caractères de l'*orgueil*, de l'*envie*, de la *colère*, de la *luxure*, de la *paresse* (aczidia), de l'*avarice*, etc.; avec les remèdes qu'on doit y apporter. — Voici quelques lignes tirées des préliminaires : « Lo es de saber (il « est à savoir) que lo pecca mortal, a receopu lo nom de la mort, « emperczo car el mortifica larma. (l'âme.) Trey pecca son apelha « pecca capita (capitaux), czo es principals de li quals li autre « pecca prenen nayssament, etc. » Quelques-uns de ces passages se trouvent reproduits dans le chap. IV de Perrin, p. 13 et suivantes.

f. 53 *La prière de Manassé*.

f. 54 *Commentaire sur l'oraison dominicale*. (Glosa sobre *pater noster*. Ces derniers mots étant latins, semblent indiquer que les Vaudois prononçaient cette prière dans cette langue.) — Cette glose a été publiée par Léger, p. 40-46, et par Hahn, p. 697-701. Mais les diverses demandes ou *requerenczas*, y sont exprimées dans le même idiome que la glose.

f. 77 *De las quatre cosas que son awenir*. Ces quatre choses sont la mort, le jugement, l'enfer et le paradis. — A la suite de ce traité trois feuillets sont laissés en blanc dans le manuscrit; ce sont les feuillets 118, 119 et 120. — A partir de ce der-

nier feuillet, jusqu'à la fin du volume qui est au 156e, se trouve le traité suivant.

f. 120 *Vergier de consollacion.* C'est un des livres vaudois dont le titre est le plus souvent cité, mais on n'en a jamais rien publié. Voici ce qu'il contient.

1° Des généralités sur la loi divine.

2° Sur la corruption humaine.

3° Examen de différents vices. (Une partie de ce qui est dit à cet égard, se trouve déjà dans le traité précédemment cité: *Qual cosa sia pecca.*) — A l'article *de la Temptacion*, il est parlé de l'hérésie et des hérétiques. On nous saura gré sans doute de faire connaître ce que les Vaudois entendaient par là.

Li hereges son dit quelli coma errant de la verita. — En ayma las vestimentas cuebron lo cors, en ayma las bonas obras cuebran larma de larege, e tollon las vestimentas de liqual ilh destruon li ben.

Les hérétiques sont appelés ainsi comme étant errants loin de la vérité. — De même que les vêtements couvrent le corps, de même les bonnes œuvres couvrent l'âme de l'hérétique, et remplacent (ôtent) les vêtements desquels ils détruisent les biens.

4° Il est parlé de la foi, de l'espérance et de la charité. — La charité, disent-ils, commence par l'amour de Dieu; elle nous rend invulnérables aux griefs des hommes, etc.

5° Examen et recommandation de différentes vertus.

6° Un long article sur l'amitié: dans lequel se trouve une citation d'Aristote.

7° Des prélats. Article encore fort étendu, indiquant les traits de ressemblance qu'ils doivent avoir avec J.-C.

8° Des prédicateurs. Ils doivent être la lumière du monde.

9° Des châtiments de Dieu : Contenant des citations de saint Isidore.

10° De la crainte et de l'amour de Dieu.

11° De l'amour du prochain, de l'aumône, etc.

12°. De la pénitence et de la contemplation. — Ce dernier caractère est ainsi précisé : « Es sostracion de ment a Dio, cum « desmentigancza de las cosas temporals. » (C'est l'élévation de l'âme à Dieu, avec oubliance des choses temporelles.)

13° Des louanges du Seigneur.

14° De la persévérance, de la pauvreté, de l'obéissance, de l'humilité et de la chasteté. — Que la pratique de ces vertus, dit l'auteur en terminant : *Per tu* (Segnor) *e lo tio nom, sia a mi recreacion.*

Ce traité, peu méthodique, a sans doute été intitulé *Vergier de consollacion*, par l'analogie d'un verger où croissent librement toutes sortes d'arbres, avec ces pages remplies de sujets divers, mais tous édifiants. Il semblerait, qu'en l'intitulant : *des vertus et des vices*, on eut mieux fait connaître son caractère général. — Je doute que ce traité soit complet. Il contient plusieurs passages qui se retrouvent ailleurs; et plusieurs qu'il est fort difficile de lire. — Une copie du *Vergier de consollacion*, se trouve dans le MSC. de Dublin, T. VII, n° 3. — Il serait bon de pouvoir comparer ces deux versions entre elles.

Manuscrits qui ont disparu.

D'autres MSC. avaient été déposés à la bibliothèque de Genève, par Jean Léger, en 1662. M. Gérard était alors bibliothécaire. Le reçu qu'il donna de ces documents, est inséré dans l'ouvrage de Léger : partie I, chap. III, p. 23. — D'après une lettre de M. Raynouard (du 6 avril 1833), la plupart de ces documents furent envoyés en Angleterre, sur la demande de Cromwel; mais Cromwel est mort en 1658, son fils se démit du protectorat en 1659, et ces MSC. n'ayant été déposés à Genève qu'en 1662, ne peuvent avoir disparu par cette voie. — Quoi qu'il en soit, ils ne se trouvent plus aujourd'hui dans la bibliothèque de cette ville.

Parmi ces documents il n'y avait qu'un seul volume qui fût en langue romane. Il venait de la vallée de Pragela. (Léger, p. 23); tous les livres qu'il contenait se retrouvent dans d'autres MSC. encore existants; en voici l'indication :

1° *La nobla Leyczon.* Se retrouve dans le MSC. de Genève, n° 207, et de Dublin, T. IV, n° 6. (Clas. C., Tab. V, n° 21.)

2° *Lo purgatori soima.* (De l'invention du purgatoire.) MSC.

Dublin. T. III, nº 36. — A été publié par Léger, p. 295, et par Perrin, p. 93.

3º *De li tramettament* (des traditions), se retrouvait, dans les MSC. de Cambridge, nº VI, T. I. (Indiqués par Morland, p. 95-98, et par Léger, p. 21-23.).

4º *De l'invocassion de li sant.* (De l'invocation des saints.) MSC Dublin. T. III, nº 57. (Clas. C. Tabl. V, nº 22.)

5º *Lo novel confort.* (Genève, MSC. 207; et Dublin. T. IV, nº 1.)

6º *Lo Dottor* (*le Docteur*, contenant des sentences des Pères de l'Eglise, *sur la repentance*). Cambrigde. T. II, nº 3.

7º *Glosa Pater noster.* Cambrige. T. II, nº 1. Dublin. T. VII, nº 2. Genève, nº du MSC. 43, § 3, et 209, fol. 54, ainsi qu'au MSC. 206.

8º *Glosa simbolum apostolorum.* Genève, MSC. 43, nº 3.

9º *Explication des X commandements.* Genève, MSC. 208, nº 5.

10º Divers *sermons,* ou discours de peu d'étendue, sur divers sujets de l'Ecriture Sainte. MSC. de Dublin, T. III, du feuillet 11 au 17e, et du fol. 348 au 368.

Ces divers traités d'un manuscrit d'origine incontestablement vaudoise, se retrouvant épars dans tous les MSC. qui portent le nom général de *Manuscrits vaudois*, quoiqu'on ait voulu les contester aux Vaudois, rendent impossible désormais cette dépossession.

§ IV.

Manuscrits de Dublin.

(Bibliothèque du collége de la Trinité.)

Ces MSC. proviennent de la biblioth. d'Usser, (en latin Usserius), célèbre écrivain et ecclésiastique anglican : né à Dublin, en 1580, évêque de Meath, en 1620, archevêque d'Armagh, en 1626, et mort en 1655. — Les manuscrits vaudois, déposés à

Cambridge, par Morland, en 1658, et qui ont disparu depuis lors, n'étaient donc pas aussi anciens en Angleterre, que ceux d'Usser, qui existent encore aujourd'hui à Dublin.

Volume I.

(Class. A. Tabl. IV, nº 13.) *Bible vaudoise.* — J'ai déjà fait connaître ce MSC. dans cette section, au nº IV, du § II, intitulé : *Manuscrits bibliques.*

Volume II.

(Clas. C. Tabl. V, nº 18.) Ce codex, est connu sous le nom de *Manuscrit de George Morel.* C'est un volume sur papier, de six pouces de hauteur, sur quatre pouces et demi de largeur. Il renferme une collection de lettres et d'autres documents, relatifs à la mission que George Morel et Pierre Masson accomplirent, en 1530, auprès des Réformateurs, de la part des Vaudois.

En voici l'indication détaillée, d'après une lettre du Dr Todd, insérée au *Magasin britannique,* nº CXIII, p. 397.

1º A la page 1re se trouve une *lettre des Vaudois à Œcolampade*, commençant ainsi : « Salve mi Domine Œcolampadie. « Pero aczo que tu dones conselh a nos, e confermes nos fre- « vols, anne lo present eorde loqual es entre d'nos ministres. « Car moti racontant..., etc. La suite comme dans Perrin, p. 211. — Cette épître n'occupe qu'une page.

2º P. 2 à 5. *Réponse d'Œcolampade.* Perrin, p. 46, et Léger, p. 105. (Une lettre beaucoup plus longue, mais commençant de la même manière, a été publiée dans *Epistolæ virorum doctorum, editæ* Bibliander. Bâle, 1548, p. 2.)

3º P. 5. *Epistola ad Bucerum.*

4º *Réponse de Bucer.* Perrin, p. 47.

5º P. 7. *De ministrorum ritibus.* Publié par Scultet, an 1530, Von-der-Hardt, *Pars V*, p. 161. Sur le MSC. de Dublin, aux pages 8, 10, 25, 31, etc., il se trouve des mots et même des phrases tout entières biffées par une main moderne. En certains endroits on a surchargé le texte par des mots, qui ne

s'y trouvaient pas primitivement. Les mots et les phrases effacés dans le MSC. sont omis par Perrin, et les changements faits par une main moderne sont adoptés par lui.

La portion du manuscrit qui traite *de ministrorum ritibus*, se poursuit jusqu'à la page 116. — Chaque sujet particulier fait l'objet d'une demande (*peticio*), à la suite de laquelle vient la réponse d'Œcolampade ou de Bucer.

C'est dans la *peticio XII*, que se trouve la confession de foi, dont les analogies textuelles, avec celle publiée par Léger, p. 92, sont si frappantes. — Perrin, du reste, qui l'a publiée le premier, la dit extraite des *mémoires de Georges Morel* (c'est le MSC. dont il est question), ainsi que l'*Almanach spiritual*. (P. 1, chap. XII, note marginale, p. 79.)

A la p. 56, on lit cette demande : « qual cosa se deo entendre « par las claos dona a sant Peyre. » — La réponse d'Œcolampade est identique avec les paragraphes *de clavibus ecclesiæ*, qui se trouvent dans *epistolæ doctorum virorum*, p. 4.

La *peticio XXIII* est ainsi conçue : *item, si tot jurament es defendu*, etc.

6° P. 116. *Lettre d'Œcolampe*, reproduite dans *Epistolæ doct· vir.*, p. 8.

7° P. 117. *Lettre de Bucer*, datée *anno salutis*, 1530.

VIII. P. 118. Rapport sur le synode tenu à Angrogne, le 12 septembre 1532. (Voir l'*Israël des Alpes*. T. I, chap. VII.) Cette pièce présente aussi des ratures. — On pense que ce MSC. est le même que Perrin avait eu entre les mains, et qu'il cite sous le titre de *Livre* ou *Mémoires de Georges Morel et de Pierre Masson* (p. 46, 106, etc.), parce que les pages qu'il en cite (p. 70, 106, 157,) correspondent exactement avec celles du manuscrit actuel.

Volume III.

(Clas. C. Tab. V, n° 22.) N'ayant sous les yeux aucune monographie de ce MSC., et ne l'ayant pas vu moi-même, je ne puis que donner l'indication des matières qui s'y trouvent traitées.

1° Sur la première page : un petit *calendrier de l'Eglise.*

2° De la page 2 à la page 156, le *Livre des Vertus :* (*Liber Vertutum*) : occupant 77 feuillets.

3° *Traité d'éducation*, contenant, du fol. 88 au 33, *de lenseignemant de li filh ;* et du fol. 83 au 85, *de las garda de las filhas.*

4° Traité *sur le mariage*, commençant ainsi : *Acyzi vollen parlar del matrimoni, a confort de li bon.* Ce traité va du fol. 85 jusqu'au 91.

5° *Sur les songes.* (De li soyme.) Du 91 au 94.

6° *Ayczi vollen parlar de li pecca de la lenga.* Traitant de la médisance, de la calomnie, des faux jugements, etc., du fol. 94, au 118, se trouve en partie dans le MSC. de Genève, n° 209, du fol. 51 au 53.

7° *De la superbia :* (De l'orgueil) : du fol. 118 au 139.

8° *La parolla de Dio.* Du fol. 139 au 145.

9° *De li perilh.* Occupant seulement la première page du fol. 145.

10° *Iot don noble :* (Huit grâces éminentes) : ou, *Tot don noble :* toute grâce éminente ; entre ces deux versions le sens général du texte et la vue du MSC. peuvent seuls décider. Ce traité n'occupe que deux pages.

11° *Sept sermons*, renfermés dans le MSC. depuis le fol. 146 au 167. — En voici les indications, empruntées aux premiers mots de chacun : 1° « Aquilh que fameian... » ceux qui ont faim. 2° « O Seignor, tu me pocz mondar si tu voles. » O Seigneur tu peux me purifier si tu veux. — Se retrouve au n° 13 du T. VI de cette série. 3° « Sermo d'Erodiana. » (Sur Erodias, mort de Jean-Baptiste.) 4° « De la parollas auciosas : » des paroles oiseuses. 5° « Li parlar de li philosofe ; « les sentences des philosophes. 6° « Vevos un filh mort unial de la sua mayre. » (La mort du fils unique.) 7° « Sermo de las noczas. » Sermon des noces : (introduction des élus dans le royaume de Dieu.) — Quelques pages sur le même sujet se trouvent dans le MSC. de Genève, n° 206.

12° Fragments divers, dont quelques-uns se retrouvent dans

le *liber vertutum.* — Ils s'étendent, du fol. 167 au 175. — Ce sont, 1° « De la ubrieta : » de l'ivrognerie. 2° « Luxuria. » 3° De « la familiarita de las fennas. » 4° « De la honesta : » de la retenue. 5° « De la sapiencia de Dio. » 6° « Angel... » (L'Ange...) 7° « La considération de la brievita de la vita : » considérations sur la briéveté de la vie. 8° « De li parlar dalcuns doctors » 9° « Al enfern... » 10° « De li ben del paradis. » (ces fragments 9 et 10, sont les deux parties du même sujet.) 11° « De la Cristianita.

13° « Trésor e lume de fe. » Cet important traité, tient du fol. 176 au fol. 271. Il renferme, 1° « la remarquable introduction, déjà signalée dans le MSC. de Genève, n° 208, fol. 15. Elle est indiquée dans le MSC. de Dublin, par ces mots : « Ayczi « commencza lo prolic del libre appella Tresor e lume de fe. » Cette introduction va du fol. 176 au 179. — 2° « Lo simbole d'Anastais. — 3° « De li articles de la fe. — 4° « Li sept sacrament : » occupant 16 pages. — 5° Li commandament de Dio. » occupant 33 pages. — 6° « Tracta del oracion : » 23 pages. — 7° « De la penitencia : » 78 pages. (Voir, sur ce dernier article, le n° 6 du MSC. 208 de Genève.

14° Au feuillet 271, on lit : « Ayezi comenezan Las tribulacions. » Ce traité occupe 13 pages. — Publié par Léger, P. I. ch. VI. p. 35; et par Hahn, p. 692-696.

15° Las interrogacions menors C'est le petit catéchisme que Perrin (p. 157) et Léger (p. 58) ont publié comme étant daté de l'an MC. — Il n'est pas de livre vaudois qui ait été plus souvent reproduit. Kœcher, Monastier, Dieterici, Brez, Hahn, et d'autres, l'ont donné dans leurs ouvrages. Il a aussi été imprimé séparément, à Edimbourg.

16° Deux fragments : « De li bal ; » (du fol. 292 au 297), et « De la Taverna : » (du fol. 297 au 298). Ces passages très sévères *contre les bals et les cabarets*, ont été publiés.

17° « Le Symbole des Apôtres, » occupant la première page du fol. 298.

18° « Alcuns testimoni del Apocalis : » depuis le verso du fol. 298 jusqu'à la fin du 299.

19° « De li VIII pensiers : » occupant la page 600, ou la 1re du fol. 300.

20° « De las quatre cosas que son a venir. » Ces quatre choses sont : la mort, le jugement, l'enfer et le paradis. (Du fol. 301 au 304, où commence : « Del alegrecza de li Salva, » qui va jusqu'au fol. 334.)

21° Fragment, dont les analogues se retrouvent dans le livre Des Vertus. — 1° « Del pecca de la desubidiencza : » (du fol. 337 au 341.) — 2° « De la veniancza, » (de la vengeance : occupant quatre pages.) — 3° « De la desperacion, » (du désespoir : occupant cinq pages.) — 4° « Lo fellon abandonne la soa « via, » que le méchant abandonne ses voies : occupant deux pages.

22° *Sermons.* Ces pièces sont au nombre de six. 1° « De « lo mesquin. » 2° « En aquella contra de Bethlem eran pas- « tors... » 3° « Yeshu dis a li seo disceples... » 4° « Johan deczia « al poble. » 5° « Jeshu montant en la nauta... (dans la nacelle.) 6° « Le fantin Jeshu... » (l'Enfant Jésus... etc.) — Ces six sermons, tiennent dans le MSC. du fol. 348 au 373.

23° « Del Purgatori. » Traité *du Purgatoire*, allant du fol. 373 au 378 ; et contenant *de la convocacion de li sant*, fol. 378 au 383 ; puis *de l'absolution*, du fol. 383 au 385.

24° Un Sermon, commençant ainsi : « O Frayres ! sabent « aquest tempo, car hora es ja a nos levar del sopn... » (du sommeil...), termine le volume au feuillet 389e.

Volume IV.

(Clas. C. Tab. V, n° 21.) Ce volume contient les mêmes poëmes en langue romane que le MSC. 207 de Genève ; mais dans un ordre différent.

I. Lo novel confort. J'en ai cité les deux dernières strophes, dans le paragraphe précédent, (MSC. III, n° IV) ; M. Monastier en rapporte un fragment assez considérable (T. II, p. 278-282), d'après l'ouvrage de Raynouard. — Il y aurait quelques

variantes à vérifier. En voici une qui se rapporte au second vers de la troisième strophe :

Tota la vostra vita es un petit dormir;
Et dorment vos soyma un soyme de placzir... etc.

« Et dans votre sommeil vous ne faites que des songes de « plaisir... » L'étendue et les principaux caractères de ce poëme, sont indiqués au paragraphe précité.

II. Lavangeli de li iv semencz. Poëme sur la parabole du *Semeur*; l'un des plus remarquables des anciens poëmes vaudois, et celui qui montre le mieux peut-être, combien les Vaudois avaient approfondi le sens moral des Ecritures. (Voir au § précédent, MSC. 207, n° VIII.) Il renferme en outre des indications précieuses sur les différentes classes de chrétiens (correspondantes aux divers ordres de *semence*), telles qu'elles se manifestaient à cette époque. — Il en est qui reçoivent d'abord la Parole de Dieu avec empressement :

E de present qu'ilh senton la perseguecion,
Un poc d'espavament o de tribulacion.
Ilh renean e laysan la predicacion
Lacal ilh scoutavan con tanta devocion.

(Strophe 15e.) Les temps, à cet égard, n'ont pas changé le cœur de l'homme; mais les obstacles ne sont plus les mêmes. L'ivraie qui croît avec le bon grain, représente les ennemis du règne de Dieu :

Czo, son li filh fellon, plen de tota malicia;
De persegre li just han mota cubiticia :

est-il dit à la str. 65; et dans la suivante

Ma li just son ferm; en Xrist han lor confort...

Aussi cette force ne leur manque-t-elle point : (str. 67) :

Emperczo temon Dio, gardant se de mal far,
La ley del Segnor s'efforczan de gardar;
E totas adversitas en paciencia portar
Entro que sia vengu lo temp del meisonar.

Il était dit précédemment (str. 39 et 40) :

Mot son pacific, human e ben suffrent :
Non se volon deffendre, non son mal respondent,
Mas portan en paciencia greo cosas entra la gent :
Emperczo son apella filh de Dio tot poysent.

Tribulacions suffron e peresguecion grant ;
Son tormenta e aucis e en grant carcer istant ;
Per czo son plen de temor e de grant spavant :
Sovent d'un lusc en autre fuon transfugant...

Tel était l'état des chrétiens d'alors : tel était celui des Vaudois, au milieu de leurs adversaires,

Que volon devorar lo *tropellet* petit
Del cal es bon pastor lo segnor Jeshu Xrist : (Str. 8.)

Et par un rapprochement notable, il est dit de ce petit troupeau, ou de l'Eglise de ces fidèles persécutés :

Aquesta es *la sancta Gleysa*, recebent confidancza
La parolla de Xrist e la soa amonestancza.... (Str. 47.)
Molher es de l'agnel e dicta la soa sposa
Humil e casta, e vio mot vertuosa. (Str. 60.)

La conscience que les Vaudois avaient d'eux-mêmes, comme Eglise, pourrait difficilement être mieux indiquée.

III. La Barca. Poëme, déjà mentionné avec détails, dans l'article II du MSC. de Genève, nº 207.

IV. Lo Payre Eternal. (Voir au même MSC. nº VI.) Ce poëme est une prière, adressée successivement au Père, au Fils et au Saint-Esprit, puis à la *fortissima Trenita*. En voici quelques passages :

O primiera cayson sencza defalhiment,
Fin sies de totas cosas, sencza comenczament :
Mostra me la toa facia alegre e resplandent !

Consolador dreiturier, sant e prencipal,
Purifica la mia arma d'tot pecca mortal,
Planta hi las vertucz, e dereycza li venial !

Segnor segnoriczant de las tres girarchias,
E de la gleisa triumphant que uferc a tu Messias,
Prego te, fay nos esser d'aquellas compagnias !

Conselhador fidel, merevilhos e fort,
Conselha lo tio poble, qu'es tormenta a tort,
Que habandone aquest mont per venir al tio ort.

Le mot *ort* signifie littéralement *jardin;* et, métaphoriquement, *Paradis.* — Ces quatre tercets, sont les 18e, 19e, 21e, et 37e du poëme. — Je ne puis donner en entier la traduction de ces différents passages, à cause du peu d'espace qui me reste dans le cadre réservé à cette bibliographie.

V. Poëme qui ne porte point de titre sur le MSC. de Dublin ; mais dont le texte est conforme à celui du MSC. de Genève, intitulé : « Lo despreczi del mont. » (Voy. MSC. 207, no VII.) Ce poëme (d'après le MSC. de Genève, que j'ai seul sous les yeux), ne me paraît pas terminé; car le sujet n'en est exposé qu'au vers 95e en ces termes :

Lonor del mont yo te volh recontar...

et vingt vers après l'auteur s'arrête inopinément, à un sens suspendu :

Aquel non ista segur, ni mot ben alloga
Local po esser de la mort subitament arappa.

Les développements promis par le début manquent évidemment; et la formule par laquelle se terminent la plupart des autres poëmes vaudois, étant omise dans celui-ci, semble indiquer également qu'il y a eu interruption. — En voici quelques vers :

Las cosas terrenals totas venon a nient;

(Les choses terrestres se réduisent toutes à rien.) — De quoi te rachèteras-tu, quand la mort viendra t'occire? Car pacte ni convention la mort ne reconnaîtra... etc.

De cal te reconprare cant la mort te aucire?
Car pat ni convenencza la mort non recebre;
L'or ni l'argent non te secorrare,
Ni preguiera d'amic non te desliorare
Al dia de la besogna, cant l'arma perire.

(Au jour du besoin, quand l'âme périra.) On ne peut se fier, ajoute l'auteur vaudois, en aucun des biens d'ici-bas :

Ni en torre, ni en palays, ni en grant maysonament,
Ni en tantas, ni en convilis, ni en li grant manjament,
Ni en ly leyt honorivol, ni en li bel parament,
Ni en vestimentas claras e fortment resplandent;
Ni en grecz de bestias, ni en lavor de moti camp... etc.

L'énumération de ces choses dans lesquelles s'enorgueillissaient les hommes d'alors, pourrait, avec quelques études, servir à déterminer l'époque où fut composé ce poëme.

VI. La nobla Leyczon. (Voir pour les détails dans le § précédent. MSC. 207, nº V.)

VII. Lo novel Sermon. (Même renvoi, nº III.)

VIII. Sermon en prose, intitulé : *Del Mesquin.*

IX. Texte original du morceau dont Perrin (p. 178) et Léger (p. 57) ont donné la traduction, sous le titre de Confession des péchés *des anciens Vaudois.* Ces deux auteurs la publient comme étant en prose; ce morceau est aussi écrit comme de la prose dans le MSC. de Dublin. Le Rév. M. Gilly, ayant eu la bonté de m'en envoyer une copie, j'ai reconnu que le texte était en vers; et qu'aux anciens poëmes vaudois déjà connus, il y avait lieu d'ajouter celui-ci, dont Perrin et Léger eux-mêmes avaient ignoré l'existence. — Ce morceau a été publié par mes soins, dans l'*Echo des Vallées*, 1re année, nº 10, p. 154-159, avec une traduction très exacte, rédigée par M. Meille. — En voici quelques vers :

Segnor perdona me, per la toa bointa!
Temeros soy a far ben, e fortment pereczos
E ardi a far lo mal e mot evananczos.
Segnor, dona me gracia, que non sia de li fellou....
Hayas marczi da mi e dona me humilita....
Segnor Dio, tu sabes to czo que yo hay confessa,
Encara hi a moti mal que yo non hay reconta.... etc.

Ces vers portent dans l'inégalité de leur mesure, et le caractère des rimes simplement assonantes, une preuve de haute antiquité. Ce doit être un des plus anciens poëmes vaudois qui nous soient parvenus.

X. « De las proprietas de las animanczas. » Traité didactique, renfermant des exemples et des leçons, tirés des mœurs de dif-

férents animaux. — Ce traité se retrouvait dans les anciens MSC. vaudois déposés à Cambridge et aujourd'hui perdus, au vol. I, côté A. nº 2.

XI. « Ayczi comencza alcunas sposicions sobre alcuns, passa-« ges de S. Matth. » — Tel est le titre du dernier ouvrage que renferme ce volume. — Il suffirait de la présence d'une pièce en vers écrite comme de la prose, pour prouver que ce MSC. n'est qu'une copie faite à un temps très éloigné de la composition du texte.

Volume V.

(Clas. C. Tab. V, nº 25.) Il commence par un fragment, qui fait partie, en d'autres volumes, du Traité sur l'Antéchrist.

I. « Ayczo es la causa del despartiment de la Gleysa romana. » Dans la plupart des collations publiées jusqu'ici, on lit *Del* nostro *despartiment*... etc.

II. « Joachim Camérarius » in narratione historica « de Ec-« clesiis Fratrum in Bohemia et Moravia. » Camérarius n'ayant vécu que dans le XVIe siecle, le MSC. qui contient son ouvrage, doit être nécessairement d'une date fort récente. Mais la présence de cet ouvrage dans un MSC. vaudois, montre l'intérêt que les Vaudois prenaient aux *Frères de Bohême*, et atteste jusqu'à un certain point, les relations qu'ils avaient entretenues avec eux.

III. « La Epistola al serenissimo rey Lancelau. » Cette pièce serait de nature peut-être à jeter plus de jour sur les rapports des Vaudois avec la Bohême, si elle avait été publiée. — C'est par elle que se termine ce volume, dont l'ouvrage de Camérarius, occupe la plus grande partie.

Volume VI.

Je ne puis indiquer que la première phrase de chacun des traités que renferme ce volume.

1º « A Isach. se tu despartires la preciosa cosa de la vil.... » (Si tu sépares les choses précieuses des viles...)

2o « De las vertucz teologicals. » (Des vertus théologiques.)

3o « L' beneuranczas. » (Les béatitudes.)

4o « Oyt cosas son que nos deven pensar per chascun dia. » (Huit choses sont, que nous devons penser chaque jour.)

5o « Cant tu seres envida a las noczas..... » (Quand tu seras invité aux noces...)

6o « Jo entendo d' dire cal cosa matrimoni.,.. » (Je me propose de dire quelle chose est le mariage.)

7o « Li filh lical naison a li payrans carnals... » (Les enfants qui naissent à leurs parents charnels....) — Comparer avec un passage analogue, cité dans cette *Bibliographie*, à l'article 6 du *Codex* de Genève, no 209.

8o « Del pecca de la desubidiencza. » (Du péché de la désobéissance.) Ces quatre derniers morceaux font probablement partie du même traité.

9o Sermon. « En aquel temp Herode fey pilhar e ligar e en« carcerar Johan Baptista. » (En ce temps-là Hérode fit saisir, lier et emprisonner J.-B.)

10o « Nos vesen esser na tres greo perilh. » (Nous voyons être nés trois grands périls.)

11o « Donca nos mesquins, perque tarden de ben far. » (Pourquoi donc, pauvres gens que nous sommes, tardons-nous de bien faire?)

12o « Lo felhon abandone la soa via. » (Que le méchant abandonne sa voie.)

13o » O segnor tu me pocz mondar si tu voles. » (O Seigneur, tu peux me purifier si tu veux.)

14o « Tu sies sol pelegrin in Jerusalem. » (Tu es le seul pélerin vers Jérusalem.)

15o « Lo fantin Jeshu. » (L'enfant Jésus.) — « Lo teo payre e io dolent querian tu. » (Ton père est maintenant affligé, et il te cherche. *Ou bien :* C'est moi qui suis ton père attristé qui te cherche.) — « En aquellas contra de Belem, eran pastors... (Dans cette contrée de Bethléem, étaient des bergers...) — « E cum Jeshu fossa na en Bellem... (Et lorsque Jésus fut né à Bethléem...) — « En aquel temp zoes li savi atroba e adora lo fantin. » (En

ce temps-là vinrent les sages, trouver et adorer l'enfant.) — J'ai réuni ces cinq fragments sous le même numéro, parce qu'ils m'ont paru faire partie du même sujet. — Ils se retrouvaient en partie dans les anciens manuscrits vaudois déposés à Cambridge, vol. coté B, nº 21.

16º « Li teo olh vean dreytas cosas... » (Tes yeux voient les choses droites...)

17º « De li bal. » (Des bals.) — « De la Taverna. » (Des Cabarets.) — « De la Beniancza. » (De la Bienfaisance.) — « De la Desperacion. » (Du Désespoir.) — « Yo non volh la mort del peccador... » (Je ne veux point la mort du pécheur...) — Ces cinq fragments me paraissent encore devoir être réunis avec un discours sur *la Conversion*, qui leur fait suite.

18º « De las parollas auciosas. » Sermon *sur les paroles oiseuses.* — Se retrouvait aussi dans le 2e vol. des manuscrits vaud. de Cambridge, nº 19.

19º « Yot don noble. » (Huit dons éminents.) Peut-être devrait-on lire : *Tot don noble :* toute qualité élevée, etc... — On trouve dans le manuscrit précité un traité touchant *les Sept dons de l'Esprit*, qui rappelle le traité d'Etienne de Borbonne : *de septem donis spiritus sancti*, d'après Esaïe, ch. II ; et un traité *des Six choses honorables en ce monde,* nºs 15 et 19.

20º Deux traités *sobre lusura* (sur l'usure.)

21º Paraphrase : « Jeshu fo mena del esprit al desert, qu'ilh fossu tempta del diavol... (Jésus fut mené au désert pour être tenté par le diable.)

22º Trois sermons, l'un intitulé : « Lo bon pastor. » (Le bon berger.) Le second commençant par ces mots : « Petit e non « verre mi e dereczo petit e veyre mi. » (Dans peu de temps vous ne me verrez plus, et peu après vous me reverrez.) Et le troisième : « La fenna cant ilh aperturis a tristicia, car lora de « ley yo soy conpira al fanc. (Job. 30.) Les cinq derniers mots de cette phrase ont dû être inexactement copiés.

23º Traité *de la penetencia :* déjà indiqué ailleurs.

24º Six sermons commençant ainsi : 1º « Cant vos devian del « judici avenador... » 2º « Yo fameiey (j'ai eu faim) a vos non

« doner a mi a maniar... » 3° « E vevos fenna Cananea yssic « daquellas encontras... » (Et voici, une femme cananéenne sortit de ces contrées...) 4° « O segnor, filh de David merceneia de « mi. » (aie merci de moi.) 5° « Vevos aqual que semenava... » (Voici, celui qui semait...)

25° *A Isach.* Crisostomo di : « Tota la gloria de Dio e tota la salu de li ome es pausa en la mort d'Xrist. » — Toute la gloire de Dieu et tout salut pour les hommes repose sur la mort de Christ.

Volume VII.

(Clas. G. Tab. IV, n° 17.) Intitulé : « Waldensium tractatus « tres, vetera lingua britanica conscripta. » — Je ne sais sur quoi on a pu prétendre que ce volume était écrit en ancien breton; les traités qu'il renferme sont en langue romane; et se trouvent ailleurs, en d'autres manuscrits vaudois.

Ces trois traités sont :

I. GLOSA SOBRE LO PATER NOSTER : (se retrouvant, dans le manuscrit de Genève, n°s 206, 209 et 43.)

II. DE LA QUATRE COSAS QUE SON AVENIR : (se trouvant dans le manuscrit de Genève, n°s 209, fol. 77. Le sujet en est indiqué en ces termes : « Lo es dentendre dun chascun dias que quatre « cosas son avenir; czo es asaber : la mort, lo jorn del iuiament, « las penas eternals, li goy de paradis. » — Il faut se rappeler chaque jour, que quatre choses sont à venir ; c'est à savoir : la mort, le jour du jugement, les peines éternelles, les joies du paradis.

III. VERGIER DE CONSOLACION : fréquemment cité par Perrin et Léger ; se retrouvant aussi dans le manuscrit de Genève, n.°, 209, à la fin du volume, dont ce traité occupe les 72 dernières pages.

Voici ce qui y est dit sur *la foi*, *l'espérance et la charité*

La fe endreycza al sobeiran ben, en cressent e consentent lo ver mediant.

La foi nous guide (*redresse*) au souverain bien, en nous faisant croître et consentir au vrai médiateur.

L'esperanczа endreicza en resemilhant e ecompeitant las

L'espérance nous élève (*redresse*) en nous assimilant et nous faisant désirer (*compé-*

plus autas cosas, mediant lasquals larma se espert..... es fiancza de li ben avenadors, per la gracia de dio e per la bona conscientia.

Carita... es lamor de dio e del proyme. La carita donna liberta de griefta; la temor non sent lo lavor, non regarda lo merit.

titer : verbe disparu de notre langue, d'où est resté le substantif *compétiteur*) les choses les plus hautes, par le moyen desquelles l'âme se rassure... C'est la certitude des biens à venir, (obtenue, par la grâce de Dieu, et par la bonne conscience.

La charité est l'amour de Dieu et du prochain. Elle nous met au-dessus des blessures (de l'amour-propre); la crainte (par amour) ne sent pas le travail, ne regarde pas au mérite.

(Voir dans cette bibliographie, section actuelle, § III, manuscrit V n° de page 120.)

Volume VIII.

(Relatif aux habitants de Frayssinières.)

(Clas. C. Tabl. IV, n° 18.) Intitulé : *Valdenseia documenta;* et contenant :

1° Poursuites dirigées en 1497 par l'Archevêque d'Embrun, contre quelques habitants de Frayssinières.

2° Sentence contre Pierre Valois de Frayssinieres.

3° Note sur les événements hist. de 1488. (Croisade d'Innocent VIII.)

4° « Tractatus, seu epitome, eorumque continentur in ac« cusatione et lite intentata coram reverendissimis dominis, « domino inquisitore apostolico, atque venerando officiali hujus « curiæ, præsentibus ac præsidentibus, contra Stephanum Ruf« fum (Gaspard le Roux) e loco, vel oppido, quod vulgo apud « Gallos, vocatur la Frayssiniere. »

5° Requête de quelques habitants de Frayssinières adressée à l'Archevêque d'Embrun, et datée de 1483.

6° Lis intentata contras duos Barbas. (Cette pièce se retrouve à ce qu'il semble au vol. IX, n° 7, lettre I.

7° Lettre de l'Archevêque d'Embrun.

Volume IX.

(Documents historiques, généralement relatifs aux Vaudois du Dauphiné.)

1° Origo valdensium et processus contra eos facti.

2° Traduction française de la pièce n° 5, du vol. VIII.

3° Bulle d'Innocent VIII, contre les vaudois. (Légat, Albert Cattanée.)

4° « Copia protestationis factæ per Castellanum Vallis Loysiæ « una cum omnibus habitatoribus dictæ vallis, declarantes se « esse bonos et fideles, orthodoxos, præceptis ecclesiæ obedientes, « et quod nullam intendunt prosequi causam in curia chris- « tianissimi Francorum Regis.

5° « Processus factus et formatus in facto sanctæ fidei, per « reverandum, in Christo, pastorem et dominum Johannem « Episcopum Ebredunensem. »

6° Bulle d'Alexandre VI, pour absoudre les vaudois. (Voir dans l'*Israël des Alpes* T. I. ch. 3 et 4.) — Deux autres bulles du même pape, suivent celle-ci, et ont le même objet.

7° *Pièces juridiques.* A. Interrogatoires de divers vaudois. B. comparution d'Auduin Crispin (Crespin) de Val-Loïse. C. Traduction de la pièce citée sous le n° 3 du vol. VIII. D. copie du n° 4, même vol. E. Examen de divers prisonniers. F. Autres informations. G. Examen de Pierre Valois. H. Sentence, contre le même. I. Procès contre deux Barbas : Martin et Jean. K. Procès contre Peyronnette. (Publié par Allix.) L. Autres pièces sur la même affaire.

8° *Pièces diverses.* A. Discours de Rostaing, Archevêque d'Embrun. B. Procès et abjuration d'Antoine Blaise. C. Lettre de l'Archevêque Rostaing. D. Copie des lettres patentes de Louis XII, en faveur des habitants de Frayssinières. E. Commandement du roi, pour faire restituer aux habitants de Frayssinières et de Val-Loïse, les biens qui leur avaient été confisqués. F. Lettre à l'Évêque, pour le même objet. G. Autre lettre (du Roi) pour le même objet. H. Papiers incomplets, relatifs à l'affaire de Odin Crespin.

§ V.

Anciens manuscrits vaudois déposés à Cambridge.

C'est dans cette Bibliothèque, que se trouva pendant quelques

temps la plus volumineuse collection connue, d'anciens manuscrits vaudois, et de documents relatifs à notre histoire.

Léger en avait fourni VII vol. et Morland XV : en tout XXII. (comparez pour ce chiffre, ce que dit Léger, P. I. ch. III, p. 21, avec Gilly *Waldensian researches*, ch. I ; et Morland, p. 95.) il s'y trouvait en outre d'autres petits objets déposés aussi à titre de documents. (Léger, p. 23.) Les sept volumes qui venaient de Léger, et dont il donne l'indication détaillée, p. 21-23, avaient été remis par lui à Morland, ambassadeur de Cromwel, près la cour de Turin, en 1655 ; Morland lui-même rapporta de cette ambassade 14 ou 15 liasses de documents, qui sont maintenant reliés en cinq volumes. (Ces pièces sont la plupart relatives aux évènements qui se sont passés dans les vallées vaudoises, de 1650 à 1656.)

On ne retrouve plus aujourd'hui, dans la Bibliothèque de Cambridge, les VII vol déposés par Léger. Un catalogue, de cette bibliothèque imprimé en 1690, n'en fait pas mention. Le nouveau catalogue, imprimé en 1753, mentionne seulement les liasses remises par Morland, en 1656. Ce sont ces pièces qui formaient primitivement XV volumes non reliés ; et qui ayant été reliés récemment, forment cinq volumes qui subsistent encore de nos jours.

Les manuscrits enlevés, étaient les seuls qui continssent des traités vaudois en langue romane. C'étaient les plus précieux. « Il est probable, dit le R. Dr. Gilly (*Waldensian researches*, « ch. I.) qu'ils ont été soustraits, ou détruits clandestinement, « sous le règne de Jacques II. »

On m'écrivit en 1845, que ces manuscrits s'étaient retrouvés à Oxford ; mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Obligé de restreindre autant que possible l'étendue de cette bibliographie, je ne donne pas ici la liste de ces manuscrits qui se trouve dans Morland p. 95-98 ; (édit. de 1658.) Leger P. I. ch. III, p. 21-23 ; et Monastier, T. II. p. 235-239.

§ VI.

Indication de ce qui a été publié jusqu'ici des anciens manuscrits vaudois en langue romane.

I.

Fragments de peu d'étendue, cités par Perrin.

1° *Lettre* des Vaudois *au roi Lancelau*, (Wladislas) : p. 14.

2° « De la luxure : » extrait du livre : *Del remedi de pecca de luxuria*, cap. XXI : (faisant partie probablement du traité intitulé ; *Cal cosa sia pecca.*) Perrin, p. 15.

3° « Du mariage : » extrait du *Livre des Vertus.* P. 16-17.

4° « Du batême : » extrait de l'*Almanach spiritual*, folio 45, P. p. 18.

5° « Du serment ; » ext. du même livre : P. p. 20.

6° « Du Pape : » ext. du livre *Ayczi es la causa del nostro despartiment de la gleysa romana* ; p. 235. P. p. 21.

7° « Des lieux saints : » même livre p. 125. P. p. 23.

8° « De l'autorité judiciaire : » extrait de *Thresor e lume de fe,* fol. 214. P. p. 24.

9° « De l'autorité civile : » extr. du livre cité au n° 6, p. 41. P. p. 25.

10° « De la Trinité : » ext. de *Thresor e lume de fe,* art. 2. P. p. 25-26.

11° Contre la « Vengeance : » ext. du livre *De las tribulacions,* p. 224. P. p. 27.

12° Contre « l'astrologie » ext. du livre de l'*Expos. des dix com.*, P. p. 29. (Se retrouve au n° VI du livre *Des vertus.*)

13° Contre la croyance aux « sorciers » et aux devins : ext. du même livre. P. p. 30-32.

II.

Morceaux publiés par Perrin et Léger, selon le texte original.

1° « Sur l'éducation des pasteurs · » Tiré du *livre de Georges*

Morel, p. 8. Trois pages. Perrin, p. 70-73; Léger, p. 190. Hahn en a donné les art. X et XI, p. 702.

2° « Epitre du Barba Barthelemy Tertian. » En entier. Perrin, p. 73; Léger, p. 200.

3° « Symbole d'Athanase » à l'usage des Vaudois. P. p. 91; L. p. 116.

4° « Lettre des Vaudois à Œcolampade. » Un fragment : page 211. (Ce morceau n'a pas été reproduit par Léger.)

5° « Interrogations menors. » Catéchisme des Vaudois à la date de 1100. En entier : P. p. 157. L. 58; Monastier, T. II, p. 296-315; Hahn, p. 673.

6° « Discipline des Vaudois. « Perrin, de p. 225 à 252; Léger, p. 190.

7° « Traité de l'Antechrist. » Perrin, p. 253; Léger, 71; Monastier, 323. — Ce traité expose d'abord : 1° Les *caractères de l'Antechrist*, (P. 253-261; L. 71-73.) 2° *Ses œuvres*, distinguées en huit classes; P. p. 262, L. p. 73. — Comment ses adhérents cherchent à *les justifier* (Neuf moyens sont indiqués.) P. p. 269, L. 76. — 4° *Comment on le combat par la Bible*. P. p. 273, L. 77.

8° « Chapitres de l'Antechrist, » indiqués quelquefois séparément. 1° *Causes de notre séparation d'avec* l'Eglise romaine. P. p. 281. L. 79. — 2° *Iniquités de l'Antechrist*, essentiellement contraires au symbole des Apôtres : présentées sous six chefs : P. p. 285, L. 80, vers la fin.

9° « Chapitres de l'Antechrist, » indiqués séparément par Perrin et Léger. — 1° *De l'invention du purgatoire*, (Del purgagatori somma :) Perrin, p. 295; L. p. 83; Monastier, T. II, pages 365-375. — 2° *De l'invocation des saints*. P. p. 310, L. 87. 3° *Des sacrements*. P. p. 324; Léger, chap. XII.

10° Ce « traité des sacrements, » se retrouve dans plusieurs autres écrits vaudois : dans l'*Almanach spiritual;* dans *Thresor e lume de fe;* etc. — Perrin (p. 211) donne la traduction d'un traité semblable, que Léger reproduit, (p. 65), en faisant alterner ses paragraphes avec ceux d'un autre traité inséré sous le même titre dans le livre de *l'Antechrist*. — C'est celui dont il est ici

question.) Le chapitre *de la sainte Cène*, (Leger, p. 66) est tiré de ce dernier livre; ceux des *ordres*, du *Chrême* et de l'*extrême onction* (L. p. 67, fin) sont tirés de l'*Almanach spiritual*. — Perrin, sans spécifier où se trouve ce traité, le place à la fin du livre de l'*Antechrist;* mais plusieurs passages de ce traité correspondent exactement à la traduction qu'il donne de celui qui se trouvait dans l'*Almanach spiritual :* (Comparer la p. 324 de Perrin, avec la p. 213. — Voici les chapitres de ce *traité des sacrements*.

1° Du batême. Perrin, p. 324; Léger, p. 65.

2° De la sainte Cène. Perrin, p. 325; Léger, p. 67.

3° Du mariage et des ordres. Perrin, p. 327; Léger, page 67. (pour les ordres seulement.)

4° Du chrême ou confirmation. Perrin, p. 328; Léger, p. 68.

5° De l'extrême-onction. Perrin, p. 330; Léger, p. 68.

6° Du jeûne. Perrin, p. 331; Léger, p. 69. A cet article est joint, dans Léger, celui sur la *Visitation des malades*, donné par Perrin, p. 219. — On voit que le nombre et l'ordre des sacrements n'est pas tout à fait le même que celui qui est admis de nos jours par l'Eglise romaine. — Je crois que l'on peut considérer ce traité comme un résumé de ce que contenait sur ce sujet l'*Almanach spiritual*. — Comparer, *pour les divisions :* Perrin, p. 211, et Léger, p. 65. *Pour le sujet:* Perrin, p. 331 et 219, avec Léger, p. 69; et *pour les expressions*: Perrin, page 213 comparée avec la p. 324, et avec la p. 67 de Léger.

11° Confession de foi datée (selon Léger) de l'an 1120. (Cet auteur la dit extraite du *livre de l'Antechrist:* Léger, page 92; et Perrin, de l'*Almanach spiritual* et du *livre de George Morel*. Perrin, p. 79, note marginale.) — Voir dans le chap. 1er de la section IIIe de cette *bibliographie* au n° 1er . — Se trouve dans Léger, p. 92; Perrin, p. 79; Monastier, p. 316.

III.

Fragments et traités des anciens livres vaudois,
en langue romane, qui ont été publiés par Perrin et Léger,
mais seulement en traduction.

1° « Confession des péchés, commençant ainsi: o Dio de li

« rey, et Segnor de li Segnor. — Léger, p. 57 ; Perrin, p. 178 ; Hahn, p. 687 ; Monastier, T. II, p. 376. — Tous ces auteurs donnent cette pièce comme étant en prose. Le texte s'en trouve dans le manuscrit de Dublin, Clas. C., Tab. V., n° 21, art. IX. Il y est aussi écrit comme de la prose ; mais il a été publié sous sa forme rhythmique dans l'*Echo des vallées*, première année, n° 19, p. 154-159.

2° « Exposition des X commandements. » Tirée du *Livre des Vertus*. Perrin, p. 182 ; Léger, p. 51 ; Hahn, p. 679-687.

3° Exposition de « l'oraison dominicale : » Tirée de *Thresor e lume de fe*. Perrin, p. 201 ; Léger, p. 47. Ce dernier auteur donne sous le même titre un texte analogue, en langue romane, de la p. 40 à la p. 46.

4° « Traité des sacrements : » extrait, est-il dit, de l'*Almanach spiritual*. Perrin, p. 211 ; Léger, p. 65. (Une partie du texte, se rapportant au sacrement du baptême, se retrouve dans Perrin, p. 18.)

5° « Du mariage : » extrait aussi de l'*Almanach spiritual*. Perrin, p. 211. Ce morceau n'est pas reproduit par Léger.

6° « De la visite des malades : » extrait du même livre. Léger, p. 69 ; Perrin, p. 219.

IV.

Fragments et ouvrages originaux en langue romane, publiés par Léger, et par d'autres auteurs, à l'exclusion de Perrin.

1° « La nobla Leyczon. » (Voir dans cette *bibliographie*, section II, § III, manuscrit 207, n° V.) — Leger n'a publié qu'un fragment de ce poëme. P. I, ch. IV, p. 25. — Raynouard, (Tome II, p. 73-102.) Monastier, (T. II, p. 246-269), et Hahn, page 628-647, l'ont publié en entier.

2° « De la temor del Segnor. » Sermon sur la crainte de Dieu, Léger, chap. V, p. 30 ; Hahn, p. 689-692.

3° « De las tribulacions. » Traité des afflictions. Léger chapitre VI, p. 35. Hahn, p. 692-696.

4o « Glosa pater noster. » Exposé et glose de l'oraison dominicale. Léger, chap. VII, p. 40. Hahn; p. 697-701.

V.

Poëmes vaudois en langue romane,
publiés pour la première fois en entier par Hahn,
et fragments inédits de quelques autres ouvrages des anciens Vaudois,
mis au jour par le même auteur.
(*Geschichte der Waldenser und verwandter Sekten.* Stuttgard, 1847, in-8° de 822 p.)

A. Ecrits en vers.

Les ouvrages mentionnés ci-dessous, sont des poëmes extraits du manuscrit de Genève, n° 207.

1o « La Barca. »	Hahn,	p. 560-570.
2o « Lo novel Sermon. »	—	570-581.
3o « Lo novel confort. »	—	581-589.
4o « Lo payre eternal. »	—	590-594.
5o « Lo despreczi del mont. »	—	594-597.
6o « L'Avangeli de li quatre semencz. »	—	598-604.

Les divers fragments de ces poëmes, qui ont été publiés par M. Raynouard, dans son tome II : *Choix des poésies originales des Troubadours*, ont été reproduits par M. Monastier, dans son *Hist. des Vaudois:* T. II, p. 272- 288.

B. Ecrits en prose.

1o « De li article de la fe. » Hahn, p. 605-608.

5o « Le credo. » (Chacune des différentes propositions de ce symbole, est attribuée à l'un des douze apôtres.) Hahn, pages 608-611.

3o « De la potesta dona à li vicari de Xrist. » (Extrait du manuscrit de Genève, n° 208.) Hahn, p. 611-616.

4o « Sermo del judyci. (du jugement.) Hahn, p. 617-623.

5o « Epistola amicus. » (Une épitre semblable se trouve dans le manuscrit 206.) Hahn, p. 623-626.

6o « Epistola fideli. » (Donnée par extraits.) Hahn, pages 626 à 628.

VI.

Autres publications récentes.

« L'Echo des Vallées vaudoises » avait commencé et devait poursuivre la publication de divers fragments, encore inédits, des anciens livres vaudois. (T. I, nº 10. p. 154 : le poëme nº 9 du T. IV des MSC. de Dublin.) Ce journal ayant cessé de paraître, nous croyons pouvoir exprimer l'espérance que la *Bibliothèque de l'école des Chartes* le remplacera pour ces publications.

SECTION II.

MANUSCRITS DÉPOSÉS EN DIVERSES ARCHIVES.

Cette section devait être divisée en deux chapitres : 1º *Archives publiques ;* 2º *Archives particulières.* — Elle eût été beaucoup plus longue que la section précédente. Son étendue m'oblige de la supprimer. — Je me contenterai de rappeler que les principales Archives qui m'ont servi de sources, sont : *à Turin :* les Archives d'Etat, du Sénat et de la Cour des Comptes. *A Pignerol :* celles de la Ville, de l'Intendance et de l'Evêché. *Dans les alentours :* celles de la Table Vaudoise, des municipalités de Luserne, de La Tour, du Perrier, de Fenestrelles et de Briançon. *A Grenoble :* celles du département de l'Isère, de l'Evêché et de la Cour des Comptes. *A Paris :* les Archives nationales de France, les Manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale et les Archives diplomatiques d'Etat. *A Genève :* celles de l'Hôtel-de-ville, du Conseil d'Etat et de la vénérable compagnie des Pasteurs. — Dans la plupart des autres villes de la Suisse et de l'Allemagne, qui se sont intéressées aux Vaudois ou dans lesquelles ils se sont établis, se trouvent également des sources plus ou moins riches, qu'il serait inutile d'énumérer sans autre indication.

TROISIÈME PARTIE.

Pièces détachées, imprimées et manuscrites

—

CHAPITRE PREMIER.

CONFESSIONS DE FOI, PUBLIÉES PAR LES VAUDOIS, OU EN LEUR NOM, EN DIFFÉRENTES LANGUES.

I. (1120.)

« Confession de foi, dite de Georges Morel. » — Léger lui donne gratuitement la date de 1120, en la disant *extraite du vieux manuscrit susnommé* (Léger, p. 92, ligne 16;) or, le dernier manuscrit susnommé, est celui de l'Antechrist, que Perrin date en effet de 1120 : (Perrin, p. 57 (1);) mais lui-même, en rapportant cette confession, (chap. XII,) la dit *extraite du livre de Georges Morel*, (Perrin, p. 79; note marginale) où elle se retrouve encore aujourd'hui. (M. C. S. de Dublin, Clas. C. Tab. V, nº 18.) Or ce manuscrit ne remonte pas au delà de l'an 1530. —

(1) Cette date même est douteuse, car Perrin l'indique ainsi : « Item, « un livre intitulé l'Antechrist, lequel commence ainsi : *Qual cosa sia « l'Antechrist, en datte de l'an mil cent et vingt.* » Ces derniers mots, quoique soulignés, ne sont pas en langue romane, et ne se trouvent pas dans le texte original. Perrin les a donc ajoutés; il est à croire que c'était à raison d'une date inscrite sur le volume qu'il avait sous les yeux; mais les preuves de l'authenticité de cette date manquent complétement. — Voir, du reste, dans cette *Bibliographie*, IIe partie, sect. I, § I, nº V.

Il y est dit d'ailleurs : *nos non aven conegu autre sacrament que lo Baptisme e la Eucharistia* : (Hahn, p. 651) ce qui n'a été vrai que depuis la Réformation. — Les nuances du langage, l'orthographe des mots et les lettres capitales mises dans l'intérieur des phrases, mais surtout la composition du *Canon* que renferme cette pièce, (Voir dans cette Bibliographie, IIe partie Section I, § premier, art. V, note 2.) obligent de lui donnerune date postérieure à celle des manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle. — Elle renferme quinze articles et a été reproduite par Léger, chap. XVII, p. 92; Monastier, tome II, p. 316; Hahn, p. 647-651; et Bert, p. 416. Pour critique : *Revue Théologique*, T. I, p. 337.

II. (1431.)

Sous cette date, Léger place une *confession de foi des frères de Bohême*, à tort attribuée aux Vaudois du Piémont. Elle était dirigée, comme protestation, contre un certain Rokenzana. (Léger, p. 108.) — Léger n'en donne qu'un résumé; mais elle se trouve en entier dans les *Waldensia* de L. Lydius. (Çi : première partie, section II, § III, nº 1.)

III. (1488.)

Dans le manuscrit intitulé : « Histoire générale des Alpes « maritimes ou Cottiennes, et particulièrement d'Embrun, leur « métropolitaine : chorographique, et mêlée de l'histoire sécu- « lière avec l'ecclésiastique : divisée en cinq parties; composée « par le Révérend P. Marcellin Fournier, de la compagnie de « Jésus. » A la p. 356, il est fait mention d'une confession de foi des Vaudois, opposée à la bulle de 1487, par laquelle Innocent VIII avait confié au légat Cattanée, le soin de les persécuter. — Ce manuscrit est à la bibliothèque du petit séminaire de Gap. — L'original est en latin et se trouve à la bibliothèque du collége de Syon ; une copie est à Paris. — Celui de Gap est une traduction faite par Raymond Juvenis, procureur du roi au baillage de Gap, en 1680. — L'histoire de Fournier s'arrêtait en 1640; Juvénis l'a continuée jusqu'à son époque. Il y a de plus ajouté de nombreuses notes. — Il est l'auteur de *Mémoires historiques* inédits, conservés dans les bibliothèques de Grenoble et de Carpentras.

IV. (1532.)

« Confession d'Angrogne ou de Farel; » rédigée dans un synode tenu à Angrogne le 12 septembre 1532. — C'est la date de Gilles (p. 21) et du manuscrit de Dublin, Clas. C. Tab. V. nº 18, fol. 59; mais Léger dit le 12 décembre 1532, (p. 95) et Perrin, le 12 septembre 1535. (p. 157.) — Cette confession fut conçue sous l'influence directe de Farel et de Saulnier, qui se trouvaient à la réunion synodale par laquelle elle fut adoptée. — Elle contient dix-sept articles très concis. — Elle nie le libre arbitre et établit la prédestination. — Je l'ai fait connaître avec plus de détails dans l'*Israël des Alpes*, T. I. chap. VII. — Elle est donnée en entier, mais en traduction, par Perrin, p. 58; Léger, page 95; Moser, p. 319 et Hahn, p. 652. — Gilles en adoucit les termes dans son ouvrage, (chap. V,) comme si l'opinion qui s'y trouve exprimée n'avait joui que d'un triomphe temporaire dans les vallées.

V. (1535.)

« Confession des Magnats de Bohême : » « présentée, dit Léger « (p. 76) au roi de Bohême par *ses sujets*, les Vaudois, l'an 1535, « *lesquels* après une belle préface des *Picards ou Vaudois*... et « une autre... des *Barons du pays*, déduisent les causes pour « lesquelles *ils* avaient embrassé *leur* religion. »

Ce style confus et plein d'inexactitudes ne saurait répondre à une idée claire. — Cette confession n'est pas de 1535, puisque Mélanchton en parle dans une lettre datée de Wittemberg, en 1533 : (D'Argentré, T. I; voir aussi la brochure séparée qui contient cette pièce.) — Elle n'est pas non plus des Vaudois du Piémont. — Elle est précédée d'une préface des Magnats de Bohême, sur les raisons qui les ont portés à embrasser la réformation: (et non la religion des Vaudois, comme cherche à l'insinuer Léger par sa phrase ambiguë.) Vient ensuite une lettre de Luther sur *les Picards*, que Léger appelle *les susdits Vaudois* (p. 104) ; et un éloge de cette lettre par Wesembecius. — Cette confession de foi contient vingt articles très étendus. Elle est en latin et a été rapportée isolément par Léger, p. 96-104

et Hahn, p. 654-665. (Léger, à la p. 111, cite encore, pour être des Vaudois, deux confessions de foi adressées par des réfugiés français, en 1532 et en 1538, au marquis de Brandebourg)

VI. (1543.)

« Confession de foi des Vaudois de Cabrières, » au cardinal Sadolet, alors évêque de Carpentras. — Elle renferme l'exposé des dogmes primitifs, sans nuance de prédestination ; et contient XXVI articles. Léger n'en donne qu'un extrait, (p. 107); elle est rapportée intégralement dans le Martyrologe de Pantaléon : Bâle, 1563, Liv. V, fol. 130, de la IIe Partie. — En 1541, les Vaudois de Mérindol avaient présenté à François Ier une *requête* qui contient aussi une *profession de foi*, et qui se trouve rapportée dans Crespin, édit. de 1619, fol. 138.

VII. (1544.)

« Confession de foi des Vaudois de Provence, » à François Ier. — La précédente, (1re du no VI), n'avait été faite qu'au nom des habitants de Cabrières du Comtat ; celle-ci était faite au nom de ceux de Cabrières d'Aigues, de Lourmarin, de Mérindol, etc. — Elle est conçue dans un très bon esprit : évangélique, rationnel, et pratique. — Elle contient XII articles ; et se trouve dans Perrin, p. 87 ; Léger, p. 109 ; Du Moulin, *de monarchia Francorum*, p. 60 ; Hahn, p. 665. — C'est après la lecture de cette pièce que François Ier s'écria : « Je voudrais bien savoir ce qu'on trouve à redire là dedans? »

VIII. (1550.)

« Confession de foi des Vaudois, d'après Vignaux : » (citée par Perrin, p. 49, 50.) Elle ne porte pas de date précise ; celle que je donne n'est qu'approximative, et déterminée par l'époque où Vignaux était pasteur dans les vallées vaudoises. — Cette confession de foi considère seulement comme *superflues*, certaines pratiques de l'Eglise Romaine (art. VII.). Elle n'admet d'autres degrés dans la hiérarchie ecclésiastique, que ceux d'*Evêques*, de Prêtres et de Diacres : (art. VIII.) — Elle contient, en tout, XI articles : et ne paraît avoir été rédigée, sous l'influence d'aucune des préoccupations temporaires, qui ont trop souvent

laissé leur empreinte sur des pièces semblables. — Aussi les auteurs qui ont écrit sous de telles influences ont-ils négligé de la citer. — Sa rédaction doit être antérieure à la Réforme.

IX. (1556.)

« Confession de foi, présentée au Parlement de Turin, » par l'Eglise vaudoise, en réponse à l'édit du 23 mars 1556. — Elle admet les symboles des quatre premiers conciles généraux : (Nicée, Constantinople, Ephèse et Calcédoine) : avec celui d'Athanase. — Elle renferme cinq articles de doctrine, fort brefs ; et cinq paragraphes, en réponse aux inculpations dogmagtiques, dont les Vaudois étaient chargés, par l'édit précité. — Elle est mentionnée par Gilles, p. 59 ; et rapportée par Léger, p. 106.

X. (1572.)

« Confession de foi des Vaudois de Bohême, » mentionnée par Calvin, dans une de ses lettres. — Lettre 204 du recueil. — Dans les divers écrits que j'ai parcourus pour retrouver cette pièce, je n'ai pu m'assurer de son identité : et les moyens de reprendre cette recherche, me manquent aujourd'hui.

XI. (1063.)

« Confession de foi des Vaudois, » de la vallée *de Suze* et du marquisat *de Saluces*. — Cette pièce n'est pas sous forme d'articles. Elle est plutôt un manifeste, qu'une confession. — On y découvre déjà le besoin que les protestants du Piémont éprouvent, de se ménager un appui politique auprès des puissances étrangères. — Il suffit pour s'en convaincre de lire la déclaration qui termine cette pièce, et que Léger a reproduite (p. 115) à la suite de la confession de 1655. — Pour le texte du manifeste de 1603, voir Perrin, p. 185 ; et Léger, p. 111.

XII. (1655).

Confession qu'on pourrait nommer « d'anathème, » parce qu'elle est d'entre tous les écrits publiés par les Vaudois, ou *sous leur nom*, le seul où ils prononcent *anathème* contre ceux qui ne partagent pas leurs idées. (Voir Léger, p. 116, ligne 8.) — Léger l'inti-

tule : « Briève confession de foi des églises réformées de Pié-
« mont, publiée avec leur manifeste, à l'occasion des effroya-
« bles massacres de l'an 1655. » (P. I, ch. XVII, p. 112.) — Ces paroles ne disent, ni où, ni comment, ni par qui cette confession de foi aurait été dressée. — Elles disent seulement que cette pièce n'existait pas avant 1655 ; or, en 1655, aucun synode ne s'est tenu dans les vallées Vaudoises pour la dresser ; elle a paru pour la première fois dans un livre publié à l'étranger, sans lieu d'impression. (Voir dans cette *Bibliographie*, Ire Partie, section I, § II, nº 2.) Ce livre ne pouvait pas alors pénétrer en Piémont ; la confession de foi qu'il contient n'y a donc pas été publiée. Son origine est très douteuse. (Voir dans cette *Bibliogr.*, Sect. I, § II, nº 2.....) On peut dire cependant que l'Eglise vaudoise, (représentée par un synode régulier), n'a pris aucune part à sa rédaction ; il est probable que la majorité des membres de cette Eglise ne la connaissaient pas lorsqu'elle parut ; il est certain qu'elle ne répond pas du tout à l'ancienne doctrine des Vaudois. — Toute autre confession de foi, issue de l'une des nombreuses sectes du protestantisme existantes à cette époque, aurait pu tout aussi bien leur être attribuée, en vertu même des déclarations qu'elle contient. (Voir Léger, p. 115, lignes 20, 21, 22, 23.)

Les Vaudois, en effet, y renoncent au titre d'Eglise spéciale (voir Léger, p. 112, 3e alinéa) ; ils repoussent même le nom de *Vaudois*, et ne prennent plus que celui de *réformés*. — On pourrait dire qu'ils renient à la fois le nom et la doctrine de leurs pères, si cette confession de foi était vraiment leur ouvrage ; mais tout atteste, au contraire, qu'ils y sont restés complètement étrangers (comme Eglise, du moins). — L'opinion la plus probable est qu'un de leurs amis politiques, avec l'assentiment sans doute de quelques Vaudois isolés, l'aura produite en leur nom, à l'étranger, pour rallier à leur défense toutes les Eglises réformées.

Cette confession de foi renferme XXXIII articles, calqués sur ceux de La Rochelle. Elle a été publiée par Léger, p. 112, et par Hahn, p. 668.

La doctrine qui y domine est celle de la prédestination absolue. — Tous les hommes sont damnés dès le sein de leur mère, (Art. IX et X.) Dieu retire de la damnation les prédestinés, et y laisse les autres : sans que nos prières, nos vertus, nos efforts puissent rien changer à ces destinées indépendantes de nous et fixées d'avance. (Art. XI, XVI et XVIII).

« Cette doctrine, dit M. Guizot, remonte au Ve siècle. Ses ori-
« gines sont obscures et douteuses. Saint Augustin, se défendit
« énergiquement de l'avoir enseignée. Mais dès qu'elle parut,
« elle choqua le bon sens et l'équité morale de la plupart des
« chrétiens »

(*Cours d'Histoire moderne*, IVe leçon ; édit. de Bruxelles 1835. T. I, 178, 179.)

On n'en trouve *aucune trace*, dans les anciens livres des Vaudois, en langue romane. « Nous avons toujours cru, di-
« sent-ils, au contraire, que Dieu a donné à l'homme un
« principe de spontanéite et de vertu (action, force), par le
« moyen duquel il peut travailler à son salut, selon les dons
« qu'ils a reçus : comme semble le faire entendre la *parabole*
« *des talents ;* et avec l'aide de Dieu : selon qu'il est dit, *je me*
« *tiens à la porte et je frappe ;* et que les réprouvés étaient faits
« tels par leur propre faute : conformément à ces paroles, *cha-*
« *cun recevra selon ses œuvres...*, etc. » (Extrait et résumé des articles XV et XVI de l'exposé de la foi Vaudoise aux Réformateurs. — MSC. de Dublin, Clas. C. T. V, n° 18. — Scultetus : *Annales evangelii renovati*, anno M DXXX. — Ruchat, *Hist. de la réformation en Suisse*, T. III. — Œcolampadius, *epistolæ...*, etc.). L'opinion la plus avancée dans un autre sens, que j'aie trouvée dans les anciens livres vaudois, est ainsi conçue :

La potesta natural, laqual es *lo libre arbitre*, se po, alcuna vecz, alargar per graczia e alcuna vecz restregner....

Lo *libre arbitri*, se po perdre per lo pecca, e accreisser per graczia...

E similhant raczon es del retenament e del ligament de li pecca.

La puissance naturelle, laquelle est le libre arbitre, se peut quelquefois étendre par grâce, et quelquefois restreindre.... Le libre arbitre se peut perdre par le péché, et accroître par la grâce... Et semblable (est la) raison du maintien et du liement des péchés. (De la rémission ou de la responsabilité du péché.)

(*De la postesta donna a li Vicari de Xrist*, publié par Hahn, *Geschichte der Waldenser.....*, etc., de la pag. 611 à 616; fin du 1er alinéa.)

Mais ces paroles mêmes supposent l'existence du *libre arbitre*, que nie la confession de 1655 : (article IX.)

On ne peut disconvenir qu'une logique rigoureuse n'amène à la prédestination. Mais on ne doit pas oublier que la logique est une forme de notre entendement ; et qu'en dehors de cette forme se trouvent précisément les bases de la vie. — La foi en Dieu, en notre propre existence, en l'immortalité de l'âme, etc., ne sont pas le résultat d'un syllogisme. — Dieu n'a pas voulu que notre vie pût dépendre d'un bon ou d'un mauvais raisonnement. — C'est en vain qu'une logique irréprochable peut m'amener au fatalisme : un raisonnement non moins correct, me dirait aussi que Dieu étant immuable, nos prières sont inutiles; que les lois de la causalité annulent la liberté morale ; que notre existence physique n'est qu'une hypothèse, etc. ; mais je sens que j'existe je sens que je suis libre, je sens que la prière me fait du bien ; et je remercie Dieu d'avoir mis au dedans de moi quelque chose que le raisonnement ne puisse ni dominer ni détruire.

On a voulu lier la conscience des chrétiens de nos jours à cette confession de foi d'origine douteuse; mais une autorité quelconque qui, en dehors de la Bible, aspire à limiter à la fois le sens de la Bible et les vues de la conscience, n'est qu'un papisme déguisé. Elle suppose que la foi des rédacteurs d'une confession est transmissible à ceux qui l'adoptent, par le fait seul de son adoption. Il en résulterait deux classes de croyants: les uns qui croient par eux-mêmes ; et, d'autres, par discipline, sur l'autorité des premiers. Cette délégation de la foi, n'est pas fondée sur l'Evangile. Elle est d'ailleurs incompatible avec le principe du libre examen ; car on ne peut dire à personne : « Je vous accorde le libre examen, à condition que vous arriverez à des résultats d'avance déterminés par moi. » Une telle prétention serait le sceau de l'écrou, mis sur la pensée humaine. Puis, les convictions sont nécessairement individuelles; elles sont des choses que l'on a comprises; elles sont dès lors relatives à nos

moyens de comprendre; et comme ils varient selon les individus, on ne pourra jamais, dans une société composée de gens de tout âge et de toute valeur, considérer un formulaire unique, comme étant l'expression sincère des convictions de tous. La même conviction supposerait le même type moral, et dès lors la même vie : ce qui n'est pas. Enfin, un tel formulaire, serait un lit de Procuste pour les intelligences, si elles pouvaient réellement y être assujéties : mais elles ne le peuvent pas; ce n'est donc qu'une fiction : et pour ceux qui la maintiennent ou la subissent, à raison de son caractère officiel, une tacite complicité de mensonge. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une foi officielle? Sous toutes les formes religieuses, soit dogmatiques. soit cérémonielles, il y a des cœurs sans vie. La vie de l'âme est la seule condition du salut; cette vie s'obtient par la grâce de Dieu, et non par des adhésions, plus ou moins éclairées, à des spéculations contestables, ou par des pratiques de dévotion, plus ou moins puériles. La vie n'est pas incompatible sans doute avec ces formes; mais elle n'en procède pas; et si les disciples du Christ furent nommés chrétiens (Actes des Apôtres XI, 26), c'est parce qu'ils menaient une vie chrétienne. — C'est à ce titre surtout que les Vaudois des anciens temps peuvent être appelés les héritiers de la primitive Eglise.

CHAPITRE II.

PIÈCES ET NOTES HISTORIQUES, ANTÉRIEURES A LA BULLE D'INNOCENT VIII.

(1487.)

Les événements antérieurs à l'époque indiquée en tête de ce chapitre occupant peu de place dans cette histoire, j'ai cru devoir faire connaître ici, une partie des pièces dont on pourrait réunir les lumières dans un ouvrage plus étendu. La question de savoir comment les vallées vaudoises sont passées dans le

domaine du duc de Savoie, est une des premières qui se présente. — Le nom de Savoie n'est connu que depuis le quatrième siècle. Ammien-Marcelin est le premier auteur, dans lequel il se trouve. Après avoir fait partie du royaume de Bourgogne, la Savoie fut annexée à l'Empire au dixième siècle. — En 1050, Pierre Damian se plaint à la comtesse de Suze, (dans le comté de laquelle se trouvaient les vallées vaudoises), qu'une partie de ses États n'observait pas les ordonnances de l'Eglise; (*Damiani opera*, p. 566, cité par Gilly, *Waldesian Researches*, p. 88, et par Coste de Beauregard, T. I, p 111.) et peu de temps après, la *Chronique de St. Thron*, (de 1108 à 1136), mentionne, sans nommer les Vaudois, une contrée des Alpes italiennes, célèbre par son hérésie. (Dacherii, *Spicilegium*, T. VIII, p. 493.) L'indication de cette contrée paraît devoir être fixée aux *vallées vaudoises, des deux côtés des Alpes*, par les pièces suivantes.

1056, — Bulle du Pape, Victor II, adressée à l'Archevêque d'Embrun, Viminien, où il est dit : « Ecclesiam Ebredumensem.. « mirabiliter est corruptam. » (Citée par le P. Albert. T. I, pag. 56. — Voir pour le titre exact de l'ouvrage, dans cette *Bibliographie*, P. I, section VI, chap. I, § I, nº XIV.)

1064. — Fondation du couvent de Pignerol, par Adelaïde de Suze. (Chronologie de Chiesa, chap. XXIV. Rorengo, p. 41. Monumenta patriæ. T. I.) — En 1076, et 1078, elle le dota de biens environnants.

1081. — Donation de propriétés situées à Saluces, faite par la comtesse de Suze, au même couvent. (Archives d'État, à Turin.) — Si la comtesse de Suze possédait dans son domaine les terres qui s'étendent de Pignerol à Saluces, les vallées vaudoises devaient y être comprises.

1096. — Bulle d'Urbain II, dans laquelle il signale ces mêmes vallées, mais du côté de la France, comme infestées d'hérésie. — La Val-Louise, y est désignée par le nom de *Vallis Gyrontana*. — (« Recueil des actes, pièces et procédures sur l'emphy- « théose des dymes du Briançonnais ; » note de la p. 55 ; et le P. Albert, T. I. p. 56.)

1100. — Date présumée de la *Nobla Leyczon*, qui désigne no-

minalement les Vaudois; et du catéchisme, *Interrogations menors* dont ils faisaient usage. — (Léger, P. I. p. 26 et 58. Perrin, P. II, p. 157. Boxhorn, *Hist. néerland.* p. 36-48, etc.)

1119. — Concile de Toulouse; ordonnances de l'Inquisition, contre *les hérétiques* qui se trouvaient mi-partie en Italie et en France. (Gallois. *Hist. de l'Inquis.* p. 81, 83, 84.)

1130. — Époque approximative où Pierre de Bruys, commença de répandre ses opinions dans le midi de la France. — Selon les auteurs cath. du Dauph., il était originaire de Val-Louise. (*Hist. du diocèse d'Embrun,* par le P. Albert. T. I, p. 56. — Fournier, manuscrit cité au nº III du chap. précédent, etc.) — Pour la doctrine de Bruys, voir la lettre de Pierre le vén. de Cluny. (Biblioth. Cluniacensi, p. 1117-1230. Bibl. Max. P. P. Lugdun. vol. XXII, p. 1033, etc.)

1144. — Hérétiques du Dauphiné, dénoncés au Pape Luce II, (Veter. monumentorum amplissima collectio. T. I.) Cité par Gilly. Waldensiam Researches. ch. II. — « Le passage auquel « il fait allusion se trouve dans une lettre écrite par le chapitre « de Liége au Pape Sixte II. (Martène et Durand, T. I. p. 776.) « Dans cette lettre on parle des hérétiques établis à *Mons-Gui-* « *mari;* Martène fait la conjecture : *forte Mons-Limarii.* (Mon- « télimart) *in Delphinatu.* Mais il s'agit ici du château de Monte « Vimers, près de Châlons-sur-Marne. » Note de M. Schmidt.

1165. — « Un nombreux détachement d'Albigeois, partis du « midi de la France, se réfugièrent dans les vallées du Piémont, « où ils s'unirent aux Vaudois, et pour la doctrine et pour le « culte. » (Morisson. *Histoire de la Réformation*, traduite par Burnier, p. 35.) L'auteur ne donne pas la preuve de ce fait; mais c'est à cette date que Gilles place l'arrivée des disciples de Valdo, dans les vallées vaudoises. (Chap. III. p. 17.) — Précédemment il avait dit : 1160. — Chap. I, p. 2.

1188. — Le comte de Savoie, Thomas, s'empare des vallées vaudoises : (Ancienne chronique, déposée à la Biblioth. de Carpentras; manuscrit de Peyresk : Registre LIX, T. I, p. 27.)

1190. — Époque approximative où Valdo de Lyon aurait pu se retirer dans les vallées vaudoises. — « L'Histoire de la ville

« de Pernes, par Giberti. T. I, p. 101, dit que Valdo se retira à Freyssinières. (Manuscrit de Carpentras, nº 606.) — Raumer, (*Hist. des Hohenstaufen.* T. III, p. 275), place la conversion de Valdo à l'année 1173. — C'est aussi la date que lui donne la *Chronique de Laon*, publiée par Bouquet : (*Recueil des Histoires de Gaule et de France.* T. XIII.)—Valdo fut condamné en 1179, par le concile de Latran; ses disciples furent condamnés en 1136, par Luce III, au concile de Vérone.

1192 — « Statuta synodalia Odonis Episcopi Tullensis, de hæ- « reticis... qui vocantur Vadoys. » (Martène: *Thes. anecdotorum.* T. IV, p. 1182.)

1194. — Édit d'Alfonse II, roi d'Aragon (et marquis de Provence), contre les Vaudois, et d'autres hérétiques. (Nicol. Eymeric, *Directorium Inquisitorum*, p. 282.) Mansius attribue ce décret à Pierre II. (T. XXII, f. 673.) — D'autres auteurs à Alfonse, ou Hildefonse d'Aragon; mais sous la date de 1192: (D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus.* T. I. f. 33. — Biblioth. Max. P. P. vol. XXV. f. 190. — Bert. *Waldesi*, p. 424, etc.) — Cette dernière date me paraît aussi préférable.

1200. — Origine de l'*Inquisition*. (Perrin la place en 1206. — P. 104.) — Elle ne fut établie d'une manière active qu'en 1208 en France, en 1224 en Italie et en 1231 en Espagne.

1209. — Décret d'Othon IV, (passant en Piémont, pour aller se faire sacrer à Rome), par lequel il autorise l'Evêque de Turin à employer les armes temporelles contre les Vaudois. (*Monumenta patriæ.* T. III, col. 488.)

1211. — Refus du comte de Toulouse, à qui le concile de Narbonne offrait la restitution de ses domaines, à condition qu'il chasserait les hérétiques de ses États. (Histoire des Albigeois.)

1213. — Lettre de l'Empereur Frédéric II, au Pape Innocent III, par laquelle il promet au Pontife de s'employer à l'extermination des hérétiques. (Raumer, T. III, p. 304. — Bert, p. 427.)

1215. — Le concile de Latran (IVe de ce nom; XIIe général), assemblé par Innocent III, condamne les Vaudois. — Le concile de Crémone, tenu en 1226, traite aussi de l'extirpation des hérétiques en Italie: (Art de vérifier les dates.)

1220. — Ordonnance de la municipalité de Pignerol, par la quelle il est défendu de donner l'hospitalité à un Vaudois, ou à une Vaudoise, sous peine d'une amende de 12 sous. (« Liber sta- « tutorum civitatis Pinarolii. » Turin, 1602. Cap. 84. — « Monu- « menta Patriæ. » T. II.)

1224. — Ordonnances de l'Inquisition, contre les hérétiques en Italie. (Gallois. « Hist. de l'Inquisition, » p. 81.)

1228. — Conférences des moines, en Dauphiné, contre les Vaudois. (Perrin, p. 104-105.)

1231. — Bulle de Grégoire IX, contre les Vaudois. (Mac'Crie, « Hist. de la Réf. en Italie, chap. I, p. 3. — Gallois, « Histoire de « l'Inquisition, p. 84.)

1233. — Thomas, comte de Savoie, se rend maître de Pignerol, sous prétexte que la race des comtes de Piémont est éteinte. (Les historiens ne sont pas d'accord sur ce fait.) — Amédée III, ou IV, selon d'autres chronologistes, succéda au comte Thomas, son père. Il fut nommé vicaire de l'Empire, *en Lombardie et en Piémont*, en 1241, par l'Empereur Frédéric II. (Art de vérifier les dates.)

1235. — Tenue d'un synode à Avignon, pour s'occuper des Vaudois et des Albigeois.

1238. — Citation d'un manuscrit sur les Vaudois, d'après Usser et Cappel. (Léger, p. 328-331.)

1240. — *Concilium Rituricense*, où l'on proposa une nouvelle croisade contre les Albigeois.

1242. — Actes du synode de Tarascon, tenu contre les Vaudois. (Mansi. T. XXIII, p. 553.)

1265. — Bref d'Alexandre IV, au Prieur de Paris, contre les hérétiques. (*Martène et Durand. Thes. nov. anecdotorum.* T. V, p. 1814. — Hahn, p. 735.)

1273. — Instructions de Grégoire X, sur l'Inquisition : (Mêmes ouvrages : *Martène*, T. V, p. 1817. Hahn, p. 739.)

1300, à peu près. — Guerres d'Amédée V, comte de Maurienne et de Savoie, avec Humbert, 1er Dauphin du Viennois. — Établissement des Vaudois, issus des vallées du Pô, sur les bords

de la Durance. (Fondation de Mérindol, Cabrières, etc.) — Auteurs nombreux.

1315. — Comptes du châtelain Delphinal, de la vallée de Pragela, renfermant l'indication des sommes qu'il avait fournies aux inquisiteurs, pour détruire l'hérésie, dans les vallées vaudoises. (Archives de Fénestrelle.)

1332. — Bref de Jean XXII (daté d'Avignon, 8 juillet), dans lequel il était dit : « Multiplicati sunt hæretici.... præcipue, de « secta Valdensium.... frequentes congregationes, per modum « capituli, habent... in quibus aliquando quingenti simul fue- « runt congregati. » (Rorengo, *Memorie historichi;* édit. in-4° Turin, 1649; p. 16. — Léger. P. II, p. 20.) D'après Platina, le Pape qui a rendu ce bref, devrait porter le titre de Jean XXIII. (*De Vitis Pontificum Rom.* Édit. in-4°. Cologne MDC. p. 255.)

1335. — Bulle de Benoît XII, à Humbert II, Dauphin, contre les hérétiques du Dauphiné. (Valbonays, Hist. du Dauphiné p. 326. — Raynaldi *Annales* n° 63.) — On trouve à la même date l'extrait d'un compte de Borelli, baillif d'Embrun, « pro « persequendis valdensibus, et aliis expensis. » (Valbonays, p. 326. Raynaldi *Annales* n° 68.)

1344. — Pastor commença d'agir contre les vaudois du Dauphiné. (Fournier, manuscrit cité, trad. de Juvénis, p. 361. 1712.)

1345. — Comptes du chatelain Delphinal, de la vallée de Pragela, pour l'achat de divers instruments de torture, à l'usage des inquisiteurs : (Archives de Fenestrelles.)

1348. — Lettre du Dauphin, Humbert II, au baillif d'Embrun et autres officiers civils : « quibus injungit ut quoties fuerit « requisitus ab Archiepiscopo Ebredunesii, ei auxilium præstet « contra valdenses : (Registres de la cour des comptes à Grenoble. vol. K. p. 301.)

1349 — Le Dauphiné cédé à la France. — En 1347, la république de Quiers en Piémont, se soumit volontairement à Amédé VI, comte de Savoie, et aux princes d'Achaïe. (Hist. de Quiers, T. I. p. 891. Cibrario, p. 143.)

1353. — Guerre entre la Maurienne et le Dauphiné, pour les

limites de ces provinces. — Guillaume de Bordes, Archevêque d'Embrun, et Guill. Dupuy, inquisiteur envoyé par Innocent VI, contre les vaudois, détruisent leur lieu de réunion, en Vallouise; et font diverses exécutions. (manuscrit de Fournier, précédemment cité. — L'auteur ajoute après cela : « Je n'ai rien pu « apprendre de ce qui fut fait contre les vaudois, à la fin de ce « siècle, à cause que les cahiers manquent.)

1354. — Ordre du prince d'Achaïe, aux gouverneurs de la Tour en Val-Luserne, contre les vaudois. (Rorengo. *mem. hist.* p. 16. premier alinéa.)

1360. — Maximes de l'inquisition, mises en pratique, à l'égard des vaudois. (Perrin, p. 102 et 127 ; Léger, p. 337.)

1369. — Commission donnée à Borelli, et à Bertrand de Saint-Guillaume, pour persécuter les Vaudois, en vertu d'une bulle d'Urbain V. (Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné.* L. XII. chap. V. p. 392.)

1373. — Bulle de Grégoire XI, adressée aux inquisiteurs Borelli et Bertrand de Saint-Guillaume, pour qu'il eussent à détruire les vaudois. (d'Argentré, *collect. judic. de novis erroribus* T. I. p. 392.) — Quelques auteurs, entre autres Raymond Juvénis, dans ses *mémoires historiques*, (manuscrit conservé à Carpentras), attribuent cette bulle à Grégoire IX. — Le P. Albert, la place en 1365. (*Hist. ecclés du diocèse d'Embrun*, etc. T. I. p. 59.) — Grégoire XI adressa, dans le même but, des lettres particulières, à l'empereur, (Charles V), à l'évêque de Paris, aux archevêques de Vienne, d'Embrun etc., au gouverneur du Dauphiné, et surtout au comte de Savoie, (Amédée VI.) — Les lettres pontificales, adressées à ce dernier, sont du 20 mars, du 7 mai et du 17 juin 1373. (Extrait de diverses archives.

1375. — Ampliation de cette Bulle: (*Mém. hist. de Juvénis :* inédits.) — Poursuites exécutées en vertu d'icelle. (Mêmes manuscrits, plus *mémoires hist. de Dominique Rochas*, cités par M. Gautier, auteur des *lettres hist. sur le Gapençois.*)

1380. — Nouveaux ordres de détruire les Vaudois, donnés à Borelli, par Clément VII. (Perrin, p. 113. Cet auteur dit que

c'est la première persécution *venue à sa notice.*) — De nouvelles lettres pontificales furent alors écrites, dans le même but, en Dauphiné et en Piémont. — Il faut remarquer qu'à cette époque, Clément VII était Pape à Avignon, et Urbain VI à Rome.

1386. — Les villes de Nice et de Barcelonnette, se soustraient à la domination du comte de Provence, pour se mettre sous la protection du comte de Savoie. (*Art de vérifier les dates.*)

1390 etc. — Enquêtes juridiques dirigées contre les Vaudois du Dauphiné par les Inquisiteurs. (Bossuet. *Hist. des Variat.* Liv. XI, §. CIII.) — Ces enquêtes ne doivent pas toutes être rapportées à une seule année. Il y en eut de 1344 : (Fournier manuscrit de Gap : *Hist. des Alpes*, etc., p. 361) ; de 1353, (id. p. 355) ; de 1393, (Perrin, p. 114, lignes 1, 29 et 30, comparées avec les premières lignes de la page 115.) Elles furent surtout nombreuses, de 1487 à 1497. (Voir, pour les dates intermédiaires, Perrin, p. 127, 131, 132, 134 et 137.) — En 1485, elles étaient si volumineuses, qu'elles formaient à elles seules, une charge de mulet : (Perrin. p. 141, note marginale.) Elles furent alors transportées à Paris sur l'ordre du grand chancelier (Adam Fumée, dont le père avait été médecin de Charles VII, Louis XI et Charles VIII.) — Il s'en forma de nouvelles, qu'on transporta également à Paris, en 1501 : (*mémoires* de l'Archevêque d'Embrun, *Rostaing*, cités par Perrin, p. 140-143.) — Des enquêtes semblables s'étant reproduites, il arriva qu'en 1585, lors de la prise d'Embrun, par Lesdiguières, (le 19 mars), elles tombèrent encore au pouvoir des réformés. (Perrin, dédicace, p. 2. l. 22 ; notes marginales p. 47, 68 ; p. 128, etc.) Une partie de ces dossiers paraissent avoir été conservés pendant quelque temps à Grenoble, dans les archives du Parlement : (Rorengo, *Mémorie hist.*, p. 12.) mais ils ne se retrouvent plus aujourd'hui. — Perrin les eut à sa disposition : (Dédicace à Lesdiguières.) — Ceux qui avaient fait partie de la bibliothèque de Colbert et du marquis de Seignelay (Bossuet, *Histoire des var.* L. XI, § CI.) sont également perdus. — Une partie de ces procès ont été entre les mains de Léger, pour les années 1475, 1478, 1483 et 1497 ; (P. I, p. 23, n° VII.) — Ces pièces fu-

rent déposées à Cambridge, d'où elles ont aussi disparu.— Allix, (*some Remarks*, etc., fin du vol. in-4°, Lond. 1590.) en a publié trois fragments considérables : Basnage, (T. II, p, 1440), Perrin (p. 133, etc.) en parlent; et Léger a donné la traduction de l'un d'eux : (Partie II, p. 21.) — Divers fragments de ces enquêtes font partie aujourd'hui des manuscrits vaudois de Dublin : (Clas. C. Tabl. IV, n° 18.) Le P. Bonnet, et Lelong, en parlent dans leurs vocabulaires. — En 1838, M. le ministre de l'Instruction publ. voulut bien faire faire des recherches à Paris, pour retrouver ces documents, mais elles sont restées infructueuses.

1393. — Sentence de l'inquisiteur Borelli, qui livre au feu 150 Vaudois du Dauphiné: (Perrin, p. 114.) — Chorier, porte ce nombre à 230 : (*Hist. gén. du Dauphiné.* L. XII, § V.) Joseph Dominique Rochas, dans ses *Mémoires hist.*, suit la version de Chorier : (MSC. précités, IIe série, p. 71.) — Brunet, place à cette date, et attribue à Borelli, les événements qui se sont passés en 1487, à l'instigation de Veyletti, selon Perrin et Chorier: (Voir *Brunet*, seigneur de l'Argentière, *recueil des Actes..*, etc., p. 55, Perrin, p. 127; Chorier, à la date susdite.)

1400, environ. — Une partie des Vaudois, établis en Provence, *persécutés*, dit Gilles, à *l'instance du pape, séant en Avignon*, (Grégoire IX) se retirent aux Vallées, et de là en Calabre : (Gilles, p. 19.) — A la même époque, la vallée de Pragela fut envahie : (Perrin, p. 116.)

1413. — Le comte de Saluces est forcé, par les armes, de rendre hommage au comte de Savoie. (Amédée VIII.)

1416. — Le comté de Savoie est érigé en duché, par l'empereur Sigismond, passant en Piémont, pour aller trouver l'Antipape Benoît XIII, à Perpignan.

1419. — Iolande d'Arragon, abandonne au duc de Savoie (Amédée VIII, qui n'était que comte, en 1413,) le pays qui s'étend de Nice à Ville-Franche. (Par traité signé à Chambéry, le 5 octobre.)

1434. — Amédée VIII se retire au prieuré de Ripailles, où il institua (le 7 novembre 1434) l'ordre de chevalerie séculière,

de l'Annonciade, (qui n'était qu'une transformation de celui *des Lacs-d'Amor*, établi en 1355.) — Le concile de Bâle, (dans sa session du 5 novembre 1439), après avoir déposé Eugène IV (sess. du 25 juin), éleva à la papauté Amédée de Savoie, dont le couronnement eut lieu à Bâle : (le 24 juillet 1440.) Il prit le nom pontifical de Félix V. — Le concile de Florence, présidé par Eugène IV, déclare Félix V antipape, hérétique, etc. (session du 23, mars 1440, IVe du concile.) — Il garda néanmoins la tiare jusqu'au 9 avril 1449, où il la déposa, pour prévenir un schisme. Amédée retourna alors à Ripailles, et mourut à Genève, le 7 janvier 1451. (*Art de vérifier les dates.*)

1448. — « Privileggii, immunità e franchigie, concesse alle « communita e nomini della valle di Luserna. » — En date du 14 septembre. (Déposé aux *archives de la Cour des Comptes*, à Turin, sous le n° 576.) — De nombreuses ratifications de ces patentes se trouvent à Pignerol sous le titre de : « Liber- « tates et franchisiæ, Dominis vallis Lucernæ et hominibus « suis... concessæ. » (Archives civiles. Catég. *Lucerna*. Mazzo di *Bobio*.)

1453. (16 juillet.) — Bref de Nicolas V, adressé aux évêques de Turin et de Nice, pour les autoriser à relever de l'interdit jeté sur la vallée de Lucerne, ceux des habitants qui renonceraient à leur hérésie. (Rorengo, p. 19.)

1475. (29 novembre.) Ordre de *Jean de Compesio*, archevêque de Turin, donné à l'inquisiteur *André d'Aquapendente*, pour punir de diverses manières les Vaudois relaps, c'est-à-dire qui s'étant catholisés, revenaient ensuite à leurs premières doctrines. (Rorengo, p. 22-24. — Gilles, p. 24.)

1476. (23 janvier.) Edit de la duchesse Yolande, pour faire observer aux Vaudois les ordres de l'inquisition, et les cérémonies de l'Egl. Rom. (*Raccolta dagl. éditti...*, etc. p. 1.) Rorengo, p. 24. Borelli, à cette date. Hahn, p. 705.)

1477. (27 avril.) Bref contre les Vaudois, cité par Sclopis, dans *Storia della legge di Piemonte*, p. 487.

1478. (18 mai.) Lettres de Louis XI, pour mettre fin aux persécutions que les Vaudois, (en particulier ceux de Frayssinières),

subissaient en Dauphiné. (Perrin, p. 118-124. Hahn, p. 725.) — Dix ans après, leurs frères de Vallouise étaient complètement détruits. — Ces lettres sont datées d'Arras.

1483. — Pétition de quelques habitants de Frayssinières, à l'archevêque d'Embrun. (MSC. vaudois de Dubin; bibl. du col. de la Trinité, Clas. C. Tab. IV, nº 18, pièce 5.) D'autres documents historiques se trouvent encore dans ce volume et le suivant.

1484. — Edit d'enquête sur la conduite des Vaudois, rendu par le Duc Charles, et « registrato nel protocollo del Bessone, « nel Archivio di Chambéri. » (Rorengo, p. 25.)

1484. — (29 août) Election d'Innocent VIII, à la papauté. — C'est lui qui a publié le célèbre *tarif* des indulgences, dont le trafic indigna Luther. Voici le titre de ce livre rare, avec l'orthographe du temps. « Rubrica, regule, ordinationes et « constitutiones cancellarie, sanctissimi domini, domini Inno- « centii, divina providentia Pape viij, scripte et correcte in can- « cellaria apostolica. Roma MCDLXXXVII. — D'après ce tarif, tous les vices possibles, peuvent être rachetés à prix d'argent. — Pour le parricide 8 gros, pour le fraticide, même prix. Pour un mari qui tuerait sa femme, 6 gros. Pour un meurtre ordinaire, (d'un laïque), 5 gros. Pour l'inceste, 7 gros; etc. (Le *gros* valait à peu près, 16 sous; et correspondait à une valeur actuelle, de 18 à 20 francs.) — En même temps, que ce tarif, parut la bulle suivante.

1487. (27 avril) Bulle d'extermination, fulminée par Innocent VIII, (*octo nocens*, selon une expression de l'époque) contre les Vaudois. Le légat auquel l'exécution de ces ordres sanguinaires était confiée, se nommait *Albertus Cattaneus Cremonensis* : (Albert Cattanée de Crémone, souvent appelé, *de Capitaneïs.*) — La Bulle est datée par Innocent VIII, « du 5 des calendes de mai, de l'an III de notre ponti- « ficat. » — Elle se trouve dans les manuscrits Vaudois de Dublin, clas. C. Tab. IV, nº 18, vol. II. (T. IX des manuscrits), article 3. — Elle a été publiée en entier par Léger, P. II. p. 8-20,

et par Hahn, p. 744. M. Bert, dans son ouvrage, *I Valdesi*, p. 438, en donne un abrégé. — D'autres pièces, que je n'ai pu consulter, mais dont quelques-unes paraissent devoir se rapporter aux événements de cette époque, se trouvent encore, dans le T. IX des manuscrits de Dublin, précédemment cités.

FIN DE LA BIBLIOGRAPHIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

—

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

Chapitre		Pages.
XIX.	Histoire des Vaudois depuis l'expulsion de 1698 jusqu'à celle de 1730. Le duc de Savoie dans la vallée de Luzerne, la république dans celle de Saint-Martin.	1
XX.	Influence de la philosophie du dix-huitième siècle sur l'Eglise vaudoise, et suite des événements jusqu'à la révolution française. . .	49
XXI.	Les vallées vaudoises pendant les guerres survenues, en Italie, à la suite de la révolution française.	81
XXII.	Etat des Vaudois sous la domination française.	131
XXIII.	Etat des Vaudois sous la restauration. .	171
XXIV.	Réveil religieux et fondation de divers établissements dans les vallées vaudoises. . . .	203
XXV.	Emancipation civile et politique des Vaudois sous le règne de Charles-Albert.	239
BIBLIOGRAPHIE.		1

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

m

BW1680 .M991 v.4
L'Israel des Alpes : premiere histoire
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00068 7386